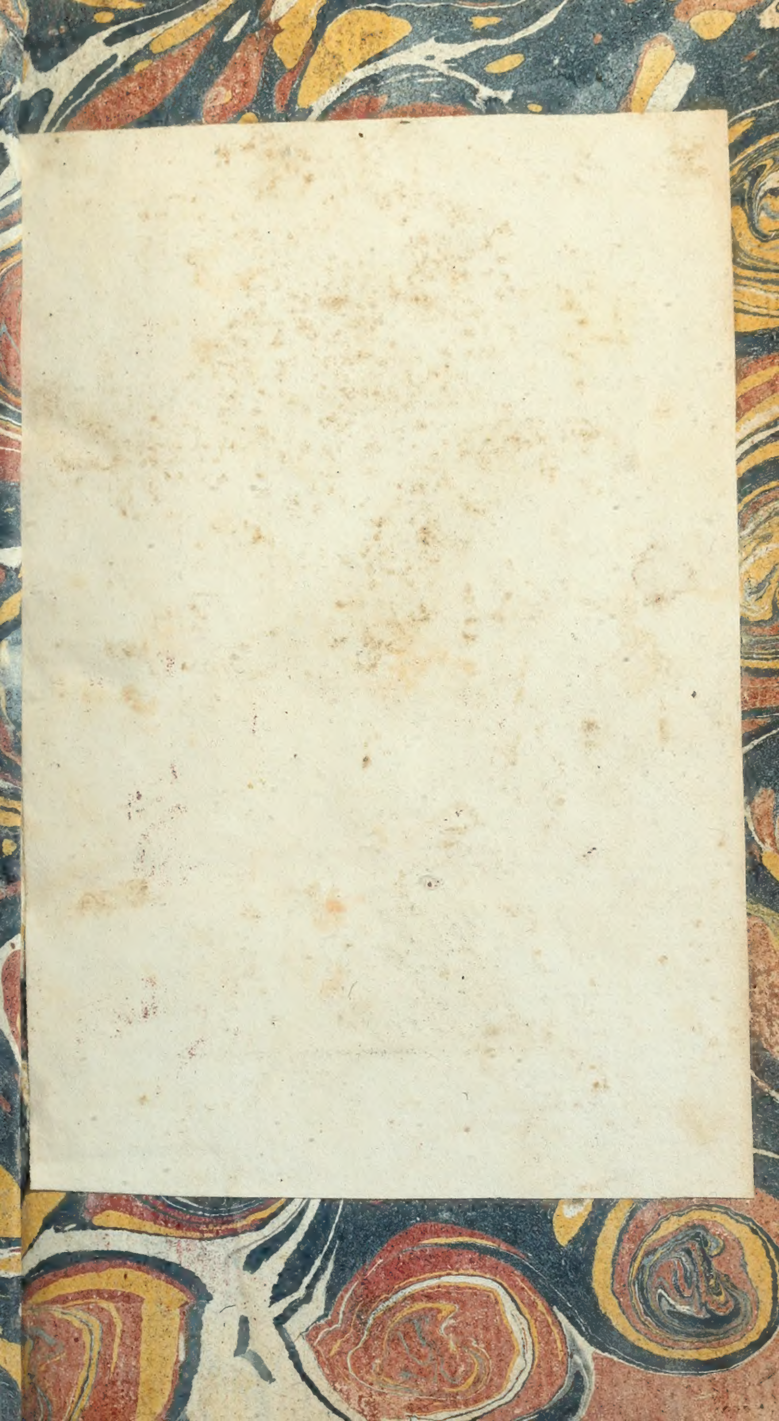








HISTOIRE
GENERALE
DES VOÏAGES.

TOME CINQUANTE-NEUVIEME.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOIAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOIAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE,

DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES PAÏS OÙ LES VOÏAGEURS ONT PENETRÉ :

AVEC LES MŒURS DES HABITANS,

LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET

d'Histoire & de Géographie moderne, qui représente l'état actuel de toutes les Nations :

ENRICHI

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME CINQUANTE-NEUVIEME.

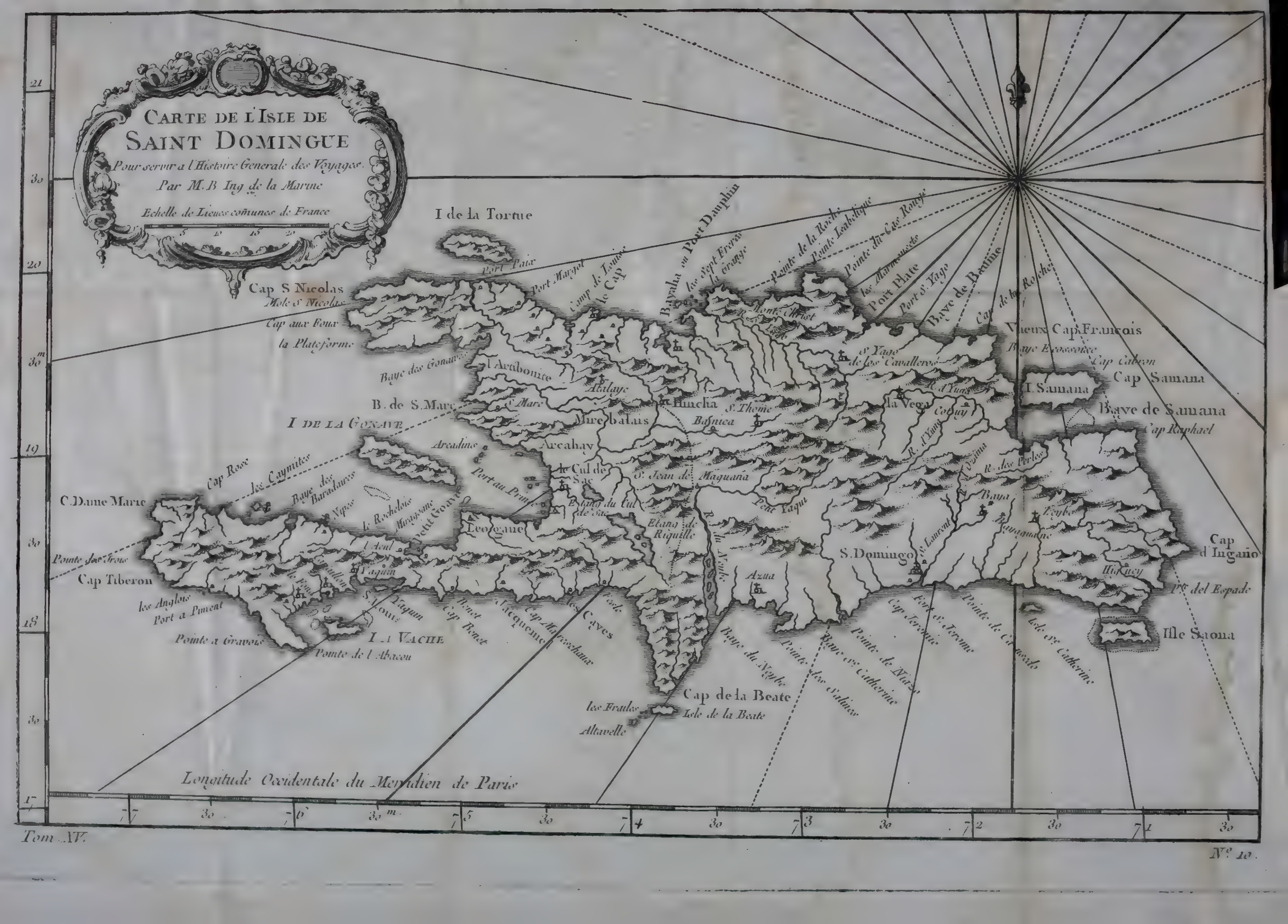
A PARIS,

Chez la Veuve DIDOT, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

M. DCC. LIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.





CARTE DE L'ISLE DE SAINT DOMINGUE
Pour servir a l'Histoire Generale des Voyages.
Par M. B Ing. de la Marine
Echelle de Lieues comunes de France
I de la Tortue
Cap S. Nicolas
Mole S. Nicolas
Cap aux Foux
la Plateforme
Baye des Gonaives
l'Artibonite
B. de S. Marc
I DE LA GONAVE
Arcahay
Mirebalais
Hincha
Cul de Sac
Port au Prince
Leogane
Petit Goave
Nipes
Cap Rose
les Caymites
C. Dame Marie
Pointe des Irois
Cap Tiberon
les Anglois
Port a Piment
Pointe a Gravois
I. A VACHE
Pointe de l'Abacou
Cap Bonet
les Caves
Jacquemel
Cap de la Beate
Isle de la Beate
les Frailes
Altavelle
Baye du Neybe
Azua
S. Domingo
S. Laurent
Baya
Zeybo
Higuey
Isle Saona
Cap d'Ingaño
Pte del Espade
Cap Raphael
Baye de Samana
Cap Samana
I. Samana
Cap Cabron
Vieux Cap François
Cap de la Roche
Baye de Balsame
Port S. Yago
Port Plate
Mont Christ
Port Dauphin
le Cap
Port Margot
Port Paix
la Vega
Cotuy
S. Yago de los Cavalleros
S. Thome
Banica
S. Jean de Maguana
Petit Yaqui
Etang de Riquille
Etang du Cul de Sac
Longitude Occidentale du Meridien de Paris



HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOÏAGES.

Depuis le commencement du XV Siecle.

TROISIEME PARTIE.

LIVRE SEPTIEME.

VOIAGES ET ETABLISSEMENS AUX ANTILLES.

CHAPITRE PREMIER.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE ESPAGNOLE, OU DE SAINT DOMINGUE.

Pour servir de conclusion au Livre V. du Tome XLVIII.

QUAND nous ne serions point engagés par une promesse formelle à reve INTRODUCTION.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

nir aux Etabliſſemens de l'Ile Eſpagnole, l'importance du ſujet ne manqueroit pas de nous y rappeller. Oublierions nous que l'ouverture du Nouveau-Monde a commencé par cette Ile ? Et pour ne diſſimuler aucun de nos motifs, ſerions-nous inſenſibles à l'honneur du nom François, qui a reçu tant d'éclat de la belle Colonie que nos Avanturiers y ont formée depuis près d'un ſiecle.

Mais il faut ſe ſouvenir ici que dès le milieu du ſeizieme ſiecle, où nous avons interrompu notre Deſcription, l'Ile Eſpagnole avoit beaucoup perdu de ſa premiere ſplendeur. Enſuite quelques-unes de ſes principales Villes furent renverſées par un tremblement de terre. En 1586 les Anglois pillerent la Capitale. Cinq ans après, la Ville d'Yaguana fut ruinée par des Corſaires de la même Nation. Avant la fin du même ſiecle, les Villes (1) de Salvatiera, de la Savana, d'Yaquimo, de San Juan de la Muguana, de Bonao, de Buenaventura, de Larez de Guahaba & de Puerto-Réal furent abandonnées de leurs Habitans. Le relâchement du Commerce, cauſé par la défenſe de re-

(1) Voïez la Deſcription, au Tome XLVI de ce Recueil.

cevoir des Etrangers, & l'espoir de faire plus de fortune dans les Colonies du Continent, causerent les mêmes déser-tions dans toutes les parties de l'Ile. Enfin l'on n'y comptoit plus, au commen-cement du dix-septieme siecle qu'environ quatorze mille Habitans libres; & plus de douze cens Negres fugitifs s'étoient retranchés sur une Montagne inaccessible, d'où ils faisoient trembler de si foibles Maîtres.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1625.

Tel étoit l'état du plus ancien Etablissement des Espagnols en Amérique, lorsqu'en 1625, par un pur effet du hasard, deux Vaisseaux, l'un François, sous la conduite d'un Gentilhomme Normand, nommé d'*Enambuc*, l'autre Anglois, sous celle du Chevalier Thomas *Warner*, aborderent le même jour à l'Ile de Saint Christophe (2). On a déja fait remarquer que les Espagnols, occupés de leurs conquêtes dans le Continent, n'avoient jamais fait beaucoup d'attention aux petites Antilles. Ils prétendoient à la vérité s'en être assuré la possession par divers Actes; mais ils n'a-

(2) Cet évenement sera rapporté avec plus d'étendue dans l'article de la même Ile; mais il n'en est question ici que par le rapport qu'il eut avec l'Etablissement des François à Saint Domingue. La même raison fait passer légerement sur toutes les circonstances suivantes.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1630.

voient jamais fait d'efforts sérieux pour s'y établir ; & celle de Saint Christophe n'étoit occupée que par les Caraïbes, ses Habitans naturels. Les François & les Anglois conçurent tous les avantages qu'ils pouvoient tirer de ce poste ; & sans être en dispute lesquels y étoient arrivés les premiers, ils convinrent de partager l'Ile entr'eux, pour y établir chacun leur Colonie. Cette bonne intelligence se soutint, non-seulement dans leurs guerres contre les Caraïbes, mais dans le partage de leur Conquête, & ne fut pas même entierement rompue par quelques jalousies qui succéderent. Elle duroit encore vers 1630, lorsque les Espagnols, qui n'avoient pû voir sans chagrin l'Etablissement des deux Nations, dans un terrein sur lequel ils s'attribuoient tous les droits, vinrent les attaquer avec une puissante Flotte, & les forcerent de chercher une retraite dans d'autres Iles. Cependant l'Ennemi ne fut pas plûtôt éloigné, que la double Colonie retourna dans ses Possessions. Mais quelques Avanturiers de l'une & de l'autre, qui s'étoient approchés de l'Ile Espagnole dans leur fuite, aïant trouvé la Côte Septentrionale presqu'abandonnée par les Castillans, avoient pris le parti de

s'y établir. Ils s'y étoient trouvés fort à l'aiſe, au milieu des Bœufs & des Porcs dont les Bois & les Campagnes étoient remplis. Enſuite les Hollandois, qui s'étoient alors établis au Breſil, leur aïant promis de fournir à tous leurs autres beſoins, & de recevoir d'eux en paiement les Cuirs qu'ils tireroient de leurs Chaſſes, cette aſſurance acheva de les fixer.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1630.

Commencement de l'Etabliſſement François.

La plûpart de ces nouveaux Colons étoient Normans. On leur donna le nom de Boucaniers, parcequ'ils ſe réuniſſoient pour boucaner, à la maniere des Sauvages, la chair des Bœufs qu'ils avoient tués. Ce terme, qu'on croit d'origine Indienne, ſignifie cuire, ou plûtôt ſécher à la fumée; & les lieux de cette opération ſe nomment Boucan. On en a fort étendu la ſignification; car on dit *faire un Boucan*, pour boucaner de la viande; & la viande boucanée ſe nomme auſſi du *Boucan*. Ce fut dans le même tems, & ſans doute à cette occaſion, qu'on prit l'habitude en France, de donner à l'Ile Eſpagnole le nom de Saint Domingue, qui n'étoit que celui de ſa Capitale.

Malgré le ſecours des Hollandois, il étoit fort incommode à la nouvelle Colonie de ne recevoir que de leurs

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1632.

mains mille choses nécessaires. Elle fut bientôt délivrée de cet embarras. La plûpart des Boucaniers, qui avoient peu de goût pour la chasse des Bêtes fauves, embrasserent le métier de Corsaires; & sans distinction de Parti, tout ce qu'ils pûrent enlever leur parut de bonne prise. Outre ceux de Saint Domingue, une Troupe d'Anglois, mêlée de quelques François, s'étoit emparée de la petite Ile de la Tortue; ils s'unirent d'intérêts, & dès la même année, ils commencerent à se rendre célebres sous le nom de *Friboutiers* (3), dont on a fait ensuite celui de Flibustiers. Leur rendez-vous le plus ordinaire étoit l'Ile de la Tortue, où ils trouvoient non-seulement un Havre commode, mais plus de sûreté contre les entreprises des Espagnols. Toute la Côte du Nord est inaccessible (4); celle du Sud n'a qu'un Port, dont ces Brigands s'étoient emparés : la peinture qu'on en fait, ne représente même qu'une Rade (5) assez sûre, à deux

(3) Du mot Anglois *Freebooter*, qui se prononce *Fribouter*, & qui signifie Corsaire, Forban, & généralement tout Homme qui ne fait la guerre que pour piller. D'autres font venir Flibustier de Fly-boat, qui signifie Vaisseau léger; mais il est clair qu'ils se trompent.

(4) C'est ce qu'on nomme une côte de fer.

(5) Aussi ne lui a-t'on pas donné d'autre nom que celui de *la Rade*, qu'elle conserve toujours.

lieues de la Pointe de l'Est. Le mouillage y est bon, sur un fond de sable fin, & l'entrée en peut être facilement défendue : quelques pieces de Canon suffisent, placées sur un Rocher qui la commande. Les Terres voisines sont fort bonnes, & l'on y trouve surtout des Plaines d'une merveilleuse fertilité. Tout le reste de l'Ile est couvert de Bois, dont on admire d'autant plus la hauteur, qu'ils naissent entre des Rochers, où l'on ne peut concevoir qu'il y ait dequoi nourrir leurs racines.

ETABLISSEMENT DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1632.

L'Ile de la Tortue n'a pas moins de huit lieues de long entre l'Est & l'Ouest, sur deux de large du Nord au Sud ; & le Canal qui la sépare de Saint Domingue est de la même largeur. Elle est située à vingt degrés dix minutes. L'air y est très bon, quoiqu'elle n'ait aucune Riviere, & que les Fontaines y soient même très rares. La plus abondante jette de l'eau de la grosseur du bras ; mais les autres sont si foibles, que dans plusieurs endroits les Habitans n'avoient pas d'autre ressource que l'eau de pluie. Cette Ile est actuellement déserte ; mais sous le regne des Flibustiers, on y a compté jusqu'à six Cantons fort peuplés ; la *Basse-Terre*, *Cayouc*, le *Milplantage*, le *Ringot*, & la *Pointe au*

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1632.

Maçon. Le seul défaut d'eau douce avoit empêché qu'on n'en habitât un septieme, nommé le Cabesterre. Tous les fruits communs aux Antilles croissoient dans les bons quartiers de la Tortue; le Tabac y étoit excellent, & les Cannes de Sucre d'une grosseur & d'une bonté singulieres. On y avoit transporté de Saint Domingue des Porcs & de la Volaille, qui y avoient extrêmement multiplié. Les Côtes, surtout celle du Sud, sont fort poissoneuses. Lorsque les Flibustiers avoient pensé à se saisir de la Rade, ils y avoient trouvé vingt-cinq Espagnols, qui s'étoient retirés à la premiere sommation.

Lorsqu'on eut appris, à Saint Christophe, ce qui se passoit sur la Côte de Saint Domingue, plusieurs Habitans des deux Colonies passerent à la Tortue, dans l'espérance d'un profit plus certain, soit par la facilité du Commerce avec les Etrangers, soit par les rapines des Flibustiers. Quelques-uns s'attacherent à la culture des Terres & planterent du Tabac. Mais rien ne contribua tant au succès de ce petit Etablissement, que le secours des Vaisseaux François, surtout de Dieppe, qui commencerent à le visiter. Ils y amenoient des Engagés, qu'ils vendoient

quoique ſes forces fuſſent encore inférieures à celles des Anglois, l'eſpérance d'être ſoutenu à ſon arrivée, par les François de l'Ile, lui fit prendre la réſolution de bruſquer ſon entrepriſe. Il arriva dans la Rade à la fin d'Août : il débarqua ſans aucune réſiſtance ; & marchant en ordre de bataille, il fit ſommer Willis de ſortir de l'Ile en vingt-quatre heures, avec ſes Anglois. Une propoſition ſi peu attendue, & ſuivie en effet du ſoulevement de tous les François de l'Ile, étourdit le Général Anglois, juſqu'à l'empêcher de faire attention ſi le Vaſſeur étoit en état de ſoutenir ſa fierté. Il prit le parti de s'embarquer ſur les mêmes Bâtimens qui avoient apporté les François ; & le Vaſſeur ſe trouva Maître, non-ſeulement de l'Ile entiere, mais d'une eſpece de Fort, que les Anglois y avoient conſtruit, & dans lequel ils avoient quelques pieces de Canon.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1641.

Il devoit compter d'y avoir bientôt à ſoutenir de grands efforts, & de la part de ceux qu'il avoit dépoſſedés, & de celle des Eſpagnols, qui avoient déja fait connoître combien le voiſinage des François leur étoit odieux. Cependant les premiers oublierent la Tortue. Mais il n'en fut pas de même des

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1642.

Eſpagnols, qui s'obſtinerent à délivrer cette Ile & la Côte de Saint Domingue, de tout Etabliſſement Etranger. Dès l'année ſuivante (7) ils firent partir de San Domingo, une Eſcadre composée de ſix Bâtimens, qui portoient cinq ou ſix cens Hommes. Elle entra dans la Rade, avec la certitude de vaincre une poignée d'Habitans ſurpris, que les Eſpagnols croïoient ſans retranchemens & ſans Canon. Mais le Vaſſeur, qui entendoit toutes les parties du génie, s'étoit mis en état de ne pas craindre d'inſulte. Il s'éleve, à cinq ou ſix cens pas de la Mer, une Montagne qui ſe termine en Platte-forme; & le milieu de cette Platte-forme eſt occupé par un Rocher eſcarpé de toutes parts, à la hauteur de trente piés; c'eſt à neuf ou dix pas de ce Rocher qu'on voit ſortir la ſeule Fontaine de l'Ile qui ſoit de quelque groſſeur. Le Commandant avoit fait, ſur la Platte-forme, des Terraſſes régulieres, capables de loger juſqu'à quatre cens Hommes. Il s'étoit logé lui-même ſur le haut du Roc, où il avoit placé auſſi ſes Magaſins; & pour y monter, il avoit fait tailler quelques marches juſqu'à la moitié du chemin. On faiſoit le reſte à l'aide d'une échelle

(7) D'autres diſent, en 1643.

de fer, qui pouvoit se retirer; & pour comble de précaution, le Vasseur avoit ménagé un tuïau en forme de cheminée, par lequel on descendoit avec une corde sur la Terrasse, sans être vû. Un logement si peu accessible étoit encore défendu par une Batterie de Canons; & la Terrasse en avoit une autre, pour défendre l'entrée du Havre.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ISLE DE SAINT DOMINGUE.

1643.

Les Espagnols, qui ne s'attendoient pas à trouver les François si bien retranchés, ne furent pas moins surpris de leur nombre. Ils ne s'en étoient pas d'abord apperçus, parcequ'il n'avoit paru personne, pour disputer la descente. On les laissa même approcher à la demie portée du Canon. Mais alors le Vasseur fit faire grand feu; & les chargeant, sans leur donner le tems de se reconnoître, il les mit dans un tel désordre, qu'après avoir eu beaucoup de peine à regagner leurs Chaloupes, ils ne retournerent à leurs Navires que pour lever aussi-tôt les ancres. Le lendemain, on les vit reparoître un peu plus bas, vis-à-vis le Quartier de Cayouc. Le Vasseur feignit encore de ne pas s'opposer à leur descente. Ils la firent librement; ils rangerent leurs Trouppes en Bataille, & marcherent vers le Fort, dans la résolution appa-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1644.

remment de tenter l'assaut ; mais ils n'allerent pas loin. On leur avoit dressé une embuscade, où les François leur tuerent deux cens Hommes ; & le reste n'aïant pensé qu'à la fuite, ils s'embarquerent avec précipitation, & disparurent le jour suivant.

Cette conduite, qui fit un honneur extrême au Commandant des Avanturiers, parut donner quelque jalousie au Gouverneur Général ; ou peut-être craignit-il qu'un Officier Huguenot ne voulût établir, dans son Gouvernement, une petite République Protestante, & qu'on ne lui fît un crime à la Cour, de lui en avoir fourni l'occasion. L'un ou l'autre de ces deux motifs lui fit chercher les moïens de le déplacer, avant qu'il pût se rendre tout-à-fait indépendant. Il lui envoïa Lonvilliers, son Neveu, sous prétexte de le féliciter de sa victoire, mais avec l'ordre secret de se saisir du Gouvernement de l'Ile. Le Vasseur s'en défia, & sut éviter le piége. On convient que c'étoit fait de la Tortue pour les François Catholiques, & vraisemblablement de tous les Etablissemens des Avanturiers dans l'Ile de Saint Domingue, s'il eût gouverné sa Colonie avec autant de modération, qu'il avoit marqué de con-

duite & de valeur à la défendre. Mais lorsqu'il se crut à couvert des dangers du dehors, il compta pour rien l'affection des François mêmes qui étoient sous ses ordres, & bientôt il s'attira leur haine. Il commença par les Catholiques, auxquels il interdit tout exercice de leur Religion, & dont il travailla sourdement à se défaire. Il fit brûler leur Chapelle ; il chassa deux Prêtres qui la desservoient. Ensuite les Religionnaires ne furent pas mieux traités. Il les chargea d'impôts & de corvés ; il mit des taxes excessives sur toutes les denrées & les Marchandises qui entroient dans l'Ile ; enfin il y établit une véritable tyrannie. Les fautes les plus légeres étoient toujours punies avec excès. Il avoit fait faire une cage de fer, où l'on ne pouvoit être debout ni couché, & qu'il nommoit son Enfer. C'étoit assez de lui avoir déplû, pour y être enfermé. On n'étoit gueres plus à l'aise dans le Donjon du Château, qu'il avoit nommé son Purgatoire. Le Ministre même de sa Religion ne put se garantir de ses violences (8). Cependant il n'avoit pas encore levé l'Etendart de

ETABLISSEMENS DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1644.

(8) C'étoit Rochefort, dont nous avons une mauvaise Histoire des Antilles ; mais il n'en dit pas un mot, & l'on en devine la raison.

1644.

la révolte ; & quoiqu'il exécutât mal les ordres du Gouverneur Général, il avoit toujours gardé quelques dehors de bienséance avec lui ; mais lorsqu'il se crut en état de se faire redouter, il leva le masque. Les Flibustiers avoient trouvé, dans un Navire Espagnol qu'ils avoient pillé, une Statue d'argent qui représentoit la Mere du Sauveur. Elle fut apportée à le Vasseur ; & le Gouverneur général, qui en fut informé, la lui fit demander, comme un meuble plus convenable à des Catholiques qu'à des Protestans. Le Vasseur en fit faire une de bois, qu'il se hâta de lui envoïer, en lui écrivant que les Catholiques étoient trop spirituels pour s'attacher à la matiere, dans les objets de leur culte, & que pour lui il avoit trouvé la Statue si bien travaillée, qu'il n'avoit pû se résoudre à se défaire d'un si bel Ouvrage. Poincy sentit vivement cette insolence ; mais il se trouvoit embarrassé alors, dans une affaire qui l'intéressoit encore plus. La Cour avoit nommé, vers la fin de l'année précédente, un Lieutenant-Général des Iles, & son arrivée avoit causé de la division entre les François. C'étoit cette occasion que le Vasseur avoit saisie, pour exécuter un projet qu'on le soupçonnoit de mé-

diter depuis long-tems. Malgré la dureté de son Gouvernement, il sut tourner avec tant d'adresse l'esprit de ses Sujets, en leur faisant regarder la Tortue comme un asyle pour tous les François qui voudroient faire une profession libre de leur Secte, qu'ils consentirent à le reconnoître pour leur Prince. ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Il jouït pendant cinq ans de ce titre imaginaire, qui n'ajoutoit rien à son autorité. Mais s'il avoit formé d'autres vûes, elles furent étouffées dans son sang, par des mains dont il se défioit peu. Il avoit donné toute sa confiance à deux Hommes, qui avoient été ses Compagnons de fortune, & qu'on a crus même ses Neveux. Il les avoit comme adoptés, en les déclarant ses uniques Héritiers. Leurs noms étoient Thibaut & Martin. C'étoient deux Scélérats, qui conspirerent contre la vie de leur Bienfaicteur. On prétend que la cause d'une haine si mortelle étoit une Maîtresse, entretenue par Thibaut, que le Vasseur lui avoit enlevée; & qu'ils se flatterent aussi de pouvoir succéder à la Principauté de l'Ile: l'occasion ne leur manqua point pour exécuter leur résolution. Un jour que le Vasseur descendoit du Fort, pour aller visiter un Magasin qu'il avoit sur le bord de la Mer, 1652.

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1652.

Thibaut lui tira un coup de Fusil ; dont il ne fut que légerement blessé. Quoiqu'il n'apperçut point encore le Meurtrier, il voulut courir à son Negre, qui le suivoit & qui portoit son épée. Martin, dont il étoit accompagné, le saisit au corps. Pendant qu'il s'agitoit, pour se dégager, un mouvement de tête lui fit découvrir Thibaut, qui venoit à lui, le poignard à la main. Cette vûe le rendit immobile : il regarda l'assassin ; c'est donc toi, mon fils, lui dit-il, qui m'assassines ! Thibaut, sans lui donner le tems d'ajouter un mot, lui plongea son poignard dans le cœur. On lit dans l'Histoire du P. du Tertre, qu'en tombant percé de coups, le Vasseur demanda un Prêtre, & déclara qu'il vouloit mourir dans la Religion Romaine : mais pouvoit-il avoir oublié qu'il avoit chassé tous les Prêtres de son Ile ?

Avec quelque violence qu'il eut regné, il semble que la seule horreur du crime devoit révolter tous ses Sujets contre les deux Meurtriers. Cependant on assure qu'il ne se fit pas le moindre mouvement en sa faveur. Ces deux Scélérats se saisirent sans opposition de toute l'autorité, & se mirent en possession de son bien, comme s'ils eussent recueilli

la ſucceſſion de leur propre Pere. Mais la vengeance du Ciel ne fut pas differée longtems. Poincy, qui n'avoit pas perdu de vûe le deſſein de faire rentrer la Tortue dans la ſoumiſſion, avoit donné le Gouvernement de cette Ile au Chevalier de Fontenay, avec des forces capables de réduire le Vaſſeur, dont il ignoroit encore la malheureuſe fin.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1652.

Fontenay s'étoit diſtingué dans ſes Caravanes, pour le ſervice de la Religion. Il fit ſes préparatifs, avec la diligence d'un Commandant exercé; & toujours dans l'opinion qu'il avoit de vaincre le Vaſſeur, dont on connoiſſoit les forces & l'habileté. Il publia, pour le ſurprendre à la faveur d'un faux bruit, que l'armement qui ſe préparoit à Saint Chriſtophe étoit deſtiné contre les Eſpagnols. Il alla croiſer effectivement ſur la Côte de Carthagene, où il fit quelques priſes. Enſuite, s'étant rendu à l'Ecu, petit Port de Saint Domingue, il y fut joint par *Freval*, Neveu du Commandeur de Poincy. Le Port à l'Ecu eſt preſque vis-à-vis de la Tortue; & Fontenay apprit, en y débarquant, la révolution qui étoit arrivée dans cette Ile. Il conçut le prix de la diligence: les deux Navi-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1652.

res s'avancerent jusqu'à l'entrée de la Rade, d'où le Canon du Fort les obligea bientôt de s'éloigner. Ils allerent mouiller à Cayenne, dans la résolution d'y tenter une descente; lorsque le Chevalier reçut une Députation qui termina la guerre. Martin & Thibaut, s'étant apperçus que les Habitans n'étoient pas disposés à soutenir un siége pour leurs intérêts, avoient pris le parti de négocier un accommodement, tandis qu'ils pouvoient encore espérer des conditions favorables, ils offroient de remettre le Fort, & ne demandoient point d'autre grace qu'une amnistie solemnelle, avec la paisible jouissance de tous leurs biens. Le Chevalier accorda tout. Le Fort lui fut remis aussi-tôt; & la nouvelle n'en fut pas plutôt répandue à la Côte de Saint Domingue, que tous les Catholiques, qui avoient été chassés de la Tortue par le Vasseur, s'empresserent d'y retourner. Fontenay est le premier qui ait pris le titre de Gouverneur, pour le Roi, de cette Ile & de la Côte de Saint Domingue; honneur que ses successeurs ont conservé longtems, après l'évacuation même de cette Ile.

Il donna ses premiers soins au rétablissement de la Religion Romaine.

Ensuite, pensant à fortifier sa Citadelle, il fit construire deux grands Bastions de pierre de taille, qui environnoient toute la Plate-forme, & se trouvoient appuïés, d'un côté, sur une Montagne qu'on croïoit inaccessible. Ce fut alors que l'Ile se peupla mieux que jamais; & le terrein commençant bientôt à manquer, on fut obligé d'envoïer une Colonie dans l'Ile de Saint Domingue. Ce premier essain de la Tortue préféra la Côte de l'Ouest à celle du Nord, où les Boucaniers auroient pû le secourir plus facilement, parcequ'elle est plus éloignée des Habitations Espagnoles. Mais on ne fut pas moins allarmé de ce nouvel Etablissement, à San Domingo, que si l'on eût déja vû les François à la porte de cette Capitale. Quelques Chaloupes armées furent dépêchées sur-le-champ, pour chasser les Avanturiers de leur poste, avant qu'ils eussent le tems de s'y fortifier. On leur brula quelques Habitations, & le reste étoit fort menacé, lorsqu'un corps de Flibustiers & de Boucaniers vint heureusement tomber sur les Espagnols.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1652.

1653.

Leur défaite fit comprendre à l'Auditeur Roïal, que pour se délivrer entierement de ces fâcheux Voisins, il

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1653.

falloit aller à la ſource du mal, s'emparer de l'Ile de la Tortue, & s'y établir avec des forces capables d'en aſſurer la poſſeſſion à l'Eſpagne. En effet le mal devenoit preſſant pour le Commerce Eſpagnol du Nouveau-Monde. La Tortue étoit le réceptacle de tous les Corſaires, dont le nombre augmentoit de jour en jour. Les Habitans laiſſoient leurs terres en friche, pour aller en courſe; & les avantages qui en revenoient au Gouverneur ne lui permettant gueres de s'y oppoſer, l'Ile ſe trouvoit quelquefois preſqu'entierement déſerte. Ce déſordre, dont les Eſpagnols furent informés, leur offroit des occaſions qu'ils réſolurent de ne pas négliger. En effet, ils formerent leur attaque avec tant de conduite & de ſuccès, que le Chevalier de Fontenay, ſurpris dans ſon Fort (9), ſe vit forcé de le rendre avec une capitulation honorable, & fit enſuite d'inutiles efforts pour s'y rétablir.

Les Eſpagnols en demeurerent Maîtres pendant quelques années (10); ou

(9) Thibaut, meurtrier de le Vaſſeur, perdit dans cette attaque la main dont il avoit tué ſon Oncle. Enſuite s'étant embarqué avec Martin, pour ſortir de l'Ile, ils eſſuïerent tous deux ſur Mer diverſes avantures, & diſparurent enfin, deſorte qu'on n'a jamais entendu parler d'eux depuis.

(10) Le P. du Tertre & le P. Labat ne s'accordent

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1659.

du moins il ne paroît pas que les Avanturiers, destitués de Chef après la retraite du Chevalier de Fontenay (11), aient tenté d'y retourner. Ils aiderent, dans cet intervalle, les Anglois à se rendre Maîtres de la Jamaïque; & les Boucaniers de Saint Domingue furent assez embarrassés à se défendre contre la cinquantaine Espagnole. Mais il est certain qu'en 1659, un Gentilhomme François, dont le nom, malgré l'opposition des témoignages, se trouve aujourd'hui constaté par un Acte public (12), remit les François en possession de la Tortue, & que l'aïant possedée quatre ans à titre de conquête, avec la qualité de Gouverneur & de Lieutenant-Général pour le Roi, il la vendit en 1664 à la Compagnie des Indes Occidentales, à qui le Roi l'accorda sous cette condition. Ogeron *de la Bouere*, Gentilhomme Angevin, an-

point sur tout ce qui se passa dans cet intervalle, & le P. de Charlevoix les accuse tous deux d'erreur : mais ces différences ne changent rien aux faits dans lesquels on se renferme ici.

(11) Il étoit repassé en France, où il mourut en 1664.

(12) C'étoit Jeremie Deschamps, sieur de Moussac & du Rausset, Gentilhomme Perigordin. Le P. de Charlevoix rend témoignage qu'il a vû sa Commission, qui est du mois de Décembre 1656, & le Contrat passé entre lui & la Compagnie des Indes, qui est du 15 Novembre 1664. L'Original est au dépôt de la Marine.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

cien Capitaine au Régiment de la Marine, fut nommé alors Gouverneur de la Tortue ; & se trouvant à la Côte de Saint Domingue, où il reçut ses provisions, il se rendit à son Gouvernement le 6 de Juin 1665. Ce fut la

1665. même année que les Flibustiers pillerent *Sant'-Iago*, pour vanger la mort de quelques François, que les Espagnols avoient cruellement massacrés ; & c'est elle aussi qu'on donne proprement pour l'époque de l'Etablissement des François dans l'Ile de Saint Domingue, comme on donne le nouveau Gouverneur pour le Pere & le véritable Fondateur de cette Colonie.

En effet, la Côte de Saint Domingue avoit toujours assez suivi la fortune de la Tortue ; & lorsque cette petite Ile fut revenue au pouvoir des François, qui ne l'ont plus perdue depuis, les Plantations de la grande, jusqu'alors foibles & chancellantes, prirent bientôt une forme plus solide. Avant l'arrivée du nouveau Gouverneur, le meilleur Etablissement François ne valoit pas le moindre de ceux des Espagnols. Dans la Tortue même, qui étoit le Quartier Général, on ne comptoit que deux cens cinquante Habitans, qui n'y faisoient encore que du Tabac. Au

Port Margot, qui en eſt à ſept lieues, il y en avoit ſoixante, dans un Ilot d'une demie lieue de tour; & vis-à-vis, dans la grande Terre, le nombre n'étoit gueres que de cent. On avoit commencé à défricher le Port de Paix, vis-à-vis de la Tortue; mais ce commencement d'Habitation ſe réduiſoit preſqu'à rien. La Côte de l'Oueſt n'avoit qu'un ſeul Etabliſſement, & c'étoit celui de Léogane. Les Hollandois en avoient chaſſé les Eſpagnols; mais ils ne s'y étoient pas établis. On y comptoit environ cent vingt François, dont le principal ſoutien conſiſtoit dans le ſecours de deux corps qui cauſoient déja beaucoup d'allarme aux Eſpagnols dans les Indes, & qui firent bientôt trembler les Provinces les plus reculées de ce vaſte Empire. C'étoient les Flibuſtiers & les Boucaniers, tous compris ſous le nom d'Avanturiers. Quoiqu'ils ſoient aſſez connus par une curieuſe Hiſtoire, traduite de l'Anglois dans toutes les Langues, il convient au deſſein de cet article de donner quelque idée de leur caractere & de leurs Exploits.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1665.

On a rapporté leur origine. Les Boucaniers n'avoient point d'autre Etabliſſement, dans l'Ile de Saint Domingue,

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1665.

que ce qu'ils nommoient leurs Boucans. C'étoient de petits champs défrichés, où ils avoient des claies pour boucaner la viande, un espace pour étendre les Cuirs, & des Barraques, qu'ils nommoient *Aioupas*, nom emprunté des Espagnols, mais qu'on croit venu originairement des Naturels du Païs. Toutes les commodités de cette situation se réduisoient à les mettre à couvert de la pluie & des ardeurs du Soleil. Comme ils étoient sans Femmes & sans Enfans, ils avoient pris l'usage de s'associer deux à deux, pour vivre ensemble & se rendre mutuellement les secours qu'un Pere trouve dans sa Famille. Tous les biens étoient communs dans chaque Société, & demeuroient à celui des deux qui survivoit à l'autre. C'est ce qu'ils nommoient s'ematelotter; & delà vient, dit-on, le nom de Matelottage, qu'on donne encore aux Sociétés qui se forment pour des intérêts communs. La droiture & la franchise étoient si bien établies, non-seulement entre les Associés, mais d'une Société à l'autre, qu'on ne tenoit rien sous la clé, & que le moindre larcin étoit un crime irrémissible, pour lequel on auroit été chassé du corps. Mais on n'en avoit pas même l'occa-

Leurs Loix.

ſion : tout étoit commun ; ce qu'on ne trouvoit pas chez ſoi, on l'alloit prendre chez ſes Voiſins, ſans autre aſſujettiſſement que de leur en demander la permiſſion ; & ceux, à qui l'on s'adreſſoit, ſe ſeroient deshonorés par un refus. On ne connoiſſoit pas d'ailleurs d'autres Loix, qu'un bizarre aſſemblage de conventions, dont la Coutume faiſoit toute l'autorité, & contre leſquelles on admettoit d'autant moins d'objections, que les Boucaniers ſe prétendoient affranchis de toute obligation précédente, par le Baptême de Mer, qu'ils avoient reçu au paſſage du Tropique. Ils ne ſe croïoient pas beaucoup plus dépendans du Gouverneur de la Tortue, auquel ils ſe contentoient de rendre quelque léger hommage. La Religion même conſervoit ſi peu de droits ſur eux, qu'à peine ſe ſouvenoient-ils du Dieu de leurs Peres : ſurquoi l'on obſerve (13), qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'on ait eu peine à découvrir quelques traces d'un culte Religieux chez divers Peuples, puiſqu'on ne ſauroit douter que ſi les Boucaniers s'étoient perpétués dans l'état qu'on repréſente, ils n'euſſent eu moins de connoiſſance du Ciel, à la ſeconde ou troiſieme gé-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1665.

Leur Religion

(13) Voïez le premier Chapitre du Tome LVII.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

nération, que les Caffres, les Hottentots, les Topinambous ou les Caraïbes. Ils avoient quitté jusqu'aux noms de leurs Familles, pour y substituer des sobriquets & des noms de guerre, dont la plûpart ont passé à leurs Descendans.

Leurs mariages.

Cependant, ceux qui se marierent dans la suite signerent leurs véritables noms; ce qui a fait passer en Proverbe, dans les Antilles, qu'on ne connoît bien les gens qu'au tems du mariage.

Leur habillement.

Leur habillement consistoit dans une chemise, teinte du sang des Animaux qu'ils tuoient, un caleçon encore plus sale, fait en tablier de Brasseur, une courroie, qui leur servoit de ceinture, & d'où pendoit une large gaîne dans laquelle étoit une espece de sabre fort court, qu'ils nommoient *Manchette*, & quelques coûteaux Flamans; un chapeau sans bord, excepté sur le devant, où ils en laissoient pendre un bout, pour le prendre; point de bas, & des souliers de peau de Cochon (14). Leurs Fusils avoient un canon de quatre piés & demi de long, & portoient des balles de seize à la livre. C'est d'eux, qu'on a donné le nom de Boucaniers aux Fu-

(14) Le P. Labat dit de peau de Bœuf fraîche, dans laquelle ils mettoient les piés pour en donner la forme à un morceau, qu'ils coupoient ensuite, & qu'ils faisoient sécher.

Etablissem. des François dans l'Ile de Saint Domingue.

1665.

fils de ce calibre. Chacun avoit à sa suite un certain nombre d'Engagés, & une Meute de vingt ou trente Chiens, entre lesquels il y avoit toujours un Braque ou Venteur. Quoique la chasse du Bœuf fût leur principale occupation, ils se faisoient quelquefois un amusement de celle du Porc Maron. Dans la suite quelques-uns s'y attacherent uniquement, & faisoient boucaner la chair de ces Animaux à la fumée de la peau même, ce qui lui donnoit un goût merveilleux.

Les Chasseurs partoient à la pointe du jour, ordinairement seuls; & leurs Engagés suivoient, avec les chiens. Le seul chien Venteur alloit devant, & conduisoit souvent le Chasseur par d'affreux chemins. Dès que la proie étoit éventée, tous les autres chiens accouroient, & l'arrêtoient en aboïant autour d'elle, jusqu'à ce que le Boucanier fût posté pour la tirer. Il tâchoit de lui donner le coup au défaut de la poitrine; & s'il la jettoit bas, il se hâtoit de lui couper le jarrêt, pour la mettre hors d'état de se relever. Quelquefois l'Animal n'étant que légerement blessé, se jettoit furieusement sur les Chasseurs; mais outre qu'ils étoient presque toujours sûrs de leurs coups, la plûpart

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

étoient assez agiles pour se réfugier derriere un arbre & pour monter au sommet. La Bête étoit écorchée sur-le-champ, & le Maître en tiroit un des plus gros os, qu'il cassoit pour en sucer la moelle. C'étoit le déjeûner ordinaire des Boucaniers. Ils abandonnoient les autres os à leurs Engagés, dont ils laissoient toujours un, pour achever de dépouiller l'Animal, & pour en lever une piece choisie. Les autres continuoient leur chasse, jusqu'à ce que le Maître eût tué autant de Bêtes qu'il avoit de personnes à sa suite. Il retournoit le dernier, chargé, comme les autres, d'une peau & d'une piece de viande. Du Piment, avec un peu de jus d'Orange, faisoit tout l'assaisonnement de ce mets. La table étoit une pierre avec un tronc d'arbre. De l'eau claire pour toute boisson, & nulle sorte de pain. L'occupation d'un jour étoit celle de tous les autres, jusqu'à ce qu'on eût rassemblé le nombre de cuirs qu'on s'étoit engagé à fournir aux Marchands. Alors le Boucanier portoit sa marchandise à la Tortue, ou dans quelque Port de la grande Ile.

Leur vigueur & leur santé.

Une troupe d'Hommes qui faisoient tant d'exercice, & qui se nourrissoient tous les jours de viande fraîche, con-

noiſſoient peu les infirmités ordinaires de la Nature. S'ils étoient ſujets à quelques maladies, c'étoient des fievres éphémeres, dont ils ne ſe reſſentoient pas le jour ſuivant. Avec le tems néanmoins, ils ne pouvoient manquer de s'affoiblir, ſous un Ciel aux intemperies duquel ils n'étoient pas aſſez faits pour ſoutenir conſtamment une vie ſi laborieuſe & ſi dure. Leurs principaux Boucans étoient la Preſqu'Ile de Samana, une petite Ile qui eſt au milieu du Port de Bayaha, le Port Margot, la Savane brûlée, vers les Gouaives, l'Embarcadaire de Mirbalaix, & le fond de l'Ile Avache : mais, delà, ils couroient toute l'Ile, juſqu'aux Habitations Eſpagnoles.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

Principaux Boucans.

Tels étoient les Boucaniers de Saint Domingue, lorſque les Eſpagnols entreprirent d'en purger cette Ile. Les commencemens de cette guerre leur furent aſſez favorables. Ils ſurprenoient les Chaſſeurs en petit nombre, dans leurs courſes, ou pendant la nuit dans leurs Habitations. Pluſieurs furent maſſacrés ; d'autres pris, & condamnés au plus cruel eſclavage. C'étoit fait de tout ce corps d'Avanturiers ; & la ſeule Cinquantaine eût achevé de les exterminer, s'ils ne ſe fuſſent attroupés pour ſe dé-

Ils ſont perſécutés par les Eſpagnols.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

Leur vangeance.

fendre. Ils se vangerent alors avec la derniere fureur, & toute l'Ile fut inondée de sang. Delà le nom de *Massacre*, donné à plusieurs endroits qui le conservent encore. Cependant l'Espagne aïant envoïé, au secours de sa Colonie, des Trouppes du Continent & de quelques Iles voisines, les Boucaniers commencerent à craindre de ne pouvoir résister à tant de forces; sans compter que leurs Chasses étoient interrompues par une si sanglante guerre. Après une mûre délibération, ils prirent le parti de transporter leurs Boucans dans les petites Iles qui environnent celle de Saint Domingue, de s'y retirer chaque jour au soir, & de n'aller à la Chasse qu'en Trouppes nombreuses. Cet expédient les mit en état de vivre, & de continuer la guerre avec une sorte d'égalité. Il arriva même que les nouveaux Boucans, étant moins exposés, devinrent des Habitations plus régulieres, & c'est à ce changement que l'Etablissement François de Bayaha doit son origine. C'est d'ailleurs le plus spacieux & le plus beau Port de toute l'Ile: une petite Ile, qui en occupe le centre, en défend l'entrée, & les plus gros Navires y peuvent mouiller fort près de terre. D'ail-

leurs la chaſſe y étoit très abondante, & les Boucaniers pouvoient ſe rendre en peu d'heures à la Tortue, pour y vendre leurs cuirs. Bientôt même on leur épargna ce court trajet, parcequ'il parut plus commode aux Vaiſſeaux François & Hollandois d'aller charger à Bayaha, où il ſe forma inſenſiblement une nombreuſe Bourgade.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

Auſſi-tôt que les Boucaniers ſe furent fixés, ceux d'un même Boucan ſe rendoient le matin à l'endroit le plus élevé de la petite Ile, pour obſerver les Eſpagnols; & convenant du lieu où ils devoient ſe raſſembler le ſoir, ils paſſoient dans la grande Ile, d'où ils revenoient à l'heure marquée. Si quelqu'un ne paroiſſoit point, on concluoit qu'il avoit été pris ou tué, & les Chaſſes étoient ſuſpendues juſqu'à ce qu'il fût retrouvé, ou que ſa mort eût été vangée. Un jour, les Boucaniers de Bayaha, ſe trouvant quatre Hommes de moins, prirent ſur-le-champ la réſolution de ſe réunir tous, le jour ſuivant. Ils marcherent vers Sant'-Iago; & dans leur route, ils firent quelques Priſonniers, dont ils apprirent que leurs Compagnons avoient été maſſacrés par des Eſpagnols, qui leur avoient refuſé quartier. Ce récit

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

les fit entrer en fureur, & ceux dont ils le tenoient furent leurs premieres victimes. Ensuite, se répandant comme des Bêtes féroces dans les premieres Habitations, ils y sacrifierent à leur vangeance tout ce qu'ils pûrent trouver d'Espagnols.

Raison qui fait abandonner leur genre de vie aux Boucaniers.

Les Trouppes d'Espagne avoient quelquefois aussi leur revanche; mais ces petits avantages ne décidoient de rien. Enfin les Espagnols s'aviserent de faire eux-mêmes des chasses générales dans l'Ile, & la dépeuplerent presqu'entierement de Bœufs. Alors la plûpart des Boucaniers, qui ne trouverent plus dequoi subsister ni continuer leur Commerce, se virent dans la nécessité d'embrasser un autre genre de vie. Plusieurs s'attacherent à former des Habitations. Les quartiers du grand & du petit Goave furent défrichés; & l'Etablissement du Port de Paix s'accrut beaucoup à cette occasion. Ceux, qui ne pûrent s'accommoder d'une vie sédentaire, se rangerent parmi les Flibustiers, & leur jonction rendit ce Corps très célebre.

Origine & caractere des Flibustiers.

On s'imagine aisément qu'entre les Fugitifs de la Tortue, dont on a rapporté les avantures, ce n'étoient pas les plus honnêtes gens qui avoient donné naissance à la Flibuste. Rien n'avoit été

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

plus foible que les commencemens de cette redoutable Milice. Les premiers n'avoient eu ni Vaisseaux, ni munitions, ni Pilotes. Mais la hardiesse & le génie leur avoient fait trouver les moïens d'y suppléer. Ils avoient commencé par se joindre, pour former de petites Sociétés, auxquelles ils avoient donné, comme les Boucaniers, le nom de Matelotage. Entr'eux, ils ne s'en donnoient pas d'autre que celui de Freres de la Côte, qui s'étendit ensuite à tous les Avanturiers, surtout aux Boucaniers de Saint Domingue. Chaque Société de Flibustiers acheta un Canot, & chaque Canot portoit vingt-cinq ou trente Hommes. Avec cet Equipage, ils ne s'attachoient d'abord qu'à surprendre quelques Barques de Pêcheurs, ou quelques Bâtimens du même ordre. Si le succès répondoit à leur audace, ils retournoient à la Tortue, pour y augmenter leur Trouppe ; & l'Equipage d'une Barque étoit ordinairement de cent cinquante Hommes. Ils allerent ensuite, les uns à Bayaha, les autres au Port Margot, pour y prendre du Bœuf ou du Porc. Ceux qui aimoient mieux la chair de Tortue alloient à la Côte méridionale de Cuba, où ces Animaux se trouvent en abondance.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

Leurs uſages.

Avant que de ſe mettre ſérieuſement en courſe, ils ſe choiſiſſoient un Capitaine, dont toute l'autorité conſiſtoit à commander dans l'action : mais il avoit le privilége de lever un double lot, dans le partage du butin. Le coffre du Chirurgien ſe païoit à frais communs ; & les récompenſes des bleſſés étoient prélevées ſur le total. On les proportionnoit au dommage de la bleſſure ; c'eſt-à-dire qu'on donnoit, par exemple, ſix cens écus, ou ſix Eſclaves, à ceux qui avoient perdu les deux yeux, ou les deux piés. Cette convention ſe nommoit *Chaſſe-partie* ; & la méthode établie pour le partage, s'appelloit, partager *à Compagnon bon lot.* Quoique les Flibuſtiers tombaſſent d'abord ſur tout ce qu'ils rencontroient, on aſſure que les Eſpagnols furent toujours le principal objet de leurs brigandages. Ils établiſſoient la juſtice de leur haine pour cette Nation, ſur ce qu'elle leur interdiſoit dans ſes Iles, la Pêche & la Chaſſe, qui ſont, diſoient-ils, de droit naturel ; & formant leur conſcience ſur ce principe, ils ne s'embarquoient jamais ſans avoir fait des prieres publiques, pour recommander au Ciel le ſuccès de leur Expédition, comme ils ne manquoient point de lui ren-

dre des graces solemnelles après la victoire. On ajoute religieusement, qu'il n'est pas possible de jetter les yeux sur tout ce qui s'est passé dans les Indes Occidentales, depuis la formation du Corps des Avanturiers, sans reconnoître que Dieu a voulu se servir de ces Brigands, pour châtier les Espagnols des cruautés inouies qu'ils avoient exercées contre les Habitans du Nouveau-Monde. Les Relations publiques avoient rendu leur nom fort odieux. On a vû des Avanturiers, qui, sans aucune vûe de libertinage ou d'intérêt, ne leur faisoient la guerre que par animosité. Tel fut un Gentilhomme de Languedoc, nommé *Montbars* (10), qui dès sa plus tendre jeunesse avoit pris contr'eux dans ces lectures, une aversion si forte, qu'elle sembloit tourner quelquefois en fureur. On raconte qu'étant au Collége, & jouant, dans une Piece de Théâtre, le rôle d'un François qui avoit quelque démêlé avec un Espagnol, il s'enflamma si furieusement le jour de l'action, qu'il se jetta sur celui qui représentoit l'Espagnol, & que sans un prompt secours il l'auroit tué. Une passion capable de cet excès n'étoit pas

ETABLISSEM DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1665.

Motif de leur haine contre les Espagnols.

(10) Histoire des Avanturiers Flibustiers, par Oexmelin.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

facile à réprimer. Montbars ne respiroit que les occasions de l'assouvir dans le sang Espagnol ; & la guerre ne fut pas plutôt déclarée entre la France & l'Espagne, qu'il monta sur Mer, pour les aller chercher sur les mêmes Côtes que les premiers Conquérans ont fait tant de fois rougir du sang des Indiens. On ne peut représenter tous les maux qu'il leur causa, tantôt sur terre, à la tête des Boucaniers, & tantôt sur Mer, à celle des Flibustiers. Il en a remporté le surnom d'Exterminateur. Mais on ajoute, à l'honneur de sa vertu, que jamais il ne tua un Homme désarmé, & qu'on n'eut point à lui reprocher ces brigandages & ces dissolutions, qui ont rendu la plûpart des Avanturiers détestables devant Dieu & devant les Hommes.

Leurs courses & leurs Exploits.

Achevons la peinture de cette étrange espece de Guerriers, & renvoïons nos Lecteurs à l'Historien, pour le détail de leurs Exploits. Ils étoient si serrés dans leurs Barques, surtout ceux des premiers tems, qu'à peine leur restoit-il place pour s'y coucher. Nuit & jour ils y étoient exposés à toutes les injures de l'air ; & l'indépendance dont ils faisoient profession les rendant ennemis de toute contrainte, les uns ne

laissoient pas de chanter quand les autres pensoient à dormir. La crainte de manquer de vivres n'étoit jamais une raison pour les ménager : aussi se voïoient-ils souvent réduits aux dernieres extrêmités de la soif & de la faim. Mais on peut juger que menant une vie si pénible, ils ne trouvoient rien de difficile pour se mettre au large. La vûe d'un Navire plus grand & plus commode, échauffoit leur sang jusqu'au transport. La faim leur ôtoit la vûe du péril, lorsqu'il étoit question de se procurer des vivres. Ils attaquoient sans délibérer. Leur méthode étoit toujours d'aller droit à l'abordage. Souvent une seule bordée auroit pû suffire pour les couler à fond ; mais leurs petits Bâtimens se manioient sans peine ; & jamais ils ne présentoient que la proue, chargée de Fusiliers, qui, tirant dans les sabords, déconcertoient tous les Canoniers. Lorsqu'une fois ils avoient attaché le grapin, il n'y avoit qu'un bonheur extrême qui pût sauver le plus grand Vaisseau. Les Espagnols, qui les regardoient comme autant de Démons, & qui ne les nommoient pas autrement, sentoient leur courage glacé lorsqu'ils les voïoient de près, & prenoient ordinairement le parti de se ren-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

dre, en demandant quartier; ils l'obtenoient, si la prise étoit considérable: mais si leur avidité n'étoit pas satisfaite, le dépit leur faisoit jetter les vaincus dans les flots. Ils conduisoient leurs prises à la Tortue, ou dans quelque Port de la Jamaïque. Avant le partage, chacun levoit la main, & protestoit qu'il avoit porté à la masse tout ce qu'il avoit pillé. Si quelqu'un étoit convaincu de faux serment, on ne manquoit point de le dégrader, à la premiere occasion, dans quelque Ile déserte, où il étoit abandonné à son triste sort. Ceux qui prenoient Commission du Gouverneur de la Tortue lui donnoient fidelement le dixieme de leurs prises. Si la France & l'Espagne étoient en paix, ils alloient partager leur proie dans quelque endroit éloigné du Fort; & le Gouverneur, dont non-seulement les ordres n'étoient pas d'un grand poids, mais qui n'étoit point en état de les faire respecter, se laissoit fermer les yeux par un présent. Après la distribution des lots, on ne pensoit qu'à se réjouir; & les plaisirs ne finissoient qu'avec l'abondance. Alors, on se remettoit en Mer, & les fatigues recommençoient dans la même vue, c'est-à-dire, pour conduire ensuite à la dé-

bauche. La Religion avoit peu de part aux idées des Flibuſtiers : cependant ils y ſembloient quelquefois rappellés par l'occaſion ; & jamais, par exemple, ils ne s'engageoient au combat ſans s'être embraſſés les uns les autres avec de parfaits témoignages de réconciliation. Ils ſe donnoient même de grands coups ſur la poitrine, comme s'ils ſe fuſſent efforcés d'exciter dans leur cœur, une componction qu'ils ne connoiſſoient gueres. En ſortant du danger, ils retomboient dans leur crapule, dans leurs blaſphêmes & leurs brigandages. On raconte que les Boucaniers ſe faiſoient honneur de valoir mieux qu'eux, & les regardoient comme des ſcélérats. Mais ce qu'on peut recueillir de leur Hiſtoire, c'eſt qu'ils ne ſe devoient rien ; que les Boucaniers étoient peut-être moins vicieux, & que les Flibuſtiers conſervoient un peu plus les dehors de la Religion ; enfin, qu'à la réſerve d'un fond de bonne foi, qui regnoit entre les uns & les autres, & de la chair humaine, qu'on ne leur reproche point d'avoir mangé, peu de Barbares du Nouveau-Monde étoient plus méchans qu'eux, & quantité de Sauvages l'étoient beaucoup moins.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

Leur Religion.

Comparaiſon des Boucaniers & des Flibuſtiers.

Les Côtes, que les Flibuſtiers fré-

ETABEISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

quentoient le plus, étoient celles de Cumana, de Carthagene, de Porto-Belo, de Panama, de Cuba, & de la Nouvelle Eſpagne, l'embouchure du Chagre, & les environs de Laris, de Maracaïbo & de Nicaragua: mais ils couroient rarement ſur les Navires qui alloient d'Europe en Amérique, parceque ces Bâtimens n'étant chargés que de Marchandiſes, ils n'auroient reçu que de l'embarras de mille choſes dont ils n'auroient pû trouver facilement le débit. C'étoit au retour, qu'ils les cherchoient, lorſqu'ils ſe croïoient ſûrs d'y trouver de l'or, de l'argent, des pierres précieuſes, & toutes les riches productions du Nouveau-Monde. Ils ſuivoient ordinairement les Galions, juſqu'à la ſortie du Canal de Bahama; & lorſqu'un gros tems, ou quelqu'autre accident de Mer, retardoit un Bâtiment de la Flotte, c'étoit une proie qui ne leur échappoit point. Un de leurs Capitaines, nommé Pierre le Grand, natif de Dieppe, enleva par cette ruſe un Vice-Amiral des Galions, & le conduiſit en France. Il n'avoit à bord que vingt-huit Hommes & quatre petits Canons. En abordant le Navire Eſpagnol, il fit couler le ſien à fond; & cette audace cauſa tant d'épouvante à ſes

ſes Ennemis, que perſonne ne s'étant préſenté pour lui diſputer le paſſage, il pénétra juſqu'à la Chambre du Vice-Amiral, qui étoit à jouer; il lui mit le piſtolet ſur la gorge, & le força de ſe rendre à diſcrétion. Il le fit débarquer, avec tout ſon monde, au Cap de Tiburon, dont il étoit proche, & ne garda que le nombre de Matelots Eſpagnols dont il avoit beſoin pour la manœuvre. Un autre, nommé *Michel le Baſque*, avoit eu la témérité d'attaquer ſous le Canon de Porto-Belo, un Navire de la même Flotte, nommée *la Marguerite*, chargé d'un million de Piaſtres, & s'en étoit rendu Maître avec peu de perte.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1665.

Les Habitans François de l'Ile de S. Domingue avoient auſſi leurs Aſſociations. On leur donnoit du terrein, à proportion de leur nombre; & quoiqu'ils fuſſent moins expoſés que les autres Avanturiers au reſſentiment des Eſpagnols, il ſe trouvoit entr'eux des gens de courage, dont le nouveau Gouverneur de la Tortue forma une Milice bien ordonnée. Quelques traits, répandus dans l'Hiſtoire des Flibuſtiers, ne laiſſent pas de faire connoître qu'ils avoient encore une partie des mêmes vices. Les Engagés, qui formoient

Aſſociations des Habitans de Saint Domingue.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ISLE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

comme une quatrieme classe d'Avanturiers, étoient dans la dépendance de leurs Chefs ; mais, dans l'occasion, ils s'emploïoient de bonne grace à la guerre. Il s'en trouva même de fort braves & d'assez habiles pour faire d'immenses fortunes, après s'être délivrés de la servitude.

D'Ogeron met le premier de l'ordre dans la Colonie.

Des qualités médiocres n'auroient pas suffi, dans un Gouverneur, pour inspirer le goût de l'ordre à des gens d'un caractere si singulier, & pour en former une Colonie reglée. D'Ogeron possédoit, au plus haut degré, celles qui convenoient à cette grande entreprise. Deux Voïageurs, également respectables par leur mérite & leur profession, se sont épuisés sur son éloge (11).

Son caractere

» Jamais, dit l'un d'eux, on ne vit » un plus honnête Homme, une ame » plus noble & plus désintéressée, un » meilleur Citoïen, plus de probité » & de Religion, des manieres plus » simples & plus aimables, une plus » grande attention à faire plaisir, plus » de constance & de fermeté, plus de » sagesse & de véritable valeur, un » esprit plus fécond en ressources, ni

(11) Le P. Labat, Nouveaux Voïages aux Iles d'Amérique, Tom. VII, pp. 89. & 90. & le P. de Charlevoix, Histoire de Saint Domingue, Tome III, pp. 76. & suiv.

» des vûes plus reglées. Il avoit, dit » l'autre, toute la sagesse, la bravoure, la politesse, le désintéressement, » & la fermeté qui sont nécessaires à » un Chef. Il sembla se dépouiller entierement de la qualité de Gouverneur, pour se revêtir de celle de » Pere de tous ses Habitans. Il les aidoit de sa protection, de ses avis, » de sa bourse; il étoit toujours prêt » à répandre son bien sur ceux qu'il » voïoit dans le besoin; il les prévenoit. On lui est redevable de la plus » grande partie des Etablissemens qui » se firent sur la Côte de Léogane, » jusqu'au cul-de-sac, & depuis le » Port Margot jusqu'au-delà du Cap » François. Il ne reste, pour la conclusion de cet article, qu'à rassembler les principaux traits d'un Gouvernement dont la mémoire est en vénération à S. Domingue, & qui passe pour la véritable fondation de cette Colonie.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

Origine de ses entreprises.

Mais ne dérobons rien à la gloire du vertueux Gouverneur. Il avoit été pendant quinze ans Capitaine au Régiment de la Marine, lorsqu'il prit le parti de s'associer à la Compagnie qui fut formée en 1656 pour la Riviere d'Ouatinigo, dans le Continent d'Amérique. L'année suivante, il s'embar-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

qua sur un Navire, nommé *la Pelagie*; après avoir emploïé 17000 francs aux préparatifs nécessaires pour un grand Etablissement. En arrivant à la Martinique, il apprit qu'on avoit abusé de sa bonne foi; & prenant la résolution de s'établir dans cette Ile, il demanda au Gouverneur, qui en étoit Propriétaire, un quartier, qui lui fut accordé, mais qu'ensuite on voulut lui faire changer pour un autre. Cette nouvelle infidélité le picqua si vivement, qu'il se laissa persuader, par quelques Boucaniers, de passer avec eux dans l'Ile de Saint Domingue. Une méchante Barque, sur laquelle ils le reçurent avec ses Engagés, & tout son train, l'aïant conduit droit à Léogane, il fit naufrage à la vûe des Côtes. Tout son Monde se sauva, mais la meilleure partie de ses Marchandises & de ses provisions fut perdue; & ce malheur le mit dans la nécessité de congédier ses Engagés. Il se vit réduit lui même à vivre quelques tems avec les Boucaniers, dont son mérite lui attira beaucoup de considération.

Suite d'obstacles qu'il surmonte.

Il n'étoit pas sans ressource en France, où il avoit laissé ordre à ses Correspondans de lui envoïer des Marchandises à la Martinique; & lorsqu'il vit

approcher le tems auquel ce secours devoit arriver, il partit pour l'aller recevoir. Mais il apprit en débarquant, que le Convoi étoit venu, & malheureusement dissipé. Cette continuation d'infortune l'obligea de repasser en France, avec la valeur de cinq ou six cens francs en Marchandises; & sa Famille le crut dégoûté des entreprises de Mer. Cependant à peine eut-il pris quelques jours de repos, qu'il emploïa tout l'argent qu'il pût recueillir, à lever des Engagés, à fretter un Vaisseau, à le remplir de Vins & d'Eau-de-vie, & qu'il prit la route de Saint Domingue, avec d'autant plus d'espérance de faire un profit considérable sur sa cargaison, qu'il avoit observé dans cette Ile, que les liqueurs y manquoient. Mais depuis qu'il en étoit parti, on y en avoit porté une si grande quantité, qu'elles y étoient à vil prix. Il porta sa Marchandise à la Jamaïque, où des Commissionnaires, qu'il connoissoit mal, le tromperent si cruellement qu'il n'en tira pas un sol. Ce second Voïage lui coûta, dit-on, dix ou douze mille livres.

1665.

Il retourna droit en France. Un de ses Amis s'y étoit chargé de lui faire construire, pendant son absence, un

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ISLE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

Navire plus propre à porter des Hommes que des Marchandises ; mais sa Famille mit tout en usage pour l'arrêter, & lui refusa tous les secours, sans lesquels il ne pouvoit former une nouvelle entreprise. Son chagrin répondit à son courage, que ses pertes n'avoient fait qu'irriter. Enfin sa Sœur (12), dont il étoit tendrement aimé, lui donna dix mille livres, & des Lettres de crédit pour une plus grosse somme sur divers Marchands de Nantes. Il leva aussi-tôt des Engagés, dont il chargea son Navire ; & s'étant hâté de passer à Saint Domingue, il commença au Port Margot une Plantation, dont il laissa la conduite à des Agens sûrs. Ensuite il se transporta au petit Goave & à Leogane, où quelques Habitans s'étoient établis depuis peu, après en avoir chassé les Espagnols. Sur sa seule réputation, ces deux Postes ne tarderent point à se peupler : il avoit déja celle d'être le Protecteur des Misérables. Une autre entreprise, qu'il forma immédiatement, eut moins de succès. Malgré la disgrace qu'il avoit essuiée à la Jamaïque, il avoit conçu de l'inclination pour les Anglois, & ce goût, soutenu par des conseils qu'il respec-

(12) Madame du Tertre.

toit (13), lui fit prendre la résolution de fonder une Habitation dans cette Ile. Il y donna tous ses soins ; mais loin d'en tirer le moindre avantage, il y perdit encore huit ou dix mille livres. Telle étoit à-peu-près sa situation, lorsque la Compagnie des Indes Occidentales avoit jetté les yeux sur lui pour l'administration de toute la Colonie Françoise, & le fit agréer à la Cour, qui lui envoïa ses provisions à Saint Domingue. Elles étoient du mois de Février 1665 ; & les aïant reçues dès le mois de Mai suivant, il alla conférer au Port François, avec le Marquis de Tracy, envoïé l'année précédente pour mettre la Compagnie des Indes Occidentales en possession de toutes les Antilles Françoises.

ETABLISSEMENT DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1665.

Il est nommé Gouverneur de la Colonie Françoise de S. Domingue.

Ce ne fut pas tout-d'un-coup que d'Ogeron fit reconnoître son autorité à la Tortue. Le seul nom de Compagnie révolta les Avanturiers de cette Ile ; ils lui firent déclarer que jamais ils ne recevroient des Loix d'aucune Compagnie ; que s'il venoit les gouverner au

(13) Ceux du P. du Tertre, Jacobin, Auteur de l'Histoire des Antilles, qui se vante lui-même de les lui avoir donnés, sans expliquer les motifs d'une si bizarre imagination. La ressemblance des noms fait juger que ce Religieux étoit allié d'Ogeron par sa Sœur.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1665.

nom du Roi, il trouveroit des Sujets soumis, à l'exception d'un point sur lequel ils ne lui répondoient pas d'une parfaite obéïssance; qu'ils n'étoient pas disposés à souffrir qu'on leur interdît le Commerce avec les Hollandois, dont ils avoient reçu toute sorte d'assistance, dans un tems où l'on ne savoit pas même, en France, qu'il y eût des François à la Tortue ni à la Côte de Saint Domingue. Les difficultés n'étoient pas de saison. La prudence du nouveau Gouverneur lui fit feindre de goûter cette déclaration. Mais lorsqu'il se vit tranquille dans son Gouvernement, il chercha les moïens d'y établir son autorité. Il s'y fortifia. Il entreprit d'occuper tous ceux qu'il avoit sous ses ordres, de faciliter tout-à-la-fois le Commerce du dehors & celui que les différens quartiers devoient avoir entr'eux, enfin, de mettre sa Colonie en réputation. Ses projets furent mal secondés de la Cour; mais la Tortue & la Côte de Saint Domingue n'en prirent pas moins une nouvelle face. En 1667, on donna plus d'attention à la demande qu'il fit d'un certain nombre de Filles, pour marier ses Habitans. Quoique le premier envoi ne fût pas considérable, on remarqua bientôt un grand chan-

Méthode qu'il observe pour la régler

1667.

Filles envoïées de France à Saint Domingue.

gement dans la Colonie. A la vérité, on observa aussi que si les Femmes communiquerent d'abord à leurs Maris un peu de toutes les vertus qui sont naturelles à leur sexe, ce ne fut pas tout-à-fait comme la lumiere, qui ne perd rien en se communiquant. Mais il paroît aujourd'hui que le tems a perfectionné les uns, & rendu aux autres ce qu'elles avoient perdu. D'un autre côté, on assure que les Maris avoient inspiré à leurs Femmes un peu de leurs vertus Militaires. Quelques-unes ont porté fort loin la bravoure & l'agilité (14).

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1667.

La Compagnie n'avoit envoïé que cinquante Filles, qui furent aussi tôt vendues & livrées à ceux qui en offrirent le plus. D'Ogeron renvoïa promptement, en France, le Bâtiment qui les avoit apportées; & bientôt on le vit revenir avec une autre charge, dont le débit ne fut pas plus lent. Mais on ne continua pas, avec le même zele, de seconder les vûes du Gouverneur, & cette négligence a jetté longtems la Colonie dans une langueur, dont on

(14) Le P. de Charlevoix raconte qu'on a vû longtems à Saint Domingue des Femmes atteindre à la course les Taureaux & les Sangliers; & plus d'une Amazone faire le coup de Pistolet avec d'autres Femmes, & même avec les plus hardis Guerriers.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1667.

prétend qu'elle se ressent encore. Après la guerre, quantité de jeunes gens, que rien ne retenoit sur les Côtes de Saint Domingue, & qui s'y seroient établis s'ils avoient pû trouver des Femmes, passerent au service des Etrangers. On commença néanmoins à faire transporter des Filles engagées pour trois ans; mais les désordres, dont ce Commerce devint la source, le firent bientôt cesser. D'Ogeron, fertile en expédiens, pour rendre sa Colonie florissante, en inventa un qui réussit merveilleusement, & qui ne fit pas moins d'honneur à sa générosité qu'à sa prudence. Il avoit observé que plusieurs Avanturiers ne continuoient de mener une vie errante & libertine, que faute de secours pour commencer une Habitation. Non-seulement il en informa la Compagnie, avec des représentations qui l'engagerent à faire des avances en faveur de ceux qui voudroient s'attacher à la culture des Terres, mais il ne ménagea point ses propres deniers dans la même vûe, & cette libéralité fût toujours sans intérêts. Ensuite, sous prétexte d'envoïer ses propres Marchandises en France, il acheta deux Navires, qui furent moins à lui qu'à ses Habitans : chacun y embarquoit ses

Générosité de d'Ogeron.

denrées, pour un fret modique. Au retour, le généreux Gouverneur faisoit étaler la cargaison à la vûe du Public; & non-seulement il n'exigeoit pas que ce qu'on prenoit fût païé argent comptant, mais il ne vouloit pas même de Billet. Une promesse verbale étoit la seule garantie qu'il exigeoit. Cette conduite lui gagna les cœurs, & lui faisoit ouvrir toutes les bourses. On accouroit de toutes parts à la Tortue, ou à la Côte de Saint Domingue, pour vivre sous un Gouvernement si doux. Les Angevins firent le plus grand nombre, parceque d'Ogeron étoit d'Anjou. Insensiblement toute cette partie de la Côte Septentrionale de Saint Domingue, qui est entre le Port Margot & le Port de Paix, se trouva peuplée. La guerre, que la Révolution de Portugal avoit allumée entre cette Couronne & celle d'Espagne, donna occasion au Gouverneur de s'attacher aussi un grand nombre de Flibustiers, qui étoient demeurés dans l'indépendance. Son dessein, après avoir emploïé ces Brigands pour affermir sa Colonie contre les efforts des Espagnols, étoit d'en faire de bons Habitans.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1667.

On trouve, dans un Mémoire qu'il fit présenter à la Cour, en 1669, les

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1669.

Etat de la Colonie dans ce tems.

progrès que la Colonie avoit faits ſous ſa conduite. » Il y avoit, dit-il, à la » Tortue & ſur la Côte de Saint Do- » mingue, environ quatre cens Hom- » mes lorſque j'en fus nommé Gouver- » neur il y a quatre ans. On en compte » aujourd'hui plus de quinze cens ; & » cette augmentation eſt arrivée pen- » dant la guerre, malgré la difficulté » de faire venir des Engagés. J'y ai fait » paſſer, chaque année, à mes propres » frais, trois cens perſonnes. L'avan- » tage de cette Colonie, ajoute-t'il, » conſiſte premierement en ce qu'elle » fournit au Roi des Hommes aguerris, » & capables de tout entreprendre : » 2°. Elle tient en échec les Anglois de » la Jamaïque, & les empêche d'en- » voïer leurs Vaiſſeaux pour nous atta- » quer dans les Iles du Vent, ou pour » ſecourir celles qu'il nous prendroit » envie d'attaquer. Dans la derniere » guerre, le Gouverneur de la Jamaï- » que s'excuſa d'envoïer du ſecours à » Nieves, ſur le danger où il étoit » d'avoir ſur les bras toutes les forces » de la Tortue. Il redoubloit même ſes » Gardes ; il faiſoit fortifier ſes Places » & ſes Ports : & depuis peu il m'a » propoſé une neutralité perpétuelle, » quelque guerre qu'il y ait en Europe;

» ce qu'il m'avoit refusé auparavant, » lorsque je lui en avois fait la demande » au nom de la Compagnie. En effet » les Anglois n'ont rien à gagner avec » nous, qui sommes ordinairement » dans les Bois, & doivent nous crain- » dre. Ils ont sû que j'avois eu pendant » un mois entier, cinq cens Hommes » à la Tortue, prêts à fondre sur Port- » Roïal, que j'aurois pris assurément, » si la poudre que j'attendois étoit ar- » rivée.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1669.

Remarque sur l'Etablissement des Anglois à la Caroline.

Ce fut vers ce tems que les Anglois s'établirent dans cette partie de la Floride, à laquelle ils ont donné le nom de Caroline. D'Ogeron avoit représenté, dans le même Mémoire, l'importance de se rétablir dans une Contrée dont les François avoient eu la possession, & n'avoit demandé pour cette entreprise, que ce qui reviendroit de la Tortue, lorsque cette Ile seroit à couvert d'insulte. Il avoit donné pour motif que la Floride n'en est qu'à deux cens lieues; que les vents sont toujours bons pour aller & revenir; qu'il seroit facile de se rendre Maître de tout le Commerce des Espagnols, en établissant un Poste qui dominât le Canal de Bahama; que les denrées étant toujours fort cheres à Saint Do-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1669.

mingue, la Floride pouvoit fournir toutes celles qui croissent dans tout autre endroit des Indes; que dans les cas de disgrace, on y trouveroit un réfuge sûr & peu éloigné; enfin que cet Etablissement étoit desiré des François de toutes les Antilles, ne fut-ce que pour mettre une digue à la puissance Angloise, qui devenoit excessive dans ces Mers. Rien n'étoit si sage: mais il paroît que la Cour regardoit alors cet Etablissement comme un objet peu digne de l'intéresser, & qui ne devoit occuper que la Compagnie des Indes Occidentales.

Troubles causés par l'interdiction du Commerce avec les Etrangers.

L'interdiction du Commerce avec les Etrangers, devint, en 1670, une source de troubles, qui durerent plusieurs années, & qui nuisirent beaucoup aux progrès de la Colonie. Les Trouppes, que la Cour y fit passer, contribuerent moins au rétablissement de l'ordre, que les sages mesures du Gouverneur; & lorsqu'il eut fait rentrer les Habitans dans la soumission, il chercha de nouveaux moïens de les occuper. Le nombre de ceux qui pou-

1672.

voient porter les armes montoit alors à plus de deux mille. Il les emploïa de divers côtés, à des Expéditions qui n'eurent pas toutes le même succès: mais

en 1673, l'Espagne aïant déclaré la guerre à la France en faveur de la Hollande, il forma un grand dessein, dont l'exécution fut son unique objet jusqu'à la fin de sa vie; c'étoit d'enlever, aux Espagnols, tout ce qui leur restoit de l'Ile de Saint Domingue. Son plan fut dressé sur celui que les Anglois avoient suivi pour se rendre Maîtres de la Jamaïque; c'est à dire qu'il projetta de se saisir de tous les Ports occupés par des Espagnols, ou du moins de leur en fermer l'entrée. Il commença par envoïer une Colonie vers le Cap de Tiburon, sur la Côte du Sud; ensuite il en fit partir une autre pour la presqu'Ile de Samana; & ces deux Etablissemens ne laissant plus aux Ennemis d'autre sortie que San Domingo vers la Mer, il rapporta toutes ses vûes à la réduction même de cette Capitale.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1673.

Plan d'enlever San Domingo aux Espagnols.

La premiere de ces deux nouvelles Colonies n'eut pas le tems de se fortifier dans son poste, & fut bientôt forcée de l'abandonner; mais il n'en conçut que plus d'ardeur pour le succès de la seconde, qu'il jugeoit beaucoup plus importante. Samana est une Peninsule, dans la partie Orientale de Saint Domingue. L'Isthme, qui la

Deux nouveaux Etablissemens François.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1673.

joint à la grande Terre, n'a pas plus d'un quart de lieue de large; & son terrein, qui est fort marécageux, la rend facile à défendre. On donne à la Peninsule, environ cinq lieues de largeur, sur quinze à seize de longueur; ce qui fait au moins quarante de circuit. Elle court, dans sa longueur, à l'Est-Sud-Est, & laisse ouverte, du même côté, une Baie profonde de quatorze lieues, où le mouillage est à quatorze brasses, & si commode, que les Navires y peuvent être amarrés à terre. L'entrée & le dedans sont remplis d'Ilots & de Cayes, qu'il est aisé d'éviter en rangeant la terre du côté de l'Ouest. Le terrein de la Presqu'ile, quoique peu uni, est très fertile, & sa situation fort avantageuse pour le Commerce. Dès l'origine, les Avanturiers avoient pensé à s'établir dans un si bon Poste; mais la trop grande proximité de San Domingo, qui n'en est qu'à vingt lieues, & d'où ils devoient s'attendre à recevoir de continuelles insultes, leur avoit fait préférer l'Ile de la Tortue: cependant, on avoit toujours vû des Boucaniers à Samana, pendant que ce Corp avoit été florissant; & les Flibustiers s'y arrêtoient aussi plus volontiers qu'en aucun autre

endroit de la Côte. C'étoient toutes ces raiſons qui avoient fait naître au Gouverneur l'idée d'y former une Colonie, à laquelle il avoit donné pour Chef un Avanturier nommé Jamet. La Trouppe n'étant compoſée que d'Hommes, il avoit jugé qu'il ne falloit pas penſer ſitôt à faire paſſer des Femmes, dans un lieu qui n'avoit beſoin d'abord que de Soldats : mais le haſard fit mouiller dans la Baie de Samana, un Navire Malouin, chargé de Filles pour la Tortue. Les nouveaux Colons ne manquerent point l'occaſion de prendre chacun la leur ; & le Marchand, à qui elles furent bien païées, n'eut pas de peine à les leur laiſſer. Le Gouverneur, charmé au fond de pouvoir enchaîner tous ſes Avanturiers, ne leur fit pas un reproche d'avoir pris volontairement des fers, quoiqu'un peu plutôt qu'il ne le deſiroit ; & la Colonie s'en trouva ſi bien, que dans la ſuite elle ne conſentit qu'à regret à quitter cet Etabliſſement, pour paſſer au Cap François.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1673.

Filles achetées par les Habitans de Samana.

Mais les autres vûes du Gouverneur furent interrompues par l'érection d'une nouvelle Compagnie, qui prit la place de celle des Indes Occidentales, ſous le nom de Compagnie des Fermiers

1674.

ETABLISSEM DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1674.

Mort de d'Ogeron & son éloge.

du Domaine d'Occident ; & sa mort, dont cette résolution fut bientôt suivie, acheva de dissiper un projet de conquête, pour lequel il n'attendoit plus que le consentement de la Cour. A la premiere nouvelle du changement des Fermiers Roïaux, il passa en France, dans la seule vûe d'y faire goûter ses desseins. Comme il n'étoit question, pour les assurer, que de se rendre maître de San Domingo, il comptoit de pouvoir prendre cette Capitale avec ses seules forces, pourvû qu'il fût secondé d'une Escadre qui bouclât le Port. Suivant un autre Plan, qu'il avoit dressé pour l'administration de la Colonie, il promettoit d'y entretenir trois Garnisons, de païer les appointemens du Gouverneur, & de faire entrer tous les ans, dans les coffres du Roi, quarante mille livres de pur bénéfice, sans que Sa Majesté fît la moindre avance. Mais étant arrivé à Paris avec une lienterie invéterée, dont ses dernieres fatigues avoient augmenté le danger, il y mourut vers la fin de la même année (14), sans s'être trouvé en état de voir le Roi, ni le Ministre. La Compagnie des Indes occidentales lui étoit redevable de plu-

(14) Suivant d'autres, au commencement de l'année suivante.

ſieurs groſſes ſommes, dont on aſſure qu'il n'eſt jamais rien revenu à ſes Héritiers ; & toute la France fut ſurpriſe de voir mourir aſſez pauvre, un Homme à qui les occaſions n'avoient pas manqué pour amaſſer légitimement de grandes richeſſes. Mais il mourut avec une réputation d'autant plus diſtinguée, qu'aïant toujours été malheureux dans ſes entrepriſes, il n'y avoit rien eu, dans ſa conduite, dont on pût faire honneur à la Fortune.

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1675.

Progrès de la Colonie.

Sa Colonie continua de devoir ſes accroiſſemens aux principes qu'il y avoit établis. Trois ans après, ſous le Gouvernement de ſon Neveu (15), qui lui avoit ſuccedé, il s'y trouva ſept milles perſonnes, dont trois mille pouvoient être emploïées aux Expéditions les plus difficiles ; & dans le dénombrement de 1680, on en compta ſept mille huit cens quarante-huit, dont plus de la moitié étoient capables de porter les armes. Ils étoient entretenus dans une vigilance continuelle, par la crainte des Eſpagnols, qui ne ceſſoient pas de les regarder comme des Corſaires, mais on ne leur attribue point, dans cet intervalle, d'autres Exploits que ceux des Flibuſtiers. En 1684,

1680.

1684.

(15) M. Pouancey.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1684.

Etablissement d'une Justice réguliere.

quelques désordres, qui venoient du relâchement de la subordination, firent penser à regler l'administration de la Justice. C'étoient, jusqu'alors, les Officiers de la Milice de chaque quartier, qui l'avoient rendue, dans une espece de Conseil, établi sous l'autorité du Gouverneur; mais comme ils n'avoient aucune connoissance des Loix, on proposa de donner un Conseil supérieur à la Colonie, & des Siéges Roïaux aux quatre principaux Quartiers, qui étoient Leogane & le Petit Goave pour la Côte Occidentale; le Port de Paix & le Cap François, pour la Septentrionale. Dès l'année suivante, cette idée fut remplie, avec quelques changemens: le Conseil supérieur fut établi au Petit Goave (16); & ce Poste, comme celui de Leogane, & les deux autres proposés pour la Côte du Nord, eurent chacun leur Siége Roïal. Celui du petit Goave étendit sa Jurisdiction aux quartiers de Nippes, de Rochellois, de la grande Anse & de l'Ile d'Avache. Celui de Leogane comprit tous les Etablissemens de l'Arcahay & des environs. Celui du Port de Paix commençoit au Môle Saint Nicolas, embrassoit la Tortue, & finissoit au Port François. Le

(16) Voïez, ci-dessous.

reste de la Côte étoit de la dépendance de celui du Cap.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1684.

Commerce de la Colonie.

Le Commerce de la Colonie s'étoit borné longtems au Tabac ; & la dureté des Fermiers Roïaux avoit failli, plus d'une fois, de causer la ruine des Habitans. On a vû qu'elle les avoit portés à la révolte. Ils ne pouvoient se persuader que le Roi fût informé de leur misere. Dans une Assemblée générale, ils offrirent, si Sa Majesté leur faisoit la grace de supprimer la Ferme, un quart de tout ce qu'ils enverroient dans le Roïaume, affranchi de toutes sortes de frais, & de celui même du transport ; mais sans choix, & surtout à condition que les trois autres quarts, qui demeureroient pour eux, seroient quittes aussi de toutes sortes de droits, & que les Marchands ou les Propriétaires pourroient avec la même liberté les vendre en gros & en détail, au dehors & dans l'intérieur du Roïaume. Ils prétendoient que S. M. tireroit plus, par cette voie, que par les 40 f. par cent qu'elle recevoit du Fermier ; sans compter qu'une faveur si bien entendue leur feroit augmenter la culture de l'Indigo & la Fabrique du Coton, d'où l'Etat pouvoit tirer encore de grands profits. On ignore quelle réponse le Mi-

Offres qu'elle fait au Roi.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1684.

niſtere fit à ces articles : mais il paroît qu'on n'en obtint rien, & que les années ſuivantes, la Colonie ſe vit pluſieurs fois à la veille de ſa perte, par la langueur du Commerce, ou par le déſeſpoir des Habitans. Enfin la Fabrique de l'Indigo, qui devint conſidérable, jetta beaucoup d'argent dans le Païs, & mit quantité de Particuliers en état de monter des Sucreries. A l'égard du coton, on y renonça bientôt ; & les Cotoniers furent arrachés, par la ſeule raiſon qu'un Negre ne pouvoit filer, dans l'eſpace d'un an, aſſez de coton pour dédommager ſon Maître du prix qu'il lui coûtoit & des frais de ſon entretien : objection difficile à comprendre, car ces Eſclaves Afriquains devoient être exercés à ce travail ; & dans la plus grande ſplendeur de la Colonie Eſpagnole le coton avoit fait une de ſes principales richeſſes, après la deſtruction même des Indiens ; c'eſt-à dire lorſqu'il n'étoit fabriqué que par les Negres. Il eſt incertain dans quel tems on entreprit de planter les Cacaoyers ; mais quoique dans la ſuite ils aient péri par des cauſes fort obſcures, on prétend que de toutes les Marchandiſes qu'on a tirées de Saint Domingue, c'eſt celle qui a le plus contribué à peupler

la Colonie. Enfin le Rocou faisoit encore un des plus grands revenus de cette Ile : objet foible, néanmoins, & qui n'auroit point empêché la plûpart des Habitans de chercher une autre retraite, s'ils n'eussent trouvé quelque profit à faire sur les prises des Flibustiers.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE. 1684.

La Tortue est abandonnée.

D'Ogeron aïant donné ses principaux soins à la grande Ile, son Successeur fut surpris de trouver celle de la Tortue presqu'abandonnée. En vain s'efforça-t'il de la repeupler ; & les mêmes efforts ne réussirent pas mieux au Gouverneur qui lui succéda (17). On prétendoit que le terrein avoit perdu sa premiere fertilité ; & quoiqu'il y restât quelques Habitans, à qui le pouvoir, ou l'occasion, avoit peut-être manqué pour se transporter dans un autre lieu, il ne s'y forma presque plus de nouvelles Habitations. Aujourd'hui elle est absolument déserte. Ce fut le Quartier du Port de Paix, qui tira le plus d'avantage de ses débris. Ce Poste, le plus important de la Colonie, demandoit un Fort, que l'abandonnement de la Tortue rendoit encore plus nécessaire, pour la sûreté du Canal qui les sépare. Il fut élevé.

(17) M. de Cussy.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1690.

Habitans de S. Christophe transportés à S. Domingue

Les Anglois s'étant saisis de Saint Christophe en 1690, une partie des Habitans François de cette Ile fut transportée à la Martinique, & les autres furent destinés à Saint Domingue, qui reçut un accroissement considérable de cette révolution. Quantité de ces Fugitifs arriverent au Port de Paix, où l'on s'empressa de leur distribuer des Terres. Il en restoit, à Saint Christophe, environ trois cens, Hommes, Femmes, Galeriens, Negres & Mulâtres, que le Général Anglois remit à la conduite d'un Homme de sa Nation, nommé *Smith*, qui s'étoit fait naturaliser dans la partie Françoise de cette Colonie. Ils partirent sous ses ordres, à la fin de Septembre : mais en approchant de Monte-Cristo, ils furent surpris de lui voir prendre le large, mettre à l'avant du Navire deux Canons chargés à mitrailles, avec des Canoniers prêts à faire feu, & placer sur le Pont tout son Equipage, armé de Pistolets & de Sabres. Lorsqu'ils lui demanderent la cause de cette conduite, il leur reprocha d'avoir pris la résolution de se saisir de son Vaisseau. Ce soupçon n'étoit pas sans vraisemblance ; mais sur quelque fondement qu'il l'eut conçu, il continua sa route avec les

Perfidie d'un Anglois.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1690.

les mêmes précautions, & presque toujours hors de la vûe de terre. En arrivant à l'extrêmité occidentale de l'Ile, il feignit d'avoir manqué le Port de Paix, où il avoit ordre de débarquer sa malheureuse Trouppe; il se plaignit de manquer de vivres; il accusa les vents contraires, qui ne lui permettoient pas d'aller plus loin; enfin il déclara qu'il étoit forcé de mettre tous les François à terre. Aussi-tôt les Hommes furent embarqués dans deux Chaloupes, sous prétexte de leur faire chercher des Habitans de leur Nation pour les secourir: mais il retint leurs hardes, en leur représentant qu'elles ne feroient que les embarrasser. Ensuite, aïant fouillé les Femmes & les Enfans, qu'il laissa presque nus sur le rivage, il mit à la voile & disparut. Quelques François, qui se trouverent heureusement dans ce Canton, ne manquerent point de faire un accueil fort tendre à ces Misérables, & les plus riches Habitans de l'Ile s'empresserent bientôt de les soulager. La plûpart furent conduits au petit Goave, où ils furent reçus comme des Freres. Le Gouverneur, aïant sû que Smith s'étoit retiré à la Jamaïque, & qu'il y avoit eu le front d'assurer qu'il avoit remis ses Passagers

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1690.

à leur destination, envoïa demander Justice de ce Perfide au Général Anglois. D'un autre côté, on vit arriver au Cul-de-sac une grande Barque Angloise, chargée aussi de trois cens François de l'un & de l'autre sexe, qui avoient été conduits de Saint Christophe à l'Ile de Sainte Croix, où l'on avoit refusé de les recevoir. Les Commandans de Saint Domingue, plus humains, les distribuerent dans les meilleures Habitations de leur dépendance, où leur Etablissement devint fort utile. De toutes les Colonies Françoises de l'Amérique, celle de Saint Christophe avoit toujours été la mieux policée: & la dispersion, qui se fit de ses Habitans dans toutes les autres, y porta, dit-on, de la politesse, des sentimens & des principes d'honneur & de Religion, qui n'y étoient gueres connus.

1691.

En 1691, sous le Gouvernement de M. du Casse, on proposa de réunir tous les Quartiers, occupés alors par les François de l'Ile de Saint Domingue, à ceux de l'Ile d'Avache & du Cap François. Cette proposition, qui venoit du Lieutenant-de-Roi de l'Ile de Sainte Croix (18), étoit accompagnée d'un

(18) M. Donon de Ga· Provence, qui acquit de lifet, Gentilhomme de grandes richesses, & qui

Mémoire qui représentoit l'état actuel de la Colonie. » Le Cap François, disoit-on, est situé dans le meilleur air » de l'Ile; le Port en est bon & merveilleusement bien placé pour les » Vaisseaux qui viennent d'Europe: le » terrein est très fertile & bien arrosé; » il peut nourrir six mille Hommes, & » l'on n'y en compte actuellement que » mille, entre lesquels il n'y a pas un » Homme de considération. Le Port de » Paix est à huit lieues sous le vent: on » y compte au plus quatre-vingts Habitans, & c'est tout ce qu'il peut recevoir; la rade n'est pas des meilleures, » l'air y est mauvais & le terrein stérile: on y voit néanmoins quantité » de Fainéans, qui vivent de la Chasse, » & logent à la Campagne sous des » Hutes. Le nombre des Habitans, dans » ce Poste, va jusqu'à cinq cens personnes. Son Fort est un tuf, approchant du Roc, qui a par le haut quatre cens cinquante-trois toises de circonférence, & la Mer en environne » neuf cens. Le reste est un terrein plat, » & l'on rencontre l'eau à deux ou trois » piés de profondeur. La partie, qui

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1691.

Etat de la Colonie Françoise en 1672.

fut dans la suite Commandant Général de la Colonie. Il obtint, en 1705, l'érection de sa principale Habitation de Saint Domingne en Comté, & mourut à Paris, en 1716.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1691.

» regarde la Mer, monte en Amphi-» théâtre ; celle qui eſt vers la terre eſt » preſque eſcarpée, de quarante à » cinquante piés de hauteur ; mais de » tous les côtés de terre, il eſt com-» mandé par des côteaux, depuis cent » ſoixante juſqu'à trois cens toiſes d'é-» loignement. La Tortue, qui eſt vis-» à-vis, n'a plus qu'environ cent Hom-» mes. C'eſt un Païs difficile, & qui » n'eſt propre aujourd'hui qu'à diſper-» ſer les forces de la Colonie. Dans le » Quartier du Cul-de-ſac, on compte » cinquante Habitans, & ſon terrein » peut en contenir cent de plus ; mais » l'air y eſt mauvais, on y manque » d'eau, & celle même des Puits y eſt » ſaumâtre. Leogane eſt ſix lieues au-» delà ; c'eſt une Plaine, longue d'en-» viron quatre lieues ſur une & demie » de large, bordée d'un côté par la » Mer, & de l'autre par une chaîne » de Montagnes. On y compte deux » cens Habitans, qui paſſent pour les » plus aiſés de la Colonie. Le grand » Goave eſt à quatre lieues ſous le » vent, n'a que trente Habitans, & » n'en peut contenir davantage. Le » petit Goave, qui en eſt éloigné de » deux lieues (19), a ſoixante Habi-

(19) On n'y compte ordinairement qu'une lieue.

» tans, & c'eſt trop ; l'air y eſt mau- Etablissem. des François dans l'Ile de Saint Domingue.
» vais, les terres y valent encore moins:
» cependant le Bourg eſt bien bâti, &
» le Port eſt excellent. Nippes, ſix
» lieues plus loin, a le même nombre 1691.
» d'Habitans. Toute cette partie occi-
» dentale contient environ ſept cens
» Hommes, & cent, capables de por-
» ter les armes. Ces Quartiers ſont
» ſéparés par de fort mauvais chemins.
» Enfin, l'Ile d'Avache eſt au Sud,
» vers la Pointe de l'Eſt, & le Quar-
» tier habité eſt dans la grande Terre.
» C'eſt un Païs plat, coupé d'un grand
» nombre de Rivieres, & d'une ferti-
» lité merveilleuſe. Il pourroit conte-
» nir, au large, juſqu'à dix mille
» Hommes ; mais il ne s'y en trouve
» pas aujourd'hui plus de cent, dont
» quatre-vingt portent les armes.

Le motif, qui faiſoit ſouhaiter à M. de Galifet que toute la Colonie fût réduite aux deux Quartiers de l'Ile Avache & du Cap François, c'eſt qu'outre la bonté de leurs Ports, ils ſont les ſeuls capables de contenir un aſſez grand nombre d'Habitans pour faire une grande réſiſtance, & que par la même raiſon, il n'étoit pas à craindre que les Ennemis de la France s'établiſſent puiſ-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1701.

ſamment dans ceux qui ſeroient abandonnés. Mais il paroît que M. du Caſſe fut d'un autre avis, & que ſon autorité l'emporta. On continua les Etabliſſemens dans tous les Poſtes, juſqu'en 1701, où l'avenement du Duc d'Anjou à la Couronne d'Eſpagne, rendit les François tranquilles du côté des Eſpagnols. La guerre, que les deux Nations eurent enſuite à ſoutenir contre les Alliés de la Maiſon d'Autriche, fut pouſſée avec une grande variété d'évenemens, qui n'empêcherent point qu'en 1704 il ne ſe fît quelque changement dans le Gouvernement ſpirituel de la Colonie.

1704.

Gouvernement ſpirituel de la Colonie.

On a repréſenté l'état de la Religion ſous les Boucaniers. Lorſqu'ils eurent commencé à ſortir de leur barbarie, une Paroiſſe, à meſure qu'elle ſe formoit, étoit deſſervie par le premier Prêtre qui venoit s'offrir : enſuite la plûpart de celles du Nord étoient paſſées entre les mains des Peres Capucins. Mais l'air du Païs ſe trouvant ſi contraire à l'habillement & au genre de vie des Religieux de cet Ordre, qu'ils y mouroient preſque tous, ils demanderent la liberté de ſe retirer. Les Jéſuites furent chargés des Cures qu'ils abandonnoient, & les Domini-

quains eurent les Paroiſſes des Côtes du Sud & de l'Oueſt (20). ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Enfin la tranquillité générale, qui fut rétablie en 1714 par le Traité d'Utrecht, mit la Colonie Françoiſe de Saint Domingue en état de ſe peupler & de s'établir ſolidement. 1714. Ce fut alors que les Flibuſtiers, ſe voïant réduits à l'oiſiveté, prirent, en grand nombre, le parti de ſe diſperſer dans les Habitations, & devinrent plus utiles à la Colonie par leur travail, qu'ils ne l'avoient été par cette longue ſuite d'Expéditions qui feront l'étonnement de la Poſtérité. Le Gouvernement de la Tortue & Côte de

(20) Ils n'avoient, auparavant, que les Paroiſſes de l'Eſterre, de la petite Riviere & du Cul-de-ſac, avec des prétentions, dit le P. Labat, ſur toutes celles qu'on pourroit établir dans tout ce Quartier juſqu'à la Riviere de l'Artibonite. Il ajoute que » les Penſions des Curés » ſont païées par les Peuples ſur le pié de trois » cens écus pour chaque » Curé : que lorſqu'il a » un ſecond on lui donne » deux cens écus de plus ; » & que le Caſuel eſt plus » conſidérable à S. Domingue qu'aux Iles du » vent : mais que les Curés n'en ont pas plus de » reſte au bout de l'année, » parceque toutes les denrées, excepté la viande, » ſont beaucoup plus cheres ici, & que pour peu » qu'ils ſoient malades, » les Chirurgiens leur enlevent plus, en une ſemaine, qu'ils ne peuvent recueillir dans un » mois. A l'égard des Capucins, il prétend qu'on » n'a jamais ſû au vrai la » raiſon qui les avoit obligés de ſe retirer, & que » ſuivant quelques-uns, » les Commandans n'étant pas contens d'eux, » on leur avoit inſinué » qu'il étoit à propos qu'ils » demandaſſent leur retraite. *Ubi ſup.* T. 7. pp. 214. & 215.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

1714.

Saint Domingue fut érigé en Gouvernement général, sous le titre de Gouverneur général des Iles sous le vent, avec trois Gouverneurs particuliers sous ses ordres; celui de Saint Louis, pour la Côte du Sud; celui de Leogane, pour tous les Quartiers de l'Ouest; & celui de Sainte Croix pour toute la partie du Nord.

Mais on jugera mieux de l'état actuel de l'Ile par la Description des deux Colonies, c'est-à-dire l'Espagnole & la Françoise; comparaison curieuse, pour ceux qui voudront se rappeller l'article du Tome XLVI de ce Recueil. Ce qu'on va dire de l'Espagnole est tiré du Journal de M. Butet; & tout ce qui regarde celle de France, des Relations du P. Labat & du P. de Charlevoix.

Voïage de M. Butet, & Description de la Colonie Espagnole.

LES AFFAIRES de M. Butet l'appellant à San Domingo, au mois de Mars 1726, il prit sa route par Sant'Iago. Dans une marche de trente-neuf heures, il croit n'avoir fait, dit-il, que trente-quatre lieues communes de France, à l'Est-quart Nord Est, cinq degrés vers l'Est. Sant'Iago n'est plus qu'un Bourg ouvert, sans fortifications, sans retranchemens, composé de trois cens cinquante Chaumieres, & d'une tren-

taine de petites Maiſons de brique, avec cinq Egliſes aſſez mal bâties. Il eſt ſitué ſur une hauteur fort eſcarpée, au pié de laquelle paſſe la Riviere *Yaqué*, qui l'environne du côté du Sud & de l'Oueſt; à l'Eſt & au Nord, c'eſt une grande Plaine, bordée de Bois aſſez hauts. Les Montagnes de Monte-Criſto ſont à deux lieues au Nord; Puerto di Plata, à ſept lieues au Nord-Nord-Eſt; les Montagnes de la Porte, à cinq lieues, & *le Begue* à ſept Eſt-Sud-Eſt.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

L'air de Sant'-Iago paſſe pour excellent, & pour le meilleur de l'Ile entiere; ce qu'on attribue particulierement au vent d'Eſt, qui ne ceſſe preſque point d'y regner. Jamais on n'y a vû de maladie épidémique; & quantité de Malades y viennent de toutes les parties de la Colonie Eſpagnole, pour le rétabliſſement de leur ſanté. On y trouve auſſi quantité de François, exclus de leurs Habitations par diverſes avantures, auxquels la pureté de l'air a fait choiſir cette retraite. Cependant la Ville & les Terres de la dépendance ne contiennent qu'environ trois cens ſoixante Hommes capables de porter les armes, la plûpart Mulâtres, ou Negres libres, ou Metifs. Le Commandant a le titre d'Alcalde Major, & tient

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ſa nomination de la Cour d'Eſpagne. On ſeme du blé dans le Canton de Sant'Iago, & l'on y recueille tous les ans pour cent mille écus de Tabac, qui ſe tranſporte à San Domingo. Les Habitans nourriſſent auſſi quantité de Beſtiaux, dont ils font un bon Commerce avec le Cap François, outre celui des cuirs & des viandes ſalées. Le Païs étant fort propre d'ailleurs à la culture de l'Indigo, du Cacao, du Coton, du Rocou & du Sucre, ce ſeroit un autre fond de richeſſes, s'il étoit mieux peuplé. M. Butet ajoute que le Fleuve Yaqué roule dans ſon ſable quantité de grains d'un or très pur, & que peu d'années avant ſon Voïage, on en avoit trouvé un du poids de neuf onces, qui fut vendu cent quarante piaſtres à un Capitaine Anglois. Leur groſſeur ordinaire eſt celle d'une tête d'épingle applatie, ou d'une lentille fort mince. Ceux, qui font leur occupation de cette recherche, en recueillent chaque jour pour la valeur de plus d'une piaſtre; mais la pareſſe, & l'incommodité d'avoir ſans ceſſe le pié dans l'eau, font négliger un ſi grand avantage aux Habitans. On fit voir, à M. Butet, un Plat d'argent très fin, composé de deux lingots, qui venoient d'une Mine des

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Montagnes de Puerto di Plata. Tout ce Païs, dit-il, eſt rempli de Mines très abondantes, d'or, d'argent & de cuivre. Il apprit d'un Habitant François de Sant'Iago, nommé Jean de Bourges, que ſur les bords d'un petit Ruiſſeau, connu ſous le nom de *Rio Verde*, on avoit découvert une Mine d'or, dont le principal rameau, auquel ce François avoit travaillé, n'avoit pas moins de trois pouces de circonférence, d'un or très pur, maſſif, & ſans mélange d'aucune autre matiere; que Rio verde traîne une quantité ſurprenante de grains d'or, mêlés dans ſon ſable; que Dom Franciſco de Luna, Alcalde du Begue, aiant ſû qu'on avoit ouvert pluſieurs Mines le long du même Ruiſſeau, voulut s'en ſaiſir au nom du Roi, & que les Propriétaires s'y étant oppoſés, il en informa la Cour d'Eſpagne, qui donna ordre au Préſident de San Domingo, de faire combler toutes les Mines de l'Ile.

Sur la route de Sant'Iago au Begue, on voit, à deux lieues au Nord-Eſt de ce Village, les débris de l'ancienne Ville de la Vega, entre leſquels le Couvent des Peres de Saint François ſubſiſte encore preſque entier, avec deux Fontaines, & quelques reſtes de

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

fortifications. Cette Ville, où l'on comptoit jusqu'à quatorze mille Hommes portant les armes, aiant été renversée par un tremblement de terre ; quelques-uns de ses Habitans ont formé, à deux lieues de leurs anciens murs, un petit Bourg que les François nomment *le Begue*, de l'ancien nom *Vega*, qui se prononce Bega. Il est situé à la chûte des Montagnes de la Porte, sur la rive droite de la petite Riviere de Camon. Quoiqu'il ne contienne pas plus de neuf Chaumieres, sa dépendance est considérable, & les Espagnols y entretiennent deux Compagnies de Milice, composées de deux cens dix Hommes, avec leurs Officiers, & gouvernées par deux Alcaldes. On y compte aussi plus de cinquante François réfugiés.

Le *Cotuy*, est un Village à l'Est du Begue, sur les premieres hauteurs des Montagnes de la Porte, qui ont, en cet endroit, douze lieues de profondeur, & deux lieues au-delà du Fleuve *Yuna*, qui, sortant des mêmes Montagnes, coule au Nord-Est, reçoit un très grand nombre de Ruisseaux & de petites Rivieres, & va se rendre à la Mer dans la Baie de Samana. Le Cotuy, qui ne consiste qu'en cinquante

Cabanes fort pauvres, ne laisse pas d'étendre sa Jurisdiction l'espace de vingt-cinq lieues, en remontant à l'Est le long des Montagnes. Deux Alcaldes y commandent, avec deux Capitaines de Trouppes du Pais, dont les Compagnies forment au plus cent soixante Hommes. Ce territoire n'a de remarquable qu'une Mine de cuivre, à deux lieues du Village, au Sud-Est, & dans les Montagnes. Mais le principal Commerce du Païs consiste dans les viandes salées, le Suif & les Cuirs que les Habitans portent à San Domingo. Ils prennent aussi, dans les Montagnes, quantité de Chevaux sauvages, qu'ils vont vendre aux Habitations Françoises. Du haut des Montagnes de la Porte, dont l'extrêmité, qu'on nomme le *Bonnet à l'Evêque*, s'avance au Sud-Est jusqu'à la vûe du Cap François, & qui, remontant à l'Est-quart-Sud-Est, vont aboutir à sept lieues du Cap Raphael, on découvre cette grande & fertile Plaine, dont on a parlé, au tems de la Découverte, sous le nom de *Vega de Real*. Du milieu de la longueur des Montagnes, on a trois heures de marche pour descendre dans la Plaine de San Domingo; & remontant à l'Est le long des Montagnes, on ren-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

contre, à trois lieues du même endroit, le Bourg de Monte-Plata, où l'on compte environ trente familles Espagnoles. C'est fort près de ce Bourg qu'on trouve le Village de Boya, retraite du Cacique Henri, dont on a rapporté les curieuses avantures (21). Mais le reste des anciens Insulaires, qui s'y étoient retirés avec lui, ne montoit point, en 1716, à plus de quatre-vingt-dix personnes, dont les deux tiers étoient des Femmes. Les Espagnols ont, dans ce Canton, une Compagnie de Milice.

La plus grande Plaine de l'Ile, après la Vega de Réal, est celle de San Domingo; mais on en vante beaucoup moins la bonté. Des Montagnes de la Porte, qu'elle a vers le Nord, jusqu'à la Mer, qu'elle regarde au Sud, sa largeur est depuis huit jusqu'à douze lieues. On lui en donne trente de longueur, depuis d'autres Montagnes, qui sont à l'Ouest de la Ville, jusqu'à la Côte orientale de l'Ile. M. Butet ne compte que trente-huit lieues de Sant'Iago à San Domingo, & croit ces deux Villes presque Nord-Est & Sud-Est, tirant un peu plus vers l'Ouest.

(21) Au Tome XLIX de ce Recueil, pp. 377 & suivantes.

On a donné, dans un autre article, la déscription de cette Capitale ; mais quelles que fussent autrefois ses fortifications, elle n'est défendue aujourd'hui que par un simple mur, sans fossé, & sans aucun ouvrage extérieur. Ce mur n'a même, en quelques endroits, que dix piés de haut, sur trois d'épaisseur, & n'est soutenu en dedans, d'aucune apparence de rempart. De l'autre côté de la Ville, on trouve une Prairie, large de quatre cens pas, d'où l'on entre dans un Bois, profond d'un mille, au-delà duquel on a construit, sur le bord de la Mer, un petit Fort, nommé Saint Jérôme, qui défend le seul endroit de la Côte où l'on puisse débarquer. Il est quarré. Chaque face a cent quarante piés de long, avec des flancs de cinq à six piés de large, un angle rentrant au milieu de chaque Courtine, & un Fossé de douze piés de profondeur sur vingt-quatre de largeur. Il est revêtu d'une bonne muraille, mais sans chemin couvert & sans palissades. Quatre guérites occupent les pointes de quatre especes de Bastion. On entre dans le Fort par deux Ponts-levis, l'un du côté de la Mer, l'autre à l'opposite ; & les Portes ne peuvent recevoir que deux Hommes de front : il a, pour Artillerie, trente

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

pieces de Canon de huit livres de balle ; & la Garniſon ordinaire eſt de vingt-cinq Hommes, quoiqu'il puiſſe en loger cent. Le mouillage eſt bon pour toutes ſortes Vaiſſeaux, à la portée du Canon ; & la deſcente eſt fort aiſée, dans une petite anſe de ſable. Tout le Païs qui eſt au-delà, juſqu'à la Riviere de Haina, eſt couvert de Bois fort épais, au travers deſquels on a tiré un chemin, qui conduit vers Azua, & dont la premiere demie lieue eſt coupée de diſtance en diſtance, par trois retranchemens de Maçonnerie en fer à cheval, avec des embraſures & des terraſſes, pour y placer du Canon. La longueur de la Prairie, qui borde San Domingo à l'Oueſt, eſt de cinq cens toiſes, Nord & Sud, & ſe termine au Nord à quelques hauteurs couvertes de Bois, précédées d'un Bourg qui ſe nomme les *Illegnas*. Mais ſi la Ville peut être aiſément inſultée du côté des Terres, elle paroît imprenable du côté de la Mer & de celui du Fleuve, où une bonne muraille, à hauteur d'homme, flanquée de Tours bâties ſur des Rochers eſcarpées, où la Mer briſe continuellement, & cent ſoixante pieces de Canon en batterie, la défendent également de la fureur des eaux & de toutes ſortes d'attaques. La

Citadelle, que les Espagnols nomment *la Force*, est située, comme elle l'étoit anciennement, sur une langue de terre, formée dans la Mer par l'embouchure du Fleuve; & sa principale défense consiste dans plusieurs batteries couvertes, qui donnent & sur la Mer & sur le Fleuve : elles sont placées d'ailleurs sur des rochers escarpés, de dix-huit piés de haut, où les Chaloupes ne peuvent aborder, parceque les vagues y sont toujours très fortes. Du côté de la Ville, elle n'a qu'une simple muraille, haute de quinze piés, épaisse de deux, sans flancs, ni bastions, ni remparts, ni fossés, ni la moindre piece d'Artillerie. On y entre par une grande Porte, qui a son Corps-de-garde ; & du milieu de la Place d'armes s'éleve une grande Tour, qui sert de logement au Gouverneur. Au vent de la Ville, on entretient, sur une Pointe avancée, un Corps-de-Garde de six Hommes, pour observer les Bâtimens qui s'approchent ; précaution, qui n'empêche point que le Corps-de-garde même ne puisse être enlevé facilement.

Le Gouvernement de la Ville de San Domingo est entre les mains d'une Audience Roïale, composée du Président qui est tout-à-la-fois Capitaine Géné-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ral, de quatre Auditeurs ou Conseillers, d'un Fiscal, ou Procureur Général, d'un Rapporteur & de deux Secrétaires des Iles de Cuba & de Portoric; & toute la Côte du Continent, depuis l'Ile de la Trinité jusqu'à la Riviere de la Hacha, en dépend pour le Civil; mais, en qualité de Capitaine Général, l'autorité du Président est bornée à l'Ile de Saint Domingue. Chaque année, le Peuple de Saint Domingo élit deux Alcades, qui sont les Juges ordinaires des affaires civiles, & qui l'année d'après deviennent Alcades de *la Hermandad*, Jurisdiction qui connoît des affaires criminelles, & qu'on peut comparer aux Maréchaussées de France. La Magistrature municipale est composée de quatre Régidors, qui doivent avoir passé par les charges d'Alcaldes, d'un Lieutenant de Police, de l'Alferez roïal, qui porte l'Etendard de la Couronne, en paix comme en guerre, & de deux Alcaldes ordinaires. Tous ces Officiers ont droit de suffrage, dans les Elections annuelles. La Contadorie est une autre Cour, qui a le Président pour Chef, & dont l'office est de régler les affaires du Roi dans tout ce qui concerne la perception des droits Roïaux, le paiement des Trouppes, & les autres dépenses du

Gouvernement. Cette Chambre n'a que deux Officiers, le Tréſorier & le Contador, avec un Secrétaire : le Préſident, le Tréſorier & le Contador ont chacun leur clé du Tréſor.

A l'égard du Militaire, le Capitaine Général a ſous lui un Gouverneur d'armes, un Major, huit Aide-Majors, quatre Compagnies de Trouppes reglées, chacune de cinquante Hommes, entretenues & païées par la Cour, & une Compagnie d'Artillerie de quarante Canoniers. Chaque Compagnie de Soldats a ſon Capitaine en pié, avec un Capitaine réformé, ſans ſolde, qui porte le fuſil comme un ſimple Factionnaire, & ſon Lieutenant. La Compagnie d'Artillerie n'a pas d'autre Officier qu'un ſeul Capitaine. La Citadelle a ſon Commandant particulier, païé par le Roi, mais ſans Garniſon. Tous les autres Officiers ne reçoivent aucune ſolde du Roi. Du nombre de deux cens Soldats, entretenus dans la Ville, on détache treize Hommes, commandés par un Lieutenant, qui font toute la Garniſon de Sant'-Iago, & qui ne ſont jamais relevés. Un autre Détachement de vingt-cinq Hommes, commandé par un Lieutenant & un Aide-Major, fait celle du Fort Saint Jerôme. Le Corps de la Mi-

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

lice Bourgeoise est composé de six Compagnies, de Mulâtres ou d'Indiens, avec un très petit nombre de Blancs, qui font ensemble sept cens vingt-cinq Hommes; celle des Negres libres, à laquelle on joint beaucoup d'Esclaves, est de cent soixante. Le Bourg des Illegnas, qui est comme un Fauxbourg de la Capitale, a deux Compagnies de Milice Bourgeoise, qui font deux cens quarante Hommes, presque tous Blancs. Le Village de San Lorenzo, peuplé de Negres libres François, c'est-à-dire des Esclaves transfuges de la Colonie Françoise, & situé sur les bords de l'Ozama, une petite lieue au-dessus de San Domingo, entretient une Compagnie de cent quarante Hommes, commandés par un Alfiere des Trouppes reglées. Toutes ces Trouppes font quinze cens Hommes d'armes, dans la Capitale & les environs.

Le Clergé de cette Ville est composé d'un Archevêque, Primat de toutes les Indes Espagnoles, de qui relevent immédiatement les Evêques de la dépendance de l'Audience Roïale; d'un Archidiacre, de quatorze Chanoines, & d'un très grand nombre d'autres Prêtres, qui desservent l'Eglise Métropolitaine & les Paroisses. Les Dominiquains, les

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Franciſcains, les PP. de la Merci & les Jéſuites ont de fort belles Maiſons & de magnifiques Egliſes. On ne vante pas moins les édifices de deux Monaſteres de Filles, les ſeuls de la Ville ; mais leurs revenus ne répondent point à cet éclat. San Domingo eſt rempli d'ailleurs de Chapelles particulieres. Il y a deux Hôpitaux, gouvernés par l'Archevêque & par les Magiſtrats, qui en nomment les Adminiſtrateurs. L'Egliſe Métropolitaine eſt d'une Architecture ſuperbe, & relevée encore par la richeſſe de ſes ornemens. La Ville n'a qu'une Paroiſſe, & l'on n'en compte que dix dans tout le reſte de la Colonie : Alta gratia, Sant'-Iago, le Begue, Cotuy, Zirbo, Monte-Plata, dont le Curé deſſert auſſi les Villages Indiens de Boya & de Bayaguana; Gohava, Baurea & Azua, dont le Curé va quelquefois exercer ſes fonctions dans les quartiers de la Maguana & de Neyva, qui ſont ſans Prêtres & ſans Egliſes.

Ce qu'on appelle aujourd'hui Alta gratia, ou le Village de Higuey, eſt apparemment ce qu'on nommoit autrefois Salvaleon Higuey. Ce Village eſt compoſé de ſoixante Maiſons, & ſitué à la tête de l'Ile, entre le Cap de l'Engaño & la pointe de l'Eſpada, à quatre lieues de

la Mer. C'est un célebre Pélerinage, où les Espagnols vont de tous les quartiers de leur Colonie. On y voit un assez beau Couvent. La Place est commandée par un Alcalde Major, & par le Capitaine d'une Compagnie de quatre-vingts Hommes. Toute l'étendue de ce district est de vingt-trois lieues de long, sur six de large. Zeïbo, ou Seïbo, Bourg plus considérable par le nombre de ses Maisons, qui monte à cent quatre-vingt, l'est moins par son district, qui n'a que seize lieues de long sur huit de large. Il est situé à vingt cinq lieues Est-Nord-Est de San Domingo. Deux Alcades y commandent, avec deux Capitaines dont les Compagnies font deux cens trente Hommes. Son territoire est borné au Nord par celui de Bayaguana, éloigné de dix-huit au Nord-Est de San Domingo. Bayaguana est un Village de cinquante Maisons, situé au pié des Montagnes de la Porte, & commandé par un Alcalde, avec le Capitaine d'une Compagnie de soixante Hommes. A douze lieues de San Domingo, vers l'Ouest, on entre dans un Canton nommé *Bany*, qui s'étend d'environ dix lieues le long de la Mer jusqu'aux Salines, & vers la Baie d'Ocoa. Sa largeur n'est que de deux ou trois lieues, entre

la Mer au Sud, & des Montagnes inaccessibles au Nord. Il n'a, ni Bourgs, ni Villages, & n'en est pas moins gardé par une Compagnie de cent quarante Hommes, qui relevent immédiatement de la Capitale. Le Bourg de Goava, situé au milieu de l'Ile, est composé de cent vingt Maisons, & gouverné par deux Alcaldes, avec deux Capitaines, dont les Compagnies sont chacune de cent vingt-cinq Hommes. C'est le quartier le plus étendu de l'Ile : sa longueur est au moins de trente-cinq lieues, sur seize à dix-huit de large. Il a, au Nord, les Montagnes du Port de Paix, & celles de la Porte, qui n'en sont qu'à six lieues ; au Nord-Ouest, le Cap François, qui en est à seize lieues ; au Sud-Est, Saint Domingo, à cinquante-cinq lieues ; à l'Ouest, l'Artibonite ; au Sud, le Quartier de Mirbalais & les dépendances d'Azua ; à l'Est, le Begue, & les doubles Montagnes qui sont au Nord-Ouest de la Capitale. Sa Jurisdiction renferme le petit Village de Banica, qui n'en est qu'à sept lieues, sur le chemin d'Azua. Ce Village & ses environs sont gardés par un Détachement de quarante Hommes.

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Dans le chemin qui conduit du Fort Saint Jerôme à Azua, on a tiré trois

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ISLE DE SAINT DOMINGUE.

retranchemens, dans l'espace d'une demie lieue depuis ce Fort. A cent pas du plus éloigné, un autre chemin, qui vient de Sant'Iago, de Cotuy, & du Begue, coupe le premier; & c'est dans ce lieu que les Espagnols défirent, en 1652, les Anglois commandés par Venables, qui avoient entrepris de se rendre maîtres de San Domingo (22). Trois lieues & demie plus loin, on trouve l'embouchure de la Riviere d'Haina, où les plus grands Vaisseaux peuvent mouiller sans péril, après la saison des Ouragans. En suivant le même chemin, qui continue de regner le long de la Côte, on fait six lieues pour arriver à la Riviere de Nizao, dont la largeur est d'un quart de lieue au-dessus de son embouchure, & qui se décharge dans la Mer par cinq Canaux. Sept lieues plus loin, on rencontre la Riviere d'Ocon, d'où l'on en compte neuf à la Bourgade d'Azua, située à une lieue & demie de la Mer, & composée de trois cens mauvaises Cabanes, bâties de bois & couvertes de feuilles de Lataniers. Deux Alcades, choisis annuellement par le Peuple, y rendent la Justice; & la défense de ce Bourg consiste en trois Com-

(23) Cette victoire se célebre tous les ans avec beaucoup de pompe.

pagnies,

pagnies, chacune de cent quarante Hommes, commandée par un Meſtre-de-Camp de Milice & ſon Lieutenant. Le Port d'Azua eſt à une lieue & demie au Sud de la Bourgade. Sa ſituation, qui l'expoſe aux vents du Sud, le rend dangereux pendant la durée des Ouragans.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Tel étoit l'état de la Colonie Eſpagnole, au commencement de l'année 1717; & l'on n'en connoît point de Deſcription plus récente. On y comptoit alors dix-huit mille quatre cens dix ames, & dans ce nombre trente-ſept Compagnies, qui faiſoient trois mille ſept cens cinq Hommes portant les armes, avec environ quatre cens François, ou répandus dans les Habitations, ou gens de Mer, qui ſervoient le long des Côtes ſur les Bâtimens Eſpagnols. Si l'on excepte la Capitale, où pluſieurs Maiſons ſe reſſentent encore de ſon ancienne ſplendeur, toutes les autres Places n'offrent que des Chaumieres, où l'on eſt à peine à couvert; & dans la Capitale même, lorſque les anciennes Maiſons tombent de vieilleſſe, ou par accident, il ne ſe fait plus d'autres Edifices. L'ameublement répond à la groſſiereté du logement. Auſſi nous aſſure-t-on que la plûpart de ces lieux n'ont

ETABLISSEM. DE FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

plus de Manufactures, ni de Commerce. Les Habitans ne ſe nourriſſent que de leurs nombreux Troupeaux; & c'eſt d'eux auſſi que la Colonie Françoiſe tire toute ſa viande. Elle leur fournit en échange, dequoi ſatisfaire aux autres beſoins de la vie; car ils ne reçoivent preſque plus rien d'Eſpagne, & la pareſſe leur ôte les reſſources de l'induſtrie & du travail. Ceux, qui nous en font cette peinture, rendent juſtice d'ailleurs à leur ſobriété. » Ce ſont, diſent-ils, » les Hommes du monde qui vivent à » moins de frais. Leurs Hattes les nour» riſſent, & le Chocolat ſupplée ce » qui manque à cette nourriture cham» pêtre. Ils ne s'occupent à rien pen» dant tout le jour, & n'impoſent pas » même alors de travail pénible à leurs » Eſclaves. Leur tems ſe paſſe à jouer » ou à ſe faire bercer dans leurs Ha» macs. Lorſqu'ils ſont las de jouer, » ou qu'ils ceſſent de dormir, ils chan» tent; ils ne ſortent de leurs lits que » quand la faim les preſſe. Pour aller » prendre de l'eau à la Riviere, ou » aux Fontaines, ils montent à cheval, » n'euſſent-ils à faire que vingt pas; » il y a toujours un cheval bridé pour » cet uſage. La plûpart mépriſent l'or, » ſur lequel ils marchent, & ſe moc-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ÎLE DE SAINT DOMINGUE.

» quent des François, qu'ils voient » prendre beaucoup de peine, pour » amasser des richesses, dont ils n'au- » ront pas le tems de jouir en repos. » Cette vie tranquille & frugale les » fait parvenir à une extrême vieillesse. » Au reste, le soin de cultiver leur » esprit ne les occupe pas plus, que » celui de se procurer les commodités » de la vie. Ils ne savent rien. A peine » connoissent-ils le nom de l'Espagne, » avec laquelle ils n'ont presque plus » de commerce. D'ailleurs, comme ils » ont extrêmement mêlé leur sang, » d'abord avec les Insulaires, ensuite » avec les Negres, ils sont aujourd'hui » de toutes les couleurs, à proportion » qu'ils tiennent de l'Européen, de » l'Afriquain ou de l'Amériquain. Leur » caractere participe aussi des trois; » c'est-à-dire qu'ils en ont contracté » tous les vices.

On leur attribue néanmoins quelques vertus, surtout un profond respect pour la Religion, qu'ils savent allier avec un libertinage excessif, & cette espece de charité qui intéresse le cœur aux besoins d'autrui. Il se trouve, sur les frontieres de la Colonie Françoise, quantité de Faïnéans, qui courent le Païs pour vivre d'aumônes:

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

malgré l'animoſité mutuelle des deux Nations, ils ſont bien traités dans les Terres Eſpagnoles, & l'on s'y retrancheroit plutôt le néceſſaire, que d'y laiſſer rien manquer à ceux qui demandent quelque ſecours. Enfin, ſi la pareſſe n'avoit pas plus de part que la Philoſophie à la vie ſimple & frugale qu'on y mene, on devroit de l'admiration à des Hommes qui foulent aux piés les richeſſes de leur Païs, & ſe privent de mille biens qu'ils pourroient ſe procurer par un travail médiocre. On aſſure même que ce n'eſt pas ſeulement chez eux, qu'ils gardent cette modération : » Ils vont ſouvent dans les Quar» tiers François, avec de grands trains » de Chevaux, & rarement on les » voit entrer dans les Hôtelleries. Ils » campent le long des chemins; ils » laiſſent paître leurs Chevaux dans » les champs, & ſe mettent à couvert » ſous des Barraques, qu'ils dreſſent à » la hâte. Ils font leurs repas d'un » morceau de viande boucanée, qu'ils » portent avec eux, de Bananes, qui » ſe trouvent partout, & de Choco» lat. S'ils ſont invités par quelques François, ils font honneur à ſa table, mais ils boivent peu.

Ajoutons à cette Deſcription de la

Colonie Espagnole, qu'entre les Esclaves fugitifs, qui y sont passés des Quartiers François, il y en a beaucoup, qui, fuïant aussi le joug de l'Espagne, se sont cantonnés dans les Montagnes, où ils vivent dans une égale indépendance des deux Nations, dont l'intérêt commun seroit de ne pas les y laisser trop multiplier.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

L'HISTORIEN de Saint Domingue donne, en 1726, à la Colonie Françoise, trente mille personnes libres, & cent mille Esclaves noirs ou Mulâtres. Entre les premiers, dit-il, on pouvoit compter dix mille Hommes en état de porter les armes; & dans le besoin, il étoit aisé d'armer vingt mille Negres, sans que les Manufactures eussent beaucoup à souffrir. On ne peut douter que dans l'espace de trente ans, ce nombre ne soit considérablement augmenté.

Description de la Colonie Françoise.

On commence la Description des divers quartiers de la Colonie, par celui dont le Commerce a toujours été le plus florissant, & qui doit cet avantage à sa situation. C'est le quartier du Cap François, situé dans une grande & fertile Plaine, à l'extrêmité occidentale de la Vega Réal, dont plus des trois

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

quarts demeurent aujourd'hui incultes entre les mains des Espagnols. On ne s'accorde pas sur l'étendue de la Plaine du Cap. Les uns la restraignent à cinq Paroisses, qui sont les plus proches de la Ville, & qui se nomment *Limonade*, le *Quartier Morin*, la *petite Anse*, *l'Acul* & le *Morne rouge*. D'autres lui donnent pour bornes à l'Est, la Riviere *du Massacre*, & à l'Ouest la Riviere *Salée*, qui est un peu au-dessus du Port *Margot*. Dans cette derniere supposition, que le même Historien juge la mieux fondée, sa longueur est d'environ vingt lieues, & sa largeur de quatre. Elle n'a que la Mer pour limite au Nord. Au Sud, elle est resserrée par une chaîne de Montagnes, qui n'a, nulle part, moins de quatre lieues de profondeur, & qui dans quelques endroits en a jusqu'à huit. Ces Montagnes renferment les plus belles Vallées du Monde, coupées d'une multitude infinie de Ruisseaux, qui les rendent également agréables & fertiles. Les Montagnes mêmes n'ont rien d'affreux : la plûpart ne sont pas d'une hauteur extraordinaire ; plusieurs sont fort habitables, & peuvent être cultivées jusqu'à la cime.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

La Ville du Cap François (23) est presqu'au milieu de la Côte, qui borde cette Plaine ; & depuis longtems c'est le plus fréquenté de tous les Ports de l'Ile : sa situation le rend non-seulement très sûr, mais fort commode pour les Navires qui viennent de France. Il est ouvert au seul vent du Nord-Est, dont il ne peut même recevoir aucun dommage, parceque l'entrée est toute semée de Récifs qui rompent l'impétuosité des vagues, & qui demandent toutes les précautions des Pilotes. Neuf ou dix lieues à l'Est, on trouve le Port de Bayaha, le plus grand de toute l'Ile. Son circuit est de huit lieues ; & son entrée, qui n'a de largeur que la portée d'un Pistolet, offre en face une petite Ile, sous laquelle les Navires peuvent mouiller. On travailloit en 1728 à fortifier ce Port, & l'on avoit entrepris d'y bâtir une Ville. Le Port Margot, célebre du tems des Flibustiers, n'est qu'une simple Rade, où l'on mouille depuis douze jusqu'à quatorze brasses, entre la grande Terre & un Ilot d'une lieue de circuit : il est accompagné d'une petite Bourgade. Entre le Cap & le Port Margot, à une lieue du premier, on rencontre le Port François, qui y est

(23) Le Plan qu'on en donne est de l'année 1728.

ETABLISSEM. DE FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

fort profond, mais peu fréquenté, parcequ'il est au pié d'une très haute Montagne, & que les Terres en sont stériles. Cette Montagne s'étend l'espace de quatre lieues sur la Côte, & se termine à l'Ouest par un Port très vaste & très profond, que les Espagnols ont nommé *Ancon de Lerisa* (24), & les François, par corruption, le Can de Louise; mais on l'appelle plus ordinairement le Port de l'Acul, du nom d'une Paroisse qui n'en est pas éloignée. L'entrée en est bordée de Récifs, & l'on y mouille par trois brasses & demie. Du Port Margot, qui est à deux lieues de celui de l'Acul, on en compte cinq à la Tortue, vis-à-vis de laquelle est le Port de Paix. En continuant de suivre la Côte, on entre d'abord dans le Port des Moustiques, qui est fort resserré par ses deux Pointes: mais douze Navires y peuvent aisément mouiller par dix ou douze brasses. Une lieue plus loin est le *Port à l'Ecu*, de grandeur & de profondeur peu différentes. Delà, on a six ou sept lieues jusqu'au Môle Saint Nicolas, à côté duquel est un Havre de même nom, sûr partout, à douze brasses, & pour toutes sortes

(24) Le nom de ce Port & celui du précédent leur viennent de deux Dames Espagnoles qui y avoient des Etablissemens.

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

de Navires. Entre le Cap François & Bayaha, on rencontre dans le quartier de Limonade, à deux lieues du Cap, la Baie de Caracol, qui est le Puerto Réal, où Christophe Colomb avoit placé sa premiere Colonie. A trois lieues de Bayaha, vers l'Est, on trouve la Baie de Mancenille, où l'on peut mouiller à quatre ou cinq brasses. Trois lieues plus loin, on trouve la Grange, & trois lieues après la Grange, *Monte Cristo*, au détour duquel s'offre une Rade, où l'on a depuis sept jusqu'à trente brasses. L'ancienne Isabelle, que les François de Saint Domingue nomment vulgairement *Isabelique*, étoit à douze lieues au vent de Monte-Cristo. Puerto di Plata, ou *Porto plate* dans le langage des François, est à neuf ou dix lieues d'Isabelique; & treize ou quatorze lieues plus loin, on voit une Pointe, qui avance beaucoup en Mer (25). Elle fait le commencement d'une grande Baie, connue sous le nom de Cosbec, où l'on mouille par douze brasses, & dont le milieu offre un Port, formé par une petite Ile, d'où l'on compte dix lieues à Samana.

Observations du P. Labat.

Après cette description générale, il y a beaucoup de lumieres à tirer du

(25) Christophe Colomb la nomma *Cabo Frances*.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Voïage que le P. Labat fit d'une Habitation à l'autre. Il débarqua au Cap François. La partie de l'Ile, qui forme la Colonie Françoise, commence, dit-il, à la grande Plaine de Bayaha, à l'Est du Cap, où il trouva de très beaux Etablissemens. De cette Plaine, en côtoïant la bande du Nord vers l'Ouest, & retournant à l'Est par la bande du Sud jusqu'au Cap Mongon, qui est presque à distance égale de la Pointe de l'Est & de celle de l'Ouest, on parcourt toute la Colonie. Le Cap le plus à l'Ouest est celui de Tiberon, que les Espagnols nomment de los Tuberones, c'est à-dire des Requins; parce-qu'au tems de la découverte ils y trouverent quantité de ces Monstres marins. En suivant tous les Cantons des Anses & du grand Cul-de-sac de Leogane, cette partie Françoise doit avoir plus de trois cens lieues de tour; mais de pointe en pointe, comme on mesure ordinairement les Côtes, elle n'en a pas plus de deux cens.

Etendue de la Colonie Françoise.

La Ville du Cap François, dont on a donné le Plan d'après le P. de Charlevoix, doit avoir reçu beaucoup d'embellissemens dans un intervalle fort court, s'il la vit telle qu'il la représente. Cette Place, dit le P. Labat, qui

Etat du Cap François en 1701.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ne la traite que de Bourg, après avoir été ruinée & brûlée deux fois, s'étoit rétablie (en 1701); » & rien n'étoit » plus facile, puisque toutes les Mai- » sons n'étoient que de fourches en » terre, palissadées ou entourées de » Palmistes refendus, & couvertes de » *taches*; nom qu'on donne dans le » Païs aux queues, ou gaînes, des Pal- » mistes. Il y avoit, au milieu du » Bourg, une assez belle Place, d'en- » viron trois cens pas en quarré, bor- » dée de Maisons semblables aux au- » tres. Un des côtés offroit, entr'au- » tres Bâtimens, un grand magasin qui » avoit servi pour les munitions du » Roi, & qui servoit alors d'Hôpital, » en attendant que celui qu'on bâtis- » soit, à un quart de lieue du Bourg, » fut achevé. Sept ou huit rues, qui » aboutissoient à cette Place, étoient » composées d'environ trois cens Mai- » sons. L'Eglise Paroissiale étoit dans » une rue qui faisoit le côté gauche de » la Place, & bâtie, comme les Mai- » sons, de fourches en terre, mais cou- » vertes d'Essentes. Le derriere du » Sanctuaire, & dix piés de chaque » côté, étoient garnis de planches. » Tout le reste étoit ouvert, & palis- » sadé de Palmistes, refendus seule-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

» ment à hauteur d'appui, afin qu'on
» pût entendre la Messe en dehors de
» l'Eglise, comme en dedans. L'Autel
» étoit des plus simples & des plus mal
» ornés. On voïoit, du côté de l'Evan-
» gile, un Fauteuil, un Prie-Dieu, &
» un Carreau de velours rouge pour le
» Gouverneur. Le reste de l'Eglise étoit
» rempli de bancs, de différentes figu-
» res ; & l'espace qui étoit au milieu
» de l'Eglise, entre les bancs, étoit
» aussi propre que les rues, qui n'é-
» toient, ni pavées, ni balaïées ; c'est-
» à-dire qu'il y avoit un demi pié de
» poussiere lorsque le tems étoit sec,
» & autant de boue quand il pleuvoit.
» La Maison du Lieutenant-de-Roi
» étoit située sur une petite hauteur,
» derriere le Magasin, qui servoit alors
» d'Hôpital, & commandoit tout le
» Bourg & les environs. Sa vûe, du
» côté du Port, étoit belle & fort éten-
» due. Elle étoit bornée de l'autre côté,
» par des Montagnes assez hautes, dont
» elle étoit séparée par un large Val-
» lon.

Dans les promenades que le P. Labat fit aux environs du Cap François, il remarqua de très belles Terres, un Païs agréable, & qui ne lui parut pas moins fertile. On commençoit à former

quantité de Sucreries, au lieu de l'Indigo qu'on y avoit cultivé jusqu'alors. Les Religieux de la Charité avoient une belle Habitation près du nouvel Hôpital qu'ils faisoient bâtir, en bon air, & dans une position charmante.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Route par terre du Cap François à Leogane.

Du Cap, pour aller par terre à Leogane, on faisoit d'abord une tournée de douze lieues jusqu'à *la Porte*, Habitation Françoise, quoique située sur le terrein Espagnol. De la Porte, on se rendoit à l'*Atalaya*, gîte Espagnol, qui en est éloigné de dix-huit lieues. On en compte quinze de l'Atalaya au *Petit-fond*, & quatorze du Petit-fond au Bac de l'Artibonite, du Bac au Cul-de-sac, dix-huit, & dix-huit du Cul-de-sac à Leogane : ce qui fait environ quatre-vingt-cinq lieues. Mais ce chemin n'étant point alors sans danger, le P. Labat partit du Cap François sur un Vaisseau de Nantes, & suivit la Côte, qui est haute presque partout, avec de grands enfoncemens dans les Terres, comme des Ports naturels, dont le plus considérable est le Port Margot, situé à quelques lieues sous le vent du Cap. Il arriva le lendemain au soir au Port de Paix, autrefois, dit-il, le plus considérable de toute la partie Françoise. L'Ile de la Tortue,

Route par Mer.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

qui n'en eſt qu'à deux lieues, étoit entierement déſerte. Il étoit encore défendu d'y paſſer, dans la crainte qu'on ne détruisît les Bêtes qu'on y avoit miſes pour multiplier.

Mais laiſſons parler le Religieux voïageur. Nous partîmes du Port de Paix, le Mercredi matin 12 de Janvier; & le Jeudi à midi nous nous trouvâmes à la Pointe ou Cap de Saint Nicolas, par le travers d'une pointe plate, qu'on nomme le *Moule*, ou plutôt le Môle. On prétend que ce Canton a des Mines d'argent: c'eſt un Pais ſec, aſſez propre pour la production de ce Métal & de l'or, qui ne ſe trouvent jamais dans de bonnes Terres. Une Anſe profonde & bien couverte, qui eſt à côté du Môle, eſt la retraite des Corſaires en tems de guerre, & des Forbans (26) en tems de Paix. C'eſt à cette Pointe ou Môle, que commence une grande Baie de plus de quarante lieues d'ouverture juſqu'au Cap de Donna-Maria, & de plus de cent lieues de circuit, dont le plus profond enfoncement ſe nomme le Cul-de-ſac de Léogane. Elle a pluſieurs Iles déſertes, entre leſquelles celle de la

Mines d'argent.

(26) Les Forbans ſont des Corſaires ſans Commiſſion. On fait venir ce nom d'un vieux mot François *Forbanni*, qui ſignifie banni, ou chaſſé de l'Etat, & qui revient au *Bandito* des Italiens.

Gonave se fait distinguer par sa grandeur. A la vûe, elle paroît longue de sept ou huit lieues; mais environnée de bancs dangereux, & sans eau douce; quoique la terre y soit bonne & l'air fort pur. Nous arrivâmes le Samedi, à la Rade du Bourg de la petite Riviere. On compte soixante & dix-sept lieues du Cap jusqu'ici, supposé qu'on vienne de la Pointe Saint Nicolas en droite ligne; mais rien n'étant moins possible, il en faut compter près de cent.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Ile de la Gonave.

J'avois entendu parler, avec tant d'éloges, du Quartier de la petite Riviere, que je fus surpris de le trouver fort audessous de mes idées. Le Bourg, devant lequel notre Vaisseau mouilla, étoit couvert par des Mangles, ou Paletuviers, qu'on avoit laissés sur les bords de la Mer, & dans lesquels on n'avoit fait qu'une très petite ouverture, pour rendre l'accès plus difficile à toutes sortes d'Ennemis : mais cet avantage est païé bien cher par les maladies dangereuses qui viennent des eaux croupissantes, & par l'incommodité d'un nombre infini de Moustiques, de Maringoins, de Vareurs, & d'autres Bigailles dont les Habitans sont dévorés nuit & jour. On n'appercevoit le Bourg que lorsqu'on étoit au milieu d'une rue très

Quartier de la petite Riviere

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

large, mais aſſez courte, qui en faiſoit alors plus des trois quarts. La plûpart des Maiſons étoient de fourches en terre, couvertes de taches; quelques-unes de charpente à double étage, couvertes d'eſſentes ou de bardeau. On en comptoit environ ſoixante, occupées par des Marchands, par quelques Ouvriers, & par un grand nombre de Cabarets. Le reſte ſervoit de Magaſins, où les Habitans mettoient leurs Sucres & leurs autres Marchandiſes, en attendant la vente ou l'embarquement. L'Egliſe Paroiſſiale étoit éloignée du Bourg d'environ deux cens pas, ſi couverte de halliers, qu'on avoit peine à la découvrir, & d'une ſaleté qui me fit penſer que Notre-Seigneur n'avoit pas été logé ſi mal-proprement, depuis qu'il étoit ſorti de l'étable de Bethléem.

Beauté du Quartier de l'Eſtero.

Nous paſſâmes à l'Eſtero, qui eſt un Bourg à trois lieues de la petite Riviere: Si j'avois été peu ſatisfait du Païs d'où nous ſortions, j'admirai au contraire la beauté de celui qui ſuccédoit, ſurtout celle des Terres & des chemins. Je me croïois dans les grandes allées du Parc de Verſailles. Ce ſont des routes de ſix à ſept toiſes de large, tirées au cordeau, bordées de pluſieurs rangs de Citroniers plantés en haies, qui font une épaiſſeur

de trois à quatre piés, ſur ſix à ſept de hauteur, & taillés par les côtés & le deſſus, comme on taille le bouis ou la charmille. Les Habitations, qui ſe préſentent dans ces beaux lieux, ont de belles avenues de Chênes ou d'Ormes, plantés à la ligne; & quoique les Edifices qui les terminent n'aient rien de ſuperbe pour la matiere & l'Architecture, on y remarque de la nobleſſe & du goût. Le terrein eſt plat & fort uni; la terre graſſe, bonne & profonde. Je trouvai le Bourg de l'Eſtero (27) digne du Païs. La plûpart des Maiſons n'étoient que de charpente, paliſſadées de planches, & couvertes d'eſſentes, mais à deux étages, bien priſes, occupées par de riches Marchands, & par un bon nombre d'Ouvriers, avec quantité de Magaſins. Elles compoſoient pluſieurs rues, larges & bien percées. En un mot, tout s'y reſſentoit de la politeſſe du Quartier, qui étoit celui du beau Monde, la réſidence du Gouverneur, celle du Conſeil, & le ſéjour des plus riches Habitans. L'Egliſe Paroiſſiale, ſans pouvoir paſſer pour magnifique, étoit d'une propreté décente. C'étoit un Bâtiment de quatre-vingts piés de long, ſur tren-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Etat du Bourg avant ſa tranſlation.

(27) On a vû que ce Bourg a été transferé à Leogane.

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

te de large, dont le comble, en enraïure, n'étoit pas sans grace. L'Autel étoit bien orné, les bancs disposés dans une belle symétrie, & le plein pié revêtu d'un bon plancher, avec des balustrades & des contrevents. La Maison du Gouverneur étoit grande & commode, précédée d'une belle avenue, & la Salle étoit entourée des Portraits de tous les Gouverneurs de Carthagene (28).

Leogane érigé en principauté par Philippe III.

On prétend que tout ce Païs, depuis la Riviere de l'Artibonite jusqu'à la Plaine de Jaquin, qui est du côté du Sud, fut érigé en Principauté par Philippe III, Roi d'Espagne, en faveur d'une Fille naturelle de ce Prince. On assure même qu'elle y a fini ses jours; & l'on voit encore les restes d'un Château, où l'on suppose qu'elle faisoit sa demeure. Il doit avoir été considérable, si l'on en juge par ses ruines. Cet édifice, qu'on nomme aujourd'hui le grand Boucan, est à deux lieues de l'Estero. L'Auteur y trouva quelques voûtes entieres, grandes & d'un beau travail. Il en resteroit beaucoup plus si les Habitans ne les avoient démolies, pour faire

(28) M. du Casse étant alors Gouverneur, ces Tableaux étoient une partie du butin qu'il avoit fait à Carthagene; mais ce n'étoit pas la plus précieuse.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ſervir les Briques aux cuves de leurs Indigoteries. Ce qu'il y a de plus entier eſt un Aqueduc, qui conduiſoit l'eau de la Riviere au Château. Il a plus de cinq cens pas de long. Sa largeur, par le bas, eſt d'un peu plus de huit piés, qui ſe reſſerrent à quatre & demi par le haut. La rigole en a deux & demi de large, ſur dix-huit à vingt pouces de profondeur. Le Château étoit bâti ſur un terrein de quelque hauteur, au milieu d'une vaſte Savanne. L'air y eſt très pur; & ſi l'on y bâtiſſoit une Ville, la Riviere, qu'il ne feroit pas difficile d'y faire paſſer, y apporteroit mille commodités. Auſſi s'étoit-on propoſé d'y transférer Léogane, & l'on regrette que ce projet n'ait pas eu d'exécution. Le Conſeil Supérieur & la Juſtice ordinaire de Saint Domingue s'étoient aviſés de gratifier le Roi du titre de Prince de Léogane, qu'ils ne manquoient jamais de lui donner dans leurs Arrêts, après les qualités de Roi de France & de Navarre, comme on lui donne celui de Comte de Provence: mais la Cour les a remerciés de ce préſent, avec défenſe de rien ajouter, ſans un ordre exprès, aux titres de Sa Majeſté.

Titre de Prince de Léogane donné au Roi, & rejetté.

Le terrein, qui ſe nomme proprement Plaine de Léogane, a douze ou

Plaine de Léogane & ſa fertilité.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

treize lieues de longueur, de l'Eſt à l'Oueſt, ſur deux, trois & quatre lieues de large, du Nord au Sud. Cette belle Plaine commence aux Montagnes du grand Goave, & finit à celles du Cul-de-ſac. C'eſt un Païs uni, arroſé de pluſieurs Rivieres, d'une terre profonde, & ſi bonne, qu'elle produit également des Cannes, du Cacao, de l'Indigo, du Rocou, du Tabac, du Manioc, du Mill, des Patates, des Ignames, & toutes ſortes de fruits, de pois & d'herbes potageres. Les Cannes, ſurtout, y viennent en perfection : leur bonté répond à leur groſſeur ; ſur quoi l'on remarque, en général, que les Raffineurs de France prétendent trouver plus de profit, à travailler les Sucres bruts de Saint Domingue, que ceux des autres Iles, & les font valoir trois & quatre livres, par cent, plus que les autres Sucres.

On ne ſauroit lire la Deſcription que le P. Labat fait des Cacaoyers de cette Plaine, ſans regretter amerement la perte que l'Ile a faite (29) de cette

(29) Ce déſaſtre paroît avoir commencé en 1719. Le P. le Pers aſſure que dans une Paroiſſe de la Plaine du Cap, nommée l'Acul, où il étoit dans le cours de cette année, un ſeul Habitant nommé *Chambillac*, avoit plus de vingt mille piés de ces arbres, & que cette Plantation périt toute entiere.

belle partie de son Commerce. » Je ne
» pouvois me lasser, dit-il, de consi-
» derer ces arbres, qui par leur gros-
» seur, leur hauteur, leur fraîcheur,
» & les beaux fruits dont ils étoient
» chargés, surpassoient tous ceux que
» j'avois vus jusqu'alors. On faisoit
» une prodigieuse quantité de Cacao
» au Fond des Negres : c'est un Can-
» ton à huit lieues au Sud du petit
» Goave, en allant à la Plaine de Ja-
» quin. Tous les environs de la Ri-
» viere des Citroniers & de celle des
» Cormiers, à deux lieues au Sud de
» la Ville de Leogane, aussi bien que

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Les autres suivirent de près, à l'exception d'une seule, qui subsistoit encore en 1726, au *Trou de Jacquesi*, & qui eut alors le sort de toutes les autres. On ne vit plus, dans toute l'Ile, aucun Cacaoyer, à la réserve de quelques piés qu'on cultivoit avec un soin extraordinaire dans les Jardins, & qu'on montroit comme une rareté. Le P. de Charlevoix dit » qu'il seroit difficile d'ô- » ter de l'esprit, à quan- » tité de personnes, que » cette mortalité fût l'ef- » fet d'un sort jetté sur » l'Ile de Saint Domingue » par quelques Habitans » de la Martinique, qui » ne pouvant faire le Com- » merce de l'Indigo, par- » ceque cette Plante n'a » jamais bien réussi dans » leur Ile, & n'étant pas » assez riches pour entre- » prendre de faire du Su- » cre, n'avoient gueres » d'autre ressource que le » Cacao. Le grand commerce qui s'en faisoit à Saint Domingue en avoit fait baisser le prix à 5 s. la livre, & nuisoit beaucoup à la Martinique, dont cette Marchandise avoit été une des principales richesses. *Histoire de Saint Domingue. T. IV*, p. 217. Le P. de Charlevoix n'auroit pas mal fait d'expliquer ce qu'il entend par un sort.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

» toutes les gorges des Montagnes du
» même côté, étoient des Forêts de
» Cacaoyers.

Observations sur la Plaine du Cap.

Cette description ne regarde que la Côte; mais, pour revenir à la Plaine du Cap, on y compte, dans sa plus grande étendue, douze Paroisses, toutes placées à une ou deux lieues de la Mer. Leurs noms, en commençant par l'Est, sont *Guanaminte*, *Bayaha*, le *grand Bassin*, le *Terrier rouge*, le *Trou*, *Limonade*, le *Quartier Morin*, la *petite Anse*, le *Morne rouge*, l'*Acul*, le *Limbé*, & le *Port Margot*. La plûpart de ces Cantons avoient déja une Paroisse dans les Montagnes : telles étoient *Jeannaute*, pour Guanaminte; *le Four*, pour le grand Bassin; *les Perches*, pour le Terrier rouge; *Sainte Susanne*, pour le Trou; *Baon*, pour Limonade; *Sainte Rose*, pour le Quartier Morin; le *Dondon*, pour la petite Anse; *Jean-Pierre*, pour le Morne rouge; *la Marmelade*, pour l'Acul; *Plaisance*, pour le Limbé; & *Pilate*, pour le Port Margot.

Quoiqu'il y ait peu de Païs mieux arrosés que le Quartier du Cap François, il n'a pas une seule Riviere que les Chaloupes puissent remonter plus de deux lieues. Elles sont toutes guéables,

ſans excepter celle qu'on a nommée la grande Riviere, dont le cours eſt de quinze ou ſeize lieues, & qui ſépare le Quartier de Limonade du Quartier Morin. Les plus conſidérables après elle ſont la Riviere *Marion*, qui arroſe le Canton du grand Baſſin & celui de Bayaha; celle de *Jaqueſia*, qui paſſe au Trou; celle du *Haw du Cap*, qui coupe en deux les Cantons du Morne rouge & de l'Acul; celle qui traverſe le Limbé, & qui en porte le nom; & celle qui ſe décharge dans le Port Margot. Avec l'avantage d'une extrême fertilité, on prétend que la Plaine du Cap a des Mines de pluſieurs eſpeces. Diverſes raiſons font juger que le Morne rouge contient une Mine de cuivre. On en connoît une du même Métal, à Sainte Roſe; une d'Aiman, à Limonade; & l'opinion commune en met une d'or au grand Baſſin, vers la ſource de la Riviere Marion. Le Quartier Morin a de petites collines, qu'on nomme *Mornes pelées*, parcequ'il n'y croit que de l'herbe ou des arbriſſeaux, quoiqu'autrefois tous les environs aient été couverts de grands Bois. On ne doute preſque point que ces Mornes ne renferment des Mines de fer.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Mais pour les Particuliers, & peut-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

être pour l'Etat même, le Sucre & l'Indigo sont plus avantageux que les Mines d'or & d'argent. Il s'en fabrique, dans le Quartier du Cap, une prodigieuse quantité. On y comptoit, en 1726, plus de deux cens Moulins à Sucre; & le nombre en augmentoit tous les jours. Chaque Moulin donne continuellement quatre cens Barriques, ou deux cens milliers de Sucre; car, toute déduction faite, le poids net de chaque Barrique (30) est de cinq cens livres.

Le profit de l'Indigo n'est évalué qu'à la moitié moins. On a déja fait observer qu'il en croît, dans plusieurs endroits de l'Ile, une espece qu'on nomme Indigo bâtard, & qu'on a cru long-tems de nul usage; mais un Habitant de l'Acul (31) en aïant fait l'essai, avec un succès que ses richesses ont vérifié, tout le monde a pris le parti de l'imiter. A la vérité, cet Indigo, quoiqu'à pré-

(30) On assure que le prix moïen de ce Sucre sur le lieu, étoit alors de treize livres le quintal : ainsi chaque Moulin produisoit cinquante mille livres de rente; sans compter les Syrops & l'Eau de-vie de Cannes, qui montoient encore à mille écus. Ainsi, multipliant trente mille par deux cens, on trouvera que la Plaine du Cap donnoit tous les ans, pour six millions de Sucre; & depuis l'année 1726, ce produit ne peut qu'être augmenté.

(31) Michel Perigord.

sent

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ISLE DE SAINT DOMINGUE.

ſent au même prix que l'ancien (32), n'a pas le même œil; mais en récompenſe, il croît dans pluſieurs terreins qui refuſent l'autre. On a tenté ſans ſuccès d'én travailler pluſieurs eſpeces, qui ſont venues de Guinée. Pendant fort long-tems, on n'avoit oſé faire que de l'Indigo dans les Montagnes : une heureuſe hardieſſe y a fait planter des Cacaoyiers, dont on eſpere les plus grands avantages. Le Tabac en apporteroit d'immenſes, ſi celui de Saint Domingue n'étoit pas interdit en France : il n'y a que les Dunkerquois qui s'en chargent, parceque leur Port eſt franc. Le Caffé eſt une nouvelle richeſſe de la Colonie, & ſemble promettre d'en faire bientôt un des principaux Commerce. On aſſure que l'arbre y croît auſſi vîte, & n'y devient pas moins beau que s'il étoit naturel au Païs; que le pié en eſt fort & bien nourri; qu'il fleurit dans l'eſpace de dix-huit mois, & qu'il ne demande que du tems pour acquérir toute ſa perfection. Il y a beaucoup d'apparence que la Canelle, le Gérofle, la Muſcade & le Poivre pourroient être utilement cultivés à Saint Domingue;

(32) C'eſt-à-dire celui qui eſt originaire des Indes Orientales, ou du Continent de l'Amérique; car on ne s'accorde pas bien ſur ce point.

ETABLISSEM. DE FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

mais ces essais veulent du courage & de la constance. Le Coton, le Gingembre, la Soie & la Casse, qui étoient autrefois les plus grandes richesses de la Colonie Espagnole, ne pourroient-ils pas, demande Labat, rapporter aujourd'hui les mêmes avantages aux François ?

En 1726, car c'est toujours à ce point qu'on nous rappelle, les Paroisses de la Plaine du Cap étoient l'une portant l'autre, de trois mille ames au moins ; mais pour un Habitant libre, il y avoit dix Esclaves. Dans la Ville, où l'on comptoit quatre mille ames, le nombre des Blancs étoit presqu'égal à celui des Noirs. Dans les Montagnes, les Esclaves étoient au plus trois contre un. On se promettoit alors que si le Cacao & le Caffé tournoient heureusement, ou si le Tabac revenoit en grace, tous les Cantons du Cap se peupleroient au triple, & qu'à proportion les Blancs y multiplieroient plus que les Noirs. Cependant le Quartier du Cap, en y comprenant les Montagnes, n'est qu'environ la dixieme partie du terrein que les François occupent dans l'Ile. Celles de Leogane, de l'Artibonite & du fond de l'Ile d'Avache, ne lui cedent pas même beaucoup en bonté. La premiere & la

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

derniere ſont fort célebres par le nombre de leurs Sucreries, & la ſeconde, par la quantité d'Indigo qui s'y fabrique : mais le terroir y eſt ſi varié, comme dans le reſte de l'Ile, que d'une lieue à l'autre, on ne ſe croiroit pas dans le même Païs ; au lieu que dans la Plaine du Cap cette variété ſe fait moins ſentir : du moins c'eſt ce qu'on veut faire entendre uniquement, car on ajoute qu'elle ne laiſſe pas d'être ſenſible. Les Cantons de l'Eſt, tels que Guanaminte, Bayaha, le grand Baſſin, le Terrier rouge & le Trou, quoique les plus étendus, ne ſont pas, dit-on, les plus fertiles. On y voit des Savanes aſſez ſemblables à certaines Landes de France, & dont on ne tire preſque rien. Au contraire, Limonade, le Quartier Morin, la petite Anſe, le Morne rouge & l'Acul, n'ont pas un pouce de terre qui ne ſoit excellent, à l'exception d'une Savane de Limonade.

Toute la Plaine du Cap eſt coupée par des chemins de quarante piés de large, tirés au cordeau, & la plûpart bordés de haies de Citroniers, aſſez épaiſſes pour ſervir de barriere contre les Bêtes. Divers Particuliers ont auſſi planté de longues avenues d'arbres (33),

(33) On regrette que les bordures des grands che-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

qui conduisent à leurs Plantations. Cependant la chaleur y seroit excessive pendant six mois de l'année, comme dans la plûpart des autres Plaines de l'Ile, si l'air n'y étoit rafraîchi par la Brise. Les nuits y sont d'ailleurs assez fraîches. Mais on nous représente les Vallées, qui sont entre les Montagnes voisines, comme le regne d'un Printems perpétuel. La terre & les arbres y sont toujours chargés de fruits & couverts de fleurs. Les Ruisseaux qui serpentent de toutes parts, ou qui tombent d'enhaut des Rochers, roulent des eaux d'une fraîcheur surprenante. On y respire, en tout tems, un air fort sain. Les nuits, plus froides que chaudes pendant une bonne partie de l'année, obligent de s'y couvrir comme en France. Aussi les Habitans de la Plaine n'ont-ils pas de remede plus sûr contre les effets d'une excessive chaleur, que d'aller respirer l'air & boire de l'eau des Montagnes. Entre les bonnes qualités des eaux, on les juge détersives & fort apéritives, parcequ'on n'a jamais connu, dans les Vallées, ni la Pierre, ni la Gravelle, ni la Dysurie.

mins ne soient pas des mêmes arbres, parcequ'avec l'ombrage qu'elles fourniroient aux Passans, elles remedieroient avec le tems, à la disette du bois, qui se fait déja sentir.

Quoique l'eau ſoit la boiſſon ordinaire des Negres & des plus pauvres Habitans, ils peuvent à peu de frais la changer en Limonade, puiſqu'il ſe trouve partout des Citrons ſur les grands chemins, que le Sucre ne vaut que trois ſols la livre, & le Syrop de Sucre beaucoup moins. Ceux qui n'ont pas toujours la commodité de puiſer l'eau à ſa ſource, peuvent la garder longtems fraîche, dans des Vaſes Eſpagnols qu'on nomme Canaris, & qui donnent paſſage à l'air par leurs pores. Les Calebaſſes du Païs ont la même propriété, & ſont d'une ſinguliere groſſeur. Une autre reſſource des Pauvres eſt l'Eau-de-vie, qui ſe fait de Cannes de Sucre, avec ce double avantage ſur celle de France, qu'elle eſt moins chere & plus ſaine. On ne lui reproche qu'un goût de Cannes, aſſez déſagréable, mais qu'il ne ſeroit pas difficile de lui ôter, puiſqu'elle fait le fond de l'eau des Barbades, qui ne l'a point. Les Anglois en font auſſi leur Ponche; & l'on conçoit qu'en y faiſant entrer divers ingrédiens, on peut la varier en mille manieres.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ÎLE DE SAINT DOMINGUE.

Les perſonnes aiſées ont des Baſſe-Cours & des Vergers, où rien ne manque pour les délices de la vie. Entre

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

les fruits Indiens qu'on y cultive, les plus communs ſont le Mamey, qu'on nomme auſſi l'Abricot de Saint Domingue, l'Avocat, la Sapote, la Sapotille, la Caïmite, une eſpece de Papoie, qui s'appelle *Mamoera*, l'Icaque, la Grenadille, le Coco, les Dattes, l'Anana & la Banane. Des fruitiers de l'Europe, il n'y a gueres que la Vigne, le Grenadier & l'Oranger qui aient réuſſi dans les Iles, & parmi les petites Plantes, le Fraiſier & les Melons de toute eſpece. On eſt perſuadé que le Froment viendroit très bien dans la plûpart des Quartiers de Saint Domingue; mais les plus riches Habitans trouvent mieux leur compte à faire acheter des farines de France ou de Canada, & les Pauvres à ſe contenter d'autres grains, de Patates & de légumes. Les Volailles, qu'on éleve, ſont des Poules d'Inde, des Pintades, des Paons & des Pigeons. Pluſieurs Habitans ont des Bêtes à corne, des Haras de Chevaux, des Mulets, & des Porcs, qu'ils nourriſſent à peu de frais dans leurs Savanes, de l'herbe qui y croît & des bouts de Cannes qu'on y jette. Tout multiplie merveilleuſement, dans un climat où toutes les ſaiſons ſont également fécondes.

Les Quartiers de la Côte occidentale n'ont pas l'étendue ni tous les avantages de la Côte Septentrionale ; mais ils ont aussi leurs agrémens. La Plaine de Leogane est plus unie, & par conséquent plus commode pour les Voitures, que celle du Cap. On nous apprend que le célebre Ducasse avoit eu fort à cœur de rétablir l'ancienne Jaquana sur ses propres ruines, qui subsistent encore, & qu'il avoit déja pris des mesures pour l'exécution de ce projet, lorsqu'il fut interrompu par des ordres qui le rappelloient en France. Mais reprenons la Description de la Côte.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Observations sur la Côte occidentale.

Après le Port de Saint Nicolas, qui finit celle du Quartier précédent, on rencontre le Port Piment, ensuite les Salines de Coridon, qui sont à six ou sept lieues du Môle Saint Nicolas. Delà aux Gouaives, grande Baie, où l'on trouve depuis trois jusqu'à cent brasses d'eau, il n'y a pas tout-à-fait trois lieues. L'Artibonite est environ deux lieues plus loin, & l'on en compte autant de l'Artibonite à la Baie de Saint Marc, où le mouillage est sûr pour toutes sortes de Vaisseaux Marchands. De Saint Marc à Leogane, la distance est de vingt-cinq lieues ; & dans l'intervalle, on

Suite de la Description.

ETABLISSEM. DE FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

rencontre, 1. *les Vases*, méchante Rade, qui fait face au Quartier de Mirbalais : 2, *Mont-roui*; 3, l'*Arcabais*; 4, le *Port du Prince*; 5, le *Cul-de-sac*; 6, le *Trou Bourdet*. Les Quartiers des Gouaives, de l'Artibonite, de Mirbalais & de Saint Marc ont fait des progrès considérables & contiennent quantité de riches Habitans. Le Cul-de-sac est le plus grand enfoncement de toute la Côte occidentale, qui est elle-même une sorte de cul-de-sac, entre le Môle Saint Nicolas & le Cap Tiburon. Après Leogane, on trouve le grand Goave, qui en est éloigné de quatre lieues; ensuite une lieue plus loin, le petit Goave, qui passe pour le meilleur Port de toute cette Côte; & demie lieue audelà du petit Goave, un Village qui porte le nom de l'Acul. Celui de Nippes en est à quatre lieues, & la grande Baie des Baraderes, qui a quantité d'Ilots, est à quatre autres lieues de Nippes. On trouve ensuite à trois lieues, celle des Caymites, qui ne peut recevoir des Navires au-dessus de cent ou cent cinquante tonneaux. La grande Anse suit, après trois autres lieues, & n'est bonne, ni pour les Navires, ni pour les Batteaux. Le Cap de *Dame Marie*, à côté duquel les Vaisseaux

peuvent mouiller depuis six jusqu'à 30 brasses, est sept lieues plus loin; & le Cap Tiburon à sept lieues du Cap de Dame Marie. On trouve à Tiburon deux Rivieres assez belles, dont la moindre a sept ou huit brasses d'eau. Delà, tournant au Sud, on découvre l'Ile d'Avache, à douze lieues. Sa largeur est d'une lieue: sa longueur de quatre, & sa circonférence de huit ou neuf. Au Nord de cette Ile, on trouve la Baie de *Mesh*, qui ne reçoit que des Bâtimens de cent cinquante tonneaux. Ce qu'on nomme le fond de l'Ile d'Avache est plus au Nord-Ouest; & la Baie de Cornuel en est éloignée d'une lieue. On trouve ensuite les *Caies d'Aquin*, qui forment une Baie, où des Navires de deux à trois cens tonneaux peuvent aisément mouiller: c'est ce que les Espagnols nommoient *Yaquimo*, ou Port du Bresil. La Baie de Jaquemel en est à dix ou douze lieues. On représente ce Quartier comme le mieux établi de cette Côte méridionale, après celui de Saint Louis.

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

La Ville de Léogane n'est pas dans une situation avantageuse. Elle est à deux lieues de l'ancienne Yaguana, entre l'Estere & la petite Riviere, qui en sont comme deux Fauxbourgs, & à une

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

demie lieue de la Mer. Ses environs sont marécageux, ce qui n'en rend pas l'air fort sain. L'embarquement & le débarquement y sont également incommodes. Enfin elle n'a point de Port, & sa Rade même n'est pas des meilleures. C'est néanmoins la résidence ordinaire du Gouverneur Général, de l'Intendant, & du Conseil supérieur. Mais sans entrer dans les raisons qui lui ont fait donner la préférence sur le petit Goave, qui sembloit la mériter à toute sorte de titres, on avoue que Leogane ne se peuple point, & que malgré le parti qu'on a pris de démolir la Bourgade de l'Estere, pour en transporter les Habitans dans cette Capitale de la Colonie Françoise de Saint Domingue, elle a reçu peu d'accroissemens jusqu'aujourd'hui (34).

Dans plusieurs endroits de la Plaine de Leogane, il se trouve des lits d'une espece de pierres, blanches, assez dures, pesantes, & de la figure des gaiets de Mer. Elles se rencontrent à différentes profondeurs au-dessus de la superficie du terrein, & l'on s'en sert pour faire une très bonne chaux. On fait encore beaucoup d'Indigo sur toute la

(34) On entend toujours, jusqu'au tems du Pere Labat.

Côte, quoique les principaux Habitans aient jugé avec raison qu'il valoit mieux s'attacher à faire du Sucre, fondés, observe le P. Labat, sur la maxime, que toutes les denrées qui se consument par la bouche, sont toujours celles qui se vendent le mieux. » Il ajoute que c'est » ordinairement par l'Indigo & le Tabac qu'on commence les Habitations, parceque ces Manufactures » ne demandent pas un grand attirail, » ni beaucoup de Negres, & qu'elles » mettent les Habitans en état de faire » des Sucreries ; avantage auquel ils » aspirent tous, non seulement pour » le profit qu'il rapporte ; mais encore » parcequ'une Sucrerie les met au rang » des *gros Habitans* ; au lieu que l'Indigo les retient dans la classe des » petits.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Les Patates, les Ignames, les Bananes & les Figues viennent mieux à Leogane, & sont de meilleur goût que dans les Iles du Vent ; ce qu'on n'attribue pas moins à la chaleur de la terre, qu'à sa profondeur : la Martinique & la Guadeloupe sont néanmoins au quatorze ou quinzieme degré, & la Plaine de Leogane est au dix-huitieme : mais ces petites Iles sont rafraîchies sans cesse d'un vent frais de Nord-Est ; au lieu

Différence de chaleur entre S. Domingue & les petites Iles.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

que la Plaine de Leogane, étant à l'extrêmité occidentale d'une très grande Ile, qui a de fort hautes Montagnes, est presqu'entierement privée de ce secours. La chaleur s'y renferme & s'y concentre, jusqu'au point qu'elle brûleroit entierement les Potagers, si l'on n'avoit soin d'élever sur les planches nouvellement semées, des especes de toîts, qu'on couvre de broussailles, pour les défendre de l'ardeur du Soleil sans leur ôter tout-à-fait l'air.

Faste de Leogane.

Dès le commencement de ce siecle, on voïoit à Leogane un grand nombre de Carosses & de Chaises. Il n'y avoit presque plus que les petits Habitans, qui allassent à cheval. L'Entretien d'un Equipage est aisé, lorsqu'on a fait la dépense d'un Carosse. Les Cochers & les Postillons sont des Negres, auxquels on ne donne point de gages, & dont on tire d'autres services. Les Chevaux paissent toute l'année dans les Savanes, & le peu de mill, qu'on leur donne, se cueille sur l'Habitation. D'ailleurs ils ne sont pas chers, à moins qu'ils ne soient d'une taille & d'une beauté fort distinguées. On en trouve des légions dans les Bois & dans les grandes Savanes incultes. Leurs airs de tête font reconnoître qu'ils viennent

tous de race Espagnole ; quoiqu'on y remarque, dans chaque Canton, des différences qui viennent apparemment de celle de l'air, des eaux, & des pâturages. Aux environs de Nippes, il se trouve des Chevaux qui ne sont pas plus grands que des Anes, mais plus ramassés, & d'une admirable proportion, vifs, infatigables, d'une force & d'une ressource surprenantes.

ETABLISSEMENS FRANÇOIS DANS L'ISLE DE SAINT DOMINGUE.

On prend quantité de Chevaux sauvages dans les routes des Bois qui conduisent aux Savanes & aux Rivieres, avec des Eperlins, c'est-à-dire, des nœuds coulans de corde ou de Liane. Quelques-uns, surtout les vieux, s'épaulent ou se tuent en se débattant lorsqu'ils sont pris. Les jeunes font moins d'efforts, & se laissent plus facilement dompter. La plûpart sont ombrageux, & l'on parvient rarement à les guérir de ce vice. S'ils entrent dans une Riviere, ils hennissent & frappent des piés dans l'eau, en regardant de toutes parts avec une sorte d'effroi. On juge que la Nature leur a donné cet instinct, pour épouvanter les Caymans, ou pour les obliger de faire quelque mouvement, qui, servant à les leur faire découvrir, puisse leur donner le tems de les éviter par la fuite. Les

Chevaux sauvages de S. Domingue.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

chiens ſauvages & ceux de chaſſe ont le même inſtinct : ils s'arrêtent ſur les bords des Rivieres, ils jappent de toutes leurs forces, & s'ils voient remuer quelque choſe, ils ſe privent de boire, & quittent plutôt leurs Maîtres que de ſe mettre en danger d'être dévorés. Souvent, les Chaſſeurs ſe voient forcés de les porter dans leurs bras. Ce qu'on nomme ici chiens ſauvages eſt une race ſinguliere, deſcendue ſans doute, comme à Buenos-Aires & dans d'autres lieux, de quelques chiens Domeſtiques que les Chaſſeurs ont laiſſés dans les Bois. Ils ont, preſque tous, la tête plate & longue, le muſeau affilé, l'air féroce, le corps mince & décharné : ils ſont fort légers à la courſe & chaſſent en perfection. Les Habitans leur donnent le nom de *Caſques*, ſans qu'on en connoiſſe l'origine. Ils vont en Meute, & ne ceſſent point de multiplier, quoiqu'on en tue beaucoup. Les plus jeunes s'apprivoiſent aiſément.

Chiens ſauvages nommés Caſques.

Marque des Negres.

Le P. Labat compte treize lieues de l'Eſtere au Cul-de-ſac, & ſe plaint des chemins, qu'il trouva fort incommodes, mais qu'il étoit aiſé, dit-il, de rendre moins difficiles. A l'occaſion des Negres Marons, ou fugitifs, qui s'étoient réfugiés au nombre de ſix à ſept

cens, dans un Canton de l'Ile nommé la Montagne noire, il nous apprend que l'usage de cette Colonie est de marquer les Negres, lorsqu'on les achete. On se sert pour cette opération, d'une lame d'argent très mince, qui forme leur chiffre. Elle est soutenue par un petit manche : & comme le chiffre, ou les Lettres, pourroient se trouver les mêmes dans plusieurs Habitations, on observe d'appliquer la lame en divers endroits du corps ; ce qui s'appelle *Etamper* un Negre. Il suffit de chauffer l'étampe, sans la faire rougir. On frotte l'endroit où elle doit être appliquée, avec un peu de suif ou de graisse, & l'on met, dessus, un papier huilé ou ciré, sur lequel l'étampe s'applique le plus légerement qu'il est possible. La chair s'enfle aussi-tôt ; & dès que l'effet de la brûlure est passé, la marque reste imprimée sur la peau, sans qu'il soit jamais possible de l'effacer. Un Esclave, qui est vendu & revendu plusieurs fois, se trouve aussi chargé de ces caracteres, qu'un ancien Obélisque d'Egypte. On n'a point cette méthode dans les petites Iles ; & les Negres, surtout les Créoles, y seroient au désespoir de se voir marqués comme les Chevaux & les Bœufs. Mais on a

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

jugé cette précaution absolument nécessaire dans une Ile aussi vaste que Saint Domingue, où les Negres peuvent fuir, & se retirer dans des Montagnes inaccessibles. C'étoit le cas où la Colonie se trouvoit alors. On proposa d'assembler des Volontaires, pour enlever ceux qui avoient pris la fuite; persone ne se présenta, pour une expédition qui ne prometoit que de la fatigue & du danger. Il n'y avoit que les Chasseurs, c'est-à-dire les Boucaniers, qui fussent capables de l'entreprendre, parcequ'ils connoissoient tous les détours des Montagnes, & qu'ils étoient faits aux plus rudes marches: mais loin de souhaiter la réduction des Negres, ils trouvoient de l'avantage à tirer d'eux des Chevaux sauvages, des cuirs, & des viandes toutes boucanées, pour de la poudre, des balles, des armes, des toiles, & d'autres secours, qu'ils leur donnoient en échange. Cependant comme ce trafic ne pouvoit être secret, & qu'on en murmuroit hautement, ils offrirent, pour l'honneur de leur fidélité, de marcher à la maniere des Flibustiers (35): c'est-à-dire, à condition que ceux qui revien-

Negres Marons ou fugitifs.

(35) C'est ce qu'on a déja nommé *à Compagnon lot*.

droient estropiés auroient six cens écus ou six Negres ; que les Negres, qui seroient pris leur appartiendroient, & que pour la sûreté des Estropiés, toute la Colonie s'obligeroit solidairement. Ces conditions furent rejettées, parceque le profit n'auroit été que pour les Chasseurs. En général, le Maître d'un Negre fugitif est obligé de païer vingt-cinq écus à celui qui le prend hors des Quartiers François, & cinq écus seulement pour ceux qu'on prend dans les Quartiers, mais hors de leur Habitation.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Description de l'Ile Saint Louis & du fond de l'Ile Avache.

Entre plusieurs petites Iles, qui bordent la partie Françoise de Saint Domingue, le P. Labat en décrit une où les François commençoient alors à s'établir, & que cette raison lui fit soigneusement visiter. La Cour aïant accordé, à la Compagnie, toutes les Terres qui sont entre le Cap Tiburon & le Cap Mongon, c'est-à-dire une étendue d'environ cinquante lieues, elle se proposoit non-seulement de faire habiter cette partie de l'Ile, mais de faire un entrepôt sûr & commode, pour les Barques qu'elle envoïoit en Traite aux Côtes de la Terre ferme. Labat partit de l'Estere pour la Guadeloupe, côtoïa d'abord les Kaymites,

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

qui ſont pluſieurs petites Iles baſſes & déſertes, & fut obligé par le mauvais tems de mouiller le ſoir ſous le Cap de *Donna Maria*, le plus à l'Oueſt de toute la grande Ile. Delà, les Vents le ſervirent mieux juſqu'au Cap Tiburon, qu'il doubla le lendemain, en le raſant de ſi près qu'on pouvoit, dit-il, cracher à terre. C'eſt une Pointe aſſez ronde, fort élevée, & coupée preſqu'à pic. La Mer y eſt par conſéquent très profonde, & paroît auſſi noire que le Rocher, qui eſt de cette couleur. Le jour ſuivant, après avoir reconnu & paſſé l'Ile Avache, il mouilla tranquillement à celle de Saint Louis, qu'il cherchoit, & qui eſt à ſix lieues au Vent de l'autre. L'Ile Avache avoit été célebre par la fréquentation des Flibuſtiers, qui en faiſoient leur rendez-vous, pour le partage de leur butin. Quelques François s'y étoient établis; mais on les avoit fait paſſer à la grande terre de Saint Domingue; & l'Ile Avache n'étoit plus occupée que par des Bêtes à cornes & des Porcs qu'on y avoit mis pour le ſervice de la Compagnie.

Ile Avache.

C'étoit l'Ile de Saint Louis qu'elle vouloit munir & peupler, quoique le terrein ne fût que de quatre ou cinq cens pas de long ſur cent ſoixante de

large, & qu'il n'eût que la hauteur nécessaire pour n'être pas couvert d'eau en haute Marée. Aussi n'avoit il porté jusqu'alors que le nom de Caye; & la Compagnie, dans son ardeur pour cet Etablissement, avoit fait ordonner sous peine d'amende qu'on lui donnât celui d'Ile. Tout cet espace ne paroît qu'un amas de Roches à chaux: il est situé au fond d'une grande Baie, dont l'ouverture est couverte par trois ou quatre Ilots assez grands, mais qu'on n'avoit pas choisis pour y bâtir un Fort, parcequ'ils sont environnés de hauts fonds, & par conséquent peu propres au mouillage des Vaisseaux: au lieu que la Mer est très profonde aux environs de l'Ile Saint Louis, particulierement du côté de l'Ile Saint Domingue, dont elle n'est séparée que par un Canal de sept à huit cens pas de large. Le fond est de bonne tenue, & le mouillage si commode, qu'on peut s'approcher assez de la terre pour y descendre avec une planche. Un Commissaire François (36) y avoit tracé un Fort, dont Labat vit le Plan; & la dépense de l'ouvrage devoit monter à huit ou neuf cens mille francs: mais quoiqu'il y eût déja deux Ingénieurs dans l'Ile, avec des appointemens considé-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

(36) Le Chevalier de Reynau.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

rables, & qu'en attendant de France des Maçons & des Tailleurs de pierre on emploïât quantité de Negres aux préparatifs, Labat fit quelques observations (37) qui devoient faire perdre le dessein de cette entreprise.

(37) Il ne sera pas inutile de les rapporter. 1°. dit-il, Je fis remarquer à ces Messieurs que la hauteur de leurs remparts, dans un lieu si étroit, leur ôteroit l'air; que leur Fort deviendroit une fournaise où il ne seroit pas possible de demeurer; que les maladies y étant une fois entrées, ce seroit un Cimetiere plutôt qu'une Forteresse, & qu'on pouvoit juger de ce qui arriveroit, par ce qu'on y voïoit déja: en effet la mort avoit emporté quantité de Soldats & d'Ouvriers; & ceux qui restoient encore étoient comme des déterrés. 2°. Je fis observer que le terrein de cette Caye étoit chancellant, qu'il trembloit d'un bout à l'autre lorsqu'on y tiroit le Canon, & que ce seroit encore pis lorsque les batteries seroient élevées sur des Remparts, supposé même que les Remparts pussent être bâtis avant que le fond sur lequel on vouloit les élever prît congé d'eux, en s'enfonçant, ou se renversant dans la Mer. Entreprendre de l'affermir, ou de l'augmenter par des Pilotis, le succès auroit été douteux & la dépense excessive. 3°. Un autre inconvénient regardoit les Citernes qu'il falloit avoir pour conserver l'eau de pluie, car il n'y a pas une goutte d'eau sur la Caye. Envain y pleut-il; l'eau se perd aussi-tôt, & passe comme dans un crible. On est obligé d'en aller prendre tous les jours à la grande Terre, dans une petite Riviere, éloignée d'une demie lieue de la Caye, & d'entretenir pour cela une Chaloupe & trois ou quatre Hommes. J'avois remarqué, en passant à Saint Christophe, que les Anglois n'y pouvoient conserver d'eau dans leur Fort de la Souphriere, parceque le bruit du Canon ébranlant le terrein, les Citernes se fendoient aussi-tôt; de sorte qu'ils avoient pris la résolution de faire doubler de plomb leurs Citernes, ce qui est une dépense considérable & d'un entretien

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Les logemens que les François occupoient déja dans l'Ile, étoient de fourches en terre, couverts de taches, & palissadés de Palmistes refendus. Il n'y avoit encore que la Maison du Directeur de cette Compagnie, celle du Gouverneur, & un Magasin, qui fussent palissadés de planches & couverts d'essentes. La Maison du Directeur & le Magasin bordoient une petite Place oblongue, dont les autres côtés étoient formés par les Logemens des Commis & d'autres Agens de la Compagnie. La Chapelle, la Maison du Gouverneur, & quelques autres Bâtimens, étoient répandus sans ordre sur la Caye, avec des Cazernes pour la Garnison. » Jamais, dit Labat, on ne vit un si grand » nombre de Commis & d'Officiers, » pour un tel poste, & pour un si petit » Commerce. Je doute qu'il y en ait » autant à Batavia. Ils avoient tous des » appointemens considérables, & bouche en Cour à la Table du Directeur, » qui étoit fort bien servie. On entretenoit pour cela des Chasseurs, avec » une grande Meute de Chiens. Il y » avoit aussi des Pêcheurs. On élevoit » quantité de Volaille & de Moutons,

continuel. Labat paroît avoir ignoré quel fut l'effet de ses représentations.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

» dans l'Habitation particuliere de la » Compagnie. Le Directeur étoit un » Malouin (38) fort versé dans toutes » les parties du Commerce ; & le Gou» verneur un Gentilhomme du Canton » de Toulouse (39), qui avoit été Lieu» tenant-Colonel en France, & qui en» tendoit bien le service : mais la ja» lousie de l'autorité faisoit naître en» tr'eux des difficultés continuelles. La » Compagnie avoit entretenu quelques » Trouppes dans l'Ile, sous les ordres » du Gouverneur ; le Directeur ve» noit de casser cette Garnison, pour » ôter au Gouverneur le pouvoir de se » faire obéir. Aussi le service souffroit» il de leurs divisions. La Compagnie, » l'aïant reconnu depuis, a réuni les » deux Commissions sur une même » tête.

Les conditions, qu'elle offroit à ceux qui vouloient s'établir sur les terres de sa concession, étoient capables d'y attirer un grand nombre d'Habitans. Elle leur donnoit le terrein, sur le même pié que le Roi le donne dans les autres lieux de son Domaine en Amérique, c'est-à-dire, gratis, sans redevances, sans droits Seigneuriaux, & sans aucu-

(38) M. de Bricour.
(39) M. de Bouloë.

nes charges : elle leur fournissoit des Esclaves, suivant leurs besoins & leurs talens, à raison de deux cens écus pour les Hommes & de cent cinquante pour les Femmes, païables dans l'espace de trois ans ; elle leur accordoit le même terme pour les Marchandises qu'elle devoit leur fournir, au prix courant de l'Estere & du petit Goave ; & s'il arrivoit qu'elle en manquât, elle leur permettoit d'en acheter, des denrées qu'ils devoient lui donner en paiement pour ses avances. Enfin elle s'engageoit à prendre généralement tout ce qui se fabriqueroit dans leurs Habitations, au même prix qu'ils l'auroient vendu dans les autres Quartiers. De si belles offres étoient à peine écoutées, parceque personne ne pouvoit souffrir, comme on l'a déja fait remarquer, qu'elle obligeât ses Colons de lui vendre toutes leurs Marchandises & leurs denrées, & d'acheter d'elle tous leurs besoins.

On ne compte qu'environ vingt-cinq lieues de l'Ile Saint Louis au petit Goave ; & dans cette route, on trouve un Quartier, nommé le *Fond des Negres*, qui est une pépiniere de Cacao & d'Enfans. La plûpart sont des Habitans Mulâtres, & des Negres libres, qui cultivent les plus beaux Cacaoyiers du

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Monde. Leur maniere d'élever les Enfans consiste à leur donner le matin, pour tout le jour, une jatte de Chocolat, avec du Maïz écrasé. Une nourriture si simple les préserve de toutes sortes de maladies, & les rend plus forts qu'on ne l'est ordinairement à cet âge.

Fond de l'Ile Avache.

Labat passa de l'Ile Saint Louis à la grande Terre, pour visiter un Quartier qu'on nomme le fond de l'Ile Avache. C'est une très grande Plaine, dont le bord de la Mer fait une Anse, en forme de croissant fort ouvert, masqué par l'Ile Avache, qui est éloignée de la grande Terre d'environ trois lieues. Quoique cette Ile, qui en a cinq ou six de longueur, paroisse couvrir l'Anse, son éloignement empêche qu'elle lui soit fort utile. La Mer, qui brise rudement à la Côte, y rend l'embarquement & le mouillage également difficiles. Les Flibustiers mouilloient apparemment près de l'Ile, lorsqu'ils venoient faire leurs partages dans ce Quartier. Labat fit jusqu'à douze lieues, dans le Fond de l'Ile Avache, & trouva non-seulement le Païs fort beau, mais la terre grasse, profonde, & propre à toutes sortes de productions. Il est certain, dit-il, que les Espagnols, & les Indiens

Indiens avant eux, ont habité toute cette partie de la grande Ile. Les premiers l'abandonnerent, pour aller s'établir au Mexique après la Conquête de Fernand Cortez; & comme ils avoient déja détruit tous les Habitans Naturels, ce beau Canton demeura désert, & les arbres y étoient revenus. La plûpart ne sont à la vérité que des bois tendres, mais en fort grand nombre, très hauts, gros, & fort pressés; ce qui n'est pas une petite preuve de la bonté du terrein. On juge que les Habitations Espagnoles n'avoient pas plus de quatre à cinq cens pas de large, parceque toute la Plaine est partagée en divisions de cette grandeur, par des épaisseurs d'arbres de haute futaie, qu'on nomme dans le Païs *Raques de bois*, & qui ressemblent à celles qui se trouvent dans le milieu des Forêts, ou dans les Montagnes qu'on n'a jamais défrichées. Les Espagnols suivoient apparemment cette méthode, pour séparer leurs Habitations, pour conserver des retraites à leurs Bestiaux pendant la grande chaleur du jour, & pour avoir toujours des bois de Charpente à leur disposition. Mais ces trois utilités étoient accompagnées d'un inconvénient: les Raques, empêchant le mouvement de l'air, con-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Forme des anciennes Habitations Espagnoles.

Etablissem. des François dans l'Ile de Saint Domingue.

tribuoient à sa corruption, & devoient nuire beaucoup à la santé.

On trouve sans cesse, dans les terres de cette Plaine, des fers à cheval, & d'autres ferremens à l'Espagnole. On y trouve aussi d'anciens meubles Indiens, tels que des Pots & des Marmites de terre, avec une sorte de cailloux, couleur de fer, d'un grain compact & très fin. La plûpart de ces cailloux ont deux piés, à deux piés & demi de longueur, quinze à dix-huit pouces de large, & huit à neuf d'épaisseur : ils sont arrondis par les deux extrêmités. Les Naturels du Païs avoient l'art de les fendre au milieu de leur longueur, & de les creuser, pour en faire des especes de Tourtieres ovales, d'un peu plus d'un pouce d'épaisseur, qui résistoient au grand feu. On en fit présent d'une à Labat, avec deux ou trois petites figures de terre cuite, trouvées dans des Grottes qu'on avoit découvertes entre les Falaises. Quelques Habitans du Quartier l'assurerent qu'ils avoient trouvé, dans les Montagnes, d'autres Grottes, fort profondes, & remplies d'ossemens humains. C'étoient vraisemblablement les anciennes sépultures des Indiens. Peut-être y mettoient-ils aussi leurs richesses ; car on voit des traces de cet usage

ETABLISSEM DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

dans tous les Païs du Monde : mais les Habitans François ſont peu tentés de remuer ces os, parcequ'ils ne peuvent douter que les Eſpagnols, qui ont été longtems Maîtres des mêmes lieux, ne les aient viſités très ſoigneuſement.

Dans pluſieurs endroits du fond de l'Ile Avache, on trouve des Cuves de Maçonnerie, qui ne laiſſent aucun doute que les Eſpagnols n'aient fait de l'Indigo dans tout ce Quartier. Labat, perſuadé qu'en effet les terres y ſont auſſi propres que celles des Indes Orientales, & de la Nouvelle Eſpagne, regretta qu'elles ne fuſſent pas mieux peuplées, & prédit qu'elles le ſeroient un jour. Cependant il avoue que c'eſt le véritable Païs des Mouſtiques, des Maringoins, des Vareurs & d'autres Ennemis des Hommes & des Beſtiaux. L'Ile même de Saint Louis, quoiqu'environnée de la Mer, ſans arbres, ſans buiſſons, & ſans eau, en contient des légions, qui ſe nichent dans les trous des Crabes, ſous les roches, ſous les toîts des Edifices, & qui rempliſſant l'air, auſſi-tôt que le Soleil eſt couché, ſe rendent inſupportables par leurs cruelles piquûres. Dans le fond de l'Ile Avache, leur perſécution ſe fait ſentir en plein jour, & va ſi loin, qu'elle

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

oblige les Maîtres des Habitations de donner une sorte de Bottines à leurs Esclaves, pour leur couvrir les jambes & les piés. Cependant on se flattoit que cette incommodité pourroit diminuer, à mesure que le terrein viendroit à se défricher, & surtout lorsque les bords de la Mer seroient entierement découverts.

Labat compte, entre les richesses de cette Côte, de beaux coquillages, dont il rapporta un fort grand nombre. Le Gouverneur de l'Ile Saint Louis lui donna quelques pierres légeres, que la Mer y amene pendant les grands vents du Sud. Il en vante une » de deux piés » & demi de long sur dix-huit pouces » de large, & d'environ un pié d'épais» seur, qui ne pesoit pas tout-à-fait » cinq livres; elle étoit blanche com» me la nége, bien plus dure que les » pierres de ponce, d'un grain fin, ne » paroissant point poreuse; & bondis» sant néanmoins comme le meilleur » ballon, lorsqu'on la jettoit dans l'eau. » A peine y enfonçoit-elle d'un demi » travers de doigt. Il y fit faire, dit» il, quatre trous de Vrilliere, pour » y planter quatre bâtons, & soutenir » deux petites planches fort légeres, » qui renfermoient des pierres dont il

» essaïa de la charger : elle en porta » cent soixante livres : & dans une au- » tre occasion, elle soutint trois poids » de fer, chacun de cinquante livres. » Enfin, elle servoit de Chaloupe à » son Negre, qui se mettoit hardiment » dessus, pour aller se promener au- » tour de l'Ile.

Il se trouve, sur cette Côte, des Burgaux, dont le dehors est peint, comme le Point de Hongrie noir, de différentes teintes, sur un fond argenté ; ce qui leur a fait donner le nom de Veuves. Le Poisson, qui est dans ces coquilles, est plus délicat que celui des Burgaux ordinaires : il a, sur la tête, une espece de couvrechef, plat, & d'une substance noire & dure, dont il ferme l'ouverture de sa coque. Labat vit plusieurs branches de Corail noir, qu'il crut, à la couleur près, de même nature que le rouge, parcequ'il en avoit le grain, le poli & la pesanteur. Mais ce qu'il apporta de plus curieux en ce genre, ce fut des Nacres de perles d'une beauté achevée. On lui en donna une, dans laquelle il y avoit sept ou huit petites perles attachées au fond de la coque. Le dedans étoit très vif & très beau ; le dehors, sale, raboteux, grisâtre, couvert de mousse & de petits

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

coquillages informes ; mais aïant levé cette croûte, il ne trouva qu'une belle écaille, aussi lustrée, aussi argentée que le dedans.

Sa derniere Observation sur ce Quartier regarde la Pointe de l'Ile Avache ; elle est redoutable, dit-il, par un courant rapide & un vent forcé, qui portent dessus. Les Vaisseaux qui vont à la Jamaïque, en éprouvent souvent les dangers ; & depuis peu de jours il s'en étoit perdu un, dont les débris n'avoient pas été inutiles au Quartier François.

Commerce des Espagnols de l'Ile.

On a remis à parler ici, sur le même témoignage, du Commerce des Espagnols de l'Ile. Il étoit fort lucratif, dit le P. Labat, avant que les François eussent trouvé le secret d'en perdre les avantages, en y portant une trop grande quantité de Marchandises : non qu'ils en eussent la liberté ; car il n'est permis, à aucune Nation, d'aller traiter chez les Espagnols. Ils confisquent tous les Bâtimens qu'ils trouvent mouillés sur leurs Côtes, ou même à quelque distance, lorsqu'ils y trouvent des Marchandises de leur Fabrique ou de l'argent d'Espagne. Mais cette Loi, comme la plûpart des autres, reçoit quantité de modifications. Si l'on veut entrer dans un de leurs Ports, pour y

faire le Commerce, on feint d'avoir besoin d'eau, de bois, ou de vivres. Un Placet, qu'on fait présenter au Gouverneur, expose les embarras du Bâtiment. Quelquefois, c'est un Mât qui menace ruine, ou une voie d'eau qu'on ne peut trouver sans décharger les Marchandises. Le Gouverneur se laisse persuader par un présent, & les autres Officiers ne résistent pas mieux à la même amorce. On obtient la permission d'entrer dans le Port, pour chercher le mal & pour y remédier. Nulle formalité n'est négligée. On enferme soigneusement les Marchandises ; on applique le sceau à la Porte du Magasin par laquelle on les fait entrer ; mais on a soin qu'il y en ait une autre, qui n'est pas scellée, par laquelle on prend le tems de la nuit pour les faire sortir, & pour mettre à la place, des Caisses d'Indigo, de Cochenille & de Vanille, de l'argent en barres ou monnoïé, & d'autres Marchandises. Aussi-tôt que le négoce est fini, la voie d'eau se trouve bouchée, le Mât assuré, & le Bâtiment prêt à mettre à la voile. C'est ainsi que se débitent les plus grosses cargaisons. A l'égard des moindres, qui viennent ordinairement dans des Barques Françoises, Angloises, Hol-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

landoises & Danoises, on les conduit aux Esteres, c'est-à-dire aux lieux d'embarquement qui sont éloignés des Villes, ou dans les embouchures des Rivieres. On avertit les Habitations voisines par un coup de Canon, & ceux qui veulent trafiquer s'y rendent dans leurs Canots. C'est la nuit qu'on fait ce Commerce : mais il demande beaucoup de précautions, & surtout de ne laisser jamais entrer dans le Bâtiment plus de monde qu'on ne se trouve en état d'en chasser, si l'on se voïoit menacé de quelque insulte. Cette espece de Commerce se nomme *traiter* à la Pique : on n'y parle jamais de crédit ; elle se fait argent comptant, & Marchandises présentes. L'usage est de faire devant la Chambre, ou sous le Gaillard de la Barque, un retranchement avec une table, sur laquelle on étale les échantillons des Marchandises. Le Marchand, ou son Commis, à la tête de quelques gens armés, est derriere la table. D'autres sont au-dessus de la Chambre, ou sur le Gaillard. Le reste de l'Equipage est sur le Pont, armes en mains, avec le Capitaine, pour faire les honneurs, offrir des rafraîchissemens aux Espagnols qui arrivent, les reconduire civilement ; & s'il vient

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

quelques personnes de distinction, qui fassent des empletes considérables, on n'oublie point, à leur départ, de les saluer de quelques coups de Canon. Ces honneurs, qui flattent leur vanité, tournent toujours au profit des Marchands. Cependant il ne faut jamais cesser d'être sur ses gardes, ni se trouver le plus foible à bord, car s'ils trouvent l'occasion de se saisir de la Barque, il est rare qu'ils la manquent. Ils la pillent, & la coulent à fond avec l'Equipage, pour ne laisser personne qui puisse révéler leur perfidie. Sur la moindre plainte, dans un cas de cette nature, ils seroient forcés à la restitution de tout ce qu'ils auroient pillé; non pas à la vérité, en faveur des Propriétaires, mais au profit des Officiers de leur Prince, qui s'approprieroient tout, à titre de confiscation. Au reste, le religieux Voïageur assure que c'est une pratique constante, non-seulement sur les Côtes de Saint Domingue, mais sur celles de la Nouvelle Espagne, des Caraques & de Carthagene, & qu'un grand nombre de François, d'Anglois & de Hollandois en ont fait une triste expérience.

Il ajoute, pour l'instruction des Marchands & des Voïageurs, que dans les

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

mêmes occaſions, il ne faut pas veiller moins ſoigneuſement ſur les mains des Eſpagnols. » Lorſqu'ils trouvent, dit-» il, l'occaſion de s'accommoder d'une » choſe, ſans qu'elle leur coûte rien, » jamais ils ne la laiſſent échapper: & » ſi l'on s'apperçoit de quelque ſubti-» lité, on ne doit les en avertir que » d'un ton civil, en feignant de la » prendre pour une mépriſe, ſi l'on ne » veut s'expoſer à de fâcheuſes querel-» les. La meilleure Marchandiſe qu'on puiſſe porter, dans tous les lieux qui ſont en relation avec les Mines, eſt le Vif-argent. On donne poids pour poids, c'eſt-à-dire une livre d'argent pour une livre de Mercure; profit immenſe (40) puiſqu'il faut ſeize Piaſtres pour le poids d'une livre, & que le Mercure n'en vaut qu'une. Ceux qui veulent y gagner encore plus ſe font païer poids pour poids en petites monnoies, telles que des Réales & des demi Réales, qu'on trouve enſuite l'occaſion de donner en compte: il y a, ſouvent, deux & même trois écus de profit par livre. Le Commerce avec les Eſpagnols a ſes difficultés. Les Acheteurs ſont bizarres & capricieux. Il faut ſavoir ſe relâcher ſur

(40) On a fait remarquer, à l'occaſion du Mexique & du Pérou, que les Rois d'Eſpagne ſe ſont réſervés cette Traite qui leur rend un profit conſidérable.

Établissem. des François dans l'Ile de Saint Domingue.

quelque Marchandise, & le faire sentir d'une maniere fine. Comme ils se picquent de politesse & de générosité, on est sûr de réparer bientôt sa perte, en leur remplissant la tête de fumée. Les Anglois & les Hollandois excellent dans ces petites ruses. Qu'un Espagnol, qui vient acheter une Platille, pour faire deux chemises, s'obstine à demeurer au-dessous du prix, ils ne laissent pas de la donner; mais ensuite ils lui font voir des dentelles, qu'il ne manque pas d'acheter dix fois plus qu'elles ne valent, lorsqu'il leur entend dire que tous les Grands d'Espagne n'en portent plus d'autres.

La plûpart des chapeaux, qu'on leur porte, doivent être gris. Il faut que la forme soit plate, les bords larges, & surtout que la coeffe soit de Satin de couleur. Qu'ils soient vieux ou neufs, de Castor ou de Loutre, on les vend avec avantage, pourvû qu'ils soient propres & bien lustrés. Ils se vendoient autrefois quarante & cinquante Piastres; & quoique ce prix soit fort diminué depuis que les François en ont porté un trop grand nombre, on y fait encore de très grands profits. Les Bas de soie sont les seuls qui se vendent: clairs, bons ou mauvais, n'importe. L'usage des Espagnols de Saint Domin-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

gue est d'en porter deux paires, une de couleur pardessus, & l'autre noire. Enfin quoique le Commerce étranger soit rigoureusement défendu aux Sujets, les Gouverneurs & les autres Officiers se dispensent si généralement de cette Loi, que la difficulté, pour les Etrangers, n'est qu'à se faire instruire de ce qui leur plaît & qu'à leur ouvrir des voies pour sauver les apparences.

Caractere des Habitans François de S.Domingue.

C'est du P. de Charlevoix, ou plûtôt du P. le Pers, dont il fait profession de suivre les Mémoires, qu'il faut emprunter quelques Observations sur le caractere des Habitans de la partie Françoise de Saint Domingue. On comprend, sous ce nom, les Créoles François & les Negres. Si l'on s'appercevoit, il y a trente ans, comme on le fait observer, que les premiers commençoient à se ressentir moins du mélange des Provinces d'où sont sortis les Fondateurs de la Colonie, on doit juger qu'il n'y reste plus aucun vestige du génie de ces anciens Avanturiers, auxquels la plûpart doivent leur naissance. Ils ont presque tous la taille assez belle & l'esprit aisé: c'est louer fort nettement leur figure & leur esprit; mais on nous fait une peinture un peu plus confuse de leurs bonnes & leurs mauvaises quali-

ETABLISSEMENT DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

tés. On les représente, tout-à-la-fois, francs, prompts, fiers, dédaigneux, présomptueux, intrépides. On leur reproche d'avoir peu de naturel, & beaucoup d'indolence pour tout ce qui regarde la Religion. Cependant on adoucit un peu des traits si rudes, en assurant qu'une bonne éducation corrige aisément la plûpart de leurs défauts, & trouve en eux un fond riche. On ajoute que l'Héritage, qu'ils ont conservé le plus entier de leurs Peres, est l'Hospitalité, & qu'il semble qu'on respire cette belle vertu avec l'air de S. Domingue. Les Indiens la portoient fort loin avant la Conquête; & leurs Vainqueurs, qui n'étoient pas gens à les prendre pour modeles, y ont d'abord excellé. Il n'est pas vraisemblable, non plus, que les François l'aient prise des Espagnols, puisque ces deux Nations ont été longtems dans l'Ile sans aucune relation de Societé, & que leur antipathie naturelle ne leur a gueres permis de se former l'une sur l'autre. Enfin l'on assure que les Negres mêmes s'y distinguent, & d'une maniere admirable dans des Esclaves, à qui l'on fournit à peine les nécessités de la vie. Un Voïageur peut faire le tour de la Colonie Françoise, sans aucune dépense,

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Il eſt bien reçu de toutes parts ; & s'il eſt dans le beſoin, on lui donne libéralement dequoi continuer ſon Voïage. Si l'on connoît une perſonne de naiſſance qui ſoit ſans fortune, l'empreſſement eſt général pour lui offrir un aſyle. On ne lui laiſſe point l'embarras d'expoſer ſa ſituation ; chacun le prévient. Il ne doit pas craindre de ſe rendre importun, par un trop long ſéjour dans l'Habitation qu'il choiſit : on ne ſe laſſe point de l'y voir. Dès qu'il touche à la premiere, il doit être ſans inquiétude pour les commodités de la plus longue route. Negres, Chevaux, Voitures, tout eſt à ſa diſpoſition ; & s'il part, on lui fait promettre de revenir auſſitôt qu'il ſera libre. La charité des Créoles eſt la même pour les Orphelins. Jamais le Public n'en demeure chargé. Les plus proches Parens ont la préférence, ou les Parains & les Maraines, à leur défaut ; mais ſi cette reſſource manque à quelque malheureux Enfant, le premier qui peut s'en ſaiſir, regarde comme un bonheur de l'avoir chez ſoi, & de lui ſervir de Pere.

Un mal, dont on craint, dit-on, de fâcheuſes ſuites, ſi la partie Françoiſe de Saint Domingue continue de ſe peupler, c'eſt qu'il n'y a point de biens

nobles, & que tous les Enfans ont une part égale à la succession. Si tout se défriche, il arrivera nécessairement qu'à force de divisions & de subdivisions, les Habitations se réduiront à rien, & que tout le monde se trouvera pauvre: au lieu que si toute une Habitation demeuroit à l'Aîné, les Cadets se verroient obligés d'en commencer d'autres, avec les avances qu'ils recevroient de leurs Proches; & lorsqu'il ne resteroit plus de terrein vuide à Saint Domingue, rien ne les empêcheroit de s'étendre dans les Iles voisines, & dans les parties du Continent qui appartiennent à la France, ou qui sont encore du droit public. On verroit ainsi des Colonies se former d'elles-mêmes, sans qu'il en coutât rien à l'Etat. Mais l'inconvénient dont on se plaint n'est pas un mal fort pressant, puisqu'il reste encore à défricher pour plus d'un siecle, dans les Quartiers de l'Ile de Saint Domingue.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Negres de la Colonie.

Quelques-uns prétendent que peu de François y sont sans une espece de fievre interne, qui mine insensiblement, & qui se manifeste moins par le désordre du pouls, que par une couleur livide & plombée, dont personne ne se garantit. Dans l'origine de la Co-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

lonie, on n'y voioit arriver personne à l'extrême vieillesse; & cet avantage est encore assez rare parmi ceux qui sont nés en France. Mais les Créoles, à mesure qu'ils s'éloignent de leur souche Européenne, deviennent plus sains, plus forts, & jouissent d'une plus longue vie : d'où l'on peut conclure que l'air de Saint Domingue n'a point de mauvaise qualité, & qu'il n'est question que de s'y naturaliser. A l'égard des Negres, on convient qu'ici comme dans les autres Iles, rien n'est plus misérable que leur condition. Il semble que ce Peuple soit le rebut de la Nature, l'opprobre des Hommes, & qu'il ne differe gueres des plus vils Animaux. Sa condition, du moins, ne le distingue pas des Bêtes de charge. Quelques coquillages font toute sa nourriture : ses habits sont de mauvais haillons, qui ne le garantissent, ni de la chaleur du jour, ni de la trop grande fraîcheur des nuits (41). Ses Maisons ressemblent à des Tanieres d'Ours; ses lits sont des claies, plus propres à briser le corps qu'à procurer du repos; ses meubles consistent en quelques Cale-

(41) Il est assez remarquable qu'étant exposés tous les jours, tête nue, aux ardeurs d'un Soleil qui devroit leur faire bouillir la cervelle, ils ne se plaignent jamais que du froid.

Etablissem. des François dans l'Ile de Saint Domingue.

basses, & quelques petits Plats de bois ou de terre. Son travail est presque continuel; son sommeil fort court. Nul salaire. Vingt coups de fouet pour la moindre faute. C'est à ce fatal état qu'on a sû réduire des Hommes, qui ne manquent point de raison, & qui ne peuvent ignorer qu'ils sont absolument nécessaires à ceux qui les traitent si mal.

Dans cet incroïable abbaissement, ils ne laissent pas de jouir d'une santé parfaite, tandis que leurs Maîtres qui regorgent de biens & qui ne manquent d'aucune sorte de commodités, sont la proie d'une infinité de maladies. Ils jouissent donc du plus précieux de tous les biens; & leur caractere les rend insensibles à la privation des autres. On n'a pas fait difficulté de soutenir que ce seroit leur rendre un mauvais office que de les tirer de cet état, parcequ'ils en abuseroient. A la vérité, ceux qui tiennent ce langage y sont intéressés: on peut dire qu'ils sont à la fois Juges & Parties. Cependant l'avantage qu'ils tirent des Negres n'est pas sans inconvéniens. S'il n'y a point de service plus flatteur pour l'orgueil humain que celui de ces malheureux Esclaves, il n'en est pas d'aussi sujet à quantité de fâcheux

ÉTABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

retours, & l'on assure que la plûpart des Habitans de nos Colonies s'affligent, de ne pouvoir être servis par d'autres Valets, n'y eut-il que ce sentiment, naturel à l'Homme, de compter pour rien les services que la crainte seule arrache, & des respects auxquels le cœur n'a jamais de part. Mais c'est un mal nécessaire, ou du moins l'on n'y connoît pas de remede (42). Les Nations, établies entre le Cap Blanc & le Cap Negris, sont proprement les seules qui paroissent nées pour la servitude. Ces Misérables, avouent, dit-on, qu'ils se regardent eux-mêmes comme une Nation maudite. Les plus spirituels, qui sont ceux du Sénégal, racontent, dit-on, sur une ancienne tradition, dont ils ne connoissent pas l'origine, que ce malheur leur vient du péché de leur premier Pere, qu'ils nomment *Tam*. Ils sont les mieux faits de tous les Negres, les plus aisés à discipliner, & les plus propres au service domestique. Les *Bambares* sont les plus grands, mais voleurs : les *Ara-*

(42) Malheureux, dit le P. de Charlevoix, celui qui a beaucoup d'Esclaves, c'est la matiere de bien des inquiétudes, & une continuelle occasion de patience : malheureux qui n'en a point du tout ; il ne peut absolument rien faire : malheureux qui en a peu, il faut qu'il en souffre tout, de peur de les perdre & tout son bien avec eux. *Ubi sup.* p. 361.

des, ceux qui entendent le mieux la culture des Terres, mais les plus fiers: les *Congos* ſont les plus petits, & les plus habiles Pêcheurs, mais ils déſertent aiſément: les *Nagots* ſont les plus humains, les *Mondongos*, les plus cruels; les *Minajs*, les plus réſolus, les plus capricieux, les plus ſujets à ſe déſeſpérer. Enfin les Negres Créoles, de quelque Nation qu'ils tirent leur origine, ne tiennent de leurs Peres que la couleur & l'eſprit de ſervitude. Ils ont néanmoins un peu plus de paſſion pour la liberté, quoique nés dans l'eſclavage; ils ſont auſſi plus ſpirituels, plus raiſonnables, plus adroits; mais plus fainéans, plus fanfarons, plus libertins, que ceux qui viennent d'Afrique. On comprend tous ces nouveaux venus, ſous le nom général de Dandas.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

On a vû, à Saint Domingue, des Negres du Monomotapa & de l'Ile de Madagaſcar; mais leurs Maîtres en ont tiré peu de profit. Les premiers périſſent d'abord, & les ſeconds ſont preſqu'indomptables. A l'égard de l'eſprit, tous les Negres de Guinée l'ont extrêmement borné. Pluſieurs ſont comme hébêtés, juſqu'à ne pouvoir compter au-deſſus de trois, ni jamais faire entrer l'Oraiſon Dominicale dans leur

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

mémoire. Ils n'ont aucune idée fixe. Le paſſé ne leur eſt pas plus connu que l'avenir ; vraies machines, qu'il faut remonter chaque fois qu'on les veut mettre en mouvement. Les deux Miſſionnaires aſſurent que ceux, qui leur attribuent plus de malice que de ſtupidité & de manque de mémoire, ſe trompent ; & que pour s'en convaincre, il ſuffit de voir combien ils ont peu de prévoïance dans ce qui les concerne perſonnellement. D'un autre côté, on convient généralement que dans les affaires qu'ils ont fort à cœur, ils ſont très fins & très entendus; que leurs railleries ne ſont point ſans ſel ; qu'ils ſaiſiſſent merveilleuſement les ridicules ; qu'ils ſavent diſſimuler, & que le plus ſtupide Negre eſt un myſtere impénétrable pour ſes Maîtres, tandis qu'il les perce avec une facilité ſurprenante. Il n'eſt pas aiſé d'accorder toutes ces contrariétés. On ajoute que leur ſecret eſt comme leur tréſor ; qu'ils mourroient plutôt que de le révéler, & que leur contenance eſt un ſpectacle réjouiſſant, lorſqu'on veut l'arracher de leur bouche : ils prennent un air d'étonnement ſi naturel, que ſans une grande expérience on y eſt trompé ; ils éclatent de rire, jamais ils ne ſe déconcertent,

fussent ils pris sur le fait ; les supplices ne leur feroient pas dire ce qu'ils ont entrepris de tenir caché. Ils ne sont pas traîtres ; mais il ne faut pas toujours compter sur leur attachement. La plûpart seroient fort bons Soldats, s'ils étoient bien disciplinés & bien conduits. Un Negre, qui se trouveroit dans un combat à côté de son Maître, feroit son devoir, s'il n'en avoit point été maltraité sans raison. Lorsqu'ils s'attroupent, dans quelque soulevement, le remede est de les dissiper sur-le-champ, à coups de bâton & de nerfs de Bœuf : si l'on differe, on se met quelquefois dans la nécessité d'en venir aux armes, & dans ces occasions ils se défendent en Furieux. Dès qu'ils se persuadent qu'il faut mourir, peu leur importe comment ; & le moindre succès acheve de les rendre invincibles.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

On remarque encore que le chant, parmi ces Peuples, est un signe fort équivoque de gaieté ou de tristesse. Ils chantent dans l'affliction, pour adoucir leur chagrin ; ils chantent dans la joie, pour faire éclater leur contentement : mais comme ils ont des airs joïeux & des airs lugubres, il faut une expérience pour les distinguer. Naturellement, ils sont doux, humains,

ETABLISSEM DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

dociles, crédules, & superstitieux à l'excès. Ils ne peuvent haïr longtems; ils ne connoissent ni l'envie, ni la mauvaise foi, ni la médisance. Le Christianisme, qu'on n'a pas de peine à leur faire embrasser, & les instructions qu'ils reçoivent continuellement des Missionnaires (43), perfectionnent quelquefois ces vertus.

(43) Ce sont les Negres, dit le P. le Pers, qui nous attirent ici principalement; & sans eux, nous n'oserions aspirer à la qualité de Missionnaires. Il se passe peu d'années, sans qu'on en amene au seul Cap François deux à trois mille. Lorsque j'apprens qu'il en est arrivé quelques-uns dans mon Quartier, je vais les voir, & je commence par leur faire faire le signe de la Croix, en conduisant leur main; & puis je le fais moi-même sur leur front, comme pour en prendre possession au nom de J. C. & de son Eglise. Après les paroles ordinaires, j'ajoute: » Et toi, mau» dit Esprit, je te défens » au nom de J. C. d'oser » violer jamais ce signe sacré, que je viens d'im» primer sur cette Créa» ture, qu'il a rachetée » de son sang. Le Negre, qui ne comprend rien à ce que je dis, ouvre de grands yeux, & paroît tout interdit; mais, pour le rassurer, je lui adresse par un Interprete, ces paroles du Sauveur à Saint Pierre: » tu ne sais pas présente» ment ce que je fais, mais » tu le sauras dans la suite. Le P. Pers, ajoute qu'on s'efforce de les instruire, & qu'ils ont un véritable empressement pour recevoir le Baptême, mais que les Adultes n'en sont gueres capables qu'au bout de deux ans; » qu'alors mê» me, il faut souvent, » pour le leur conférer, » être du sentiment de ceux » qui ne croient pas la » connoissance du myste» re de la Trinité nécessai» re au salut; & qu'ils » n'entendent pas plus ce » qu'on leur apprend là» dessus, que ne feroit un » Perroquet à qui on l'au» roit appris de même; » que la science du Théo» logien est ici fort cour» te, mais qu'un Mission» naire doit y penser deux

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

On ſait que Louis XIII, ſur l'ancien principe que les Terres ſoumiſes aux Rois de France rendent libres tous ceux qui peuvent s'y retirer, eut beaucoup de peine à conſentir que les premiers Habitans des Iles euſſent des Eſclaves, & ne ſe rendit qu'après s'être laiſſé perſuader que c'étoit le plus ſûr & même l'unique moïen d'inſpirer aux Afriquains le culte du vrai Dieu, de les tirer de l'Idolâtrie, & de les faire perſéverer juſqu'à la mort dans la profeſſion du Chriſtianiſme. Le P. Labat nous apprend que depuis, on a propoſé en Sorbonne les trois cas ſuivans: 1°. ſi les Marchands, qui vont acheter des Eſclaves en Afrique, ou les Commis qui demeurent dans les Comptoirs, peuvent acheter des Negres dérobés (44)? 2°. Si les Habitans de l'Amé-

» fois avant que de laiſſer » mourir un Homme, » quel qu'il ſoit, ſans » Baptême; & que s'il a » quelque ſcrupule ſur ce» la, ces paroles du Pro» phete Roi, *Homines & jumenta ſalvabis, Domine*, lui viennent d'a» bord à l'eſprit pour le » raſſurer. *Ubi ſup.* p. 378.

(44) Voïez tout ce qui regarde la Traite des Negres, au douzieme Tome de ce Recueil. Il ſuffit de remarquer ici qu'il ſe vend quatre ſortes de Negres; 1°. Les Malfaiteurs, & généralement tous ceux qui ont mérité la mort; 2°. Les Priſonniers de guerre; 3°. Les Eſclaves particuliers des Princes, & 4°. ceux qui ſont dérobés, ſoit par l'ordre & du conſentement des Princes, ſoit par certains Voleurs, ſurnommés Marchands ou Chaſſeurs d'Eſclaves, qui ne font

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

rique, à qui ces Marchands viennent les vendre, peuvent acheter indifféremment tous les Negres qu'on leur présente, sans s'informer s'ils ont été volés? 3o. A quelle réparation les uns & les autres sont obligés, lorsqu'ils savent qu'ils ont acheté des Negres dérobés? » La décision, dit le même » Voïageur, fut apportée aux Iles par » un Religieux de notre Ordre. On y » trouva des difficultés insurmonta- » bles. Nos Habitans répondirent que » les Docteurs, qu'on avoit consultés, » n'avoient ni Habitation aux Iles, » ni intérêt dans les Compagnies, & » que s'ils eussent été dans l'un ou l'au- » tre de ces deux cas, ils auroient dé- » cidé tout autrement (45). Ainsi les François des Iles ne sont pas plus délicats sur ce point, que les Anglois & d'autres Nations : mais ils sont beaucoup plus humains, dans le traitement qu'ils font à leurs Negres. Premierement, quoique la prudence les oblige de n'en point acheter sans savoir s'ils ont quelque défaut, ils donnent à la pudeur de ne pas faire eux-mêmes cet examen ; l'usage est de s'en rapporter

pas d'autre métier. Ces derniers Negres sont le plus grand nombre.

(45) Nouveaux Voïages du P. Labat. Tome IV. p. 427.

aux

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

aux Chirurgiens. En second lieu, on accuseroit de dureté & d'avarice celui qui les feroit travailler à leur arrivée, sans leur accorder quelques jours de repos. Ces Malheureux sont fatigués d'un long Voïage, pendant lequel ils ont toujours été liés, deux à deux, avec des entraves de fer. Ils sont exténués de faim & de soif; sans compter l'affliction de se voir enlevés de leur Païs, pour n'y retourner jamais: ce seroit mettre le comble à leurs maux (46) que de les jetter tout-d'un-coup dans un pénible travail.

Lorsqu'ils sont arrivés chez leurs Maîtres, on commence par les faire manger, & les laisser dormir pendant quelques heures. Ensuite on leur fait raser la tête, & frotter tout le corps avec de l'huile de Palma Christi, qui dénoue les jointures, les rend plus souples, & remédie au Scorbut. Pendant deux ou trois jours, on humecte, d'huile d'olive, la Farine ou la Cassave qu'on leur donne; on les fait manger peu, mais souvent, & baigner soir

(46) Les Negres, qu'on enleve de leur Païs, sont persuadés que les Européens ne les achetent & ne les transportent dans leurs Colonies que pour les manger: d'où il arrive souvent, lorsqu'ils sont mal gardés pendant le Voïage, qu'ils se désespe-rent & se jettent dans les flots.

& matin. Ce régime est suivi d'une petite saignée & d'une purgation douce. On ne leur permet point de boire trop d'eau, encore moins d'Eau-de-vie : leur unique boisson est la Grappe & l'Ouïcou. Non-seulement ces soins les garantissent des maladies dont ils seroient d'abord attaqués ; mais, avec les habits qu'on leur donne & la bonté qu'on marque pour eux, ils servent à leur faire oublier leur Païs & le malheur de la servitude. Sept ou huit jours après, on les emploie à quelque léger travail, pour les y accoutumer par degrés. La plûpart n'en attendent pas l'ordre, & suivent les autres, lorsqu'ils les voient appellés par ce qu'on nomme le Commandeur.

L'usage commun, pour les instruire & les former au train de l'Habitation, est de les départir dans les Cases des Anciens, qui les reçoivent toujours volontiers, soit qu'ils soient de même Païs ou d'une Nation différente, & qui se font même honneur que le nouveau Negre, qu'on leur donne, paroisse mieux instruit & se porte mieux que celui de leur Voisin. Mais ils ne le font point manger avec eux, ni coucher dans la même Chambre ; & lorsque le nouvel Esclave paroît surpris

de cette diſtinction, ils lui diſent que n'étant pas Chrétien, il eſt trop au deſſous d'eux pour être traité plus familierement. Le P. Labat aſſure que cette conduite fait concevoir aux nouveaux Negres une haute idée du Chriſtianiſme, & qu'étant naturellement orgueilleux, ils importunent ſans ceſſe leurs Maitres & leurs Prêtres, pour obtenir le Baptême. Leur impatience eſt ſi vive, dit-il, que s'ils en étoient crus, on emploieroit les jours entiers à les inſtruire; » Outre le Catéchiſme, qui » ſe fait en commun, ſoir & matin, » dans les Habitations bien reglées, » on charge ordinairement quelques » Anciens, des mieux inſtruits, de » donner des leçons aux nouveaux; » & ceux, chez leſquels ils ſe trou- » vent logés, ont un ſoin merveilleux » de les leur répeter, ne fut ce que » pour pouvoir dire au Curé, que le » Negre qu'on leur a confié eſt en état » de recevoir le Baptême. Ils lui ſer- » vent alors de Parrains; & l'on au- » roit peine à s'imaginer juſqu'où va » le reſpect, la ſoumiſſion & la re- » connoiſſance que tous les Negres ont » pour leurs Parrains. Les Créoles mê- » mes, c'eſt à-dire ceux qui ſont nés » dans le Païs, les regardent comme

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

» leurs Peres «. J'avois, continue le même Voïageur, un petit Negre, qui étoit le Parrain banal de tous les Negres, Enfans ou Adultes que je baptisois, du moins quand ceux qui se présentoient pour cet office n'en étoient pas capables, ou pour ne pas savoir bien leur Catéchisme, ou pour n'avoir pas fait leur Pâque, ou parceque je les connoissois libertins; ou lorsque je prévoïois quelque empêchement pour leur mariage, s'ils contractoient ensemble une affinité spirituelle. J'étois surpris des respects que je lui voïois rendre par les Negres qu'il avoit tenus au Baptême. Si c'étoient des Enfans, les Meres ne manquoient point de les lui apporter aux jours de Fête; & si c'étoient des Adultes, ils venoient le voir, lui répéter leur Catéchisme & leurs prieres, & lui apporter quelque petit présent.

Tous les Esclaves Negres ont un grand respect pour leurs Vieillards. Jamais ils ne les appellent par leurs noms, sans y joindre celui de Pere; ils les soulagent dans toute sorte d'occasions, & ne manquent jamais de leur obéir. La Cuisiniere de l'Habitation n'est pas moins respectée; & de quelque âge qu'elle soit, ils la traitent toujours de *Maman*.

Achevons tout ce qui concerne cette malheureuſe eſpece d'Hommes, pour nous épargner l'embarras d'y revenir dans l'article des autres Iles. Le même Voïageur les repréſente fort ſenſibles aux bienfaits, & capables de reconnoiſſance, aux dépens même de leur vie : mais ils veulent être obligés de bonne grace ; & s'il manque quelque choſe à la faveur qu'on leur fait, ils en témoignent leur mécontentement, par l'air dont ils la reçoivent. Ils ſont naturellement éloquens ; & ce talent éclate, ſurtout lorſqu'ils ont quelque choſe à demander, ou leur apologie à faire contre quelque accuſation. On doit les écouter avec patience, lorſqu'on veut ſe les attacher. Ils ſavent repréſenter adroitement leurs bonnes qualités, leur aſſiduité au ſervice, leurs travaux, le nombre de leurs Enfans, & leur bonne éducation. Enſuite ils font l'énumération de tous les biens qu'on leur a faits, avec des remerciemens très reſpectueux, qu'ils finiſſent par leur demande. Une grace accordée ſur-le champ les touche beaucoup. Si l'on prend le parti de la refuſer, il faut leur en apporter quelque raiſon, & les renvoïer contens, en joignant au refus un préſent de quelque baga-

telle. Lorſqu'il s'éleve entr'eux quelque différend, ils s'accordent à venir devant leur Maitre, & plaident leur cauſe ſans s'interrompre. L'offenſé commence; & lorſqu'il s'eſt expliqué, il déclare à ſa Partie qu'elle peut répondre. Des deux côtés, la modération eſt égale. Comme il eſt preſque toujours queſtion de quelque bagatelle, ces Procès ſont bientôt vuidés. » Lorſqu'ils s'étoient » battus, dit le P. Labat, ou qu'ils » s'étoient rendus coupables de quel- » que larcin bien avéré, je les faiſois » châtier ſéverement, car il faut avec » eux autant de fermeté que de con- » deſcendance. Ils ſouffrent avec pa- » tience les châtimens qu'ils ont méri- » tés, mais ils ſont capables des plus » grands excès lorſqu'on les maltraite » ſans raiſon. C'eſt une regle générale » de prudence, de ne les menacer ja- » mais. Le châtiment, ou le pardon, » ne doit jamais être ſuſpendu, parce- » que ſouvent la crainte les porte à » fuir dans les Bois; & telle eſt l'ori- » gine des Marons. On n'a pas trouvé de moïen plus ſûr, pour les retenir, que de leur accorder la poſſeſſion de quelques Volailles & de quelques Porcs, d'un Jardin à tabac, à coton, à légumes, & d'autres petits avantages de

même nature. S'ils s'absentent, & que dans l'espace de vingt-quatre heures ils ne reviennent pas d'eux-mêmes, ou conduits par quelque Protecteur qui demande grace pour eux, ce qu'on ne doit jamais refuser, on confisque ce qu'ils peuvent avoir de biens. Cette peine leur paroît si rude, qu'elle a plus de force que tous les châtimens, pour les faire rentrer en eux-mêmes. Le moindre exemple de confiscation est longtems un sujet de terreur. Ils sont liés entr'eux par une affection si sincere, que non-seulement ils se secourent mutuellement dans leurs besoins, mais que si l'un d'eux fait une faute, on les voit souvent venir tous en corps, pour demander sa grace ou pour s'offrir à recevoir une partie du châtiment qu'il a mérité. Ils se privent quelquefois de leur nourriture, pour être en état de traiter ou de soulager un Negre de leur Païs, dont ils attendent la visite.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Leur complexion chaude les rend si passionnés pour les Femmes, qu'indépendamment du profit de la multiplication, on est obligé de les marier de bonne heure, dans la crainte des plus grands désordres. Ces mariages ont néanmoins de grands inconvéniens.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

» La Loi du Prince, observe le P. de
» Charlevoix, ne veut pas qu'un Es-
» clave se marie sans la permission de
» son Maître, & les mariages clandes-
» tins sont nuls. Mais s'il n'est pas per-
» mis à un jeune Negre de se marier
» hors de son Habitation, que fera-
» t'il, lorsqu'il n'y trouve pas de Fille
» à son gré ? Et que fera un Curé,
» lorsqu'un Negre & une Negresse de
» différens Atteliers, après avoir eu
» longtems ensemble un Commerce
» défendu, sans pouvoir obtenir de
» leurs Maîtres la permission de se ma-
» rier, viendront lui déclarer, à l'E-
» glise, qu'ils se prennent pour Epoux ?
» On pourroit proposer là-dessus, bien
» des cas qui ne sont pas trop spécu-
» latifs, & qui jettent les Missionnai-
» res dans de fort grands embarras.
» L'autorité Laïque, la seule qui soit
» respectée dans l'Ile, n'y peut appor-
» ter que de véritables remedes.

Les Esclaves Negres aiment non-seulement les Femmes, mais encore le jeu, la danse, le vin & les liqueurs fortes. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'un Européen s'en étonne. Le jeu qu'ils ont apporté aux Iles, de quelque partie de l'Afrique qu'il soit venu, est une espece de jeu de Dez, composé

de quatre *Bougis*, c'eſt-à-dire de quatre de ces coquilles qui leur ſervent de Monnoie. Un trou, qu'elles ont du côté convexe, les fait tenir ſur cette face auſſi facilement que ſur l'autre. Ils les remuent dans la main, comme on y remue les Dez, & les jettent ſur une Table. Si toutes les faces trouées ſe trouvent deſſus, ou les faces oppoſées, ou deux d'une ſorte & deux d'une autre, le Joueur gagne : mais ſi le nombre des trous, ou des deſſous, eſt impair, il a perdu. Quantité de Negres Créoles ont appris, par l'exemple de leurs Maîtres, à jouer aux Cartes. Le P. Labat déplore une habitude, qui les rend tout-à-la fois, dit-il, plus fripons & plus fainéans.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINQUE.

La danſe eſt leur paſſion favorite ; & l'on ne connoît point de Peuple, qui en ait une plus vive pour cet exercice. Si leur Maître ne leur permet point de danſer dans l'Habitation, ils font trois ou quatre lieues, le Samedi à minuit, après avoir quitté le travail, pour ſe rendre dans quelque lieu où la danſe ſoit permiſe. Celle qui leur plaît le plus, & qu'on croit venue du Roïaume d'Arda ſur la Côte de Guinée, ſe nomme le *Calenda*. Les Eſpagnols l'ont appriſe des Negres, & la danſent com-

Danſe nommée le Calenda.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

me eux dans tous leurs Etabliſſemens de l'Amérique. Elle eſt d'une indécence, qui porte quelques Maîtres à la défendre, & ce n'eſt pas une entrepriſe facile ; car le goût en eſt ſi général & ſi vif, que les Enfans mêmes, dans l'âge où la force leur manque encore pour ſe ſoutenir, imitent leurs Peres & leurs Meres, auxquels ils la voient danſer, & paſſeroient les jours entiers à cet exercice. Pour en regler la cadence, on ſe ſert de deux Inſtrumens en forme de Tambours, qui ne ſont que deux troncs d'arbre, creuſés, & d'inégale groſſeur. Un des bouts eſt ouvert ; l'autre eſt couvert d'une peau de Brebis ou de Chevre, ſans poil, & ſoigneuſement grattée. La plus grande de ces deux machines, qui ſe nomme ſimplement le grand Tambour, a trois ou quatre piés de long ſur huit à neuf pouces de diametre. Le petit, qu'on nomme le *Baboula*, eſt à peu-près de la même longueur, mais n'a pas plus de huit à neuf pouces dans l'autre dimenſion. Ceux qui battent de ces Inſtrumens les mettent entre leurs jambes, ou s'aſſeoient deſſus, & les touchent du plat des quatre doigts de chaque main. Ce grand Tambour eſt battu avec meſure, & poſément : mais le

Etablissem. des François dans l'Ile de Saint Domingue.

Baboula se touche avec beaucoup de vîtesse, presque sans mesure ; & comme il rend moins de son que l'autre, quoiqu'il en rende un fort aigu, il ne sert qu'à faire du bruit, sans marquer la cadence, ni les mouvemens des Danseurs.

Ils sont disposés sur deux lignes l'une devant l'autre, les Hommes vis-à-vis des Femmes. Ceux qui se lassent, & les Spectateurs, font un cercle autour des Danseurs & des Tambours. Un des plus habiles chante une Chanson, qu'il compose sur-le champ, dont le refrein est répété par les Spectateurs, avec de grands battemens de mains. Tous les Danseurs tiennent les bras à demi levés, sautent, tournent, s'approchent à deux ou trois piés les uns des autres & reculent en cadence, jusqu'à ce que le son redoublé du Tambour les avertisse de se joindre, en se frappant les uns contre les autres. Ils se retirent aussi tôt en pirouettant, pour recommencer le même mouvement, avec des gestes tout-à-fait lascifs, autant de fois que le Tambour en donne le signe ; ce qu'il fait souvent plusieurs fois de suite. De tems en tems, ils s'entrelassent les bras & font deux ou trois tours, en continuant de se frapper, &

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ſe donnant des baiſers. On juge combien la pudeur eſt bleſſée par cette Danſe. Cependant elle a tant de charmes pour les Eſpagnols de l'Amérique, & l'uſage en eſt ſi bien établi parmi eux, qu'elle entre juſques dans leurs dévotions. Ils la danſent à l'Egliſe, & dans leurs Proceſſions. Les Religieuſes mêmes ne manquent gueres de la danſer, la nuit de Noël, ſur un Théâtre élevé dans leur Chœur, vis-à-vis de la grille, qu'elles tiennent ouverte, pour faire part du ſpectacle au Peuple : mais elles n'admettent point d'Hommes à leur danſe. Dans les Iles Françoiſes, on a défendu le Calenda par des Ordonnances, autant pour mettre l'honnêteté publique à couvert, que pour empêcher les Aſſemblées trop nombreuſes. Une trouppe de Negres, emportée par la joie, & ſouvent échauffée par les liqueurs fortes, devient capable de toute ſorte de violences. Mais les Loix & les précautions n'ont encore pû l'emporter ſur le goût déſordonné du plaiſir.

Les Eſclaves Negres de Congo ont une autre danſe, plus modeſte que le Calenda, mais moins vive & moins réjouiſſante. Les Danſeurs de l'un & l'autre ſexe ſe mettent en rond ; & ſans

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ſortir d'une place, ils ne font que lever les piés en l'air, pour en frapper la terre avec une eſpece de cadence, en tenant le corps à demi courbé les uns vers les autres, tandis qu'un d'entr'eux raconte quelque Hiſtoire, à laquelle tous les danſeurs répondent par un refrein, & les ſpectateurs par des battemens de mains. Les Negres Minas danſent en rond, & tournent ſans ceſſe; ceux du Cap Verd & de Gambra ont auſſi leurs danſes particulieres : mais il n'y en a point qui leur plaiſe tant, à tous, que le Calenda. Dans l'impuiſſance des Loix, on s'efforce, dit le P. Labat, de leur faire ſubſtituer à cet infâme exercice, des danſes Françoiſes, telles que le Menuet, la Courante, le Paſſe-pié, les Branles & les danſes rondes. Il s'en trouve quantité qui y excellent, & qui n'ont pas l'oreille moins fine, ni les pas moins meſurés que nos plus habiles Danſeurs. Quelques-uns jouent aſſez bien du Violon, & gagnent beaucoup à jouer dans les Aſſemblées. Ils jouent, preſque tous, d'une eſpece de Guitarre, qu'ils compoſent eux-mêmes, d'une moitié de Calebaſſe, couverte d'un cuir raclé, avec un aſſez long manche : elle a quatre cordes, de ſoie ou de pitte, ou de

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ISLE DE SAINT DOMINGUE.

boiaux secs, & passés ensuite à l'huile, qui sont soutenues sur la peau par un chevalet, à la hauteur d'un pouce & demi. Cet Instrument se pince, en battant. Mais le son en est peu agréable, & les accords peu suivis.

Habits & mets des Esclaves Negres.

Il n'y a point d'Esclaves Negres qui n'aient la vanité de paroître bien vêtus, surtout à l'Eglise, & dans leurs visites mutuelles. Ils s'épargnent tout & ne craignent point le travail, lorsqu'il est question d'acheter, pour leurs Femmes & leurs Enfans, quelque parure qui puisse les distinguer des autres. Cependant l'affection qu'ils ont pour leurs Femmes ne va pas jusqu'à les faire manger avec eux (47), à l'ex-

(47) J'ai souvent pris » plaisir, dit le P. Labat » à voir dîner notre Charpentier Negre. Sa Femme & ses Enfans étoient » autour de lui, & le » servoient avec tout le » respect des Domestiques » les mieux instruits. Si » c'étoit un jour de Fête, » ses Gendres & ses Filles » ne manquoient pas de » s'y trouver, & de lui » apporter de petits présens. Ils faisoient un » cercle autour de lui, » & l'entretenoient pendant tout le tems qu'il » passoit à table. Lorsqu'il avoit fini, on lui » apportoit sa pipe; & se » tournant, il leur disoit » d'un air grave, allez » manger vous autres. Ils » lui faisoient une profonde révérence, & » passoient dans une » Chambre voisine, où » ils mangeoient tous ensemble avec leur Mere. » Je lui faisois quelquefois des reproches de sa » gravité, & je lui citois » l'exemple du Gouverneur, qui mangeoit tous » les jours avec sa Femme: il me répondit que » le Gouverneur n'en étoit » pas plus sage; qu'il » croïoit bien que les

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

ception du moins des jeunes gens, qui leur accordent cette liberté dans les premieres tendresses du mariage. Dans leurs Festins, les Negres Aradas ont toujours un chien rôti, & croiroient faire très mauvaise chere si cette piece y manquoit. Ceux qui n'en ont point, ou qui ne peuvent en dérober un, l'achetent, & donnent en échange un Porc deux fois plus gros. Les autres, surtout les Negres Créoles, & ceux même qui descendent d'un Pere & d'une Mere Aradas, ont au contraire de l'aversion pour ce mets, & regardent comme une grande injure le nom de Mangeurs de chiens. Mais, ce qui paroît plus étonnant au P. Labat, c'est que les chiens de l'Ile aboient à ceux qui les mangent & les poursuivent, surtout lorsqu'ils sortent de ces Festins. Le Public est averti des jours où l'on rôtit un chien chez quelque Arada, par les cris de tous ces Animaux, qui viennent heurler autour de la Case, comme s'ils vouloient plaindre ou vanger la mort de leur Compagnon.

» Blancs avoient leurs raisons; mais qu'ils avoient » aussi les leurs, & que si » l'on vouloit considérer » combien les Femmes » blanches étoient orgueilleuses & peu soumises à » leurs Maris, on avoueroit que les Negres, qui » tiennent toujours les » leurs dans le respect, » ont pour eux la justice » & la raison. *Ubi sup.* p. 470.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Police des Negres François.

Les Cases des Negres François sont assez propres. Le Commandeur, qui est chargé de ce soin, doit y faire observer la symétrie & l'uniformité. Elles sont toutes de même grandeur, dans leurs trois dimensions, toutes de file; & suivant leur nombre, elles composent une ou plusieurs rues. Leur longueur commune est de trente piés, sur quinze de large. Si la famille n'est pas assez nombreuse pour occuper tout ce logement, on le divise en deux parties, dans le milieu de sa longueur. Les portes sont aux Pignons; & si la Maison contient deux Familles, elles répondent sur deux rues; mais pour une seule Famille, on n'y souffre qu'une Porte. Ces édifices sont couverts de têtes de Cannes, de Roseaux ou de feuilles de Palmistes. Les murs sont composés de claies, qui soutiennent un torchis de terre grasse & de bouze de Vaches, sur lequel on passe une couche de chaux. Les chevrons & la couverture descendent souvent jusqu'à terre, & forment, à côté des Cases, de petits appentis où les Porcs & la Volaille sont à couvert. On voit rarement plus d'une fenêtre à chaque Case; parceque les Negres sont fort sensibles au froid, qui est quelquefois piquant

pendant la nuit. D'ailleurs la porte ſuffit pour donner du jour. La fenêtre eſt toujours au Pignon. Quelques-uns ont une petite Caſe, près de la grande, pour y faire leur feu & leur cuiſine; mais la plûpart ſe contentent d'une ſeule, où ils entretiennent du feu toute la nuit. Auſſi les Caſes sont-elles toujours enfumées; & leurs Habitans contractent eux-mêmes une odeur, qu'on leur ſent toujours avant qu'ils ſe ſoient lavés. Le Mari & la Femme ont chacun leur lit. Juſqu'à l'âge de ſept ou huit ans, les Enfans n'en occupent qu'un; mais on n'attend pas plus longtems à les ſéparer, parce-qu'avec le panchant de la Nation pour les plaiſirs des ſens, il ne faut plus compter ſur leur ſageſſe à cet âge. Les lits ſont de petits enfoncemens, pratiqués dans les murs de chaque Maiſon. Ils conſiſtent en deux ou trois planches, poſées ſur des traverſes, qui ſont ſoutenues par de petites fourches. Ces planches ſont quelquefois couvertes d'une natte de Latanier, ou de côtes de Baliſier, avec un billot de bois pour chevet. Les Maîtres un peu libéraux donnent, à leurs Negres, quelques groſſes toiles, ou de vieilles étoffes, pour ſe couvrir; mais c'eſt un ſur-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

croît de ſoin pour le Commandeur, qui eſt obligé de les leur faire laver ſouvent. L'importance de les tenir propres l'oblige auſſi de leur faire laver ſouvent leurs habits, & de leur faire raſer la tête. A l'égard des meubles, ils conſiſtent en Calebaſſes & en vaiſſelle de terre, avec des bancs, des tables, & quelques uſtenſiles de bois : les plus riches ont un coffre ou deux, pour y conſerver leurs hardes.

On laiſſe ordinairement, entre les Caſes, un eſpace de quinze ou vingt piés, pour remédier plus facilement aux incendies, qui ne ſont que trop fréquens, & cet eſpace eſt fermé d'une paliſſade. Les uns y cultivent des herbes potageres, & d'autres y engraiſſent des Porcs. Dans les Habitations où les Maîtres en nourriſſent auſſi, on oblige les Negres de mettre les leurs dans le Parc du Maître, & de prendre ſoin des uns & des autres. Lorſqu'ils veulent vendre ce qui leur appartient, ils doivent offrir la préférence à leur Maître : mais la Loi l'oblige auſſi de leur paier ce qu'il achete d'eux, au prix courant du marché. Une Ordonnance fort utile, mais dont on ſe plaint que l'exécution eſt négligée, eſt celle qui défend de rien acheter des Negres,

s'ils ne produisent une permission de leurs Maîtres. C'est un moïen sûr de prévenir les vols, ou d'arrêter du moins ceux qui ont la mauvaise foi d'en profiter : mais, à Saint Domingue comme en Europe, il se trouve des Marchands sans Religion & sans honneur, qui prenant tout ce qu'on leur présente à bon marché, entretiennent les Negres dans l'habitude du vol.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

L'usage est de leur donner, à quelque distance de l'Habitation, ou proche des Bois, quelque portion de terre, pour y cultiver leur Tabac, leurs Patates, leurs Ignames, leurs choux Caraïbes, & tout ce qu'ils peuvent tirer de ce fond, avec la liberté de le vendre ou de l'emploïer à leur subsistance. On leur permet d'y travailler, les jours de Fête, après le Service Divin ; & les autres jours, pendant le tems qu'ils peuvent retrancher à celui qui leur est accordé pour leurs repas. Il se trouve des Negres, à qui ce travail vaut annuellement plus de cent écus. Lorsqu'ils sont voisins de quelque Bourg, où ils peuvent porter leurs herbages & leurs fruits, ils croient leur sort très heureux (48) ; ils vivent dans l'abondance,

(48) Les plus misérables ne veulent pas reconnoî-

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

eux & leur Famille, & leur attachement en augmente pour leur Maître.

Il est rare que les Esclaves Negres

tre qu'ils le soient. Le P. Labat donne un exemple fort remarquable de cette vanité. J'avois, dit-il, un petit Negre de quatorze à quinze ans, spirituel, sage, affectionné, mais d'une fierté que je n'ai jamais pû corriger. Une parole de mépris le désesperoit. Je lui disois quelquefois, pour l'humilier, qu'il étoit un pauvre Negre qui n'avoit pas d'esprit. Il étoit si piqué du mot de Pauvre, qu'il en murmuroit entre ses dents, lorsqu'il me croïoit fâché, & s'il jugeoit que je ne l'étois pas, il prenoit la liberté de me dire, qu'il n'y avoit que des Blancs qui fussent pauvres, qu'on ne voïoit point de Negres qui demandassent l'aumône, & qu'ils avoient trop de cœur pour cela. Sa grande joie, comme celle des autres Noirs de la Maison, étoit de venir m'avertir qu'il y avoit quelque pauvre François qui demandoit la charité: cela est rare dans la Colonie, mais il arrive quelquefois qu'un Matelot, après avoir déserté, tombe malade, & qu'à la sortie de l'Hôpital la force lui manque encore pour travailler. Dès qu'il en paroissoit un, il y avoit autant de gens pour me l'annoncer, qu'il y avoit de Domestiques dans la Maison, & surtout le petit Negre, qui ne manquoit point de me venir dire, d'un air content & empressé; mon Pere, il y a, à la porte, un Pauvre Blanc qui demande l'aumône. Je feignois quelquefois de ne pas entendre, ou de ne vouloir rien donner, pour avoir le plaisir de le faire répéter. Mais mon Pere, reprenoit-il, c'est un pauvre Blanc; si vous ne lui voulez rien donner, je vais lui donner quelque chose du mien; moi qui suis un pauvre Negre; Dieu merci, on ne voit point de Negre qui demande l'aumône. Quand je lui avois donné ce que je voulois envoïer au Pauvre, il ne manquoit pas de lui dire, en le lui présentant; tenez pauvre Blanc; voilà ce que mon Maître vous envoie: & lorsqu'il croïoit que je le pouvois entendre, il le rappelloit, pour lui donner quelque chose du sien, afin d'avoir le plaisir de l'appeller encore pauvre Blanc. *Ubi sup.* p. 483.

ſoient chauſſés, c'eſt-à-dire qu'ils aient des bas & des ſouliers. A la réſerve de ceux qui ſervent de Laquais aux Habitans de la premiere diſtinction, tous vont ordinairement nus piés. Leurs habits journaliers ne conſiſtent qu'en des Caleçons & une Caſaque. Mais lorſqu'ils s'habillent, aux jours de Fêtes, les Hommes ont une belle chemiſe, avec des caleçons étroits, de toile blanche, ſur leſquels ils portent une *Candale*, d'une toile de couleur, ou d'une étoffe légere. Ce qu'on nomme Candale eſt une eſpece de juppe, très large, qui ne va pas juſqu'aux genoux, & dont le haut, pliſſé par une ceinture, a deux fentes ſur les hanches, qui ſe ferment avec des rubans. Ils portent, ſur la chemiſe, un petit Pourpoint ſans baſques, qui laiſſe trois doigts de vuide entre lui & la Candale, pour faire bouffer plus librement la chemiſe. Ceux qui ſont aſſez riches pour ſe procurer des boutons d'argent, ou garnis de quelques pierres de couleur, en mettent aux poignets & au cou de leur chemiſe. La plûpart n'y mettent que des rubans. Ils ont rarement des cravates & des juſt'au-corps. Dans cette parure, lorſqu'ils ont la tête couverte d'un chapeau, on vante

Habits des Negres François.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

leur bonne mine, d'autant plus qu'ils ſont ordinairement fort bien faits. Avant le mariage, ils portent deux pendans d'oreilles, comme les Femmes ; enſuite ils n'en portent plus qu'un ſeul. Les Habitans, qui ſe donnent des Laquais en forme, leur font faire des Candales & des Pourpoints, avec les galons & de la couleur de leur livrée : ils leur font porter un Turban, au lieu de Chapeau, des pendans d'oreilles, & un carcan d'argent avec leurs armes.

Les Negreſſes, dans leur habillement de cérémonie, portent ordinairement deux juppes. Celle de deſſous eſt de couleur, & celle de deſſus, preſque toujours de toile blanche de Coton ou de Mouſſeline. Elles ont un Corſet blanc, à petites baſques, ou de la couleur de leur juppe de deſſous, avec une échelle de rubans ; des pendans d'oreilles d'or ou d'argent, des bagues, des braſſelets, & des colliers de petite raſſade à pluſieurs tours, ou de perles fauſſes, avec une Croix d'or ou d'argent. Le col de leur chemiſe, les manches & les fauſſes-manches, ſont garnies de dentelle, & leur coeffure eſt d'une toile très blanche & très fine, relevée auſſi de quelques dentelles. Cependant on ne voit cet air de

propreté, qu'aux Negres & aux Negresses qui se mettent en état, par leur travail, d'acheter ces ornemens à leurs frais ; car, à l'exception des Laquais & des Femmes-de-Chambre de cet ordre, il n'y a point de Maîtres qui fasse l'inutile dépense de parer une trouppe d'Esclaves.

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

Les Européens se trompent, lorsqu'ils s'imaginent qu'aux Iles on fait consister la beauté des Negres dans la difformité de leur visage, particulierement dans de grosses levres, avec un nez écrasé. Si ce goût est celui de l'Europe, il regne si peu dans les Colonies, qu'on y veut au contraire des traits bien réguliers. Les Espagnols y apportent surtout une extrême attention, & ne regardent point à cinquante Piastres de plus, pour se procurer une belle Negresse. Avec la régularité des traits, on veut qu'elles aient la taille belle, la peau fine & d'un noir luisant. Jamais il n'y a de malpropreté à leur reprocher, lorsqu'elles sont proche d'une Riviere. Les Negres de Senegal, de Gambra, du Cap verd, d'Angola & de Congo sont d'un plus beau noir que ceux de Mina, de Juida, d'Issigny, d'Arda, & des autres parties de la Côte. Cependant leur teint change,

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

dès qu'ils ſont malades ; & devient alors couleur de biſtre, ou même de cuivre.

Ils ſont d'une patience admirable dans leurs maladies. Rarement on les entend crier ou ſe plaindre, au milieu des plus rudes opérations. Ce n'eſt pas inſenſibilité, car ils ont la chair très délicate & le ſentiment fort vif ; c'eſt un fond de grandeur d'ame & d'intrépidité, qui leur fait mépriſer la douleur, les dangers, & la mort même. Le P. Labat rend témoignage qu'il en a vu rompre vifs & tourmenter pluſieurs, ſans leur entendre jetter le moindre cri. On en brûla un, dit-il, qui, loin d'en paroître émû, demanda un bout de tabac allumé lorſqu'il fut attaché au Bucher, & fumoit encore, tandis que ſes jambes étoient crevées par la violence du feu. » Un jour, ajoute » le même Voïageur, deux Negres » aïant été condamnés, l'un au Gibet, » l'autre à recevoir le fouet de la main » du Bourreau, le Confeſſeur ſe mé» prit, & confeſſa celui qui ne devoit » pas mourir. On ne reconnut l'er» reur, qu'au moment que l'Exécu» teur alloit le jetter au vent. On le » fit deſcendre, l'autre fut confeſſé : » & quoiqu'il ne s'attendît qu'au fouet, » il monta l'échelle avec autant d'in» différence

» différence que le premier étoit des-» cendu, comme si l'un ou l'autre sort » ne l'eut pas touché (49). C'est à ce mépris naturel de la mort, qu'on attribue leur bravoure. On a déja remarqué que ceux de Mina tombent souvent dans une mélancolie noire, qui les porte à s'ôter volontairement la vie. Ils se pendent, ou se coupent la gorge, au moindre sujet, le plus souvent pour faire peine à leurs Maîtres, dans l'opinion qu'après leur mort ils retourneront dans leur Païs. Un Anglois (50), établi dans l'Ile de Saint Christophe, emploïa un stratagême fort heureux pour sauver les siens. Comme il les traitoit avec la rigueur ordinaire à sa Nation, ils se pendoient les uns après les autres, & cette fureur augmentoit de jour en jour. Enfin il fut averti, par un de ses Engagés, que tous ses Negres avoient pris la résolution de s'enfuir dans un Bois voisin, & de s'y pendre tous, pour retourner ensemble dans leur Patrie. Il conçut que les précautions & les châtimens ne pouvant différer que de quelques jours l'exécution de leur dessein, il falloit un remede qui eût quelque rapport à la ma-

(49) *Ubi sup.* pp. 490 & 491.
(50) Le Major *Crisps.*

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ISLE DE SAINT DOMINGUE.

ladie de leur imagination. Après avoir communiqué ſon projet à ſes Engagés, il leur fit charger, ſur des charettes, des Chaudieres à Sucre, & tout l'attirail de ſa Fabrique, avec ordre de le ſuivre ; & s'étant fait conduire dans le Bois, lorſqu'on eut vû prendre ce chemin à ſes Negres, il les y trouva, qui diſpoſoient leurs cordes pour ſe pendre. Il s'approcha d'eux, une corde à la main, & leur dit de ne rien craindre ; qu'aïant appris le deſſein où ils étoient de retourner en Afrique, il vouloit les y accompagner, parcequ'il y avoit acheté une grande Habitation, où il étoit réſolu d'établir une Sucrerie, à laquelle ils ſeroient beaucoup plus propres que des Negres qu'on n'avoit jamais exercés à ce travail ; mais, qu'alors, ne craignant plus qu'ils puſſent s'enfuir, il les feroit travailler jour & nuit, ſans leur accorder le repos ordinaire du Dimanche ; que par ſes ordres, on avoit déja repris dans leur Païs ceux qui s'étoient pendus les premiers, & qu'il les y faiſoit travailler les fers aux piés. La vûe des Charettes, qui arriverent auſſi-tôt, aïant confirmé cet étrange langage, les Negres ne douterent plus des intentions de leur Maître, ſurtout, lorſque les

Etablissem. des François dans l'Ile de Saint Domingue.

preſſant de ſe pendre, il feignit d'attendre qu'ils euſſent fini leur opération pour hâter la ſienne, & partir avec eux. Il avoit même choiſi ſon arbre, & ſa corde y étoit attachée. Alors ils tinrent entr'eux un nouveau Conſeil. La miſere de leurs Compagnons, & la crainte d'être encore plus malheureux, leur firent abandonner leur réſolution. Ils vinrent ſe jetter aux piés de leur Maître, pour le ſupplier de rappeller les autres, & lui promettre qu'aucun d'eux ne penſeroit plus à retourner dans leur Païs. Il ſe fit preſſer longtems; mais enfin, ſes Engagés & les Domeſtiques blancs s'étant jettés à genoux auſſi, pour lui demander la même grace, l'accommodement ſe fit, à condition que s'il apprenoit qu'un ſeul Negre ſe fût pendu, il feroit pendre le lendemain tous les autres, pour aller travailler à la Sucrerie de Guinée. Ils le promirent avec ſerment. Le ſerment des Negres ſe fait en prenant un peu de terre, qu'ils ſe mettent ſur la langue, après avoir levé les yeux & les mains au Ciel, & frappé leur poitrine. Cette cérémonie, qu'ils expliquent eux-mêmes, ſignifie qu'ils prient Dieu de les réduire en pouſſiere, comme la terre qu'ils ont ſur la langue, s'ils manquent à leur promeſ-

ſe, où s'ils alterent la vérité. Un autre Habitant (51) s'aviſa de faire couper la tête & les mains à tous les Negres qui s'étoient pendus, & de les tenir enfermés ſous la clé dans une cage de fer, ſuſpendue dans ſa Cour. L'opinion des Negres étant que leurs Morts viennent prendre leurs corps pendant la nuit, & les emportent avec eux dans leur Païs, il leur diſoit qu'ils étoient libres de ſe pendre lorſqu'il leur plairoit; mais qu'il auroit le plaiſir de les rendre pour toujours miſérables, puiſque ſe trouvant ſans tête & ſans mains dans leur Païs, ils ſeroient incapables de voir, d'entendre, de parler, de manger & de travailler. Ils rirent d'abord de cette idée: & rien ne pouvoit leur perſuader que les Morts ne trouvaſſent pas bientôt le moïen de reprendre leurs têtes & leurs mains; mais lorſqu'ils les virent conſtamment dans le même lieu, ils jugerent enfin que leur Maître étoit plus puiſſant qu'ils ne ſe l'étoient imaginé, & la crainte du même malheur leur fit perdre l'envie de ſe pendre.

Le P. Labat, qu'on donne pour garant de ces deux faits, ajoute que ſi ces remedes paroiſſent bizarres, ils ne laiſ-

(51) M. Boriau.

ſent pas d'être proportionnés à la portée d'eſprit des Negres, & de convenir à leurs préventions : mais de quantité d'autres exemples, qui prouvent leur dégradation au-deſſous de l'eſpece humaine, & qui ſemblent juſtifier par conſéquent la rigueur avec laquelle on les traite, il n'y en a point de plus étrange que la diſpoſition où le même Voïageur les repréſente, à l'égard du Chriſtianiſme qu'ils paroiſſent embraſſer (52).

ETABLISSEM. DES FRANÇOIS DANS L'ILE DE SAINT DOMINGUE.

(52) Il eſt vrai, dit-il, qu'ils ſe convertiſſent aiſément, lorſqu'ils ſont hors de leur Païs; & qu'ils perſéverent dans le Chriſtianiſme, tant qu'ils le voient pratiquer à leurs yeux, & qu'ils ne voient pas de ſûreté à s'en écarter : mais il eſt vrai auſſi que dès que ces motifs ne les retiennent plus, ils ne ſongent non plus aux promeſſes de leur Baptême, que ſi tout cela ne s'étoit paſſé qu'en ſonge. S'ils retournoient dans leur Païs, ils ſe dépouilleroient auſſi facilement du nom de Chrétien, que de l'habit dont ils ſe trouveroient revêtus. Tom. IV. p. 436.



CHAPITRE II.

VOÏAGES ET ETABLISSEMENS AUX ILES DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE DANS LA MER DU NORD.

Division générale de ces Iles.

ON ne répetera point à quelle occasion les François & les Anglois s'établirent en 1625 dans l'Ile de Saint Christophe, ni comment l'imprudente jalousie des Espagnols, qui les en chasserent en 1630, servit à faire naître cette redoutable espece de Corsaires, qui, sous les noms de Flibustiers & de Boucaniers, furent longtems le fléau de la Monarchie d'Espagne. Mais c'est de ce point qu'il faut partir, pour voir peupler successivement un grand nombre d'Iles, qui avoient été négligées depuis la premiere découverte. Les principales mêmes, où les Espagnols s'étoient établis, telles que l'Espagnole ou Saint Domingue, dont on vient d'achever la Description, Cuba, la Jamaïque & Porto-ricco, éprouverent des révolutions qui firent changer de Maîtres à quelques-unes; & celles, qui sont demeurées au pouvoir de l'Es-

pagne, ne furent point à couvert d'une grande variété de changemens. Commençons par leurs noms généraux, qu'elles tirent de leurs rapports entr'elles, & des bornes de leur situation.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

On distingue ordinairement les Iles de la Mer du Nord en quatre Assemblages ou quatre Corps, qu'on nomme les Antilles, les Bermudes, les Iles de Terre-Neuve & les Açores. Ces dernieres, qui appartiennent au Portugal, & qui n'en sont éloignées que d'environ deux cens cinquante lieues, ont paru dans nos Descriptions précédentes (53), par la seule raison qu'il étoit impossible de suivre les Portugais dans leurs courses, sans faire connoître des lieux de passage, où leurs Vaisseaux relâchent continuellement. C'est donc aux trois autres Corps que cet article est donné; & l'ordre, qu'on va suivre, sera celui dans lequel on vient de les nommer.

VOIAGES ET ETABLISSEMENS AUX ANTILLES.

INTRODUCTION.

ON donne aujourd'hui le nom d'*Antilles* à cette grande quantité d'Iles qui

(53) Voïez le Tome III de ce Recueil.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES. INTRODUCTION.

forment entr'elles une espece de cercle au-devant des Iles du Golfe de Mexique, & qui furent découvertes en 1492 par Christophe Colomb. Elles prirent d'abord le nom d'Iles Caraïbes, de celui de leurs premiers Habitans; mais ensuite elles furent divisées en grandes & petites Antilles; & ces dernieres le furent encore en Iles de *Barlovento*, ou sur le vent, & de *Sottavento*, ou sous le vent (54). Comme il n'est pas question ici de leur ancien état, qui se trouve assez éclairci dans l'Histoire des premieres découvertes; observons, pour le dessein où nous sommes d'y suivre les Voïageurs & d'en donner la Description d'après eux, qu'elles sont peuplées, à présent, de six Nations différentes; de Caraïbes, ou d'Originaires du Païs, d'Espagnols, de François, d'Anglois, de Hollandois, & de Danois. Cette idée générale nous conduit d'abord à donner leurs noms particuliers, avec celui de leurs Possesseurs actuels. Les Caraïbes possedent seuls la *Dominique*, *Saint Vincent*, & *Beke* ou *Bekia*, qui font partie des Iles de Barlovento, ou sur le vent. Les Espagnols sont maîtres des *Lucayes*,

(54) L'usage François est *Iles du Vent* & *Iles au Vent*.

les plus Septentrionales de toutes les Antilles, de *Cuba*, de *Saint Dominique*, de *Porto-ricco* ou Portoric, & comme on l'a vu, d'une partie de Saint Domingue, dans les grandes Antilles; ils possedent aussi la Trinité, Sainte Marguerite, & Cubagua, où l'Ile des Perles, sous le vent. Les François, avec une partie de Saint Domingue dans les grandes Antilles, ont sur le vent, *Sainte Croix*, *Santos* ou *les Saints*, *Saint Barthelemy*, la *Guadeloupe*, la *Desirade*, la *Martinique*, *Marie-Galande*, *Sainte Lucie*, la *Grenade*, & une partie de *Saint Martin*. Les Anglois occupent la Jamaïque dans les grandes Antilles; & sur le vent, *Anguisola*, ou l'*Anguille*, *Barbados* ou la Barbade, la *Barbude*, *Antigoa*, *Tabago*, *Montserrat*, *Nevis* & *Saint Christophe*. Les Hollandois possedent *Buen-Aire*, *Curacao*, & *Oruba* sous le vent; *Saba*, *Saint Eustache* & une partie de *Saint Martin*, sur le vent. Les Danois ont, sur le vent, la petite Ile de *Saint Thomas*, une *des Vierges*, situées au Nord-Est de Portoric.

On voit que les grandes Antilles se réduisent proprement à quatre (55),

(55) Elles ont autour d'elles plusieurs petites Iles, toutes situées, comme elles, sous la Zône torride.

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

qui ſont Cuba, Saint Domingue, Porto-ricco & la Jamaïque; & quelques-uns les comptent même au nombre des Antilles de ſur le vent, parcequ'elles ſont à l'oppoſite de celles de Sottavento. De ces quatre grandes Iles, il ne reſte à parler que de la Jamaïque, dont la Deſcription ne s'eſt pas trouvée auſſi néceſſairement mêlée que celle des trois premieres, dans le cours de divers autres articles. Mais il ſeroit impoſſible de traiter des Antilles en général, ſans nommer ſouvent les quatre grandes, & ſans rappeller du moins l'attention du Lecteur à quelques-uns des évenemens qu'on a déja racontés.

Premiers Etabliſſemens dans pluſieurs Iles.

1631.

Il ne doit point avoir oublié qu'après la deſtruction de la double Colonie de Saint Chriſtophe, en 1630, les François & les Anglois dont elle avoit été compoſée, ne tarderent point à la rétablir. Ils s'étoient répandus dans pluſieurs Iles voiſines, où ne trouvant point les avantages qu'ils avoient perdus, ceux qui ne leur préférerent point la vie libre de la Flibuſte chercherent le moïen de retourner à leurs Habitations. Warner rentra dans les ſiennes avec quelques Anglois; & quantité de François, animés par d'Enambuc leur Gouverneur, reprirent auſſi poſſeſſion de leur

ancien terrein. Un travail ardent répara bientôt toutes les pertes. Le Tabac croissoit dans une abondance, qui rendit le Commerce florissant. On manquoit d'Ouvriers ; mais d'Enambuc & Warner permirent aux principaux Habitans d'aller faire des recrues en Europe. Il leur en vint de nombreuses, avec des secours, qui les mirent en état d'étendre leurs Colonies. Les Anglois furent les premiers qui entreprirent de peupler Montserrat, Antigoa & la Barbade, à-peu-près dans le même-tems que les Hollandois s'établirent dans l'Ile de Saint Eustache & dans celle de Saba. D'Enambuc vit à regret que par la lenteur de ses Associés de France à seconder ses desseins, on se laissoit enlever des Iles, sur lesquelles on auroit pû s'attribuer les mêmes droits. Dans l'impuissance de remédier au passé, il jetta les yeux sur la Guadeloupe, & ses mesures étoient déja prises, lorsqu'il fut prévenu par l'*Olive*, un des Chefs de sa Colonie. Cet audacieux personnage, aïant fait le Voïage de France sous divers prétextes, s'étoit associé avec quelques Marchands de Dieppe, pour établir une Colonie à la Guadeloupe, sous la Commission d'une Compagnie des Iles d'Amérique. L'Olive &

1635.

du Plessis, Chefs de ces Marchands, furent déclarés Gouverneurs des Iles, avec une égale autorité. Ils y arriverent, le 8 de Juin 1635, à la tête de cinq cens Hommes, qui furent attaqués, à leur arrivée, de la famine & de diverses autres maladies. Ils s'étoient malheureusement placés dans la plus ingrate partie de l'Ile, & ce ne fut pas leur seule imprudence : ils s'attirerent mal-à-propos la haine des Caraïbes, qui auroient pû leur fournir des vivres, en attendant que la terre pût les nourrir. Du Plessis, saisi de douleur, à la vûe des malheurs de la Colonie, mourut le septieme jour. On lui donne un caractere aimable, avec une prudence qui manquoit à son Collegue. Les hauteurs de l'Olive, qui demeura seul Gouverneur, & l'ardeur de son tempérammment aïant rendu la guerre plus vive entre les François & les Caraïbes, faillirent de ruiner cette Colonie naissante. Il chassa ces farouches Insulaires; mais étant passés à la Dominique, dont ils mirent les Habitans dans leurs intérêts, ils revinrent plus forts qu'ils n'étoient partis. Cette guerre dura quatre ans. La Colonie, toujours à la veille de sa ruine, se voïoit encore plus menacée de périr par le décri où elle étoit

tombée : mais l'Olive perdit la vie, & fut remplacé par Aubert, que la Compagnie lui donna pour ſucceſſeur. La ſageſſe de ce nouveau Gouverneur ſauva les François, en faiſant regner dans leurs Habitations, une paix qui ranima le Commerce, & qui leur apporta l'abondance.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES. 1638.

Pendant que la Guadeloupe ſe peuploit, d'Enambuc, à qui elle venoit d'échapper, tourna ſes vûes ſur la Martinique, s'y rendit lui-même, en prit poſſeſſion, & l'aïant peuplée à ſes propres frais, s'en acquit la propriété. Il y laiſſa, pour ſon Lieutenant, *du Pont*, & pour premier Capitaine, *la Vallée*. Enſuite, étant mort à Saint Chriſtophe, il laiſſa tous ſes biens, avec ſes droits ſur la Martinique, à *du Parquet*, ſon Neveu, Frere d'un autre Officier du même nom, qui s'étoit ſignalé contre les Eſpagnols dans leur deſcente. D'Enambuc eut pour ſucceſſeur au Gouvernement de Saint Chriſtophe, *du Halde*, ſon Lieutenant, que la Compagnie nomma Gouverneur en chef. Mais bientôt, du Halde étant paſſé en France, le Cardinal de Richelieu, qui commençoit à regarder les Iles comme un objet fort intéreſſant, voulut leur donner pour Général un Homme

1638. dont la naiſſance, le courage & l'habileté, répondiſſent à ſes vûes. Il fit tomber ſon choix ſur Longvilliers de Porney, Bailli & Grand-Croix de l'Ordre de Malte, Commandeur d'Oiſemont & de Coulours, & Chef-d'Eſcadre. Louis XIII le fit Gouverneur & Lieutenant-Général des Iles de l'Amérique (56). Il partit de Dieppe, le 15 Janvier 1639, & s'étant rendu à la Martinique dans un mois de navigation, il viſita ſucceſſivement la Guadeloupe & Saint Chriſtophe, où il reçut de tous les François le ſerment de fidélité.

1639. A ſon arrivée, l'Ile de Saint Chriſtophe prit une nouvelle face. Il fit bâtir des Egliſes dans pluſieurs Quartiers. Il pourvût, avec décence, à l'entretien des Eccléſiaſtiques. Il regla l'adminiſtration & la Juſtice. Il réforma les déſordres, trop communs chez un Peuple ramaſſé de différentes Provinces. Il établit dans ſon Ile une excellente Police, & ne ſe rendit pas moins aimable aux Etrangers qu'aux François. Enfin, lorſqu'il eut rendu cette Colonie une des plus belles des Antilles, il tourna ſes ſoins à s'étendre dans les

(56) Ses Lettres ſont du mois de Septembre 1638.

Iles de Saint Barthelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix.

VOÏAGES ET ETABLISSEM AUX ANTILLES. 1639.

La derniere de ces trois Iles est située entre Saint Christophe & Portoric, mais beaucoup plus près de Portoric. En peu de tems, elle avoit changé plusieurs fois de Maîtres. Les Anglois, après en avoir disputé la possession pendant quelques années, étoient enfin convenus de la partager. Mais, en 1649, les premiers s'appercevant du petit nombre de leurs Rivaux, les forcerent d'y renoncer entierement. Cependant, ils n'en jouirent pas longtems. Les Espagnols de Portoric y firent une descente, brûlerent les Habitations, massacrerent ceux qui entreprirent de leur résister, & firent transporter le reste à la Barbude, avec leurs femmes & leur bagage : ils s'arrêterent quelque tems dans l'Ile. Lorsqu'ils alloient remettre à la voile, ils virent arriver un Navire Hollandois de Saint Eustache ; où sur la premiere nouvelle de l'entreprise des Espagnols, on s'étoit persuadé trop imprudemment qu'ils avoient fait une prompte retraite. Ce Vaisseau fut pris sans la moindre résistance ; & les Espagnols se préparoient à conduire leurs Prisonniers à Portoric, lorsqu'il arriva deux Vaisseaux

1649.

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

1649.

François, remplis de Soldats & de munitions. Le Commandeur de Poincy les envoïoit, pour déposseder les Espagnols, & prendre possession de l'Ile au nom de la France. Les Hollandois furent mis en liberté ; & les Espagnols aimerent mieux se soumettre à la loi qui leur fût imposée de s'embarquer, & de partir sur-le-champ, que risquer un combat contre des Ennemis dont ils n'avoient pas prévû l'arrivée. Leur retraite aïant laissé l'Ile au pouvoir des François, *Auger* y fut envoïé, avec le titre de Gouverneur, & forma bientôt une Colonie florissante. Il y mourut, regretté des Habitans.

La mort du Cardinal de Richelieu, la foiblesse du Gouvernement pendant la minorité de Louis XIV, les guerres Civiles, & d'autres raisons, disposerent la Compagnie des Iles à s'accommoder de son droit avec ceux qui proposerent de l'acheter. Du Parquet, que d'Enambuc, son Oncle, avoit placé à la Martinique, avoit commencé à s'établir aux Iles de la Grenade & de Sainte Lucie (57). Il acheta les droits & les prétentions de la Compagnie sur

(57) Ou Sainte *Alousie* : C'est ainsi que les Mariniers François expriment la prononciation Espagnole de *Santa Lucia*.

ces trois Iles. *Houel*, Gouverneur de la Guadeloupe, traita de même pour celles de Mari-Galande, de la Desirade & des Saints. Les deux dernieres ne passoient point encore pour conquises, non plus que Sainte Lucie; mais on les fit insérer dans les Traités, de peur qu'il ne prît envie à quelque autre de s'en emparer. D'ailleurs, plusieurs Iles, qui étoient autrefois habitées, sont aujourd'hui désertes, telles que Sainte Croix, qui après avoir été peuplée d'Anglois, de Hollandois, & successivement de François pendant l'administration du Commandeur de Poincy, est enfin sans Habitans. Sainte Lucie, que les Anglois comptent parmi leurs possessions, parcequ'en 1650 ils y commencerent une Colonie qui ne subsista point, n'est pas moins déserte. La Desirade, les Saints & la Dominique, sont aussi sans Habitans François.

1649.

1650.

Pendant que la Compagnie des Iles sembloit portée à se défaire de ses possessions, le Commandeur de Poincy acheta d'elle, en 1651, au nom de l'Ordre de Malte, la propriété de S. Christophe, de Saint Barthelemi, de Saint Martin & de Sainte Croix: ce Traité fut ratifié, deux ans après, par des Lettres Patentes du Roi, qui ne

1651.

1651.

ſe réſerva que la ſouveraineté de tout ce qui étoit compris dans la ceſſion de la Compagnie, avec l'hommage d'une Couronne d'or de mille écus, que l'Ambaſſadeur de l'Ordre devoit préſenter à chaque mutation de Roi. Les trois Iles, ainſi ſorties des mains de la Compagnie, appartinrent à l'Ordre de Malte & à divers Particuliers juſqu'en 1664.

Dans cet intervalle, il ſe forma une autre Compagnie, ſous le titre de France Equinoxiale; nom qu'on donnoit alors à la Guiane, que les François appelloient Cayenne. On a vû (58) que *Poncet de Bretigny* avoit déja tenté un Etabliſſement dans cette Région méridionale, mais avec ſi peu de ſuccès qu'il lui en avoit coûté la vie. L'Abbé de Marivaux, Docteur de Sorbonne, *Roiville*, Gentilhomme de Normandie, & *la Boulaie*, Intendant général de la Marine, ſe promirent plus de bonheur, &, quoique pouſſés par des motifs fort differens, s'unirent pour la même entrepriſe. Le zele de la converſion des Amériquains étoit l'unique motif de Marivaux: Roiville, s'il en faut croire ce qu'on a publié depuis, avoit en vûe de ſe faire une

(58) Voïez les Tomes précédens.

espece de Souveraineté dans ce Païs ; & la Boulaie ne pensoit qu'à faire fleurir le Commerce & la Marine de France, dont il avoit la direction sous le Duc de Vendôme. Cette Compagnie, à laquelle s'associerent plusieurs autres personnes d'une fortune & d'un rang distingués, obtint des Lettres Patentes vers la fin de 1651 ; & le 18 de Mai de l'année suivante, on vit embarquer à Paris, devant le Jardin des Tuileries, cinq à six cens Hommes engagés à son service, pour descendre la Seine jusqu'à Rouen, dans de grands Batteaux. Mais le succès fut malheureux dès l'embarquement. Marivaux, qui avoit été l'ame de l'entreprise, & qui devoit se rendre à Cayenne, en qualité de Directeur Général, tomba dans la Riviere en donnant ses ordres, & se noïa devant la Porte de la Conférence. Roiville, Général de la Flotte, fut poignardé, le 18 de Juillet, dans une sédition qui s'éleva sur la route. Ensuite, quelques jeunes gens conspirerent la mort de tous leurs Chefs, dont l'autorité les embarrassoit. Trois des complices furent arrêtés, & le plus coupable païa de sa tête un si noir dessein : les deux autres furent dégradés dans des Iles désertes, & l'on remar-

1652.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

1653. qua que de tous ceux qui avoient eu part au meurtre du Général, il n'y en eût aucun qui ne périt d'une mort funeste. La Colonie même se sentit de cette malédiction ; & dès le mois de Décembre de l'année suivante, il ne resta plus, de cette Compagnie Françoise, que les cadavres de quatre ou cinq cens Hommes, morts de maladie, ou par les armes des Sauvages. Le Gouverneur se sauva, dans une Barque, chez les Anglois, qui étoient alors Maîtres de Surinam.

1655. Ce fut vers ce tems que la Jamaïque, anciennement découverte & conquise par les Espagnols, passa au pouvoir de l'Angleterre, avec le secours des Flibustiers François, qui n'épargnoient rien alors pour établir leur propre Nation dans l'Ile Espagnole.

On n'a parlé ici de Cayenne, dont on a déja raconté l'Etablissement, que pour suivre l'ordre des années dans la création des Compagnies Françoises qui regardoient les Iles. Il s'en forma une

1663. en 1663, sous le titre encore de Compagnie de la France Equinoxiale, & sous la direction de *la Barre*, Maître des Requêtes. Elle rétablit la Nation dans l'Ile de Cayenne (59), dont les Hollan-

(59) Les bornes de la Concession étoient l'Amazone & l'Orinoque.

1663.

dois s'étoient emparés ſous la conduite de Spranger ; & la Colonie devint bientôt floriſſante. Mais cette Compagnie ne jouît pas longtems de ſa conceſſion. Dès l'année ſuivante, on vit naître une Compagnie roïale des Indes Occidentales, pour remédier à divers deſordres, dont on crut avoir trouvé la ſource dans les intérêts particuliers. Quoique la France eût étendu ſa domination, elle en retiroit peu d'avantage. Les Compagnies particulieres n'encourageoient que foiblement leurs Colonies, & ces Etabliſſemens faiſoient plus de Commerce avec les Etrangers qu'avec les François. Si quelques Vaiſſeaux de la Nation y alloient chercher des Marchandiſes, ils les trouvoient ſouvent enlevées par les Hollandois, qui les avoient prévenus. On penſa donc à former une ſeule Compagnie, aſſez puiſſante pour fournir à toutes ces Colonies, avec une intention d'autant plus égale, qu'elles lui appartiendroient toutes. Les Iles Françoiſes furent rachetées, des Propriétaires à qui elles avoient été vendues. L'Ordre de Malte & tous les Particuliers furent rembourſés. On traita même pour la Nouvelle France (60). En un mot, tou-

(60) Voïez, ci-deſſus, l'Etabliſſement des François dans la Nouvelle France.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

1664.

tes les conceſſions furent révoquées, & les Lettres Patentes expédiées le 11 de Juillet 1664. Par ces Lettres (61), le Roi accordoit à la Nouvelle Compagnie, en toute propriété, Juſtice & Seigneurie, le Canada, les Antilles, l'Acadie, les Iles de Terre-Neuve, l'Ile de Cayenne, & les Païs du Continent de l'Amérique méridionale depuis l'Orinoque juſqu'à l'Amazone, avec le pouvoir d'y faire ſeule le Commerce pendant quarante ans, auſſi bien qu'au Sénégal, aux Côtes de Guinée & autres lieux d'Afrique. A ces avantages, il ajouta la remiſe de la moitié des droits, pour les Marchandiſes qui viendroient de ces Contrées, l'autorité de nommer des Gouverneurs & tous les Officiers de Guerre & de Juſtice, même les Prêtres & les Curés; enfin, le droit de déclarer la guerre & de faire la paix, S. M. ne ſe réſervant que la foi & l'hommage lige, avec une Couronne d'or du poids de trente marcs, à chaque mutation de regne.

Les fonds, pour ſoutenir une dépenſe ſi conſidérable, furent proportionnés à l'importance de l'Entrepriſe. En moins de ſix mois, la Compagnie équipa plus de quarante-cinq Vaiſſeaux,

(61) *Ibidem.*

avec lesquels elle prit possession de tous les lieux compris dans ses Lettres, pour y établir solidement son Commerce. Cependant elle ne subsista gueres qu'environ neuf ans. En 1674, le Roi prit la résolution d'acquérir pour lui-même, & de réunir à son Domaine, toutes les Terres, Iles & Possessions qu'il lui avoit cédées. Cette révocation ne fut pas tout-à-fait causée par l'impuissance où la Compagnie étoit de se soutenir. Quoiqu'elle eût fait de grandes pertes pendant la guerre contre les Anglois, jusqu'à s'être vûe obligée d'emprunter plus d'un million, & d'aliéner son droit exclusif pour le Commerce des Côtes d'Afrique, il lui restoit de puissantes ressources : mais comme le principal but de son Etablissement avoit été de faire rentrer dans les mains des François le Commerce des Indes Occidentales, que les Hollandois s'étoient insensiblement approprié, elle paroissoit moins nécessaire depuis que cette vue se trouvoit fort bien remplie. Les Négocians François, à qui la Compagnie avoit souvent accordé des permissions pour trafiquer aux Antilles & au Canada, y avoient pris tant de goût, & s'étoient rendu cette navigation si familiere, qu'on ne devoit plus craindre de les

1674.

voir ſupplantés par les Etrangers.

Nous allons repréſenter ſucceſſivement toutes ces Iles, dans l'ordre des Etabliſſemens dont on vient de donner une idée générale: mais, pour l'origine du premier, qui fut comme la ſource de tous les autres, il ſuffit de renvoïer à l'Introduction du ſecond article de Saint Domingue.

§ I.

VOIAGES ET ETABLISSEMENS DANS L'ILE DE S. CHRISTOPHE.

DU Tertre place cette Ile à dix-ſept degrés trente minutes de Latitude Septentrionale, & les Anglois à dix-ſept degrés vingt-cinq minutes. Elle a, ſuivant du Tertre, vingt lieues de circuit, & ſoixante-quinze milles ſuivant les Anglois; mais Labat ne lui donne pas plus de quinze ou ſeize lieues, à moins qu'on ne veuille compter, dit-il, une Pointe longue & étroite, qu'on nomme la Pointe des Salines. L'ancien nom, qu'elle portoit parmi les Sauvages, étoit *Liamuiga*, & Chriſtophe Colomb lui donna le ſien. On ſe diſpenſe, a-t'on déja dit, de répéter comment les François & les Anglois y aborderent enſemble & s'y établirent de concert.

Ceux-ci



CARTE DE
DE L'ISLE St. CHRISTOPHLE
Pour servir a l'Histoire Genle. des Voyages
Par M. B. Ingr. de la Marine.
Echelle de 2 Lieues Communes de France
Ance du Colombier
Ance de la Croix
Pte. de la Tour
Ance a Louvet
la Pointe a la Franchise
la Ravine a Brimbale
les Moutons
la Pointe de Sable
Baye des Figuiers
Pointe de Sable
Fort de Cleverley
Brimstone hill
Ravine Tincker
Fort de Charles Town
Pointe Bloudy
Baye Dobbs
Baye Bloudy
Riviere de Peillham
Pointe Palmeto
Riviere S. Patrick
Riv. de la Pentecoste
Vieux Fort
Trou Pillate
Fort de la Basse Terre
RADE DE LA BASSE TERRE
Ville de la Basse Terre
Ravine de Burneuf
Ravine de la Capsterre
Ravine de Bossom
Pointe de Ragged
Ravine S. Georges
Ravine de Nicolas
Ravine du Soldat
Ravine de Charles
Baye de l'Hermite
Riv. de Cayone
Les Ances des Trois Roches
Ance des Baudriers
la Pointe de Par
QUARTIER DE LA CAPSTERRE
Eglise
PAROISSE St. JEAN
PAROISSE DE CHRIST CHURCH
PAR. DE Ste. MARIE
CAYONE
LES ETANGS
CANARIE
QUARTIER DU ...
QUARTIER DE L'ANCE A LAUNET
QUARTIER DE LA POINTE DE SABLE
Mont Misery
Mines de Souffre
la Chevre
PAROISSE Ste. ANNE
Fort
PAROISSE S. THOMAS
PAROISSE DE LA TRINITE
QUARTIER DE LA PENTECÔTE
Grande Ance
l'Ance de Sable
la Petite Ance des Caraibes
l'Ance des Caraibes
la Grande Porte
l'Ance des Lataniers
l'Ance de Sable fin
la Porte d'Enfer
le Cap Verd
La Grande Baye
le Four
Petit Galet
la Montagne a Lambert
le Grand Galet
la Queue a Boulanger
Grande Saline
Ance des Coquilles
Ance des Vereux
Pointe de Sarde
Ance des Marons
Pointe S. Christofle
la Tortue
Ance a l'eau
Pointe Ste. Croix
25 min
15
35 m
25
63 D. 10 m
30 m.
63 Deg. 35 m.
17 Deg. 10 Min. de Latitude Septentrionale



VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1627.

Ceux-ci racontent que le premier Traité entre les deux Nations, ſigné le 13 de Mai 1627, conſiſta dans un partage aſſez égal de l'Ile, & que les anciennes limites ſubſiſtent encore; qu'il fut reglé, en termes exprès, que la Pêche, la Chaſſe, les Salines, les Bois, les Mines & les Ports ſeroient en commun, & qu'on ſe réuniroit de bonne-foi, pour ſe défendre contre toutes ſortes d'Ennemis (62); qu'enſuite, lorſque la retraite des Eſpagnols eut laiſſé aux Habitans des deux Nations la liberté de retourner à leurs Etabliſſemens, les Anglois furent les plus prompts à ſe bâtir des Maiſons ſolides, à ſe pro-

(62) Nous avons ce Traité, dans l'Hiſtoire Générale des Antilles, par le P. du Tertre, pp. 17 & ſuivantes. Il porte en effet ces conventions générales; mais elles ſont accompagnées de huit autres articles, qui regardent la Police & le Commerce. Les noms de ceux qui le ſignerent, avec les deux Chefs, ſont Maître *Fraſſy*, Miniſtre Anglican, Philippe *Salomon*, Interprete, Antoine *Halton*, Jacques *Uſtrey*, & Jean *Golin*, pour l'Angleterre: *Flumar*, *le Ferre*, *Chambaut*, *le Breuil*, *la Barre* & *Picot* pour la Compagnie des Indes Occidentales de France. Un des huit articles porte, » que s'il arrivoit guerre » entre la France & l'An» gleterre, pour cela ne » pourroient leſdits Ha» bitans des deux Nations » ſe faire la guerre, s'il » ne leur étoit expreſſé» ment commandé par » leurs Princes, & en cas » de tel commandement, » ſeroient obligés de s'en» tr'avertir avant de faire » aucun acte d'hoſtilité. Jamais union ne fut mieux cimentée: cependant d'Enambuc eut bientôt beſoin d'emploïer la force pour contenir les Anglois.

VOÏAGES ET ÉTABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE

curer des Femmes & diverses commodités, pendant que les François se contenterent d'habiter des Cabanes, à la maniere des Caraïbes, & que ne pensant point à se marier, ils manquerent long-tems des principales douceurs de la vie (63). Quoi qu'il en soit, d'Enambuc (64) & Warner, les deux Fondateurs de la Colonie, ne vécurent point

(63) On lit dans le P. du Tertre, que la familiarité s'étant bien établie entre les deux Nations, » les François, qui avoient » pour lors peu de Fem» mes en leurs Quartiers, » emmenoient librement » chez eux les Femmes » des Anglois : on a par» lé, ajoute-t'il fort dif» féremment de ce Com» merce ; les uns ont dit » que les François usoient » de force, & qu'ils al» loient à main armée » enlever les Femmes & » les Filles de leurs voi» sins, qu'ils leur ren» voïoient après avoir » assouvi leur passion ; » d'autres m'ont assuré » que les Anglois étoient » eux-mêmes si lâches, » que de prêter leurs Fem» mes & leurs Servantes » à nos gens, pour quel» que bon repas, ou pour » quelques Marchandises. » Mais la lubricité des » Angloises étoit la prin» cipale cause de ce déré» glement ; elles venoient » effrontément chez les » François ; & l'on en a » vû, après avoir demeu» ré quinze ou vingt jours » chez des Officiers, s'en » retourner impunément » chez elles, disant im» pudemment que leurs » Maris étoient des lâ» ches, & qu'ils seroient » trop heureux de les re» cevoir sans oser rien » dire. Enfin ce désordre auroit pû causer une guerre, si M. d'Enambuc n'eût défendu sous peine de la vie, à tous les François, de retenir aucune Femme Angloise dans leur Case. *Ibid.* p. 180.

(64) Ce Gentilhomme étoit un Cadet de la Maison de Vaudroques-Diel, en Normandie, & s'étoit signalé sur Mer [illegible] ec [illegible] titre de *Capita*[illegible] R[illegible] sur les Mers [illegible] *Ibid.* p. 3.

assez pour la voir dans sa perfection. Le premier mourut en 1637, & Warner ne survécut pas long-tems. Ils eurent pour Successeur au Gouvernement, l'un son Lieutenant, nommé *du Halde*; l'autre, le Colonel *Rich*. Dans un espace si court, les deux Nations avoient dû beaucoup multiplier, puisqu'avant la mort d'Enambuc les François de l'Ile se trouverent en état de commencer les Etablissemens de la Guadeloupe & de la Martinique, & que suivant les Relations Angloises on comptoit entre douze & treize mille Anglois à Saint Christophe, avant la mort de Warner.

La principale occupation de cette double Colonie fut d'abord la culture du Tabac, qui fournit assez long-tems une subsistance abondante à ceux qui ne craignoient point la peine du travail. Ensuite, l'excessive quantité de cette marchandise en aïant fait diminuer le prix, on forma des Plantations de Sucre, de Gingembre, d'Indigo, de Coton; & la terre s'y trouva si propre, que dans peu d'années l'Ile seroit devenue une source de richesses, si la guerre n'étoit venue troubler le cours de cette prospérité. Mais avant que de passer aux révolutions de Saint Chris-

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

tophe, on doit au Lecteur, une Description, sans laquelle il entreroit mal dans la suite des évenemens.

Saint Christophe

Description de l'Ile Saint Christophe.

Cette Ile est délicieuse. Ses Montagnes, s'élevant l'une sur l'autre, donnent une vûe charmante autour de l'Ile entiere, sur toutes les Plantations, qui s'étendent jusqu'à la Mer. Entre ces Montagnes, on trouve d'épouventables rochers, & d'horribles précipices, d'épaisses Forêts, des bains chauds & sulfureux, surtout dans la partie Sud-Ouest. L'extrêmité Sud-Est offre un Isthme, qui s'avance dans la Mer à la distance d'un mille & demi de Nevis; & sur le même rivage, on trouve une Saline.

L'air de Saint Christophe est pur & fort sain; mais souvent troublé par des ouragans. Le sol est léger & sabloneux, mais extrêmement fertile. Il produit un Sucre plus fin que celui de la Barbade & d'aucune des Antilles: on en connoît une espece, qui se rafine sans être passée à la claie; avantage extrême pour les Possesseurs, qui se voient épargner beaucoup de dépense & de travail. Le milieu de l'Ile n'est pas ce qu'elle a de meilleur, parcequ'il est composé d'un amas de Montagnes escarpées, & de Bois impénétrables, qu'il

ne sera jamais facile d'éclaircir. Mais cet espace ne comprend pas plus de cinq ou six lieues. Huit ou dix Rivieres coulent des Montagnes, & fournissent de très bonnes eaux à plusieurs parties de l'Ile.

On ne s'arrête point aux peintures de Rochefort (65), qui sont démenties à tout moment par des témoignages opposés. Du Tertre, avant les révolutions, Labat, dans l'intervalle des guerres, & les Relations Angloises depuis que l'Ile est demeurée toute entiere à cette Nation, sont les seuls Guides qu'on veut suivre dans les détails, & qu'on va faire parler successivement.

Le premier, qui n'avoit vû les deux Colonies qu'au berceau, donne à chaque Nation deux principaux Quartiers, suivant le partage qu'on a rapporté (66).

(65) Voïez ci-dessus, combien les Relations de ce Ministre sont méprisées.

(66) Donnons-en les termes; 1°. Pour la Basseterre, les limites du Capitaine Warner prendront depuis la Riviere qui fait la moitié du chemin, depuis l'Habitation de Meronas, & qu'a fait le sieur Chantal, jusqu'à la Pointe de sable, au Vallon du Jardin de Samuel vers le Sud; & pour les Capitainees d'Enambuc & du Rossey, leur partage sera depuis ladite Riviere, qui fait séparation desdites Habitations, allant vers l'Est, jusqu'aux Salines. 2°. Pour le Cabesterre, le partage dudit sieur Warner sera depuis le côté de la Riviere de Saint Christophe allant vers l'Ouest, jusqu'à la

SAINT CHRISTOPHE

» Dans ces quatre Quartiers, dit il, » il y a des Forts & des Corps-de-garde, mais construits jusqu'à présent à la mode du Païs, c'est-à-dire » de Palissades & de Terrasses. Quelques-uns ont des Fossés ; d'autres » n'en ont point ; mais tous les Forts » qui commandent les Rades ont du » Canon. Une espece de Citadelle, » bâtie par le Commandeur de Poincy, qui vint gouverner les Iles en » 1639, étoit éboulée quinze ans après, » lorsque je passai à Saint Christophe » en reprenant la route de France. » Quoiqu'il n'y eût point encore de » Bourg, ni de Ville close, il y avoit » néanmoins proche du Fort, un petit Canton, nommé les Magasins, » où l'on voïoit plusieurs édifices, les » uns de brique, ou de charpenterie, » couverts de tuiles, & d'autres couverts de feuilles de Cannes ou de » Palmistes. La grande Case, qu'on » nommoit le Magasin de Monsieur, » étoit fort propre, & servoit de Salle » de Conseil au Commandeur de Poincy. Plusieurs Artisans, & quelques

Case du Pistolet ; & le partage des sieurs d'Enambuc & du Rossey sera depuis l'autre côté de la Case de Saint Christophe, allant vers l'Est, jusqu'aux Salines, & depuis la Case du Pistolet jusqu'à la Pointe de Sable, allant vers l'Ouest.

» Aubergistes, s'étant établis dans le
» même lieu, on comptoit, avec le
» tems, d'y former un Bourg. Mais
» ce que je remarquai de particulier,
» & qui n'étoit point encore établi
» dans les autres Iles, ce fut une Bou-
» cherie, où l'on vendoit tous les jours
» de la viande fraîche. Il étoit d'au-
» tant plus facile au Boucher d'en four-
» nir avec abondance, qu'on étoit
» obligé de tuer souvent du Bétail,
» parcequ'il multiplioit excessivement,
» & que la plûpart des Terres étant
» occupées par des Cannes de Sucre,
» il y restoit peu de pâturages.

Les deux Quartiers des François avoient quatre Eglises, qui avoient été desservies jusqu'en 1646 par des Capucins; mais ces Religieux aïant été chassés dans une sédition (67), leur Place fut remplie par des Jésuites & par des Carmes. Les premiers n'eurent qu'une Eglise, & les Carmes en eu-

(67) Du Tertre raconte que le Supérieur ne voulant pas laisser le Saint Sacrement exposé à la fureur d'un Peuple révolté contre ses Chefs, s'en saisit, & que le tenant à la main il fut conduit avec tous ses Religieux, à la vûe des Anglois, dans la Maison de la Compagnie; qu'après trois jours de Prison, pendant lesquels ils reprocherent cette violence au Peuple, ils furent chassés, le Supérieur portant toujours le Saint Sacrement à la main & chantant le Pseaume *In exitu Israel de Ægypto.* Ils se retirerent à la Guadeloupe. p. 303.

rent trois. Il y avoit aussi deux Chapelles, desservies par un Aumônier, l'une au Château, l'autre à Cayonne; avec un Hôpital pour les Malades, bâti par les libéralités du Commandeur de Poincy, qui avoit donné cinquante Esclaves, pour l'entretenir du revenu de leur travail.

Le Château, bâti par le même en 1640, étoit le plus bel édifice de toutes les Iles. Il étoit composé de quatre étages, de sept ou huit toises de largeur, couverts en Platte forme, à la maniere d'Italie. On voïoit, dans la Basse-Cour, un Arsenal, & quelques petits Bâtimens pour les Domestiques. La Chapelle n'étoit que de bois : elle avoit servi de logement à d'Enambuc, & même au Commandeur de Poincy, avant l'érection du Château. Le Quartier des Negres, qu'on nommoit la Ville d'Angole, étoit à côté ; & l'on trouvoit, un peu au-dessus, plusieurs Maisons de pierre & de brique, qui étoient la demeure de quantité d'Artisans, tels que des Corroïeurs, des Serruriers, des Tailleurs & des Maçons.

Le bois étoit déja aussi rare, dans les Quartiers François, qu'il y avoit été en abondance ; & ceux qui savoient

le ménager en tiroient autant de profit, qu'il causoit d'incommodité lorsqu'on étoit obligé de le couper pour la culture des terres. L'Ile auroit beaucoup souffert de cette privation, si l'on n'eut trouvé le moïen d'y suppléer, en se servant des Cannes de Sucre, lorsqu'elles ont passé par le Moulin.

Labat, qui reproche avec raison à du Tertre de s'être plus occupé de l'Histoire des Antilles que de leur Description & de leurs propriétés (58), n'a pas donné dans le même défaut. Il étoit à Saint Christophe en 1700, c'est-à-dire plus de quarante ans après du Tertre, & dans des circonstances qui ne pouvoient lui offrir qu'un foible reste de la splendeur où les François étoient parvenus. Dans cet intervalle, on verra bientôt, qu'aïant été chassés de l'Ile par les Anglois, ils n'y étoient rentrés que depuis la Paix de Riswick; & les fruits d'une longue possession avoient été fort altérés pendant leur absence. Mais comme on n'a publié aucune Relation de l'état où ils avoient laissé leurs Quartiers, on jugera de ce qu'ils devoient être avant cette disgrace, par la 1700.

(58) Dans la Préface de ses nouveaux Voïages aux Iles de l'Amérique.

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Saint Christophe 1700.

situation où Labat les trouva. Il seroit difficile de la représenter, sans suivre ce Voïageur dans une partie de ses courses.

Il observe d'abord que la maniere, dont on lui avoit parlé de Saint Christophe, lui en avoit fait concevoir une idée fort différente de ce qu'elle est réellement. Il se l'étoit figurée, dit il, comme une terre platte & unie; & cependant, on ne la prendroit, de loin, que pour une grosse Montagne qui en porte une plus petite sur une de ses pointes: il ajoute que c'est peut-être cette forme, autant qu'aucune autre raison, qui lui a fait donner le nom de Saint Christophe (69). En approchant, néanmoins, on remarque que cette grosse Montagne se divise en plusieurs autres, qui font plusieurs têtes au milieu de l'Ile, & qui forment de beaux Vallons, avec une pente douce & commode, qui va jusqu'au bord de la Mer; de sorte que du bord de la Mer jusqu'au pié des Montagnes, on trouve en divers endroits jusqu'à deux lieues d'un Païs fort uni, à l'exception de quelques ravines, dans lesquelles on a pratiqué des che-

(69) Elle fut découverte le jour de ce Saint, & l'Amiral Colomb en portoit le nom.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1700.

mins si commodes [illegible]'on peut faire le tour de l'Ile en C[illegible]

Cette facilité de [illegible]ager fit naître à Labat la curiosité de visiter l'Ile en[illegible]ere. Depuis la restitution, M. de Ge[illegible] Capitaine de Vaisseau, y comma[illegible] la place du Commandeur du Gu[illegible] Lieutenant du Gouvernement Généra[illegible] qui en étoit Gouverneur. Labat, après y avoir été bien reçu de cet Officier, & du P. Girard, Supérieur des Jésuites, étoit allé passer quelques jours à l'Habitation d'un Capitaine de Flibustiers, nommé Lambert, qui n'étoit éloignée que de cinq quarts de lieues du Bourg. Les Bâtimens en étoient encore imparfaits, mais on y faisoit déja de très beau Sucre. Labat y eut d'abord un amusement, auquel il ne s'attendoit pas; ce fut d'aller le soir à la chasse des Singes. Tandis que les Anglois étoient demeurés maîtres des Terres Françoises, dont la plus grande partie étoit restée en friche, les Singes, qui s'étoient échappés des Maisons pendant la guerre, avoient tellement multiplié, que depuis qu'on avoit repris possession de l'Ile, on les voïoit en fort grosses troupes : ils venoient exercer leurs larcins, jusques dans les Maisons; & lorsqu'on plantoit des Cannes, des Patates, ou des

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE. 1700.

fruits, il falloit y veiller jour & nuit, ſi l'on ne vouloit pas qu'ils emportaſſent tout ce qu'on avoit mis en terre. Les Chaſſeurs en tuerent quatre, & la chair en parut bonne à Labat; elle eſt tendre, dit-il, blanche, délicate, & ſe mange à toutes ſortes de ſauces. Ce fut de l'Habitation de Lambert, qu'il partit à Cheval avec lui, pour faire le tour de l'Ile. Ici, la variété des objets & des Deſcriptions oblige de lui laiſſer tout l'honneur de ſon récit.

Nous partîmes d'aſſez bon matin, pour aller dîner facilement à la Pointe de Sable, où nous fûmes retenus à coucher (70). Le ſecond jour, nous allâmes dîner à l'Anſe Louvet, chez M. de Courpon, Lieutenant-de-Roi, Commandant du Quartier de la Pointe de Sable, qui nous retint auſſi pour le ſoir; & le troiſieme jour de notre Voïage, nous nous retrouvâmes chez le Capitaine Flibuſtier, après avoir dîné chez un Anglois de ſa connoiſſance, nommé le Major *Cripts*. Ma curioſité fut agréablement ſatisfaite. L'Ile eſt petite, mais très belle & bien cultivée. Le terrein de

(70) Dans l'Habitation & par la Famille d'un François nommé Pinel, que ſon mérite avoit fait reſpecter de toute la Colonie, & qui avoit été tué depuis peu, d'un boulet de Canon, tiré au haſard.

la Cabesterre & de la Basseterre est d'une fécondité admirable. L'air y est très pur : s'il y avoit un Port, & si l'eau y étoit un peu plus commune, le séjour en seroit enchanté. Elle (71) est tellement partagée entre les deux Nations, que les François possedent les deux bouts, c'est à dire les côtés de l'Est & de l'Ouest, & les Anglois ceux du Nord & du Sud. La partie Françoise de l'Est commence à la Riviere de Cayonne, & finit à celle de la Pentecôte ; la partie de l'Ouest commence à la Riviere de la Pointe de Sable, & finit à une grande Ravine, qui se nomme les *Cabrittes*. L'avantage des Quartiers Anglois est de se communiquer par un chemin qu'ils ont fait dans la Montagne ; au lieu que les deux Quartiers François ne peuvent avoir de communication, sans passer par ceux des Anglois. Les passages sont toujours libres pendant la paix ; mais dès que la guerre est déclarée en Europe, entre les deux Nations, il faut que l'une chasse l'autre de l'Ile. On avoit fait autrefois des Concordats pour une neutralité perpétuelle, qui n'ont jamais été bien observés.

La Basseterre des Anglois est plus

(71) On emploie le présent, comme l'Auteur ; quoique les tems soient changés.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1700.

mon[illegible]ise que la nôtre. Leur Cabesterre [illegible] nôtre se ressemblent presqu'entierement ; mais comme ils ont plus [illegible] Montagnes que [illegible] ils ont aussi plus de Rivieres ; & [illegible] aire naturelle, leur Rade est [illegible]eure que celle de notre princi[illegible] Angloise, nommée simpleme[illegible] de [illegible]e, est profond[illegible] ou[illegible]age y es[illegible] ; & se trouvant [illegible]mée par les deux cuisses de la grande Montagne, elle donne quelque abri aux Vaisseaux. Cependant l'Ile n'en a pas une, qui puisse les mettre à couvert des Ouragans ; les Anglois ont au-dessous de la grande Rade, un Fort à cinq Bastions, avec quelques Ouvrages extérieurs, mais commandé d'une hauteur, à côté de la Soufriere ; ce qui leur a fait construire, sur cette hauteur, un Fortin, pour la défense de leur principale Forteresse. Autant que j'en pus juger, en m'arrêtant exprès, sous prétexte de visiter une Sucrerie voisine, accompagnée d'un Moulin à Vent, ce Fortin n'est pas capable d'une longue résistance, parcequ'il peut être battu d'une autre hauteur, qui n'en est qu'à deux cens pas ; & pendant qu'on le battroit, on pourroit attacher le Mineur sous ses petits Ouvrages, & les faire sauter avec d'autant

plus de facilité, que tout ce terrein n'est pas plus difficile à couper que la pierre de Pon

Voïages et Etablissemens. [...]ES.

[...]CHE [...]OC.

Fort François de la Pointe de Sable.

Un [...] au-delà de la Riviere, qui sépare le Quartier Anglois du Quartier François nommé la Pointe de Sable, nous vîmes un petit Fort, qui nous parût assez bien réparé : cependant j'observai que les Ouvrages ont plus de propreté que de consistence, & qu'ils pourroient être emportés sans beaucoup d'efforts. Sa Garnison consistoit alors dans une Compagnie détachée de la Marine. A côté du Bourg François de la Basseterre, il y avoit un autre Fort, que je visitai. Il tomboit en ruines ; & j'admirai qu'on ne pensât point à le rétablir, tandis qu'avec fort peu de dépense on en auroit pû tirer plus de service que des retranchemens qu'on faisoit autour du Bourg, & qui ne me parurent pas capables de la moindre défense. C'étoient de méchans piquets, de toutes sortes de bois mous, avec des fascines d'herbes, dont le meilleur effet ne pouvoit être, que d'empêcher le sable de s'ébouler. Rien n'est plus inutile que les Ouvrages de cette nature : ils ne servent qu'à fatiguer les Habitans, & qu'à faire perdre le tems aux Esclaves, par des corvées qu'on exige d'eux.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1700.

L'Ile de Saint Christophe ne peut se maintenir, dans un tems de guerre, que par la bonne conduite de son Gouverneur, & par la bravoure de ses Habitans. Les Trouppes réglées que la France y entretenoit autrefois, suppléoient au petit nombre des Habitans, & ne laissoient rien à redouter, parceque c'étoient des Bataillons entiers des vieux Régimens de France, tels que Navarre, Normandie, Poitou, & divers autres, dont les Soldats étoient aguerris & commandés par des Officiers d'expérience : au lieu que les détachemens de la Marine, que j'y ai vûs, n'étoient composés que de mauvaises recrues, levées aux dépens des Officiers, en échange du Brevet qu'ils obtiennent. Au reste, les Anglois n'étoient pas mieux en Soldats & en Officiers : mais le nombre en étoit plus grand, parceque la situation de Saint Christophe, au milieu des Iles Angloises, leur donne la facilité d'y faire venir des Hommes ; tandis que les François sont privés de cet avantage, par l'éloignement de leurs Iles.

Les Salines de Saint Christophe sont communes aux deux Nations, quoiqu'elles se trouvent dans la partie Françoise ; comme la Soufriere l'est aussi,

quoique située dans la partie Angloise. Il y a des Salines naturelles, à la Pointe qui en porte le nom; leur sel est d'une blancheur parfaite, mais plus corrosif que celui de France. Elles pourroient être augmentées, & rendues meilleures avec peu de frais.

SAINT CHRISTOPHE 1700.

Proverbe qui peignoit autrefois les Habitans des Iles Françoises.

L'Ile de Saint Christophe aïant été la premiere habitée, ses Habitans, qui avoient eu plus de tems que les autres à former leurs manieres, étoient devenus aussi polis qu'on l'est dans les meilleures Villes de l'Europe. Il étoit passé en Proverbe que la Noblesse étoit à Saint Christophe, les Bourgeois à la Guadeloupe, les Soldats à la Martinique, & les Païsans à la Grenade. L'air pur de Saint Christophe y rend le sang très beau. Les Femmes y ont le teint admirable & les traits fort réguliers. L'esprit & la vivacité sont des qualités communes aux deux sexes. Tous les Habitans sont parfaitement bien faits; avantage commun à tous les Créoles de l'Amérique Françoise & Angloise, où il est aussi rare de trouver des bossus, des borgnes & des boiteux, qu'il est ordinaire d'en voir en Europe. Le bon goût des Habitans se faisoit remarquer, jusques dans la distribution du terrein de leurs Habitations. Quoiqu'il n'y eût pas plus

d'un an qu'ils étoient rentrés dans leurs biens, & qu'ils les eussent trouvés dans le dernier désordre, on y voïoit déja ...gner autant de propreté que s'ils n'en ...ent point sortis : toutes les Mai... brûlées ou démolies par les An...ois, ne pouvoient encore avoir été ...âties, mais il ne manquoit rien à ...les qui l'avoient été dans un espace si ...t, & le Bourg en contenoit déja un plus grand nombre que celui de la Guadeloupe.

Spirituel de S. Christophe

Le spirituel de la Basseterre Françoise étoit administré par des Jésuites, & celui de la Cabesterre par des Capucins. Ce second Quartier n'avoit qu'une Eglise, qui étoit dans le Bourg, & qui appartenoit aux Habitans : elle avoit cent vingt-cinq ou trente piés de long, sur trente-six de large, & deux Chapelles, qui faisoient la Croisée, avec une Sacristie derriere le Maître-Autel. Les murs avoient cinq piés d'épaisseur ; mais leur hauteur étoit peu proportionnée, puisqu'elle n'étoit que de douze piés. Les fenêtres étoient ceintrées, & garnies de contrevents fort épais. La couverture étoit soutenue par une charpente très forte, massive & bien liée. ...énéral, l'édifice étoit pesant & ma... ; mais il pouvoit résister à la vio-

SAINT CHRISTOPHE 1700.

lence des Ouragans, qui font fréquens dans cette Ile, & l'intérieur en étoit fort propre. Les Anglois, qui l'avoient conſervé, s'en étoient ſervis comme d'un Fort, pour s'y mettre à couvert des deſcentes imprévues. Ils avoient percé des meurtrieres dans les contrevents, & de petits ſabords aux portes de l'Egliſe & de la Sacriſtie.

L'Habitation des Jéſuites étoit un peu au-deſſus du Bourg: elle avoit deux Sucreries: mais le logement étoit de bois, depuis qu'un tremblement de terre avoit abbatu, en 1668, l'ancienne Maiſon, qui étoit grande & de maçonnerie, quoique peu réguliere, autant qu'on en pouvoit juger par la diſpoſition des ruines. Ces Peres avoient une ſeconde Habitation, à deux lieues de là, dans un endroit de la Montagne, qui ſe nommoit la Briqueterie. Celle des Carmes n'étoit pas à plus d'une lieue du Bourg, & paſſoit pour la meilleure d'un Quartier, où toutes les Plantations ſont excellentes. L'Egliſe de ces Religieux, ſans être Paroiſſiale, étoit fréquentée par les Habitans éloignés du Bourg.

Hermite de Cayonne.

On avoit vû long-tems, à Cayonne, un Hermite, qui n'avoit jamais été bien connu. C'étoit un homme d'eſprit, ri-

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES. SAINT CHRISTOPHE 1700.

che, & qui traitoit magnifiquement ceux qui l'alloient visiter. Son Habitation étoit sur la Frontiere, & même en partie sur le terrein des Anglois. Il avoit une Chapelle, qu'il faisoit desservir, tantôt par des Prêtres Séculiers, tantôt par des Jésuites, & tantôt par des Capucins, flattant les uns après les autres de l'espérance de sa succession, qui étoit considérable. Enfin il la laissa aux Capucins, & sa mort suivit presqu'aussitôt. Mais ses Légataires n'eurent pas le tems de jouir du bienfait; l'Hermitage & la Chapelle, avec toutes leurs dépendances, furent détruits pendant la guerre. Je ne trouvai qu'un amas confus de ruines, dans un lieu d'ailleurs fort bien situé, en bon air, avec une vûe des plus belles & des plus étendues. Outre cette Chapelle, les Capucins avoient deux Eglises à la Cabesterre; l'une à l'Anse Louvet, & l'autre à la Pointe de Sable: elles servoient d'Eglises Paroissiales, & n'avoient point été ruinées par les Anglois. Celle de l'Anse Louvet, où j'entrai, étoit de maçonnerie, bâtie à la Capucine, & fort propre: elle étoit accompagnée d'un petit Corps-de-Logis, partagé en trois ou quatre Chambres, & d'un beau Jardin. Je n'entrai point dans l'autre. Mais

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1700.

je vis, en passant, les deux Temples que les Anglois ont à la Cabesterre, au milieu d'une Savanne; tous deux à-peu-près de même grandeur, c'est-à-dire, d'environ quarante piés de long sur vingt de large. Si leur Religion est aussi simple que leurs Temples, elle doit l'être beaucoup. Au bout, qui faisoit face à la Porte, il y avoit une longue table, avec un fauteuil à côté. Tout le reste étoit rempli de bancs à dossiers, avec une allée au milieu, sans aucune sorte d'ornemens.

Les Jésuites avoient eu une Chapelle à Cayonne, & une à la Pointe des Salines, qui avoient été ruinées toutes deux pendant la derniere guerre. Je visitai l'Etablissement des Religieux de la Charité, à côté du Bourg de la Basseterre. Ils avoient une Salle pour leurs Malades, qui leur servoit en même-tems de Chapelle (72), avec quelques logemens détachés pour les Religieux.

Justice de l'Ile

La Justice étoit administrée dans la partie Françoise de Saint Christophe, par un Juge Roïal, qui résidoit au Bourg de la Basseterre, avec un Procureur du

(72) Labat condamne beaucoup l'usage que ces Peres ont aux Iles, de laisser le S. Sacrement dans leur Salle des Malades, & le traite d'indécence.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES. SAINT CHRISTOPHE 1700.

Roi, un Greffier, des Notaires, & d'autres Officiers subalternes. Le Juge avoit un Lieutenant; le Procureur du Roi un Substitut, & le Greffier un Commis, à la Pointe de Sable, pour le Quartier de la Cabesterre. Les appels des Sentences étoient jugés au Conseil Supérieur, qui s'assembloit de deux en deux mois au Bourg de la Basseterre; & ce Conseil étoit composé de dix Conseillers Habitans. Le Gouverneur, ou le Commandant, & les Lieutenans de-Roi, y avoient entrée & voix délibérative. Le Gouverneur présidoit, mais c'étoit le plus ancien Conseiller qui recueilloit les opinions, qui prononçoit, & qui signoit les Arrêts. Les Conseillers, comme dans les autres Iles Françoises, sont de cappe & d'épée.

L'Etat Major étoit composé, avec le Commandant, de deux Lieutenans-de-Roi (73), un Major & un Aide-Major. La Garnison consistoit en quatre Compagnies détachées, dont l'une étoit au Fort de la Pointe de Sable, & les trois autres dans un Parc qu'on nommoit le Camp près du Bourg. Cette Colonie Françoise, qui étoit composée, avant

(73) L'un étoit M. de Châteauvieux, Gentilhomme Provençal; l'autre M. de Courpon, C pitaine de Milice, & Conseiller au Conseil Souverain.

la guerre, de plus de quatre mille Hommes portant les armes, ne montoit pas alors à trois cens cinquante, parceque depuis son expulsion, en 1690, les Familles avoient été transportées à Saint Domingue, à la Martinique, à la Guadeloupe, &c. s'y étoient établies, & ne paroissoient pas disposées à retourner dans une Ile, où elles ne comptoient pas de pouvoir demeurer, dès que la guerre se rallumeroit entre les deux Nations.

Superbe Château du Commandeur de Poincy.

Je n'acheverai point cette Description des Quartiers François, sans avoir parlé de la plus belle Maison qu'on ait jamais vûe dans les Iles, & qui subsisteroit encore, si la plus grande partie n'avoit été renversée par un furieux tremblement de terre, & le reste par les Anglois. C'étoit celle du Commandeur de Poincy, qu'on avoit nommée le Château de la Montagne, parcequ'elle étoit bâtie sur une hauteur, à une lieue & demie du Bourg. La situation ne pouvoit être plus belle, ni la vûe plus étendue & plus diversifiée. Du Tertre en a donné un Plan, qui me servit à la reconnoître, lorsque j'en visitai les restes : ils n'offrent plus qu'un tas de ruines, au milieu de plusieurs terrasses, qui marquent encore la magnificence

SAINT CHRISTOPHE 1700.

& le bon goût de leur ancien maître. J'y trouvai des Grottes aſſez entieres, des Baſſins dont on avoit enlevé le plomb, & les Réſervoirs des eaux d'une Fontaine, dont la ſource eſt une demie lieue plus haut dans la Montagne. J'allai voir cette ſource, la ſeule de tout ce Quartier : elle eſt aſſez abondante pour donner de l'eau au Bourg, ſi l'on faiſoit la dépenſe d'un Aqueduc de plomb ou de terre cuite. En parcourant les Bois dont elle eſt environnée, j'obſervai beaucoup d'autres fontaines, dont les eaux ſe perdent dans des terres fort légeres, & pourroient être facilement raſſemblées. Il ne ſeroit pas moins aiſé de les joindre à la principale, & de les conduire toutes au Bourg, où l'on n'en a point d'autres que celles des Citernes & de quelques mauvais Puits.

Partie Angloiſe de S. Chriſtophe.

Les Anglois aïant eu tout le tems de réparer les dommages qu'ils avoient ſoufferts, avant ceux qu'ils venoient de cauſer aux François, nous trouvâmes toutes leurs Habitations en fort bon état. Ils ont peu d'édifices de maçonnerie. La plûpart de leurs Maiſons ſont de bois, peintes en dehors, & proprement lambriſſées dans l'intérieur; peintes, c'eſt à-dire revêtues d'une couche de couleur à l'huile, pour les garantir

rantir de la pourriture, qui est une suite nécessaire de la chaleur & de l'humidité du climat. Cette peinture leur donne de l'éclat & de l'agrément. La distribution des pieces est bien entendue, la propreté admirable, & les meubles magnifiques.

Les Anglois, chez lesquels je fus invité à manger, avoient beaucoup d'argenterie, surtout de ces grandes cuvettes où ils font leur Ponche, leur Sanggris, & d'autres boissons. Ils ont un art merveilleux, pour la préparation du Bœuf salé d'Irlande, dont on sert toujours une grosse piece sur leur table; & c'est ce que j'y trouvai de meilleur, quoiqu'ils y eussent aussi une très grande abondance de toutes sortes de Viandes & de Gibier. Ils entendent mieux les ragoûts qu'en Angleterre; mais ils arrosent le rôti de tant de beurre, que les François ne s'en accommodent point. C'est toujours la Maîtresse de l'Habitation, qui coupe les Viandes & qui sert: elles le font avec beaucoup de grace & de propreté; & la plûpart boivent à merveille, pour exciter la Compagnie par leur exemple. Ces Anglois sont toujours pourvûs de différens Vins, & de toutes sortes de Liqueurs des Ré-

Vins & Liqueurs.

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Christophe Saint 1701.

Femmes de S. Christophe.

gions les plus éloignées (74). La plûpart étant fort riches, ils aiment à se faire honneur de leur bien. Leurs Femmes sont vêtues à la Françoise, avec une magnificence à laquelle il ne manqueroit rien, si elles n'y mettoient rien du leur; mais comme elles veulent enchérir sur les modes qui vien-

(74) Ils tirent tous leurs Vins, de quelque Païs qu'ils puissent être, dans de petites bouteilles d'un verre épais, à goulot court, & plus larges que hautes, qui tiennent un peu plus des trois quarts de la Pinte de Paris. Ils les bouchent soigneusement, avec des bouchons de Liege de leur invention, dont il faut que la consommation soit prodigieuse, puisqu'on ne fait jamais de prise Angloise aux Iles, dans laquelle il n'y ait de grosses futailles remplies de ces bouchons. Ils sont plus gros qu'il ne faut pour remplir le trou du goulot. L'art de les y faire entrer, sans les couper, consiste à les faire bouillir dans l'eau; ce qui les resserre autant qu'on veut: lorsqu'on les a mis dans l'ouverture de la bouteille, ils reprennent, en séchant, leur premier volume, & bouchent parfaitement le trou, sans pouvoir en sortir, parcequ'ils font en dedans un petit bourlet. Toutes les bouteilles, remplies & bouchées, se rangent les unes sur les autres, dans des Celliers. La Biere que les Anglois font venir d'Europe, ou de la Nouvelle Angleterre, surtout cette Biere forte, qu'on appelle *Mum*, ou Momme, est renfermée dans des bouteilles de cette sorte & bouchées de même: mais comme cette liqueur est d'une force extraordinaire, & qu'elle feroit sauter tous les bouchons du monde, on croise un fil d'archal sur le bouchon, & on l'attache en le tortillant autour du goulot. Leur Cidre d'Europe & de la Nouvelle Angleterre est renfermé comme la Biere. Cette méthode fait assez connoître la nécessité des tire-bouchons: aussi ne voit on point d'Anglois,

nent de France, elles y ajoutent des hors-d'œuvres qui les défigurent. Je n'ai jamais vû tant de franges d'or, d'argent & de soie; elles en étoient couvertes de la tête aux piés. Leur linge est fort beau, & leurs dentelles très fines.

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Saint Christophe 1701.

Les cours & l'entrée des Maisons Angloises de Saint Christophe sont ornées de Tamarins, fort communs dans l'Ile, & dont on prétend que l'ombre est saine. D'ailleurs les Anglois usent beaucoup du fruit, en confiture, pour se fortifier l'estomac, que leur intempérance affoiblit. Ils apportent un soin extrême à l'entretien & la commodité des grands chemins, & l'on donne pour motif de cette attention, que ne retournant gueres chez eux, après avoir fait un repas chez leurs Amis, sans se ressentir de leurs excès, ils ne sont

ni d'Angloises, qui n'en soient très bien pourvûs: ils en ont même de riches & de très bien travaillés; mais il est rare qu'on soit obligé d'en faire usage, pour déboucher les bouteilles du Momme; car cette liqueur est si forte, qu'aussi-tôt qu'on a levé le fil d'archal, elle fait sauter les meilleurs bouchons. Pour la boire douce & moins dangereuse à la tête, on y mêle autant d'eau que de Biere, avec un peu de Sucre, qui l'adoucit; & la battant dans deux Vases, on la fait mousser; elle devient, non seulement plus forte, mais plus agréable. *Nouveaux Voïages. Tom. 7. pp. 33. & suiv.*

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Saint Christophe 1701.

plus en état de conduire leurs Chevaux, qui les exposeroient à de grands dangers dans une mauvaise route.

Personne n'ignore que les richesses des Iles consistent dans les Esclaves. Ce sont comme les bras des Habitans, & sans eux les terres demeureroient stériles; car on ne trouve point ici d'Ouvriers à la journée comme en Europe; on n'a que des Esclaves ou des Engagés, pour faire valoir son bien, & celui qui en a le plus grand nombre, parvient le plus promptement à la fortune. Les Anglois surpassent de ce côté les autres Nations. Un Negre *Piece d'Inde*, c'est-à-dire, de dix-huit à vingt ans, bien fait, robuste, & sans défaut, ne leur revient jamais à plus de cent ou de six vingts écus. Il y a des Compagnies, en Angleterre comme en France, qui seules ont pouvoir de trafiquer des Negres sur les Côtes d'Afrique, de les apporter aux Iles, & de s'opposer au Commerce que d'autres Anglois en voudroient faire sans leur permission. A la vérité ce droit exclusif n'empêche point que ceux, qui ont assez de force pour se défendre contre les Vaisseaux de ces Compagnies, n'aillent traiter sur les Côtes d'Afrique; mais ils sont d'aussi bonne prise, que s'ils étoient Ennemis de la Nation.

SAINT CHRISTOPHE 1701.

Aussi sont-ils toujours bien armés. On les nomme *Interlopes*. Lorsqu'ils ont fait leur Traite en Guinée, ils viennent vendre leurs Negres aux Iles, avec beaucoup de précaution; dans la double crainte d'être pris en Mer, ou confisqués en débarquant. Labat rapporte, sur le témoignage de quelques Anglois, que leurs Negres d'Interlope ne peuvent plus être saisis ni confisqués, lorsqu'ils ont une fois passé les cinquante pas que les Princes se réservent autour des Iles, & qu'on ne peut même inquiéter ceux qui les ont achetés. Les François ne jouissent point de ce Privilége: il n'est pas même sans difficulté pour les Anglois; puisqu'il est certain que leurs Interlopes sont extrêmement sur leurs gardes, & qu'ils ne se laissent approcher d'aucun Bâtiment, sans un signal de reconnoissance dont ils sont convenus avec leurs Agens, & qu'ils changent à chaque Voïage. On conçoit qu'ils donnent les Negres à meilleur marché que les Compagnies.

Cette facilité, que les Anglois de Saint Christophe, & des autres Iles de leur Nation, trouvent toujours à se procurer des Negres, fait qu'ils les ménagent peu. La plûpart leur donnent le

SAINT CHRISTOPHE 1701.

Samedi, c'eſt-à-dire que le travail qu'ils font ce jour-là eſt pour eux, & ſert à les entretenir de vivres & d'habits, ſans que les Maîtres aient eu d'autre ſoin que de les faire bien travailler. Ils ne les baptiſent point, & les laiſſent vivre dans la Religion où ils les trouvent, ſous prétexte qu'il eſt indigne d'un Chrétien de tenir dans l'eſclavage ſes *Freres en Chriſt* : c'eſt l'expreſſion de leurs Miniſtres. Mais Labat obſerve que cette raiſon n'a pas ſur eux la même force, lorſqu'ils peuvent enlever des Negres François : » ils ſavent fort bien, » dit-il, que ces malheureux Eſclaves » ſont Chrétiens ; ils leur voient faire » les exercices & porter les marques du » Chriſtianiſme; ils ne ſauroient douter » qu'ils ne ſoient leurs Freres en Chriſt; » & cependant ils ne les traitent pas au- » trement que ceux qu'ils ne regardent » pas comme leurs Freres. Je dois, » ajoute Labat, cette juſtice aux Hol- » landois, que s'ils ne font pas bapti- » ſer leurs Negres, ils ne manquent » pas, du moins, de les entretenir dans » la Religion Chrétienne, quand ils » ſavent qu'ils l'ont embraſſée. Ils ont » ſoin même de leur faire faire la prie- » re, ſoir & matin ; & paſſant dans

» quelques Colonies de cette Nation,
» j'ai été prié de confesser leurs Negres
» Chrétiens, de les instruire, & de les
» fortifier dans la Foi qu'ils avoient re-
» çue au Baptême.

L'année suivante, dans une autre occasion que le même Voïageur eut de passer à Saint Christophe, il fut traité fort civilement par M. Codrington, Général des Iles Angloises sous le Vent, qui avoit été élevé à Paris, & dans d'autres Villes de France. En entrant chez cet Officier, il fut informé que le mal de Siam, joint à l'intempérance des Anglois de l'Ile, leur enlevoit beaucoup d'Habitans. » L'opulence & l'oisiveté
» les portant à la débauche, ils sont
» presque sans cesse en Festin. Le pre-
» mier remede qu'ils donnent aux Ma-
» lades, est une grande quantité de
» Ponche aux œufs, avec beaucoup de
» Muscade, de Girofle & de Canelle.
» On peut juger quel est l'effet d'une
» potion, qui rendroit malade l'hom-
» me le plus sain. D'autres liqueurs
» différentes, dont ils se chargent, les
» rendent sujets à diverses sortes de
» maux. Ils se couchent, après avoir
» bû; la chaleur qu'ils ressentent in-
» térieurement les oblige de se dé-
» couvrir la poitrine, pour se rafraî-

» chir : mais ce plaisir leur coûte cher ; » car ses moindres suites sont d'affreu-» ses coliques. Ceux qui se couchent » sans être ivres, se mettent un oreiller » sur la poitrine.

Maniere de dresser les Negres à la course.

Après avoir passé trois heures à table, suivant l'usage de l'Ile, le Général Anglois proposa de monter à Cheval. Huit personnes y monterent avec lui, précédés de deux Trompettes, & de neuf ou dix Negres à pié, qui couroient à la tête des Chevaux, quoique la Cavalcade allât toujours le petit galop. Labat fut touché de compassion, pour un Negre de douze ou quinze ans, à qui l'on enseignoit le métier de coureur. » Il n'a-» voit sur lui qu'une Candale, espece » de Caleçon, qu'on lui fit ôter, pour » courir nû à la tête des autres, suivi » d'un Negre plus âgé, qui lui appli-» quoit des coups de fouet sur les fesses, » chaque fois qu'il pouvoit l'avoir à sa » portée. Il en creve un grand nombre » dans cet apprentissage ; mais c'est de-» quoi les Anglois se mettent peu en » peine. Au reste, quand les Negres » sont une fois faits à cet exercice, c'est » une extrême commodité pour les » Maîtres, qui sont toujours sûrs de les » avoir près d'eux, surtout dans leurs » Voïages à Cheval.

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Saint Christophe 1702.

État présent de S. Christophe.

Les Relations Angloises, représentant l'Ile de Saint Christophe telle qu'elle est aujourd'hui, assurent que sa beauté naturelle est fort augmentée par celle des édifices, & que l'Amérique entiere n'en a pas de plus magnifiques : la plûpart sont de Cédre, & couverts d'Ardoise. Comme les Anglois vivent répandus dans leurs Plantations, ils prennent plaisir à les embellir ; & l'on ne voit aux environs, que des allées & des Bosquets d'Orangers. Elles sont divisées en sept Paroisses, cinq au Sud, & deux au Nord. Chacune a son Eglise, lambrissée des bois les plus précieux. Le Bourg de la Basse-terre, qui étoit fort beau entre les mains des François, n'a rien perdu à changer de Maîtres. C'est aujourd'hui une Paroisse Angloise, où l'on voit une belle Eglise, un Hôtel-de-Ville, un Hôpital, & quantité d'autres édifices de pierre & de brique. Le Château, qui servoit de résidence au Gouverneur François, a toujours été le plus noble Bâtiment de l'Ile; mais les Maisons des Marchands & des Colons Anglois l'ont toujours emporté sur celles des François du même ordre.

Saint Christophe est encore assez mal fortifié. Il n'a que trois bons Forts, avec quelques Batteries. Sur la Montagne, à

trois milles au Nord du Fort Charles, qui est muni de quarante pieces de canon, on trouve un lieu naturellement capable de défense, & nommé la Mine d'argent, parcequ'on est persuadé qu'il renferme une Mine de ce Métal; mais les Habitans, occupés de leurs Plantations, n'ont jamais entrepris de l'ouvrir. Le Fort de *Brimston-hill*, est monté de quarante-neuf pieces, & contient un Magasin qui sert d'Arsenal. On y entretient dix-huit milliers de poudre, huit cens fusils, six cens bayonnettes, & d'autres munitions de guerre. Enfin, le Fort de Londonderry, situé à l'Est du Bourg de la Basse terre, défend cette partie de l'Ile, avec six batteries, disposées dans autant de lieux où l'on peut débarquer, & qui montent à quarante-trois pieces.

Les Bêtes de l'Ile sont les mêmes que celles des autres Antilles. Autrefois elle étoit souvent troublée par des tremblemens de terre: ils sont devenus beaucoup moins fréquens depuis l'éruption d'une Montagne sulfureuse, située dans l'ancien Quartier des Anglois; mais les Ouragans font encore de grands ravages à Saint Christophe. C'étoit un usage établi entre les Habitans des deux Nations d'envoïer tous les ans, vers le

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE. 1702.

mois de Juin, aux Iles de la Dominique & de Saint Vincent, pour savoir des Caraïbes, si l'on étoit menacé de quelque Ouragan dans le cours de l'année; & l'on assure que ces Sauvages ne se trompoient point dans leurs pronostics. La saison ordinaire de ces effroïables tempêtes est depuis le 25 de Juillet jusqu'au 8 de Septembre.

Changemens arrivés dans l'Ile S. Christophe.

Il est tems de donner quelque idée des révolutions de l'Ile. Malgré l'ancien Concordat, qui établissoit une neutralité perpétuelle entre les deux Nations, les Anglois avoient cherché si souvent l'occasion de surprendre les Quartiers François, qu'on ne s'y fioit plus qu'à la force des armes. Cependant, de part ni d'autre, on n'avoit point encore entrepris de se déposseder mutuellement; mais en 1688, à l'occasion de la guerre, qui s'étoit élevée en Europe (75), les 1688.

(75) Une Relation Angloise attribue le mal aux Irlandois Catholiques, qui étoient venus dans la Colonie Françoise après la grande révolution d'Angleterre. *It is true the animosity between the two Nations were grown to a great heigt, and t'is said the Irish Papists instigated the French to breake the peace there.* Mais, s'il en faut croire Labat, les Irlandois étoient assez excusables : » En dînant, » dit-il, avec les An» glois, je remarquai le » peu d'estime qu'ils font » des autres Nations, & » surtout des Irlandois. » Quelqu'un aïant dit que » la Colonie Françoise » étoit foible, leur Gé» néral répondit sur-le» champ, qu'il ne tenoit » qu'au Gouverneur Fran» çois (à M. de Gennes),

VOYAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1689.

animosités devinrent si vives, que tous les Traités furent oubliés. Les Anglois, réduits à l'extrémité, demanderent en vain du secours à leurs autres Iles; ils se virent forcés, le 29 de Juillet 1689, d'abandonner leurs Quartiers; & la plus favorable condition qu'ils obtinrent fut d'être transportés dans l'Ile de Nevis. Ils avouent que cette perte fut irréparable pour les Marchands de Londres & des autres parties de l'Angleterre, qui trafiquoient aux Antilles, parceque la Colonie de Saint Christophe leur devoit alors des sommes immenses, qu'elle ne pût païer. Mais l'année suivante, toutes les forces des Iles Angloises, rassemblées sous le Général Codrington,

» de l'augmenter du moins » avec des Irlandois, s'il » ne pouvoit le faire avec » des François. Je le priai » de me dire ce secret, » & de me permettre d'en » faire part à M. de Genes. Très volontiers, » me dit-il. Savez vous » que M. de Genes a fait » un Paon qui marche, » & qui digere; Je lui » répondis que je le savois: Eh bien, reprit-il, que ne fait-il cinq » ou six Régimens d'Irlandois? Il aura bien » moins de peine à faire » de ces lourdes Bêtes, » qu'un Paon. Avec autant d'esprit qu'il en » a, il trouvera bien le » moïen de leur imprimer les mouvemens » nécessaires pour tirer & » pour se battre. En effet, » M. de Genes avoit fait » une figure automate, » de la forme d'un Paon, » qui marchoit par des » ressorts qu'elle avoit » dans le corps, qui prenoit du blé qu'on jettoit à terre devant elle, » & qui, par le moïen » d'un dissolvant, le digéroit, & le rendoit à-peu-près comme des excrémens. *Ubi sup.* Tom. VII. pp. 359 & 360.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1702.

la remirent en possession de son ancien Etablissement, après en avoir chassé les François à leur tour. Ensuite l'Ile entiere demeura au pouvoir des Anglois jusqu'à la Paix de Riswick, où l'on a déja dit que la partie Françoise fut restituée à ses premiers Maîtres; & ce fut l'année d'après, que Labat y fit les Observations qu'on a rapportées.

Il paroît qu'on eut peu d'égard à celles qu'il avoit faites aussi sur le mauvais état des nouvelles Fortifications de la Basseterre, & sur quelques discours échappés aux Anglois (76). Cependant, » on devoit juger, dit-il, qu'au premier différend entre les deux Couronnes, ils profiteroient de la supériorité de leurs forces, pour nous insulter. J'avois laissé M. de Genes, » avec peu d'Habitans capables de porter les armes; & les quatre Compa-

(76) En 1701, au même diner, M. Codrington lui avoit dit que la guerre ne tarderoit pas à se déclarer, & qu'il comptoit de se voir encore une fois Maître de tout S. Christophe. » Je lui répondis, » en riant, que cette » Conquête n'étoit pas di- » gne de lui, & que je » croïois qu'il penseroit » plutôt à la Martinique. » Non, non, me dit-il, » ce morceau est trop » gros pour un commen- » cement; je veux pren- » dre la partie Françoise » de Saint Christophe; » après quoi, je vous » irai voir à la Guade- » loupe. Je repliquai que » j'y serois incessamment, » & que je porterois cette » nouvelle au Gouver- » neur, que j'aiderois à » se bien défendre. *Ubi sup.* p. 358.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1702.

» gnies de Marine, qui composoient sa » Garnison, ne montoient pas à cent » soixante Hommes «. Aussi ses prédictions ne tarderent-elles point à s'accomplir. Il raconte ce qui se passa comme sous ses yeux; & ce récit, qui ne se trouve que dans son Ouvrage, a des circonstances curieuses.

Les Anglois, dit-il, n'avoient point attendu la déclaration de guerre pour commencer les Hostilités; & sur cette nouvelle, qu'ils reçurent avant nous, ils ne garderent plus de mesures. Ils savoient, comme nous-mêmes, l'état de notre Colonie. Ils n'ignoroient pas qu'elle ne pouvoit attendre aucun secours de la Martinique, ni des autres Iles, & que la France n'avoit, dans cette Mer, aucun Vaisseau de Guerre qui pût traverser leurs entreprises. A l'égard des retranchemens qu'on avoit faits, soit autour du Bourg, soit à la Ravine *Guillou*, qui étoit notre Frontiere, ils y avoient passé trop souvent pour n'en pas connoître la foiblesse; sans compter qu'ils avoient déja pris des précautions, pour empêcher la communication des Quartiers François.

Le Comte de Genes (77), informé

(77) Labat lui donne le titre de Comte, quoiqu'il ne se prît pas lui-même, en signant son nom, &

des préparatifs qui se faisoient pour l'attaquer, voïoit clairement qu'avec si peu de forces il lui seroit impossible de se soutenir. Châteauvieux, un de ses Lieutenans de-Roi, sur l'expérience duquel on faisoit beaucoup de fond, étoit allé demander du secours à la Martinique, & tardoit à revenir (78). Cependant, le desir de gagner du tems, & l'espérance de recevoir quelque secours imprévû, lui firent proposer au Général Anglois (79)

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1702.

qu'il ne paroisse point dans tout le Journal de ses Voïages, dont on a donné l'Extrait. Il étoit d'une ancienne Famille noble de Bretagne, mais tombée dans une si grande misere, que son Pere n'avoit pas trouvé d'autre moïen pour subsister, que d'exercer un Art méchanique. Le Maréchal de Vivonne, aïant eu l'occasion de voir le Fils, auquel il trouva du mérite, le fit entrer dans la Marine. Il y servit avec une distinction, qui le fit nommer Capitaine de Vaisseau & Chevalier de Saint Louis. Il eut des pensions, & fut gratifié d'une grande étendue de Païs dans la Terre ferme de Cayenne, qu'il fit ériger en Comté sous le nom de Comté d'*Oyac*. Il avoit eu, en 1695, le Commandement d'une Escadre de Vaisseaux de Roi, pour aller faire un Etablissement au Détroit de Magellan, & chemin faisant il avoit pris l'Ile & le Fort de Gambié sur la Côte d'Afrique. On releve beaucoup ses talens pour les Méchaniques. Outre le Paon, dont on a parlé, il inventa plusieurs Machines utiles, telles que des Canons & des Mortiers brisés, des fleches pour brûler les voiles des Vaisseaux, des Horloges sans ressorts & sans contrepoids &c.

(78) Le Voïageur Jacobin fait naître des doutes sur le courage, ou la bonne volonté de ce vieil Officier.

(79) C'étoit M. Codrington. Les Anglois ont

SAINT CHRISTOPHE 1702.

l'observation des anciens Concordats de neutralité. Mais, loin d'y consentir, les Anglois, qui se sentoient déja les plus forts, firent venir de nouvelles Troupes d'Antigue & de Nevis. Le 15 de Juillet 1702, on vit paroître sur les neuf heures du matin, quatre Vaisseaux Anglois, dont l'un portoit Pavillon quarré au grand Mât, avec environ vingt Barques, qui s'approcherent de la Rade du Bourg François. Cette Escadre avoit à bord douze cens Soldats, qui, joints à ceux de l'Ile, faisoient plus de deux mille cinq cens Hommes. Presqu'en même-tems, Hamilton, Major Général des Iles Angloises, envoïa au Corps-de Garde de la Frontiere, un Trompette, accompagné d'un Réfugié François, qui demanderent à parler au Comte de Gennes. On leur banda les yeux, pour les conduire à la Basse-terre, où l'Envoïé

trois Généraux dans leurs Iles, tous trois indépendans les uns des autres, à moins que l'un d'eux n'ait le titre de Viceroi, comme il est quelquefois arrivé à celui de la Jamaïque; car alors les deux autres lui obéïssent. Le plus ancien de ces trois Gouvernemens Généraux est celui des Iles sous le Vent, nom sous lequel on comprend Saint Christophe, qui est leur premiere Colonie, les Iles de Nevis, Montserrat, Antigue, la Barbude, Paneston, ou la grosse Vierge, & l'Anguille. Le second, par rang d'ancienneté, est celui de la Barbade; & le troisieme, celui de la Jamaïque.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1702.

dit au Comte que le Major Hamilton le prioit de se transporter à la Frontiere avec six de ses Officiers, & qu'il s'y trouveroit avec le même nombre, pour lui communiquer quelque chose d'important. De Genes, après avoir un peu hésité, dans la crainte d'une surprise, prit le parti de s'y rendre. Il y trouva le Major, qui lui déclara que les deux Nations étoient en Guerre, & que son Général avoit ordre, de la Reine d'Angleterre, de se faire remettre la partie Françoise de S. Christophe. Le Comte répondit que cette ouverture ne demandoit pas beaucoup de réflexion, & qu'il étoit résolu de faire son devoir. Cependant Hamilton lui représenta l'inégalité des forces, & lui donna deux heures pour sa réponse. Ils se séparerent.

De Genes, étant revenu au Bourg, assembla tous les Officiers qui s'y trouvoient, avec les Capitaines de Milice, les Conseillers & les principaux Habitans. Les Officiers Majors, qui assisterent à ce Conseil, étoient *Valmeïnier* (80) Lieutenant-de-Roi depuis l'absence de Châteauvieux, & *Bache-*

(80) Gentilhomme Normand, de la Maison de Casneray, qui fut ensuite Lieutenant-de-Roi de la Martinique.

SAINT CHRISTOPHE 1702.

lier, Major de la Colonie. On demanda d'abord, au Major, en quoi consistoient les forces du Quartier : il répondit qu'il n'y avoit que deux cens cinquante Hommes portant les armes, en y comprenant les Compagnies de Marine. Cette réponse aïant excité une grande variété de sentimens, on convint que chacun mettroit le sien par écrit. De dix-sept personnes, qui composoient l'Assemblée, douze furent d'avis de capituler, & de rendre la partie Françoise aux meilleures conditions que l'on pourroit obtenir (81). Labat ne disconvient point que depuis l'arrivée des nouvelles Troupes Angloises, ce qu'on avoit de mieux à faire étoit de capituler : mais Valmeinier avoit proposé, auparavant, d'abandonner le Bourg, & d'aller joindre, avec toutes les Troupes, Courpon, qui commandoit à la Pointe de Sable, en passant par Cayonne & par la Cabesterre Angloise, où il auroit été facile alors de

(81) Ce qu'on vient de dire est le précis d'un Certificat, que les Officiers & les Habitans donnerent au Comte de Genes le 19 du même mois, & qu'il produisit au Procès qu'on lui fit ensuite pour avoir rendu l'Ile, mais dans lequel Labat observe qu'il manquoit une chose essentielle ; c'étoit d'avoir marqué ceux qui l'avoient accompagné à sa conférence avec Hamilton, & de leur avoir fait témoigner qu'il ne s'étoit rien passé de secret, comme il en fut accusé.

défaire les Ennemis qu'on auroit pû trouver en chemin. De Genes avoit refusé de suivre ce conseil, & Valmeinier en avoit demandé Acte. Cette piece fut un des principaux fondemens du Procès qu'il ne pût éviter après sa reddition. Enfin, sur la résolution du Conseil, il dressa les articles de la Capitulation, & les envoïa au Major Anglois par Valmeinier & Bachelier, accompagnés de deux Capitaines de Milice.

Ces quatre Officiers étant arrivés au premier Corps-de-Garde de la Frontiere Angloise, on y retint les deux Capitaines de Milice, & les deux autres furent conduits dans une Maison voisine, où le Major Anglois sembloit les attendre, avec un bon nombre de ses Officiers. Après la vérification des pouvoirs, Valmeinier présenta les articles qu'il apportoit : on les donne tels qu'ils furent reglés, parceque cette Piece n'a gueres été publiée que dans la Relation de Labat :

1°. Les Trouppes du Roi sortiront, Tambour battant, meche allumée, & bagages. *Accordé.* II. Les Officiers sortiront avec leurs bagages & Valets Esclaves : savoir, les Capitaines six ; les Lieutenans quatre, & les Enseignes

SAINT CHRISTOPHE 1702.

deux. *Accordé aux Capitaines trois, & aux Lieutenans & Enseignes un.* III. Il ne sera fait aucune insulte aux Religieux, & ils emporteront avec eux tout ce qui appartient à l'Eglise. *Accordé.* IV. Les Capitaines de Milice, Lieutenans & Enseignes, sortiront armés; & auront, les Capitaines, six Negres, les Lieutenans, quatre, & les Enseignes deux. *A la volonté du Général.* V. Les Officiers du Conseil Souverain sortiront avec six Negres chacun. *Chacun trois Negres.* VI. Chacun des autres Habitans aura un Negre. *A la volonté du Général.* VII. Les Familles de tous les Habitans & Officiers seront conduites, ainsi que les Troupes, à la Martinique, dans des Bâtimens qui leur seront fournis, avec leurs hardes & bagages. *A la volonté du Général. Les Femmes ne seront point séparées de leurs Maris.* VIII. L'Etat Major, qui consiste en un Gouverneur, deux Lieutenans-de-Roi & un Major, s'en tiendra à l'honnêteté du Général pour la quantité de Valets Esclaves qu'ils emmeneront avec eux. IX. Il sera accordé à six Gentilshommes, de la suite du Gouverneur, trois Negres chacun, armes & bagages. *A la volonté du Général.* X. Les Irlandois, qui sont éta-

blis dans les Quartiers François, sortiront sains & sauf, avec armes & bagages. *Accordé qu'ils sortiront avec les François : à l'égard de leurs bagages, à la volonté du Général.* XI. Les sieurs *Ravary*, *Choisin* & *Bourgeois* seront incessamment rendus, aussi bien que ceux de la Pointe de Sable, & conduits à la Martinique. *Accordé.* XII. Aux susdites conditions, la partie Françoise de l'Ile sera remise demain 16 Juillet 1702, à midi; & il ne sera fait aucune insulte aux Habitans. Le Poste de Guillou sera remis ce soir, & la Basse-terre demain matin.

En conséquence de ce Traité, le Poste de Guillou fut livré aux Anglois, qui s'y établirent aussi-tôt, & l'ordre fut envoïé aux François de la Pointe de Sable de venir joindre le reste de la Colonie, à la Basse-terre : mais le Comte de Genes apprenant que le Poste de Guillou étoit livré sans sa participation, & qu'on avoit fait quelques changemens aux articles, s'emporta beaucoup, & protesta qu'il aimoit mieux demeurer Prisonnier de Guerre avec sa Garnison, que de subir les conditions qu'on lui imposoit. » Il avoit raison, » observe Labat, de se plaindre sur » le premier de ces deux points; mais

» pour le reste, il avoit tout ce qu'il » pouvoit raisonnablement espérer ; & » l'on jugea qu'il desiroit quelque » Piece qui servît à le justifier, s'il » étoit inquiété dans la suite. Les Officiers Majors, les Religieux, & les principaux Habitans, le voïant obstiné à ne pas signer les Apostilles du Traité, ne firent pas difficulté de dresser un Acte, par lequel ils rendirent témoignage qu'ils l'en avoient supplié de concert, pour éviter la ruine totale de la Colonie. Les Trouppes Angloises entrerent dans le Bourg de la Basseterre, le jour suivant, à huit heures du matin.

On fit embarquer tous les François; mais au lieu de les faire conduire aux Iles du Vent, comme ils s'en étoient flattés sur la promesse du Major Anglois, on voulut les transporter à Saint Domingue, après les avoir pillés sous de vains prétextes, dont on ne manque jamais. De Genes fut retenu en ôtage, pour la sûreté des Barques qui furent fournies ; mais la plûpart de ces Bâtimens ne firent pas un aussi long voïage que celui de Saint Domingue. A peine furent-ils hors de la vûe de Saint Christophe, que les François forcerent leurs Gardes de prendre la route

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE 1703.

de la Martinique ; & la plus grande partie de la Colonie se rendit ainsi dans cette Ile & dans celle de la Guadeloupe. Les Barques, qui allerent jusqu'à Saint Domingue, aïant été très longtems à revenir, le Comte de Genes fut retenu à Saint Christophe jusqu'à leur retour. Enfin le Général Anglois lui rendit ses Negres & son bagage, & lui donna un passeport, pour la sûreté de sa retraite.

Il fréta un petit Bâtiment, dans le dessein de transporter à son Comté d'Oyac les Negres qu'on lui avoit rendus, & quelques autres qu'il avoit achetés; fort content d'avoir ce prétexte pour ne pas se rendre à la Martinique sans avoir reçu des nouvelles de la Cour, à laquelle il avoit donné avis de sa disgrace. Mais il ne fut pas plus heureux dans cette entreprise; son Navire ne pût remonter au Vent, pour gagner Cayenne; & le terme de son Passeport étant expiré, il tomba dans les mains d'un Corsaire Hollandois, qui le conduisit à l'Ile de Saint Thomas, où il fut jugé de bonne prise. Ensuite étant arrivé à la Martinique vers le mois d'Août 1703, M. de Machaut, Gouverneur Général des Iles, le fit arrêter, & conduire au Fort de Saint Pierre, pour lui

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Saint Christophe 1703.

faire son Procès : ce Général en avoit l'ordre de la Cour ; mais il paroît qu'elle ne souhaitoit pas de le trouver coupable, ni qu'il fût condamné, s'il n'étoit convaincu d'un excès de mauvaise conduite dans la reddition de Saint Christophe. Le Procès fut long. De Genes se défendit avec force. Valmeinier & Châteauvieux furent aussi mis en Cause, & l'on fit contr'eux des procédures. On ne les croïoit pas fort en danger, puisqu'on avoit été si persuadé à la Martinique, que leur Colonie ne pouvoit être conservée, qu'on y avoit pensé à faire partir des Barques pour l'enlever & la transporter aux Iles Françoises, peu de jours avant qu'on eut des avis certains de la déclaration de guerre. Cependant le Comte de Genes fut transporté ignominieusement du Fort Saint Pierre au Fort Roïal ; la Comtesse sa Femme se vit ôter la permission de le voir, à moins qu'elle ne voulût demeurer en prison avec lui, sans en plus sortir ; & dans le cours du mois d'Août de l'année suivante, il fût déclaré atteint & convaincu d'une lâcheté outrée, dégradé de Noblesse, privé de la Croix de Saint Louis & de tous les honneurs dont il étoit revêtu. A l'égard de Valmeinier & de Châteauvieux,

tous

tous deux Lieutenans-de-Roi de la même Ile, on ne statua rien touchant le dernier; mais l'autre fut suspendu de l'exercice de sa Charge pour six mois, pour ne s'être pas assez vivement opposé à la reddition.

SAINT CHRISTOPHE 1702.

Le Comte de Genes appella d'un Jugement si dur, au Conseil du Roi, & prit à Partie ses Juges. Peu de jours après, on vit arriver à la Martinique le Vaisseau du Roi *la Thétis*, dont le Capitaine avoit ordre de le conduire en France, avec toutes les procédures qui se trouveroient faites; il fut embarqué sur ce Bâtiment, & Valmeinier eut la liberté de partir avec lui: mais ils eurent le malheur d'être pris par les Anglois, & menés à Plymouth, où de Genes mourut lorsqu'il se croïoit prêt à retourner en France. On ne doute point que son innocence n'eut été reconnue & son honneur rétabli. Le Roi n'eut pas plutôt appris sa mort, qu'il accorda des pensions considérables à sa Veuve & à ses Enfans; & pour marquer, non-seulement le cas qu'il faisoit de lui, mais combien il étoit éloigné de s'en rapporter au Jugement de la Martinique, il lui conserva, dans les Brevets & les Ordonnances de ces Pensions, les Titres de Comte, de Chevalier de Saint Louis

& de Capitaine de Vaisseau, avec cette honorable addition, » qu'elles sont accordées à sa Famille en considération » de sa fidélité & de ses bons & agréables services.

Le Jugement rendu contre Valmeinier ne fit pas plus d'impression à la Cour, puisque le Roi le fit ensuite Chevalier de Saint Louis & son Lieutenant à la Martinique (82). Châteauvieux, qui étoit peut être le plus coupable, fut épargné aux Iles, en faveur de sa vieillesse & de ses longs services (83) : mais il reçut ordre enfin d'aller rendre compte de ses actions à la Cour. Vers la fin de 1705, s'étant embarqué avec sa Femme & quantité d'autres Passagers, sur un Vaisseau Nantois de trente-deux canons, nommé le *Saint Jean-Baptiste*, ils furent battus d'une si furieuse tempête,

(82) En 1737, dans le tems qu'on reçut à Paris la nouvelle d'un soulevement des Habitans de cette Ile contre le Gouverneur Général, & contre l'Intendant, qu'ils embarquerent & qu'ils envoïerent en France. Rien ne pouvoit être plus glorieux pour M. de Valmeinier que cette confiance. D'ailleurs il s'étoit fort distingué, en 1703, à l'attaque de la Guadeloupe par les Anglois. Il y avoit été blessé d'un coup de Mousquet, qui lui perça la cuisse, & d'un autre coup qui lui emporta la moitié du petit doigt.

(83) Il avoit été longtems Capitaine des Grenadiers en France. Sa faute ne consistoit qu'à s'être trop peu hâté de retourner à sa Colonie, après avoir marqué beaucoup d'empressement à la quitter, pour aller chercher du secours dans les Iles voisines.

que l'ignorance, où l'on a toujours été de leur sort & de celui de leur Bâtiment, les a fait croire ensévelis dans les flots.

SAINT CHRISTOPHE 1705.

Les François incommodent S. Christophe.

Pendant une guerre de dix ans, les François firent quelques tentatives pour se rendre en possession de la plus ancienne de leurs Colonies. En 1705, ils y firent une descente, dans laquelle ils ravagerent une grande partie des Plantations Angloises: mais l'arrivée d'une forte Escadre de Vaisseaux de guerre Ennemis aïant interrompu leurs progrès, ils se retirerent avec six ou sept cens Negres qu'ils avoient enlevés, & que M. d'Iberville, leur Commandant, fit vendre à Vera cruz. On lit, dans les Relations Angloises, que jusqu'à l'année 1712, l'Ile eut successivement, pour Gouverneurs, le Chevalier Guillaume *Mathews*, le Colonel *Johnson*, le Colonel *Park*, le Chevalier Michel *Lambert*, & le Général *Hamilton*. Une Flotte de France, qui parut dans ces Mers en 1712, avoit déja jetté la consternation dans les Iles Angloises, lorsque la Paix d'Utrecht termina tous les différends des deux Couronnes; & par un article du Traité, la partie Françoise de l'Ile de Saint Christophe fut cedée à l'Angleterre.

Cette Ile est cedée aux Anglois par le Traité d'Utrecht.

SAINT CHRISTOPHE

Ruse attribuée à la Cour de France.

Il est assez remarquable que les Politiques Anglois aient regardé la cession de cette Ile comme une ruse de la Cour de France, & qu'ils en aient compté l'acquisition au nombre des fausses démarches qu'ils ont reprochées à leurs Plénipotentiaires d'Utrecht. » Nous » nous applaudissions, dit un de ces » Ecrivains, d'avoir acquis la propriété » de l'Ile entiere de Saint Christophe : » c'est une idée fausse ; tous les avan- » tages en ont été pour la France. De- » puis longtems cette Cour avoit deux » choses en vûe ; l'une de bien peupler » ses grandes Iles, telles que la partie » de Saint Domingue dont elle s'étoit » mise en possession, la Martinique & » la Guadeloupe ; l'autre de retirer ses » Sujets des petites, telles que Saint » Christophe, Saint Martin, Saint Bar- » thelemy & Sainte Croix, pour les » faire servir à peupler les grandes. Il » ne lui étoit pas aisé de leur faire » quitter Saint Christophe, qui étoit » leur plus ancien Etablissement ; & » tous les encouragemens, qu'elle leur » avoit offerts d'un autre côté, n'avoient » pas eu la force de les tenter. Mais la » cession de la partie Françoise de cette » Ile a répondu parfaitement à ses vûes, » en fournissant à S. Domingue & à la

» Martinique un grand nombre de Co- » lons expérimentés, qui ont servi à » les fortifier, & qui y ont porté la » bonne méthode de planter le Sucre, » &c. Il est de la derniere clarté qu'au » Traité d'Utrecht, non-seulement » nous avons favorisé le dessein du Mi- » nistere de France, mais nous nous » sommes chargés de tout ce qu'il avoit » d'odieux; car les François de Saint » Christophe nous ont regardés comme » les seuls Auteurs de leurs peines, & » n'ont accusé que nous de les avoir » chassés de leurs anciennes Habita- » tions. En un mot, par ce Traité, nous » avons plus fait pour la France, qu'elle » ne pouvoit faire elle-même: l'amorce » d'un petit avantage présent nous a » séduits, & nous avons cru gagner » beaucoup en demeurant Maîtres de » quatre ou cinq petites Iles, que les » François n'ont pas crues dignes de » leur attention.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINT CHRISTOPHE.

Quelque jugement qu'on puisse porter de ces suppositions, il paroît du moins que la Nation Angloise ne tira pas tout-d'un-coup de grands avantages du douzieme article de la Paix d'Utrecht. Les Terres cedées par les François furent longtems comme en proie aux Gouverneurs Généraux des Iles

Désordre qui a regné longtems à Saint Christophe.

SAINT CHRISTOPHE

Angloiſes, qui les vendoient au plus offrant, ou les diſtribuoient à leurs Créatures, ſans pouvoir garantir la durée de leur vente, ou de leur préſent, au delà du terme de leur propre adminiſtration. Enfin le Parlement d'Angleterre arrêta le cours de ce déſordre, en ordonnant qu'elles fuſſent vendues au profit de l'Etat, ſurtout dix mille acres, qui paſſoient pour la meilleure partie de l'Ile. On ignore quel fut le produit du total; mais le même Ecrivain aſſure que de ſon tems, il en reſtoit à la Banque de Londres, une ſomme de quatre-vingt mille livres ſterling, qui a ſervi de dot à la Princeſſe d'Orange. Enſuite, l'ordre établi par le Parlement n'a point empêché que les Gouverneurs n'aient abuſé longtems de leur pouvoir, pour tirer de groſſes ſommes de la Colonie. Ils en exigeoient de ſi conſidérables pour leurs ſeuls appointemens, qu'on n'a vû longtems, dans les Nouvelles publiques, que des plaintes de leur tyrannie, avec des comparaiſons honorables pour la France de la conduite qu'elle tient dans ſes Iles, où les appointemens des Gouverneurs ſont libéralement païés par le Roi, ſans que ſous aucun prétexte, ils puiſſent lever le moindre impôt ſur

les Habitans. Enfin Sa Majesté Britannique a fait cesser les abus, par une déclaration qui défend aux Gouverneurs Anglois d'exiger & de recevoir, à quelque titre que ce puisse être, des contributions ou des présens, sous peine d'être interdits de leurs fonctions & rappellés de leur Gouvernement.

ORIGINE, CARACTERE, USAGES DES CARAÏBES.

MAIS avant que de nous engager plus loin dans la description des Iles, qui tirent le nom de *Caraïbes*, de celui de leurs anciens Habitans, il paroît nécessaire de faire connoître cette fameuse race d'Indiens, que les Européens y ont trouvés établis, & qu'ils ont resserrés dans des bornes, où ils les contiennent; mais qu'ils n'ont pû détruire ou soumettre. C'est le seul Peuple de l'Amérique, dont il nous reste à traiter.

Quelques Voïageurs les font descendre des *Galibis*, Peuples de la Guiane, & racontent sur d'anciens témoignages (84), que leurs Ancêtres, s'étant

(84) Du Tertre y trouve une confusion, qui les lui fait traiter de rêveries, & s'attache à l'opinion d'un vieux Missionnaire, (le P. Raymond) qu'il rap-

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

révoltés contre leurs Chefs, se virent forcés de chercher une retraite dans ces Iles, qui avoient toujours été désertes, ou dont ils chasserent les Habitans naturels. Un Anglois, nommé *Brigstock*, qui connoissoit la Floride par un long

porte dans ces termes : » J'ai enfin appris, des » Capitaines de l'Ile de la » Dominique, que les mots » de Galibis & de Caraï- » bes étoient des noms » que les Européens leur » avoient donnés ; & que » leur véritable nom étoit » Gallinago ; qu'ils ne se » distinguoient que par les » titres d'*Oubaolennum* & » de *Bolouebanum*, c'est- » à-dire, des Iles ou du » Continent ; que les In- » sulaires étoient des Gal- » linagos du Continent, » qui s'en étoient déta- » chés pour conquérir les » Iles : que le Capitaine, » qui les avoit conduits, » étoit petit de corps, » mais grand en courage, » mangeoit peu & bûvoit » encoremoins; qu'il avoit » exterminé tous les Natu- » rels du Païs, à la ré- » serve des Femmes, qui » ont toujours gardé quel- » que chose de leur lan- » gue ; que pour conser- » ver la mémoire de ses » Conquêtes, il avoit fait » rassembler toutes les tê- » tes des Ennemis dans » les antres des rochers » qui bordent la Mer. En » effet les François les y » ont trouvées &c. Hist. des Antilles. T. II. p. 361. Du Tertre s'étoit d'abord persuadé que les Sauvages des Iles Caraïbes étoient des restes du massacre des Espagnols dans l'Ile de Cuba, dans l'Espagnole & Portoric ; mais ensuite il paroît abandonner cette idée, quoiqu'on ait appris, dit il, de ceux qui accompagnerent, en 1626, M. d'Enambuc à Saint Christophe, qu'entre les Sauvages de l'Ile il y en avoit du moins plusieurs qui s'y étoient réfugiés pour éviter la cruauté des Espagnols. Il ne convient pas même que la difficulté de remonter contre le vent eût été pour eux un grand obstacle, parcequ'il a vû faire, à ces Sauvages, dix & douze lieues par jour à vent contraire : mais la principale raison, qui le ramene à l'opinion du P. Raymond, est que les Iles Caraïbes paroissent avoir été peuplées avant l'arrivée des Espagnols.



HOMME
ET
FEMME CARAIBES

1 Bouton 2 Panier Caraibe.
3. Caracoli.

1

séjour, & qui en parloit toutes les Langues, fait venir les Caraïbes du Païs des Apalachites, où l'on trouve jusqu'aujourd'hui, dit-il, derriere la Georgie & la Caroline, une Nation qui se nomme les Caraïbes. On ignore, ajoute-t'il, ce qui l'obligea de quitter le Continent; mais rien n'empêche de supposer, que trop resserrée dans ses limites, ou pressée par de puissans Ennemis, elle eut le courage de se fier sur Mer à la conduite des vents, qui la pousserent dans l'Ile Sainte Croix. Brigstock semble compter pour rien l'éloignement & les difficultés de la navigation.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

Cette différence d'opinions, sur l'origine des Caraïbes, n'empêche point qu'on ne s'accorde à leur en donner une commune, de quelque partie de l'Amérique, & de quelque Nation qu'ils puissent la tirer. On se fonde sur la ressemblance de leur figure & de leurs usages, dans toutes les Iles qu'ils ont habitées, comme dans celles qu'ils possedent encore. Ils sont généralement d'une taille haute & bien prise. On n'en voit point un difforme. Leur chevelure est noire, & leur soin égal à la peigner proprement. Ils s'arrachent la barbe, à mesure qu'elle paroît. Depuis

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Origine et usages des Caraïbes.

leur communication même avec les Européens, les deux Sexes vont entierement nûs, le corps teint de rouge; &, s'il en faut croire un Voïageur Anglois, les premiers Habitans des Iles Françoises, qui vouloient entretenir commerce avec eux, se dépouilloient aussi tous de leurs habits pour leur plaire. Ils ont la tête couverte d'une sorte de bonnets, & quelquefois ceinte seulement d'une couronne de plume. Ils se percent les levres de plusieurs trous, dans lesquels ils portent de petits poinçons d'os: leurs narines, qu'ils se percent aussi, sont ornées de petits grains de verres, ou de petites pierres colorées. Les Hommes portent des brasselets à la partie charnue du bras, & les Femmes aux poignets, & au-dessus du coude. Elles ont des colliers de rassade, non-seulement au coû, mais encore au-dessous du mollet des jambes, où faisant plusieurs tours, ils leur forment une sorte de Brodequins. Le devant du corps est couvert d'une très petite piece d'étoffe, soutenue par une ceinture. Ceux d'entre les Hommes, qui vivent sans commerce avec les Européens, ont autour du cou des sifflets, qu'on croit composés des os de leurs Ennemis. Mais leurs plus riches

ornemens sont de larges Médailles d'un cuivre très fin & très poli, faites en forme de croissant, & proprement enchassées dans quelque bois précieux : ils les nomment *Caracolis*. C'est comme la livrée & le symbole d'honneur, qui distingue les Capitaines & leurs Enfans, des personnes du commun.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

Quoique cette peinture, qui est tirée des Anglois, n'ait pas l'étendue de celle qui va suivre, les principaux traits sont si ressemblans dans l'une & dans l'autre, que malgré la différence des Iles, on y reconnoîtra facilement la même Nation. La taille ordinaire des Caraïbes, dit un Voïageur François(85), est au-dessus de la médiocre. Ils sont, tous, bien faits & proportionnés, ils ont les traits du visage assez agréables : il n'y a que le front qui paroisse un peu extraordinaire, parcequ'il est fort plat, & comme enfoncé ; mais ils ne l'apportent point de cette forme en naissant. Leur usage est de la faire prendre à la tête des Enfans, avec une petite planche, fortement liée par derriere, qu'ils y laissent, jusqu'à ce que

(85) C'est Labat, qui se trouvant à la Martinique, fort curieux de connoître particulierement ces Sauvages, eut enfin l'occasion de se satisfaire. Il se familiarisa beaucoup avec quarante-sept Caraïbes de la Dominique. *Ubi sup.* Tom. II. pp. 72. & suiv.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

le front ait pris sa consistance, & qu'il demeure tellement applati, que sans hausser la tête, ils voient presque perpendiculairement au-dessus d'eux. Ils ont, tous, les yeux noirs, & petits, quoique la disposition de leur front les fasse paroître de bonne grandeur. Tous ceux que j'eus l'occasion de voir, avoient les dents fort belles, blanches & bien rangées; les cheveux noirs, plats, longs & luisans. Cette couleur de leur chevelure est naturelle; mais le lustre vient d'une huile, dont ils ne manquent point de se la frotter le matin. Il est difficile de bien juger de leur teint; car ils se peignent aussi tous les jours avec du Roucou, détrempé dans de l'huile de Carapat, ou de *Palma Christi*, qui les fait ressembler à des Ecrevisses cuites. Cette peinture leur tient lieu d'habits. Outre l'agrément qu'ils croient lui devoir, elle conserve leur peau contre l'ardeur du Soleil, qui la feroit crevasser, & les défend de la piquûre des Moustiques & Maringoins, qui ont une extrême antipathie pour son odeur. Lorsqu'ils vont à la guerre, ou qu'ils veulent paroître avec éclat, leurs Femmes emploient du jus de Genipa, pour leur faire des moustaches, & plusieurs raies noires sur le visage

& ſur le corps. Ces marques durent neuf jours. Tous les Hommes, que j'ai vûs, avoient autour des reins, une petite corde, qui leur ſert à porter un coûteau nû, qu'ils paſſent entr'elle & la cuiſſe, & à ſoutenir une bande de toile, large de cinq ou ſix pouces, qui, couvrant une partie de leur nudité, tombe négligemment vers le bas. Les Enfans mâles, de dix à douze ans, n'ont ſur le corps que cette petite bande de toile, deſtinée uniquement pour ſoutenir leur couteau, qu'ils ont néanmoins plus ſouvent en main qu'à la ceinture, auſſi-bien que les hommes faits. Leur phyſionomie paroît mélancolique. Ils ne laiſſent pas d'être bons; mais il faut ſe garder de les offenſer, parce-qu'ils portent la vengeance à l'excès.

VOÏAGES ET ÉTABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

Les Femmes ſont de plus petite taille que les Hommes, aſſez bien faites, mais un peu trop graſſes. Elles ont les cheveux & les yeux noirs, comme leurs Maris, le tour du viſage rond, la bouche petite, les dents fort blanches, l'air plus gai, plus ouvert & plus riant que les Hommes; ce qui ne les empêche point d'être fort réſervées & fort modeſtes. Elles ſont rocouées, c'eſt-à-dire peintes de rouge comme l'autre ſexe, mais ſans mouſtaches & ſans li-

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

gnes noires. Leurs cheveux ſont liés derriere la tête, d'un petit cordon. Un pagne ondé de petits grains de raſſade, de différentes couleurs, & garni par le bas d'une frange de raſſade, d'environ trois pouces de hauteur, couvre leur nudité. Ce *Camiſa*, nom qu'elles lui donnent, n'a pas plus de huit à dix pouces de large, ſur quatre ou cinq de long, ſans y comprendre la hauteur de la frange; & de chaque côté, une petite corde de coton le tient lié ſur les reins. La plûpart ont au coû pluſieurs colliers de raſſade, de différentes groſſeurs, qui leur pendent ſur le ſein, & des braſſelets de même eſpece aux poignets & au-deſſus des coudes, avec des pierres bleues, ou des raſſades enfilés, qui leur ſervent de pendans d'oreilles. Les Enfans, de l'un ou l'autre ſexe, depuis la mammelle juſqu'à l'âge de huit ou dix ans, ont des braſſelets, & une ceinture de groſſe raſſade autour des reins. Un ornement propre aux Femmes, eſt une eſpece de brodequins de coton, qui leur prend un peu au-deſſus de la cheville du pié, & qui a quatre ou cinq pouces de hauteur. Vers l'âge de douze ans, car les Caraïbes ne ſont pas fort exacts dans le calcul des années, on donne le *Camiſa*

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

aux Filles, pour la ceinture de rassade qu'elles ont portée jusqu'alors; & leur Mere, ou quelque Parente, leur met des brodequins aux jambes. Elles ne les ôtent jamais, s'ils ne sont absolument usés ou déchirés par quelque accident. Il leur seroit même impossible de les ôter, parcequ'étant travaillés sur leurs jambes, ils sont si serrés qu'ils ne peuvent ni monter, ni descendre; & les jambes n'aïant pas encore toute leur grosseur à cet âge, elles ne peuvent croître avec les années, sans se trouver pressées, jusqu'à rendre le mollet plus gros & plus dur qu'il ne l'auroit été naturellement. Outre l'épaisseur du tissu, les extrêmités de ces brodequins ont un rebord d'un demi pouce de large par le bas, & du double par le haut, assez fort pour se soutenir par lui-même comme le bord d'une assiette; ce qui n'est pas sans agrément aux jambes d'une Femme: mais il faut qu'elles conservent cette chaussure toute leur vie, & qu'elles l'emportent avec elles au tombeau.

Lorsqu'une Fille a reçu le Camisa & les Brodequins, elle ne vit plus, avec les Garçons, dans la familiarité de l'enfance; elle se retire près de sa Mere, & ne s'en éloigne plus. Mais il est rare

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

qu'avant cet âge elle n'ait pas été demandée par quelque jeune homme, qui la regarde alors comme sa Femme, en attendant qu'elle puisse l'être réellement. Ce choix se fait dès l'âge de quatre ou cinq ans, & presque toujours dans la Famille. A l'exception des Freres & des Sœurs, il est si libre pour tous les degrés du sang, & pour la pluralité des Femmes, que le même homme prend trois ou quatre Sœurs, qui sont ses Nieces ou ses plus proches Cousines. Ils ont pour principe, que de jeunes Filles, élevées ensemble, s'en aimeront mieux, vivront en meilleure intelligence, se rendront plus volontiers des services mutuels, & serviront mieux leur Parent & leur Mari.

Si les Colliers, les Brasselets, le Camisa & les Brodequins, sont proprement la parure des Femmes, les Hommes ont aussi des ornemens particuliers, qui sont les Caracolis & les Plumes. Le Caracoli est, tout à-la-fois, le nom de la chose, & celui de la matiere dont elle est composée. C'est un métal, qui vient, dit-on, de la Terre-ferme, & qu'on croit un mélange d'argent, de cuivre & d'or. Il paroît certain qu'en terre, ou dans l'eau, sa couleur ne se ternit jamais. Je juge, continue Labat,

que le fond eſt un métal ſimple, mais aigre, graineux & caſſant, ce qui oblige ceux qui l'emploient, d'y mêler un peu d'or, pour le rendre plus doux & plus traitable. Les Orfévres, François & Anglois, ont ſouvent tenté de l'imiter, en gardant une certaine proportion dans leur alliage: ſur ſix parties d'argent, ils ont mis trois parties de cuivre rouge purifié, & une partie d'or. Ils ont fait, de cette compoſition, des bagues, des boucles, des poignées de cannes, & d'autres ouvrages, mais fort inférieurs en beauté au Caracoli des Sauvages, qu'on prendroit pour de l'argent ſur-doré, avec quelque choſe d'enflammé dans l'éclat. Les figures, qu'ils en font, ſont des croiſſans de différentes grandeurs, ſuivant l'uſage auquel ils veulent les emploïer. Ils en portent un à chaque oreille, attaché ordinairement par une petite chaîne à crochet; & la diſtance d'une corne à l'autre eſt d'environ d'un pouce & demi. Au défaut de chaîne, ils les attachent avec un fil de coton, paſſé au centre du croiſſant. Ils en portent un autre, de même grandeur, à l'entredeux des narines; d'où il bat ſur la bouche. Le deſſous de la levre inférieure eſt auſſi percée, & ſoutient un

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

quatrieme Caracoli, plus grand d'un tiers que les précédens; & dont la moitié passe le menton. Enfin, ils en ont un cinquieme, de six pouces d'ouverture, qui est attaché avec une petite corde au coû, & qui leur tombe sur la poitrine. Cette multitude de croissans les fait ressembler à des Mulets ornés de leurs plaques. Lorsqu'ils ne portent point leurs caracolis, ils remplissent les trous qu'ils ont aux oreilles, au nez & à la levre, avec de petits bâtons, qui les empêchent de se boucher. Quelquefois, ils portent des pierres vertes aux oreilles & à la levre; & s'ils n'ont, ni pierres vertes, ni petits bâtons, ni caracolis, ils y mettent des plumes de Perroquets, rouges, bleues & jaunes, qui leur font des moustaches de dix à douze pouces de long, au-dessus & au-dessous de la bouche, sans compter celles qu'ils ont aux oreilles. Leurs Enfans ont, dans leurs cheveux, quantité de plumes de différentes couleurs, attachées d'une maniere qui les y tient droites; & cette parure, dit-on, n'est pas sans graces.

Comme ces deux descriptions des ajustemens & de la figure des Caraïbes, en différentes Iles, & par des Voïageurs de Nation différente, ne

peuvent laisser aucun doute que tous ces Sauvages n'aient une origine commune, nous continuerons de les regarder comme un même Peuple, malgré leur ancienne dispersion, & de rapporter ce qui les distingue des autres Indiens de l'Amérique.

Ils ont plusieurs sortes de langages: l'ancien, qui leur est propre & naturel, a de la douceur, sans aucune prononciation gutturale (86). Mais ils se sont fait un jargon, mêlé de mots Européens, surtout Espagnols, qu'ils ne parlent qu'avec les Etrangers. Dans leur propre Langue, quoique les Caraïbes de toutes les Iles s'entendent parfaitement, ils ont des dialectes qui ne se ressemblent point. Les deux Sexes ont même des expressions différentes pour les mêmes choses (87); & les Vieillards en ont aussi, qui ne sont point usitées par les jeunes gens. Enfin ils ont un langage particulier pour leurs

(86) Du Tertre observe qu'ils ont une sorte d'aversion pour la Langue Angloise, & qu'ils ne peuvent entendre parler un Anglois.

(87) Par exemple, les Hommes nomment un lit *Amac*; les Femmes *Nehera*, les Hommes, *Oullaba* un arc; les Femmes *Chimala*: les Hommes, *Nortum* la Lune; les Femmes *Kati*: les Hommes, *Hyyayou* le Soleil; les Femmes, *Kachi*, &c. On remarque aussi qu'ils ne sont pas bien aises que les Etrangers apprennent leur Langue, & qu'ils ne veulent point en donner de leçons.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

Conseils, auquel les Femmes ne comprennent rien. Lorsqu'on a commencé à les connoître, ils n'avoient aucun terme d'injure, aucun de vices, de vertus, d'arts & de sciences. Ils ne savoient nommer que quatre couleurs, blanc, noir, jaune & rouge, auxquelles ils rapportoient toutes les autres.

Ils sont naturellement pensifs & mélancoliques; mais ils affectent de paroître gais & plaisans. Le plus grand affront, qu'on puisse leur faire, est de les nommer *Sauvages*: ce nom, disent-ils, ne convient qu'aux Bêtes farouches. Ils ne souffrent pas plus volontiers qu'on les nomme *Cannibales*, quoiqu'ils n'aient jamais perdu l'usage de manger la chair de leurs Ennemis; & lorsqu'on leur en fait un reproche, ils répondent qu'il n'y a point de honte à se vanger. Le nom de *Caraïbe* leur déplaît moins, quelque idée qu'on y veuille attacher; parceque dans leur ancienne Langue, il signifie bon Guerrier, ou courageux. Brigstock assure qu'il a la même signification dans la Langue des Apalachites.

Ils s'aiment entr'eux; & leur sensibilité va si loin, les uns pour les autres, qu'on en a vû mourir de douleur, en apprenant que leurs Compa-

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

gnons étoient tombés dans l'Esclavage, ou qu'ils avoient été maltraités par les Européens. Ils ne se consolent point d'avoir été chassés d'une partie de leurs Iles, & souvent ils reprochent encore de l'injustice aux Vainqueurs. Ils ne peuvent s'accoutumer non-plus à leur avarice : c'est toujours un nouveau sujet d'admiration, incompréhensible pour un Caraïbe, de voir préférer l'or au verre & au cristal.

Le vol est un crime fort noir dans leur Nation. Ils laissent leurs Habitations ouvertes & sans aucune défense. S'ils s'apperçoivent qu'on en ait enlevé quelque chose, ils en portent une espece de deuil pendant plusieurs jours. Ensuite toute leur ardeur est pour la vengeance ; car autant qu'ils ont d'affection les uns pour les autres, autant ils sont capables de haine, lorsqu'ils se croient offensés. Un Caraïbe ne pardonne jamais.

Leurs Maisons, qu'ils nomment *Carbets*, comme les Indiens de la Guiane, sont d'une forme singuliere. Labat, qui eut l'occasion d'en voir une des plus belles, joint à sa description une peinture agréable des circonstances, & de quelques usages de la Nation. C'est dans ses termes qu'on va

VOÏAGES ET ÉTABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

donner ce récit. Le Caraïbe, maître du Carbet, avoit été baptisé, aussi-bien que sa Femme, & dix ou douze Enfans qu'il avoit eus d'elle & de plusieurs autres. Il avoit un caleçon de toile, sur un habit neuf d'écarlatte; c'est-à-dire qu'il venoit d'être rocoué, car il n'étoit que neuf heures du matin lorsque nous entrâmes chez lui. Sa Femme avoit un pagne (88) autour des reins, qui lui descendoit jusqu'à mi-jambes. Nous vîmes deux de ses Filles, de quinze à seize ans, qui n'avoient, à notre arrivée, que les anciens habits de la Nation, c'est-à-dire le Camisa, les Brodequins & les Brasselets; mais, un moment après, elles se firent voir avec des pagnes. Quatre grands Garçons, bien rocoués, avec la bande de toile à la petite corde, étoient près du Pere. Le reste des Enfans étoient encore petits, & vêtus comme ils étoient venus au monde, à l'exception de leur ceinture de rassade. Nous trouvâmes d'ailleurs une grosse compagnie dans ce Carbet: c'étoient environ trente Caraïbes, qui s'y étoient rendus pour une cérémonie que nous n'avions pû pré-

(88) On a déja remarqué que plusieurs le font féminin, quoiqu'il vienne du latin, *pannus*, ou de l'Espagnol *pano*.

voir, & que j'aurai bientôt l'occasion d'expliquer.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

La Maison, ou le Carbet, avoit environ soixante piés de longueur, sur vingt-quatre à vingt-cinq de large; à-peu-près dans la forme d'une halle. Les petits poteaux s'élevoient de neuf piés hors de terre, & les grands à proportion: les chevrons touchoient à terre des deux côtés; les lattes étoient de roseaux, & la couverture, qui descendoit aussi bas que les chevrons, étoit de feuilles de Palmier. Un des bras de l'édifice étoit entierement fermé de roseaux, & couvert de feuilles, à la réserve d'une ouverture, qui menoit à la cuisine. L'autre bout étoit presqu'entierement ouvert. A dix pas de ce Bâtiment, il y en avoit un autre, moins grand de moitié, & divisé en deux par une palissade de roseaux. Nous y entrâmes: dans la premiere chambre, qui servoit de cuisine, sept ou huit Femmes étoient occupées à faire de la Cassave: la seconde division servoit apparemment de chambre à coucher pour toutes ces Dames, & pour les Enfans qui n'étoient pas encore admis au grand édifice; elle n'avoit d'autres meubles que des paniers & des hamacs.

C'étoit aussi l'unique ameublement

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

du grand Carbet. Le Maître & les quatre Fils avoient, près de leurs Hamacs, un coffre, un fusil, un pistolet, un sabre & un gargousier. Quelques Caraïbes travailloient à des paniers. Je vis aussi deux Femmes, qui faisoient un hamac, sur le métier. Les arcs, les fleches, les massues étoient en grand nombre, proprement attachés aux chevrons. Le plancher étoit de terre battue, fort net & fort uni, excepté sous les sablieres, où l'on remarquoit un peu de pente. Il y avoit un fort bon feu, vers le tiers de la longueur du Carbet, autour duquel huit ou neuf Caraïbes, accroupis sur leurs jarrêts, fumoient, en attendant que leur Poisson fût cuit. Ces Messieurs nous avoient fait leurs civilités ordinaires, sans changer de posture, en nous disant, dans leur jargon, *bon jour Compere, toi tenir taffia*. Leurs poissons étoient par le travers du feu, pêle-mêle entre le bois & les charbons. Je les pris d'abord pour quelques restes de buches; mais un de mes Compagnons de Voïage, qui connoissoit mieux que moi la Nation, m'assura qu'après avoir goûté de ce mets, je ne prendrois pas les Caraïbes pour de mauvais Cuisiniers.

Cependant l'heure du dîner s'approchoit,

choit, & l'air de la Mer nous avoit donné de l'appétit. J'ordonnai à nos Negres d'apporter une nappe; & voïant au coin du Carbet une belle natte étendue, que je crus l'endroit où nos Hôtes devoient prendre leur repas, je jugeai qu'en attendant qu'ils en eussent besoin, nous pouvions nous en servir. Après y avoir fait jetter une nappe, & quelques serviettes, je fis apporter du pain, du sel & un plat de viande froide, qui étoient toutes nos provisions, & je m'assis avec mes deux Compagnons de voïage (89). Nous commencions à manger, lorsqu'en jettant les yeux sur les Caraïbes, nous observâmes qu'ils nous regardoient de travers, & qu'ils parloient au Maître avec quelque altération. Nous lui en demandâmes la raison: il nous dit assez froidement qu'il y avoit un Caraïbe mort, sous la natte où nous étions assis, & que cela fâchoit beaucoup les Parens. Nous nous hâtâmes de nous lever, & de faire ôter nos provisions. Le maître fit étendre, dans un autre endroit, une natte sur laquelle nous nous mîmes; & pour réparer le scandale, nous fîmes boire toute la Compagnie.

89) Ils se nommoient M. de Mareuil & M. de Joyeux.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

Dans l'entretien que nous eûmes avec le Maître, en continuant notre repas, il nous apprit que tous ces Caraïbes s'étoient assemblés chez lui, pour célébrer les obseques d'un de ses Parens, & qu'on n'en attendoit plus qu'un petit nombre d'autres, de l'Île de Saint Vincent, pour achever la cérémonie. Suivant leurs usages, il est nécessaire que tous les Parens d'un Caraïbe qui meurt, le voient après sa mort, pour s'assurer qu'elle est naturelle. S'il s'en trouvoit un seul qui ne l'eût pas vû, le témoignage de tous les autres ensemble, ne suffiroit pas pour le persuader; & jugeant, au contraire, qu'ils auroient contribué tous à sa mort, il se croiroit obligé d'en tuer quelqu'un, pour la vanger. Nous remarquâmes que notre Hôte auroit souhaité que ce Caraïbe ne lui eût pas fait l'honneur de choisir son Carbet pour mourir, parcequ'une si grosse compagnie diminuoit son Manioc, dont il n'avoit qu'une juste provision pour sa Famille.

Je lui demandai si la qualité d'Ami ne pouvoit pas nous faire obtenir de voir le Mort? Il m'assura que tous les Assistans y consentiroient avec plaisir, surtout si nous buvions & si nous les faisions boire à sa santé. La natte &

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

les planches, qui couvroient la fosse, furent levées aussi-tôt. Elle avoit la forme d'un Puits, d'environ quatre piés de diametre, & six à sept de profondeur. Le corps y étoit à-peu-près dans la même posture, que ceux que nous avions trouvés autour du feu. Ses coudes portoient sur ses genoux; & les paûmes de ses mains soutenoient ses joues. Il étoit proprement peint de rouge, avec des moustaches & des raies noires: ses cheveux étoient liés derriere la tête: son arc, ses fleches, sa massue & son coûteau étoient à côté de lui. Il n'avoit du sable que jusqu'aux genoux, autant qu'il en falloit pour le soutenir dans sa posture, car il ne touchoit point aux bords de la fosse. Je demandai s'il étoit permis de le toucher: on m'accorda cette liberté. Je lui touchai les mains, le visage & le dos. Tout étoit très sec, & sans aucune mauvaise odeur, quoiqu'on n'eût pris aucune autre précaution que de le rocouer, au moment qu'il avoit rendu l'ame. Les premiers de ses Parens, qui étoient venus, avoient ôté une partie du sable, pour visiter le cadavre; & comme il n'en sortoit rien d'infect, on n'avoit pas pris la peine de le recouvrir de sable, pour s'épargner celle de

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

l'ôter, à l'arrivée de chaque nouveau Parent. On nous dit que lorsqu'ils seroient venus tous, la fosse seroit remplie, & fermée pour la derniere fois. Il y avoit près de cinq mois que ce Caraïbe étoit mort. Je regrettai beaucoup que pendant quelques heures, que nous passâmes dans le Carbet, il n'arrivât point quelqu'un des Parens, qui nous eut donné la satisfaction de voir leurs cérémonies.

Aussi-tôt que les Poissons furent cuits, les Femmes apporterent deux ou trois *Matatous* (90), chargés de Cassaves fraîches, avec deux grands couïs, l'un plein de Taumali (91) de Crabes, & l'autre de Pimentade, accompagnés d'un grand Panier de Crabes bouillies, des Poissons qui étoient au feu, & de quelques autres Poissons à grandes écailles. Quoique j'eusse assez dîné, je m'approchai du Matatous, pour goûter de leur poisson & de leur sauce. Ce qu'il y a de commode avec les Caraï-

(90) Espece de Corbeille, quarrée & sans couvercle, soutenue sur de petits piés, qui sert tout-à-la-fois de table & de plat aux Caraïbes. Le travail en est si serré, qu'elle contient l'eau, quoiqu'elle ne soit faite que de roseaux ou de queues de Latanier.

(91) C'est la substance verdâtre des Crabes, qui délaïée avec de la graisse, de l'eau, du jus de Citron, du sel & du Piment, fait une sauce très capable de piquer l'appétit.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

bes, c'eſt que leur table eſt ouverte à tout le monde, & que pour s'y mettre on n'a pas beſoin d'être invité, ni même connu. Ils ne prient jamais; mais ils n'empêchent perſonne de manger avec eux. Leur pimentade eſt du ſuc de Manioc, bouilli avec du jus de Citron, dans lequel ils écraſent beaucoup de Piment. C'eſt leur ſauce favorite pour toutes ſortes de mets. Jamais ils ne ſe ſervent de ſel; non qu'ils en manquent, puiſqu'il y a des Salines naturelles dans toutes les Iles, où ils pourroient s'en fournir: mais il n'eſt pas de leur goût. J'ai ſû d'eux-mêmes qu'à l'exception des Crabes, qui font la meilleure partie de leur nourriture, ils ne mangent rien qui ſoit cuit à l'eau. Tout eſt rôti ou boucané. Leur maniere de rôtir eſt d'enfiler la viande, par morceaux, dans une brochette de bois, qu'ils plantent en terre devant le feu; & lorſqu'elle eſt cuite d'un côté, ils la tournent ſimplement de l'autre. Si c'eſt un Oiſeau de quelque groſſeur, tel qu'un Perroquet, une Poule ou un Ramier, ils le jettent dans le feu, ſans prendre la peine de le plumer ni de le vuider; & la plume n'eſt pas plûtôt rôtie, qu'ils le couvrent de cendre & de charbons, pour le laiſſer cuire dans cet

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

état. Enſuite, le retirant, ils enlevent facilement une croûte, que les plumes & la peau ont formée ſur la chair; ils ôtent les boïaux & le jabot, & mangent le reſte ſans autre préparation. Leur exemple m'a fait manger pluſieurs fois de ce rôti; je l'ai toujours trouvé plein de ſuc, tendre, & d'une délicateſſe admirable.

Je goûtai du Poiſſon à grandes écailles, que les Caraïbes dépouillerent, comme s'ils l'euſſent tiré d'un étui. La chair m'en parut très bonne, bien cuite, & fort graſſe. On s'imaginera facilement qu'étant cuite ſans aucun mélange d'eau, de beurre ou d'huile, qui en altere les ſucs, elle n'en peut être que beaucoup meilleure.

C'étoit un ſpectacle fort amuſant, que cette bande de Caraïbes, accroupis ſur leur derriere comme des Singes, mangeant avec un vif appétit, ſans prononcer un ſeul mot, & tous épluchant, avec autant de propreté que de vîteſſe, les plus petites pattes des Crabes. Ils ſe leverent auſſi librement qu'ils s'étoient aſſis. Ceux qui avoient ſoif allerent boire de l'eau; quelques-uns ſe mirent à fumer; d'autres ſe jetterent dans leurs Hamacs, & le reſte entra dans une converſation où je ne

compris rien, parcequ'elle étoit dans leur ancienne Langue. Les Femmes vinrent ôter les Matatous & les Couïs; les filles nettoïerent le lieu où l'on avoit mangé; & toutes ensemble, avec les Enfans, passerent à la Cuisine, où nous allâmes les voir manger, dans la même posture que les Hommes, & d'aussi bon appétit. Je fus un peu surpris, que les Femmes n'eussent pas mangé avec leurs Maris, & j'en demandai la raison au Maître, du moins pour la sienne, qui étoit Chrétienne comme lui, & Maîtresse de la Maison. Il me répondit que ce n'étoit pas l'usage de leur Nation; que quand il eût été seul, il n'auroit mangé qu'avec ses fils; & que sa Femme, ses Filles & le reste des Enfans mangeoient toujours à la cuisine.

Les Hamacs des Caraïbes l'emportent beaucoup, pour la forme, & pour la propreté du travail, sur ceux des autres Indiens. Le même Voïageur, qui s'en servoit dans toutes ses courses, en donne la Description. C'est une piece de grosse toile de coton, longue de six à sept piés sur douze à quatorze de large, dont chaque bout est partagé en cinquante ou cinquante-cinq parties, enfilées dans de petites cordes qu'on

Origine et usages des Caraïbes.

nomme *Rabans*. Ces cordes sont de coton, & plus communément de pitte, bien filées & bien torses, chacune de deux piés & demi ou trois piés de longueur. Elles s'unissent ensemble, à chaque bout, pour faire une boucle, où l'on passe une corde plus grosse, qui sert à suspendre le Hamac à deux arbres ou à deux murs. Tous les Hamacs des Caraïbes sont rocoués, non-seulement parcequ'ils leur donnent cette couleur avant que d'en faire usage, mais encore, parcequ'aïant eux-mêmes le corps très rouge, ils ne peuvent s'y coucher aussi souvent qu'ils le font, sans y laisser une partie de leur peinture. Ils y dessinent aussi des compartimens de couleur noire, avec autant de justesse que s'ils y emploïoient le compas. Cependant c'est l'ouvrage des Femmes. Un Caraïbe seroit deshonoré, s'il avoit filé ou tissu du coton, & peint un Hamac: ils laissent ces soins à leurs Femmes, qui ont besoin de beaucoup d'industrie & de travail pour faire une toile si large, qu'elles sont obligées de s'emploïer deux à chaque piece. Elles ne sont point encore parvenues à se faire des Métiers. Après avoir étendu les fils de la trame sur deux poteaux plantés en terre, suivant la longueur

& la largeur qu'elles veulent donner au Hamac, elles sont réduites à passer leur peloton de fil, dessus & dessous chaque fil de la trame, & même à battre continuellement avec un morceau de bois dur & pesant, pour faire entrer tous les fils dans leur place, & rendre l'ouvrage plus uni. Si cet exercice est très pénible, on prétend en récompense que les Hamacs de cette espece sont beaucoup plus forts, plus unis, s'étendent mieux & durent bien plus long-tems que ceux qui se font ailleurs sur le Métier, & qui étant de quatre pieces, ou quatre lez, n'obéïssent point si facilement, parceque les coutures sont toujours plus roides que le tissu.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

La maniere Caraïbe d'attacher, ou tendre un Hamac, est d'éloigner les deux extrêmités l'une de l'autre, de sorte qu'avec ses cordages il fasse un demi cercle, dont la distance d'un bout à l'autre soit le diametre. On l'éleve de terre, autant qu'il faut pour s'y asseoir, comme sur une chaise de quelque hauteur. En s'y mettant, on doit observer d'étendre une main pour l'ouvrir, sans quoi l'on ne manque point de faire la culbute. Il ne faut pas s'y étendre de son long; de sorte que la

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Origine et Usages des Caraïbes.

tête & les piés soient sur une ligne droite, qui suive la longueur du Hamac : cette situation seroit incommode pour les reins : mais on s'y couche diagonalement, les piés vers un coin, & la tête vers le coin opposé. Alors il tient lieu d'un bon Matelas. On peut s'y remuer à son aise, s'étendre autant qu'on le veut, & se couvrir même d'une moitié du Hamac. Si l'on veut se tourner d'un côté à l'autre, il faut commencer par mettre les piés à l'autre coin ; & tournant le corps, on se trouve sur l'autre diagonale. La commodité de ces Lits est qu'on peut les porter partout avec soi, qu'on y dort plus au frais, qu'on n'a besoin, ni de couverture, ni de linceuls, ni d'oreillers, & qu'ils n'embarrassent point une chambre, parcequ'on peut les plier lorsqu'on cesse d'en avoir besoin. Deux crampons de fer suffisent pour les tendre. Labat en obtint un d'un Caraïbe, qui après avoir servi dix ans & passé une infinité de fois à la lessive, n'étoit pas plus usé, ni presque moins en couleur que le premier jour (92).

(92) Il s'étonne qu'on ne s'en serve point dans nos Armées. Ils embarrasseroient peu, & seroient faciles à porter : une seule valise contiendroit le Hamac, la tente & les cordages. Il ne faudroit que deux grands Picquets, avec une gaule pour faitage,

On ne vante pas moins une espece de corbeilles, qui sont l'ouvrage des Hommes de cette Nation, & que les Européens ont rendues célebres, sous le nom de Paniers des Caraïbes. Labat en étudia la fabrique, pour l'utilité de nos Artisans. Il s'en fait de trois piés de long, sur dix-huit à vingt pouces de large; & d'autres, d'environ huit ou dix pouces de long, sur une largeur proportionnée. La hauteur n'excede pas neuf à dix pouces dans les plus grands; mais elle dépend de l'usage auquel ils sont destinés. Le fond est plat, les côtés tout-à-faits droits & perpendiculaires au fond. Le dessus, ou le couvercle, est de la même figure que le dessous, où il s'enchasse très juste: sa hauteur est moindre, d'un tiers que celle du dessous. C'est dans ces Paniers que les Caraïbes renferment tous leurs petits meubles & leurs ajustemens, surtout dans leurs voïages de mer: ils les attachent contre le bord de leurs Pyrogues, afin qu'il ne se perde rien, lorsqu'elles viennent à tourner; ce qui n'est pas rare dans leurs navigations.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAIBES.

Ce sont des roseaux, ou des queues de Latanier, que les Caraïbes em-

qui soutiendroit la toile cirée ou le coutis de la Tente. *Ubi sup.* p. 105.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

ploient, pour faire des Paniers, des Matatous, des Hottes, qu'ils nomment *Catolis*, & d'autres meubles de cette nature. Le roseau fait des ouvrages plus fermes, & qui durent plus longtems ; mais le Latanier se travaille mieux. C'est une espece de Palmiste, dont les branches portent à leur extrémité une feuille plissée, qui venant à s'épanouir, se partage en plusieurs pointes, comme une étoile à plusieurs raïons. On divise les côtes, ou les queues, en plusieurs parties, dans toute leur longueur. Une écaille de moule, dont on gratte le dedans, suffit pour ôter la poulpe brune qui s'y trouve ; il reste une sorte de joncs, de deux ou trois lignes d'épaisseur. Les roseaux sont de même espece que ceux de l'Europe : on les coupe verts, avant qu'ils aient fleuri, parcequ'ils sont alors plus tendres & plus lians. On les fend d'abord en huit parties dans toute leur longueur, pour gratter ensuite le dessus jusqu'à ce que les vestiges des nœuds soient effacés. On ôte la poulpe dont ils sont remplis : l'épaisseur qui leur reste, est celle d'un sou marqué ; & leur largeur, celle qui convient à l'ouvrage qu'on veut faire. Les roseaux polis sont blancs, ou d'un jaune fort clair : mais

les Caraïbes savent les teindre en rouge, en jaune, en bleu, ou en noir, qu'ils entremêlent fort proprement, pour donner plus de grace & d'éclat à leur ouvrage. Après en avoir déterminé la longueur & la largeur, ils tressent leurs roseaux, ou quarrément, ou en compartimens; & leur art consiste surtout à les serrer, sans la moindre violence. Lorsqu'ils ont fait le dessous du panier, & sa doublure, dont la matiere & les proportions sont les mêmes, ils ajustent entre deux, des feuilles de Balisier, amorties au feu, ou seulement au Soleil; & cette espece de petit plancher est si propre, si uni, si pressé, que l'eau qu'on y met ne peut s'écouler. Ils couvrent les bords, d'un morceau de roseau, ou de Latanier, assez large pour être doublé, & l'arrêtent d'espace en espace avec des filets de pitte, parfaitement bien tors, & teints de quelque couleur. Le dessus se fait comme le dessous, qu'il emboîte avec une justesse à l'épreuve de l'eau. Quelque pluie qu'il fasse, ou quelque quantité d'eau qu'on jette sur ces Paniers, on est sûr que ce qu'ils renferment est toujours sec. Les Européens des Iles en font autant d'usage que les Caraïbes, depuis qu'ils les ont

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

reconnus également propres, légers & commodes. Ils ne vont pas d'une Habitation à l'autre, sans un Panier, dans lequel ils font porter leurs hardes sur la tête d'un Negre, qui n'en est pas fort chargé, ou qui ne l'est du moins que du poids de ce qu'il contient.

Les Caraïbes font ces petits ouvrages, non-seulement pour leurs usages domestiques, mais encore pour les vendre, & pour se procurer en échange, des coûteaux, des haches, de la rassade, de la toile d'Europe, & surtout de l'Eau-de-vie. C'est une observation fort singuliere, que souvent ils entreprennent un Voïage, dans une saison dangereuse, uniquement pour acheter une bagatelle, telle qu'un coûteau, ou des grains de verre, & qu'ils donneront alors, pour ce qu'ils desirent, tout ce qu'ils ont apporté; au lieu qu'ils n'en donneroient pas la moindre partie, pour une boutique entiere d'autres marchandises. Outre leurs Paniers & d'autres meubles, dont ils se défont suivant leurs besoins ou leur goût, ils apportent aux Européens des Perroquets, des Lézards, de la Volaille, des Porcs, des Ananas, des Bananes, & diverses sortes de coquillages. Leur maniere de prendre les Perroquets est ingénieuse

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

pour des Sauvages. Ils observent, à l'entrée de la nuit, les arbres où ils se perchent ; & dans l'obscurité, ils portent au pié de l'arbre des charbons allumés, sur lesquels ils mettent de la Gomme & du Piment verd. L'épaisse fumée, qui en sort bientôt, étourdit ces Oiseaux, jusqu'à les faire tomber comme ivres. Ils les prennent alors, leur lient les piés & les ailes, & les font revenir en leur jettant de l'eau sur la tête. Si les arbres sont d'une hauteur qui ne permette point à la fumée d'y arriver, ils attachent, au sommet d'une perche, quelque Vase de terre, dans lequel ils mettent du feu, de la Gomme & du Piment; ils s'approchent, autant qu'ils peuvent des Oiseaux qu'ils veulent prendre, & les enivrent encore plus facilement. Ensuite, pour les apprivoiser, ils les font jeûner pendant quelque tems; & lorsqu'ils les croient bien affamés, ils leur présentent à manger. S'ils les trouvent encore revêches, ils leur soufflent au bec de la fumée de Tabac, qui les étourdit jusqu'à leur faire perdre aussi-tôt toute leur férocité. Ces Perroquets deviennent non-seulement fort privés, mais apprennent aussi facilement à parler que ceux qu'on a pris tout jeunes. La

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

bat en acheta trois d'un Caraibe, pour vingt deux ſous marqués. C'eſt la ſeule monnoie que ces Barbares connoiſſent. Un Louis d'or ne vaut pas pour eux deux ſous marqués, parcequ'ils attachent moins de prix à la matiere qu'au nombre. Dans les comptes qu'on fait avec eux, on obſerve d'étendre les ſous marqués qu'on leur donne, & de les ranger les uns après les autres, à quelque diſtance, ſans jamais doubler les rangs, ni mettre une partie de l'un ſur l'autre, comme les Marchands font en Europe; cet ordre ne ſatisferoit point aſſez leur vûe, & l'on ne concluëroit rien. Mais lorſqu'ils voient une longue file de ſous marqués, ils rient & ſe réjouiſſent comme des Enfans. Une autre obſervation, qui n'eſt pas moins néceſſaire, c'eſt d'ôter de leur vûe & d'enlever auſſi-tôt ce qu'on achete d'eux, ſi l'on ne veut s'expoſer à la fantaiſie qui leur vient ſouvent de le reprendre, ſans vouloir rendre le prix qu'ils en ont reçu. Il n'eſt pas difficile à la vérité de les y forcer, ſurtout lorſqu'ils viennent trafiquer dans nos Iles; mais il eſt toujours important de ne pas renouveller, avec leur Nation, des guerres dont le ſuccès même n'apporte aucun avantage. S'ils redeman-

dent leurs Marchandises, après qu'on les a serrées, on feint d'ignorer ce qu'ils desirent.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

» Les Caraïbes, observe le P. du » Tertre, sont indolens & fantasques » à l'excès. Il est presqu'impossible » d'en tirer le moindre service. On a » besoin, avec eux, de ménagemens » continuels. Ils ne peuvent souffrir » d'être commandés; &, quelques » fautes qu'ils fassent, il faut bien se » garder de les reprendre, ou même » de les regarder de travers. Leur » orgueil sur ce point n'est pas conce- » vable; & delà est venu le Prover- » be, que regarder un Caraibe c'est » le battre, & que le battre c'est le » tuer, ou se mettre au risque d'en » être tué. Ils ne font que ce qu'ils » veulent, quand ils veulent, & com- » me ils veulent; de sorte que le mo- » ment où l'on a besoin d'eux est ce- » lui auquel ils ne veulent rien faire, » ou que si l'on souhaite qu'ils aillent » à la Chasse, ils veulent aller à la » pêche; & c'est une nécessité d'en » passer par-là. Le plus court est de ne » pas s'en servir, & de ne jamais » compter sur eux; mais surtout de » ne rien laisser entre leurs mains, car » ils sont comme des Enfans, à qui

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

» tout fait envie : ils prennent, boi-
» vent & mangent ſans diſcrétion, tout
» ce qu'on leur laiſſe.

Une autre raiſon, qui doit faire éviter de ſe ſervir d'eux, c'eſt l'antipathie qui regne entr'eux & les Negres. Ces deux races d'Hommes ſe croient fort au-deſſus l'une de l'autre, & ſe regardent avec mépris. Les Negres, ſurtout ceux qui ſont Chrétiens, ne donnent jamais aux Caraibes qui ne le ſont pas, d'autre nom que celui de Sauvages ; ce que les Caraïbes ne peuvent entendre qu'avec un extrême dépit, qui les porte ſouvent à de cruelles extrêmités. » Il arrive ſouvent, ra-
» conte le P. Labat, que nos Barques,
» allant traiter à la Marguerite, pren-
» nent en troc de leurs Marchandiſes,
» des Caraïbes Eſclaves, qu'elles nous
» apportent : quoiqu'on en puiſſe tirer
» plus de ſervice, que de ceux qui
» ſont libres, dans les Iles voiſines des
» nôtres, on ne les achete point ſans
» précaution, parceque c'eſt le même
» naturel & le même génie. S'ils ne
» ſont achetés dès l'âge de ſept ou huit
» ans, il eſt difficile de les dreſſer au
» travail. Ceux qu'on parvient à for-
» mer ſont aſſez adroits & paroiſſent
» même attachés à leurs Maîtres, mais

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

» c'eſt moins par une véritable affec-
» tion que par jalouſie pour les Eſ-
» claves Negres. Enfin il eſt difficile
» de les marier : rarement un Caraïbe
» veut épouſer une Negreſſe, comme
» il eſt rare qu'une Negreſſe veuille
» prendre un Caraïbe. On trouve ſou-
» vent les mêmes difficultés à marier
» enſemble les Eſclaves Caraïbes des
» deux ſexes. Quoiqu'ils aient la même
» Langue & les mêmes uſages, s'ils
» ſortent de différentes Iles entre leſ-
» quelles il y ait eu guerre, ou quel-
» que ſujet d'inimitié, il ſemble qu'ils
» aient ſucé la haine avec le lait, &
» jamais ils ne s'apprivoiſent aſſez pour
» s'unir.

Tout ce qu'on a tenté pour les inſtruire, & pour leur faire embraſſer le Chriſtianiſme, eſt demeuré preſque ſans effet. Les Jéſuites & les Jacobins ont eu longtems, dans leurs Iles, de zélés Miſſionnaires qui avoient étudié leur Langue, qui vivoient avec eux, & qui ne négligeoient rien pour leur converſion. Le fruit, qu'ils ont tiré de leurs travaux, s'eſt réduit à baptiſer quelques Enfans, à l'article de la mort, & des Adultes malades, dont la guériſon paroiſſoit déſeſpérée : non qu'ils ne puſſent en baptiſer un grand

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Origine et usages des Caraïbes.

nombre ; mais connoissant le fond de leur caractere, & surtout une sorte d'indifférence qui leur fait regarder comme un jeu l'action la plus sérieuse, ils ne vouloient pas les recevoir au Baptême, qu'ils ne demandoient que pour obtenir quelques présens, toujours disposés à reprendre leurs superstitions, comme à se faire réïterer le Sacrement, autant de fois qu'on leur auroit présenté un verre d'Eau-de vie. On ne connoît que trois points, sur lesquels ils ne sont rien moins qu'indifférens : sur leurs Femmes ; ils portent la jalousie jusqu'à les tuer au moindre soupçon : sur la vengeance ; il n'y a point de Peuple, dans les deux Indes, qui poussent plus loin cette passion. Au milieu de leurs plaisirs, un Caraïbe qui en voit un autre, dont il se souvient d'avoir reçu quelque injure, se leve, & va galamment, par derriere, lui fendre la tête d'un coup de massue, ou le percer à coups de coûteau. S'il tue son Ennemi, & que le Mort n'ait point de Parens pour le venger, c'est une affaire finie : mais si la blessure n'est pas mortelle, ou s'il reste des Vengeurs, le Meurtrier, sûr d'être traité de même à la premiere occasion, change promptement de domicile. Ils ne connoissent

aucune apparence de reconciliation, & personne entr'eux ne pense à s'offrir pour Médiateur. Enfin leur indifférence ne tient point contre l'Eau-de-vie & les liqueurs fortes; non-seulement ils donnent tout ce qu'ils possedent pour en obtenir, mais ils en boivent à l'excès.

Religion des Caraïbes.

Labat parle d'un François riche & de bonne Maison (92), qui s'étoit établi à la Guadeloupe, dans la seule vûe de travailler à leur conversion, particulierement de ceux de la Dominique, Ile assez voisine, qui en nourrissoit un grand nombre, qu'il faisoit instruire ou qu'il instruisoit lui-même, avec autant de zele que de libéralité, & qui mourut dans ce pieux exercice, sans avoir eu la satisfaction de faire un bon Chrétien. Il n'avoit pas laissé d'en faire baptiser quelques-uns, sur la constance desquels il croïoit pouvoir compter: mais, après sa mort, ils retournerent à leur Religion; ou plutôt à leur libertinage, car ils n'ont aucun principe auquel on puisse donner un autre nom. Ils ont une sorte de respect pour le Soleil & la Lune; mais sans adoration & sans culte. On ne leur a jamais vû de Temples ni d'Autels. S'ils ont quelque idée d'un

(92) M. de Château-dubois.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

Etre ſuprême, ils le croient tranquille dans la jouiſſance de ſon bonheur, & ſi peu attentif aux actions des Hommes, qu'il ne penſe pas même à ſe venger de ceux qui l'offenſent : cependant ils reconnoiſſent deux ſortes d'Eſprits ; les uns bienfaiſans, qui demeurent au Ciel, & dont chaque Homme a le ſien pour guide ; les autres, de mauvaiſe nature, qui parcourent l'air pendant la nuit, ſans aucune demeure fixe, & dont toute l'occupation eſt de nuire. Ce ſentiment d'un pouvoir ſupérieur eſt mêlé de tant d'extravagances, qu'on n'y démêle rien à l'honneur de la raiſon. Ils offrent, aux bons Eſprits, de la Caſſave & de la fumée de Tabac. Ils les invoquent pour la guériſon de leurs maladies, pour le ſuccès de leurs entrepriſes, & pour leur vengeance. Leurs Prêtres, ou leurs Devins, qu'ils nomment *Boyés*, ont chacun leur Divinité particuliere (92),

(92) Ils ont auſſi, dit du Tertre, certains Marmouzets de coton, par la bouche deſquels ils diſent que les Maboyas leur parlent. Du Tertre ajoute : » M. du Parquet, Lieutenant Général pour S. M. » à la Martinique, m'a » aſſuré que les Caraïbes » de cette Ile avoient » trouvé, dans des cavernes, certaines Idoles » de coton, en forme » d'Hommes ; qu'ils aſſuroient que c'étoient les » Dieux des Igneris, Habitans de l'Ile avant » eux, & que pas un Caraïbe n'oſoit entrer dans » ces cavernes, &c. M. » du Parquet fit enlever

dont ils vantent le pouvoir, & dont ils promettent l'aſſiſtance, ſurtout contre la malignité des *Mahoyas*, qui ſont les mauvais Eſprits. Ils donnent aux Maboyas une origine, qui renferme leur opinion ſur la nature de l'ame. Chaque Homme, diſent-ils, a dans le corps autant d'ames que ſes arteres de battemens. La principale eſt dans le cœur, d'où elle ſe rend au Ciel après la mort, ſous la conduite du bon Génie qui lui a ſervi de Guide pendant la vie; & là, elle jouit d'un bonheur, qu'ils comparent à la plus heureuſe vie qu'on puiſſe mener ſur la terre. Les autres ames, qui ne ſont pas dans le cœur, ſe répandent dans les airs; les unes au-deſſus de la Mer, où elles cauſent le naufrage des Vaiſſeaux, les autres au-deſſus des Terres & des Forêts, où elles font tout le mal dont elles trouvent l'occaſion. Les idées des

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

» les Idoles, qui furent » cauſe d'une plaiſante » avanture; car les aïant » miſes dans une Caiſſe, » qu'il donna à un Capi- » taine de Saint Malo, » avec ordre de les por- » ter à M. le Duc d'Or- » léans, avec des Lettres » qu'il lui donna pour ce » Prince; ce pauvre Ca » pitaine fut pris par une » Frégate de Saint Sebaſ- » tien, & mené en Eſpa- » gne, où les Idoles aïant » été trouvées il fut mis » à l'Inquiſition; il eût » infailliblement éprouvé » les rigueurs dûes à un » Sorcier, ſi les Lettres » de M. du Parquet, à » Son Alteſſe Royale, » n'euſſent découvert ſon » innocence. *Ubi ſup.* T. » II. p. 370.

Origine et Usages des Caraïbes.

Caraïbes ne vont pas plus loin ; mais on y croit entrevoir qu'ils regardent l'ame du cœur comme le principe de tout ce que l'Homme fait de bien ; & les autres ames, comme la source des vices & des crimes.

Leur Gouvernement.

Leur Gouvernement est aussi barbare que leur Religion & leurs usages : ils ont, dans chaque Ile, plusieurs Capitaines qui sont ordinairement les Chefs des plus nombreuses Familles, & dont l'autorité n'est reconnue que pendant la guerre. Le nom de Cacique, que les premiers Espagnols ont pris des Caraïbes, & qu'ils ont porté dans toutes leurs Colonies, n'est plus qu'un vain titre, auquel il n'y a point de pouvoir ni de prérogative attachés. Cependant un Voïageur Anglois assure que chaque Ile en a quelques-uns, mais rarement plus de deux ; que c'est dans cet ordre qu'on choisit le Capitaine Général, à l'approche d'une guerre ; que pendant la paix un Cacique n'est distingué des autres Capitaines, que par son titre, & par une sorte de considération, qui suit naturellement le mérite qu'on lui suppose ; que pour devenir Cacique, il faut s'être distingué plusieurs fois à la guerre, l'avoir emporté sur tous ses concurrens, à la course & à la nage, avoir

avoir porté de plus pesans fardeaux qu'eux, & surtout avoir marqué plus de patience à souffrir divers genres de peine ; enfin que dans les occasions de guerre, le Cacique, qui devient Capitaine Général, ordonne les préparatifs, assemble les Conseils, & jouit partout du premier rang. Mais dans une Nation, qui n'a ni Loix, ni Pouvoir établi pour le maintien des usages, on s'imagine aisément que tout est sujet à varier, avec les tems & les circonstances.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

Leurs armes.

Les armes des Caraïbes sont des arcs, des fleches, une massue, qu'ils nomment *Bouton*, & le coûteau qu'ils portent à la ceinture, ou plus souvent à la main. Leur joie est extrême, lorsqu'ils peuvent se procurer un fusil ; mais quelque bon qu'il puisse être, ils le rendent bientôt inutile, soit en le faisant crever à force de poudre, soit en perdant les vis ou quelque autre piece ; parcequ'étant fort mélancoliques & fort désœuvrés, ils passent les jours entiers, dans leurs Hamacs, à le démonter & le remonter. D'ailleurs ils oublient souvent la situation des pieces ; & dans leur chagrin ils jettent l'arme, à laquelle ils ne pensent plus, ni au prix qu'elle leur a coûté. Leurs

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Origine et usages des Caraïbes.

arcs ont environ six piés de longueur. Les deux bouts sont tout-à-fait ronds, de neuf à dix piés de diametre ; avec deux crans pour arrêter la corde. La grosseur augmente également, des deux bouts vers le milieu, qui est ovale en dehors, & plat en dedans ; de sorte qu'à l'endroit qui soutient la fleche, son diametre est d'un pouce & demi. L'arc des Caraïbes est ordinairement de bois verd, ou d'une espece de bois de Lettre, dont la couleur est fort brune, & mêlée de quelques ondes d'un rouge foncé. Ce bois est pesant, compact, & très roide. Ils le travaillent fort proprement, surtout depuis que leur Commerce avec les Européens leur procure des Instrumens de fer, au lieu des cailloux tranchans qu'ils emploïoient autrefois. La corde est toujours tendue le long de l'arc, qui est droit & sans aucune courbure : elle est de pitte, ou de *Caratas*, de deux ou trois lignes de diametre. Leurs fleches sont composées de la tige, que les roseaux poussent pour fleurir. Elles ont environ trois piés & demi de long, en y comprenant la pointe, qui fait une partie séparée, mais entée & fortement liée avec du fil de coton. Cette redoutable pointe est de bois verd, lon-

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

gue de ſept à huit pouces, & de groſſeur égale à celle du roſeau, dans l'endroit de leur jonction; après quoi elle diminue inſenſiblement juſqu'au bout, qui eſt fort pointu. Elle eſt découpée en petites hoches, qui forment des ardillons, mais taillés de ſorte, que ſans empêcher la fleche d'entrer dans un corps, ils ne permettent de l'en tirer qu'en élargiſſant beaucoup la plaie. Quoique ce bois ſoit naturellement très dur, les Caraïbes, pour en augmenter la dureté, le mettent dans des cendres chaudes, qui conſumant peu à peu ce qui peut lui reſter d'humide, acheve de reſſerrer ſes pores. Le reſte de la fleche eſt uni, avec une ſeule petite hoche à l'extrêmité, pour la tenir ſur la corde.

Il eſt rare que les Caraïbes ornent leurs fleches de plumes; mais il ne l'eſt pas moins que celles de guerre ne ſoient pas empoiſonnées. Leur méthode eſt ſimple. Elle ſe réduit à faire une fente dans l'écorce d'un Mancenillier, pour y mettre les pointes, qu'ils y laiſſent juſqu'à ce qu'elles ſoient imbibées du lait épais & viſqueux de cet arbre. Enſuite, les aïant fait ſecher, ils les enveloppent dans quelques feuilles, pour attendre l'occaſion de s'en ſervir:

VOIAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

ce poiſon eſt ſi pénétrant, que pour lui faire perdre ſa force, on eſt obligé de mettre les pointes dans des cendres rouges, & de gratter ſucceſſivement tous les ardillons avec un morceau de verre ; après quoi, on les paſſe encore au feu. Mais tous ces ſoins même ne peuvent éloigner entierement le danger.

Les fleches, que les Caraïbes emploient pour la Chaſſe des gros Oiſeaux, tels que les Perroquets, les Ramiers, les Perdrix, les *Mansfenis*, qui ſont des Oiſeaux de proie, & quantité d'autres, ont la pointe unie, ſans ardillons, & ne ſont jamais empoiſonnées. Celles qui ſervent pour les petits Oiſeaux ont au bout un petit floccon, tel qu'on en met au bout des fleurets, qui les tue ſans les percer, ſans que leur ſang ſe répande, & ſans le moindre changement dans les plumes. Celles qu'ils emploient, pour tirer le Poiſſon dans les Rivieres, ſont de bois, avec une pointe aſſez longue.

Le Bouton (94) eſt une eſpece de Maſſue, d'environ trois piés & demi de long, platte, épaiſſe de deux pouces dans toute ſa longueur, excepté

(94) C'eſt ſuivant du Tertre, *Boutçu*, dont les Européens ont fait Bouton.

vers la poignée, où son épaisseur est un peu moindre : elle est large de deux pouces, à la poignée, & de quatre ou cinq, à l'autre extrêmité ; d'un bois très dur, fort pesant & coupé à vives arrètes. Ils gravent divers compartimens sur les côtes les plus larges, & remplissent les hachures de plusieurs couleurs. Un coup de Bouton casse un bras, une jambe, fend la tête en deux parties ; & les Caraïbes se servent de cette arme avec beaucoup de force & d'adresse. Lorsqu'ils n'ont pas d'autres armes que leurs fleches, ils font deux taillades à l'endroit où le roseau est enté dans la pointe : après avoir pénétré dans le corps, le reste de la fleche s'en sépare, & tombe aussi-tôt : mais la partie, qui est empoisonnée, demeure plus long-tems dans la plaie. Elle est difficile à retirer ; & souvent on est obligé de la faire passer par le côté opposé, au risque de ne pas découvrir le passage.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

Les Enfans des Caraïbes ont des Arcs & des Boutons, proportionnés à leur taille, & à leur force. Ils s'exercent de bonne heure à tirer ; & dès leur premiere jeunesse ils chassent aux petits Oiseaux, sans presque jamais manquer leur coup.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

Lorſque les Caraïbes ſe mettent en Mer, pour quelque Expédition de guerre, ils ne menent avec eux qu'une ou deux Femmes dans chaque Pirogue, pour faire la Caſſave & pour les rocouer; mais lorſqu'ils ſont un Voïage de plaiſir ou de Commerce, ils ſont accompagnés de leurs Femmes & de leurs Enfans. Avec leurs armes & leurs Hamacs, qu'ils n'oublient jamais, ils portent auſſi tous les uſtenſiles de leur ménage; de ſorte que leurs *Bacaſſas* & leurs Pirogues ſont toujours fort bien remplis. C'eſt le nom qu'ils donnent à leurs Bâtimens de Mer. Labat en fait une curieuſe Deſcription, qui ne doit pas manquer à cet article.

Deſcription des Pirogues & des Bacaſſas des Caraïbes, & leur manœuvre.

La Pirogue Caraïbe, dit-il, eſt beaucoup moins grande que le Bacaſſa. Celles qu'il vit avoient vingt-neuf piés de long, & quatre piés & demi de large dans leur milieu: elles finiſſoient en pointe par les deux bouts, qui étoient plus élevés que le milieu, de quinze à vingt pouces. Elles étoient diviſées par neuf planches ou bancs, qui ſembloient n'avoir été que fendues & dolées. Derriere chaque banc, à la diſtance d'environ huit pouces, & plus haut que le banc, il y avoit des bâtons de la groſſeur du bras, dont les bouts

étoient fichés dans les côtés de la Pirogue, pour leur servir de soutien, en les tenant toujours dans une même distance, & pour appuïer ceux qui devoient être assis sur les bancs. Le haut des bords étoit percé de plusieurs trous, garnis de cordes, qui servoient à contenir le bagage.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

La longueur des Bacassas est d'environ quarante-deux piés, sur sept de largeur. L'avant est élevé & pointu, à peu-près comme celui des Pirogues; mais l'arriere est plat, & coupé en poupe, avec une tête d'Homme en relief, ordinairement très mal faite, mais peinte de blanc, de noir & de rouge. Au Bacassa, que Labat eut l'occasion de voir, les Caraïbes avoient attaché, près de cette tête, un bras d'Homme boucané, c'est-à-dire seché à petit feu & à la fumée. C'étoit le bras d'un Anglois, qu'ils avoient tué depuis peu, dans une descente qu'ils avoient faite à la Barboude. Les bancs du Bacassa ressemblent à ceux des Pirogues; mais ses bords ont un exhaussement de planches, d'environ quinze pouces; qui augmente beaucoup la grandeur du Bâtiment. Les Bacassas & les Pirogues des Caraïbes sont également sans gouvernail. Le Caraïbe qui gouverne est

assis, ou debout, à l'arriere, & gouverne avec une pagalle, plus grande d'un tiers que celles qu'on emploie pour *nager*; car, aux Iles, on ne dit point voguer ou ramer, mais nager, lorsqu'on se sert des Pagalles, dont l'usage est plus commun que celui des Avirons.

La Pagalle a la forme d'une pelle de four: elle est longue de cinq à six piés; & le manche, qui est rond, occupe les trois quarts de cette étendue: sa largeur est d'environ huit pouces, sur un pouce & demi d'épaisseur dans son milieu, d'où elle va toujours en diminuant, jusqu'à six lignes dans ses bords. Les Caraïbes embellissent leurs Pagalles, de deux raînures, qui partent du manche, dont elles semblent marquer la continuation jusqu'à l'extrêmité de la pelle, qu'ils échancrent, en maniere de croissant: ils mettent, au bout du manche, une petite traverse, de cinq à six pouces de long, pour servir d'appui à la paume de la main. On ne se sert point des Pagalles, comme des rames ou des avirons: ceux qui nagent assis regardent l'avant ou la proue du Bâtiment; ceux qui nagent à Stribord, empoignent, de la main droite, le manche de la Pagalle un pié au-dessus de la pelle, & mettent la paume de la main gauche sur

le bout du manche. Dans cette situation, ils plient le corps, en plongeant la Pagalle dans l'eau, & la tirent en arriere en se redressant; de sorte que poussant l'eau derriere eux, ils font avancer le Bâtiment avec beaucoup de vîtesse. On conçoit que ceux qui sont à bas-bord, c'est-à-dire à gauche, tiennent la Pagalle de la main gauche, & qu'ils appuient la droite sur l'extrêmité du manche.

Quand une Pirogue n'auroit que trois piés de large, deux Hommes pourroient s'asseoir & nager sur le même banc; ce qui ne se peut avec des rames ou des avirons, dont la longueur demande plus de place pour l'action. Il s'ensuit qu'on peut emploïer plus de pagalles que de rames, & faire par conséquent plus de diligence. On avoue que cette maniere de nager est plus fatiguante, parceque la pagalle est sans point d'appui, & n'a pour centre de mouvement que la main qui la tient près de la pelle, tandis qu'elle le reçoit de celle qui la pousse par le bout. Mais cet inconvénient paroît balancé par quantité d'avantages: on peut doubler & tripler le nombre des Rameurs; la diligence est infiniment plus grande; ceux qui sont dans la Pirogue, ou le

ORIGINE ET USAGES DES CARAIBES.

Bacassa, ne sentent point le mouvement importun & les sauts que causent les rames; enfin l'on n'est point étourdi par le bruit de leur frottement sur les bords. Labat observe combien ce dernier point est important. Les Flibustiers, qui l'avoient appris, dit-il, des Caraïbes, s'en servoient avec autant d'habileté qu'eux, pour entrer la nuit dans les Ports, dans les Rades, & dans tous les lieux, où voulant faire des descentes ils sentoient que le succès dépendoit de la surprise. On plonge les pagalles dans l'eau, & on les retire, sans faire le moindre bruit.

Il sera facile de concevoir pourquoi la pagalle du Caraïbe, qui gouverne, est d'un tiers plus grande que celles qui servent à nager, si l'on se rappelle que l'arriere des Pirogues est toujours plus élevé que le milieu, & si l'on considere que celui qui gouverne, devant avoir la vûe libre pardessus ceux qui nagent, doit avoir aussi son siége beaucoup plus haut. D'ailleurs, comme il est plus souvent debout qu'assis, cette situation, jointe à la hauteur de la Pirogue, demande une pagalle plus longue. Il la tient à côté du bord, plongée dans l'eau, & parallele au côté opposé au point vers lequel il

veut la conduire. Il fatigue plus qu'à tenir la barre d'un Gouvernail; mais si son travail est plus rude, il a beaucoup plus d'effet, surtout lorsqu'il faut doubler une Pointe où l'on est poussé par les flots & par le vent, ou lorsqu'on doit virer avec précipitation, pour quelque cas imprévû. Le Gouvernail ne donne qu'un seul mouvement, qui ne peut être redoublé sans rompre le cours qu'un Bâtiment commençoit à prendre; au lieu qu'on peut retirer la pagalle autant de fois qu'on le veut, la replonger de même, & continuer ainsi le même mouvement; ce qui l'augmente si fort, qu'on peut faire tourner une Pirogue autour d'un point, avec autant de vîtesse qu'on fait tourner un Cheval autour d'un piquet.

Les Pirogues ont ordinairement deux mâts, & deux voiles quarrées. Les Bacassas ont trois mâts; & souvent on y met de petits huniers. Labat donne un exemple remarquable de l'habileté des Caraïbes en Mer: » ils avoient abor» dé, dit-il, dans un lieu fort diffi» cile, & la Mer étoit très grosse à leur » départ. Ils mirent tout leur bagage » dans leur Bâtiment, & chaque piece » fut attachée avec les cordes, qui » étoient passées dans les trous du bor-

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

» dage. Ils poufferent enfuite le Bâti-
» ment fur des rochers ou des pierres,
» qu'ils avoient rangés en pente, juf-
» qu'à l'endroit où la groffe lame ve-
» noit finir. Les Femmes & les Enfans
» entrerent à bord, & s'affirent au
» milieu du fond. Les Hommes fe ran-
» gerent le long des bordages en de-
» hors, chacun vis-à-vis du banc où
» il devoit être affis, & les pagalles
» furent mifes à côté de chaque place.
» Dans cet état, ils attendirent que
» les plus groffes lames fuffent venues
» fe brifer à terre ; & quand le Pilote
» jugea qu'il étoit tems de partir, il
» pouffa un cri. Auffi-tôt tous ceux,
» qui étoient aux côtés du Bâtiment,
» le poufferent dans l'eau de toutes
» leurs forces, & fauterent dedans, à
» mefure que l'endroit où ils devoient
» manier la pagalle entroit dans l'eau.
» Celui qui devoit gouverner y fauta
» le dernier ; & tous enfemble fe mi-
» rent à nager avec tant de force,
» qu'ils furmonterent bientôt les grof-
» fes lames, quoiqu'à voir ces Mon-
» tagnes d'eau, on eût cru qu'elles
» devoient les rejetter bien loin fur
» la Côte. Leur Pilote étoit debout à
» l'arriere : il paroit, avec une adreffe
» merveilleufe, le choc des plus hau-

» tes vagues, en les prenant, non droit
» & de face, ou, ſuivant le langage
» des Iles, le bout au corps, mais de
» biais. Auſſi, dans l'inſtant que la
» Pirogue s'élançoit ſur le côté de la
» même lame, elle étoit toute pan-
» chée, juſqu'à ce qu'elle eût gagné
» toute la hauteur, où elle ſe redreſ-
» ſoit & diſparoiſſoit, en s'enfonçant
» de l'autre côté. Elle reſſortoit auſſi-
» tôt; & l'on voïoit ſon avant tout
» en l'air quand elle commençoit à
» monter ſur une autre lame: on l'au-
» roit crue droite, juſqu'à ce qu'aïant
» gagné le dos de la ſeconde lame, il
» ſembloit qu'elle ne fût ſoutenue que
» ſur le milieu de ſa ſole, & qu'elle
» eût ſes deux extrémités en l'air. En-
» ſuite, l'avant s'enfonçoit; & ſem-
» blant plonger, il laiſſoit voir à dé-
» couvert tout l'arriere & un quart de
» la ſole. Enfin ils ſe trouverent dans
» une eau moins impétueuſe, car les
» groſſes lames ne commencent qu'à
» deux cens pas de la Côte.

Labat, qui avoit regardé la Pirogue avec une admiration mêlée de la plus vive crainte, ajoute la deſcription de ces terribles lames. La Mer, dit-il, en forme toujours ſept, qui viennent ſe briſer à terre avec une violence éton-

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

nante ; ce qui doit s'entendre des Cabesterres, où les Côtes sont ordinairement fort hautes, & le vent continuel. Les trois dernieres des sept lames sont les plus grosses. Lorsqu'elles se sont brisées, un petit calme succede, qu'on nomme *Embeli* & qui dure peu (95) ; après quoi les lames recommencent, avec une augmentation de grosseur & d'impétuosité, jusqu'à ce que la septieme soit venue se briser. Comme cet étrange mouvement ne se fait remarquer qu'aux Cabesterres des Iles, on peut croire, suivant le même Voïageur, qu'il est produit par le vent ; ou du moins que le vent aide à le former. Il seroit digne, ajoute-t'il, de l'attention d'un Physicien, de chercher les causes & les périodes de ce Phénomene, d'observer s'il est le même pendant toute l'année, & si les changemens de la Lune, ou les différentes positions du Soleil, y ont quelque part.

Les Mariages, les funérailles, les Danses & les Fêtes des Caraïbes, ne different point assez des mêmes usages, chez la plûpart des autres Indiens, pour demander des observations particulieres : mais on remarque, à l'honneur de leur Nation, que s'ils mangent

(95) Un Ave Maria, dit le P. Labat.

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Origine et usages des Caraïbes.

leurs Ennemis en guerre ; c'est dans l'emportement du triomphe, & sur-le-champ même de leur victoire (96) ; qu'ils traitent avec humanité, non-seulement les Etrangers qui viennent les visiter dans leurs Iles, mais les Captifs mêmes qu'ils prennent sans résistance, & qu'ils ont, surtout, beaucoup de compassion pour les Femmes & les Enfans. La crainte qu'ils ont d'être surpris des Européens, chassés des Iles qui leur restent, comme ils l'ont été eux-mêmes de toutes les autres, leur fait poster, sur leurs Côtes, de petits Corps-de gardes, pour découvrir les Barques étrangeres qui en approchent. Ils se hâtent de les faire reconnoître par quelques Canots ; & s'ils les croient ennemies, ils s'assemblent assez-tôt pour défendre leurs possessions : mais ce n'est jamais à force ouverte, ni même en Trouppes reglées. Ils dressent des embuscades, d'où ils s'élancent furieusement, en faisant pleuvoir d'abord une

(96) Le Pere du Tertre assure » que peu de tems » avant que Saint Christophe fut habité, ils firent une descente dans » Portoric, où ils tuerent » & boucanerent un Religieux de son Ordre ; » que l'aïant mangé, la » plûpart d'entr'eux moururent, & ceux qui survécurent furent ensuite » affligés de très grandes » maladies ; que depuis ce » tems-là ils n'ont plus » voulu manger de Chrétiens. Tom. II. p. 407.

ORIGINE ET USAGES DES CARAÏBES.

grêle de fleches ; ensuite ils emploient leurs Boutons avec la même furie. S'ils trouvent une résistance qui les fasse douter du succès, ils prennent la fuite vers leurs Rochers & leurs Bois, & quelques-uns même en Mer, où ils plongent dans l'eau à deux ou trois cens pas du rivage. Ils ne se rallient qu'après avoir doublé leur nombre, pour ne plus rien donner au hasard. Mais un Voïageur Anglois, qui avoit connu leurs forces, dans plusieurs incursions qu'il leur avoit vû faire aux Iles Angloises d'Antigo & de Montserrat, assure que celles même de Saint Vincent & de la Dominique, qu'ils possedent seuls, n'ont jamais été capables de mettre plus de quinze cens Hommes sous les armes.

Le même Voïageur ajoute qu'aïant enlevé, il y a cinquante ou soixante ans, quelques jeunes Anglois des deux sexes, & les aïant menés à l'Ile de S. Vincent, non-seulement ils les traiterent avec humanité, mais ils les éleverent dans leurs usages, & leur en firent prendre une si forte habitude, qu'ils ont formé dans cette Ile des races mêlées, qu'on distingue encore des vrais Caraïbes, à la couleur blonde de leur chevelure.



CARTE DE L'ISLE DE LA MARTINIQUE.
Pour servir a l'Histoire Generale des Voyages.
Echelle de Lieues Marines de France et d'Angleterre de 20 au Deg.
1 2 3 4 5
Par M. Bellin Ing. de la Marine 1758.
Nord
Sud
Est
Ouest
Longitude Occidentale de Paris
63 Deg 45 m
63 Degré de Longitude
14 Deg 10 m de Latitude
Pointe de la Tartane
Pointe de la Caravelle
Cul de Sac de la Tartane
Passe pour de gros Batiments
le Loup Garou
Passe de gros Batiments
Islet de Monsieur
Cul de Sac du Galion
Cul de Sac Robert
Robert
Cul de Sac Frégate
Passe des Barques
Pointe du Vauclain
Cul de Sac du Vauclain
Pointe du Macabou
Cul de Sac du Cap Ferré
Cap Ferré
Bourg du Vauclain
Pitons du Vauclain
Batterie
Ance aux Anglois
Bourg du Cul de Sac Marin
Cul de Sac Marin
Cul de Sac Anglois
Islet a Cabrit
la Porte au Diable
Grande Saline
Pointe des Salines
Salines
Islets des Salines
Bourg Cul de Sac François
Bourg de la Riviere Pilote
Ance du Figuier
Ste Luce
Riv. Salée
Fort Royal
Cul de Sac Royal
Case des Navires
la Case Pilote
Pitons du Carbet
S. Pierre
le Carbet
Riv. du Carbet
Rade
F. S. Pierre
Ance a la Touche
Batterie
Morne aux Bœufs
Bond Capot
Cap Enragé
Riv. de la Case des Negres
Pte des Negres
La Ramiers
Ance Noires
Cul de Sac a Vache
Bourg des Ances d'Arlet
Bourg du Diamant
Ance du Seron
Marigot du Diamant
Grande Ance du Diamant
Pointe du Diamant
Petite Ance d'Arlet
Grande Ance d'Arlet
Petite Ance du Diamant
Le Diamant
Montagne Pelée
Bourg du Precheur
Bourg et Par. de la Trinité
Bourg et Paroisse du Marigot
le Pain de Sucre
Bourg et Paroisse de Ste Marie
Petite Riviere
Isle St Aubin
le Bon Sejour
Riviere du Lorain
Riviere Capot
La Grande Ance
Bourg et Paroisse de la Grande Ance
Pointe Riviere Capot
Riviere de la Basse Pointe
Bourg et Paroisse de la Basse Pointe
Batterie de la Basse Pointe
Bourg et Paroisse de Macouba
Riviere de Macouba
Riviere du Potiche
Batterie
Ance de la Couleuvre
la Perle
le Precheur
Ance de Seron
Riv. du Precheur
Riv. du Petit Roy
Pointe a la Mare
Ance Ste Anne

VOÏAGES ET ÉTABLISSEM. AUX ANTILLES.

§ I.

VOÏAGES A LA MARTINIQUE.

Introduction.

DANS la disette des Descriptions régulieres, on n'a pas d'autre méthode à suivre que celle de l'article précédent ; c'est-à-dire de commencer par l'ancienne description, & d'y rapporter ensuite toutes les observations qui se trouvent dispersées dans les Relations postérieures. C'est donc le Pere du Tertre, qui ouvre la scene, avec l'exactitude dont on ne lui reproche point de manquer, & qu'on souhaiteroit seulement de voir accompagnée d'un peu plus d'étendue dans les articles de cette nature.

Idée générale de la Martinique.

La Martinique, que les Sauvages, dit-il, nomment *Madanina*, est située à quatorze degrés trente minutes de latitude Septentrionale. On lui donne seize lieues de long ; sur quarante-cinq de circonférence ; mais ces lieues ont semblé si grandes à du Tertre, qu'il croit pouvoir en compter dix-huit de longueur, & cinquante de circuit, en y comprenant les Caps, qui s'avancent en quelques endroits deux ou trois lieues dans la Mer.

VOÏAGES ET ÉTABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA MARTINIQUE.

Cette Ile a les plus beaux culs-de-sac des Antilles, sans excepter ceux de la Guadeloupe. En général, le Païs est assez uni ; & l'on n'a pas besoin d'un travail pénible, pour y rendre les chemins commodes (97). Les culs-de-sac de la Cabesterre offrent, en plusieurs endroits, des langues de terre d'une demie lieue de large, qui s'avancent dans la Mer environ d'une lieue. La Basseterre est fort coupée de Mornes & de Montagnes, qui ne laissent pas d'être habitables & fertiles : mais qui le sont moins que les petites Plaines, les Cantons de Païs plat, & les beaux fonds qui se trouvent le long des Rivieres. Presque tout le sol est graveleux, & ressemble à la Pierre de Ponce écrasée ; ce qui le fait paroître stérile à la premiere vûe : cependant lorsque cette terre est une fois imbibée de pluie, la fraîcheur s'y conserve beaucoup plus longtems que dans une terre plus forte. Tout ce qu'on y plante étend plus loin ses racines, & prend plus de nourriture.

Quoique dès l'année 1650 la Basse-

(97) Du Tertre ne perd pas une occasion de relever les erreurs & les fausses assertions de Rochefort. Il lui reproche ici d'avoir mis à la Martinique d'affreuses solitudes, des Montagnes & des Vallées impénétrables.

terre eût presque partout des Habitations, elles se rapportoient toutes à quatre Quartiers principaux, nommés le *Prêcheur*, le Fort *Saint Pierre*, le *Carbet*, & la *Case Pilote* (98). Toute l'Ile est arrosée de plus de quarante Rivieres, quelques unes assez long-tems navigables. Une Fontaine, qui sort au pié d'une haute Montagne, près du Fort Saint Pierre, coule perpétuellement & donne une excellente eau. Le Général du Parquet, Gouverneur & premier Propriétaire de l'Ile, s'étoit bâti une fort belle Maison, à trois quarts de lieue du Fort, sur une hauteur qu'il avoit fait défricher avec beaucoup de dépense. L'édifice n'étoit d'abord que de bois, mais aïant découvert une Carriere à peu de distance, il l'avoit fait rebâtir de pierres de taille. Cette Maison étoit accompagnée de deux grandes Cours, d'un Corps-de-garde, d'une Chapelle, & de deux petits Pavillons avancés, montés chacun d'une piece de Canon.

Le Quartier du Prêcheur, qui tire son nom d'une roche, en Mer, vers sa Pointe, sur laquelle on en voit une seconde plus élevée, qui représente de loin la figure d'un Prédicateur en Chai-

(98) Rochefort est ici plein d'erreurs.

LA MARTINIQUE.

re, forme une Paroisse, nommée S. Joseph, administrée long-tems par le P. du Tertre. Ce Quartier est le plus montagneux de l'Ile, à l'exception d'un fond très uni, qui contient de belles Habitations. Le Quartier du Carbet, nommé autrement *Quartier de Monsieur*, parceque le Général du Parquet y avoit fait sa demeure, est borné aussi par des Montagnes. Il y passe une fort belle Riviere, qui, se divisant en deux bras, forme une petite Ile, où ce Général avoit sa Maison, & qu'il donna aux Jésuites (99). La Paroisse de ce Quartier est dédiée à Saint Jacques. Celui de la Case Pilote, dédié à la Sainte Vierge, a vis-à-vis de la Rade, un fond très uni. Entre la Case Capot & la Case Pilote, on trouve, sur le dos d'une Montagne, une belle Savane de deux lieues, où l'on nourrit quantité de Bestiaux. Aussi-tôt que l'Ile fut un peu défrichée, on alla facilement à cheval dans tous les Quartiers, sans en excepter ceux de la Cabesterre.

C'est dans le cul-de-sac Roïal, du côté de la Case Capot (1), qu'est situé

(99) Rochefort s'abandonne ici à l'imposture.

(1) Et non de celui de l'Ilet aux Diamans, comme le dit Rochefort. Cet Ilet en est à plus de six lieues, proche d'une Pointe qui est à quatre lieues du cul-de-sac des Salines.

LA MARTINIQUE.

le *Carenage*, Port fameux, dit du Tertre, chez toutes les Nations qui fréquentent les Iles, particulierement chez les Hollandois, qui avoient un ordre exprès de leurs Etats Généraux, de s'y retirer aux mois de Juin, de Juillet & d'Août, pour éviter la fureur des Ouragans. » On ne peut mieux exprimer » l'utilité de cette retraite, que par le » nombre des Vaiſſeaux que la vio- » lence de ces orages a fait périr, en » différentes années, ſur les Côtes des » Iles. En 1650, vingt-huit Vaiſſeaux » furent briſés à la Rade de S. Chriſ- » tophe, les Matelots noïés, les Mar- » chandiſes perdues; & *Ruyter*, en- » ſuite Amiral des Provinces-Unies, » fut le ſeul que ſon heureux deſtin » préſerva. Mais lorſque le Général du » Parquet eut invité les Capitaines à » s'y retirer, & que par ſimple géné- » roſité, ſans avoir jamais rien exigé » pour cet important ſervice, il l'eut » rendu commun à toutes les Nations, » on a ceſſé de voir des naufrages ſi » fréquens. Du Parquet avoit eu l'at- » tention d'établir au Carenage un Pi- » lote, nommé Mathieu *Michel*, qui » ſavoit parfaitement la Côte, & qui » a rendu de grands ſervices aux Etran- » gers.

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

La Martinique.

» La Martinique, continue du Tertre, est en possession d'un avantage » qui doit contribuer beaucoup au progrès de ses Etablissemens; c'est que » tous les Navires y abordent volontiers pour passer aux autres Iles; & » comme ses Habitans, dans l'origine, » tenoient quelque chose de la générosité & de la bonté de leur Seigneur, ils recevoient les Passagers » de si bonne grace, que j'en ai vû » plusieurs s'y arrêter, après être partis dans une autre vûe, & malgré la » mauvaise opinion qu'ils avoient de » l'Ile, à cause des Serpens qui en » font l'horreur. Aussi s'est-elle peuplée fort vîte (2). Un second avantage, qui n'est pas moins estimable, » c'est qu'elle est très peu sujette aux » Ouragans. A mon départ, il y avoit » plus de quinze ans qu'elle ne s'en » étoit pas ressentie; & ses Habitans » jouissoient d'une agréable tranquillité, pendant que les Iles voisines » étoient dans la derniere désolation (3).

Voïage & caractere du P. Labat.

Telle est la sécheresse du P. du Tertre, sur la plus intéressante partie

(2) Rochefort lui donnoit alors dix mille Habitans, & autant d'Esclaves; du Tertre assure que c'étoit exagérer de moitié.

(3) Histoire des Antilles, Partie IIe. art. 3.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA MARTINIQUE.

de son sujet. Heureusement le P. Labat nous dédommage; mais il lui manque un peu d'ordre, qu'il est même impossible de lui prêter, dans l'extrême variété de ses Descriptions, de ses peintures, de ses caracteres, de ses avis, & de ses réflexions. Son premier Voïage fut à la Martinique, & cette raison nous a fait remettre à le présenter ici avec tout l'appareil d'un grand Voïageur. On a peine à démêler, dans sa propre exposition, si ce fut le zele de la Foi, la curiosité, ou l'envie d'exercer ses talens naturels, qui lui firent quitter son Cloître. Mais on lui rend cette justice, qu'à l'exception d'un peu de gourmandise & de médisance, il ne laisse voir aucun foible sur les devoirs de sa profession; & qu'à l'égard des qualités de l'esprit, le savoir, l'intelligence & le jugement donnent toujours une sorte de lustre à son expérience. Il commence, dans une longue Préface (4), par apprécier quelques Voïageurs, entre lesquels il fait si bien connoître *Rochefort* & *Duret*, qu'on ne sera jamais tenté de leur donner la moindre confiance. Tout ce qui précede

(4) Nouveaux Voïages aux Iles de l'Amérique, nouvelle édition, 1742. A Paris chez Delépine, huit Tomes *in*-12.

LA MARTINIQUE.

son départ, & les circonstances mêmes de son Voïage jusqu'à la Martinique, n'ont rien qui le distingue du commun des Voïageurs.

Ce fut le 29 Janvier 1694, qu'il prit terre à la Martinique, après une navigation de soixante-trois jours. En approchant de la Côte, il s'étonna qu'on eût pû choisir cette Ile, pour y faire un Etablissement. Elle ne lui parut qu'une affreuse Montagne, entrecoupée de précipices, où l'on ne voit d'agréable, que la verdure dont elle est revêtue de toutes parts. Le Quartier, vers lequel on s'avançoit, étoit celui qui s'appelle *Macouba*. On passe la Pointe du Précheur, après laquelle on commence à découvrir les Maisons, les Moulins à Sucre, & bientôt le Fort Saint Pierre, qui ne présente d'abord qu'une longue file de Maisons, appliquées au pié de la Montagne, parcequ'on ne distingue point encore la distance qui est entre la Montagne & le rivage.

Origine du mal de Siam.

Les civilités, que Labat reçut en arrivant (5), lui auroient fait oublier

(5) Le Comte de Blenau étoit alors Gouverneur Général des Iles; le Commandeur de Guitaut, Lieutenant-Général des Iles; M. de Gabaret, Gouverneur Particulier de la Martinique, & M. du Metz de Goimpy, Intendant.

tout-d'un-coup

LA MARTINIQUE.

tout-d'un-coup les fatigues & les dangers du Voïage (6), s'il n'eût été menacé d'un autre péril, dans le Couvent même de son Ordre. Un Religieux de cette Maison étoit attaqué du mal de Siam, & l'on s'y efforçoit d'en arrêter la contagion. Cette maladie, ainsi nommée, parcequ'elle étoit venue à la Martinique, où elle faisoit de grands ravages depuis sept ou huit ans, non de Siam, mais par un Vaisseau qui en rapportoit les débris des Etablissemens de Merguy & de Bancok (7), & qui avoit touché au Bresil où quelques gens de l'Equipage l'avoient gagnée, étoit d'autant plus terrible qu'on n'en connoissoit encore, ni la nature, ni le remede. Les symptômes en étoient aussi variés, que les tempérammens des Malades. Ordinairement elle commençoit par un grand mal de tête & de reins, suivi, tantôt d'une grosse fievre, tantôt d'une fievre interne, qui ne se manifestoit point au dehors. Souvent il survenoit

Sa nature.

(6) Son Vaisseau, nommé *la Loire*, de vingt-quatre Canons & de cent trente-cinq Hommes, étoit parti de la Rochelle le 28 Décembre. Il avoit essuïé une tempête, & un combat assez vif contre un Vaisseau Anglois nommé *le Chester*, de cinquante-quatre Canons & de deux cens cinquante Hommes d'Equipage, qui l'avoit fort maltraité.

(7) Voïez les Voïages à Siam, au T. XXXIV de ce Recueil. Ce Vaisseau périt, en retournant de la Martinique en France.

un débordement de sang par tous les conduits du corps & par les pores mêmes. Quelquefois on rendoit des tas de Vers, de grandeurs & de couleurs différentes. A quelques-uns, il croissoit, sous les aisselles & aux aînes, des bubons pleins d'un sang caillé, noir & corrompu, ou remplis de Vers. La mort arrivoit le six ou septieme jour (8). Quelquefois, sans autre pressentiment qu'un leger mal de tête, on tomboit mort dans les rues, où l'on étoit à se promener pour prendre l'air; & ceux qui étoient si cruellement surpris, avoient la chair noire & pourrie, un quart d'heure après. Les Anglois, qu'on faisoit Prisonniers pendant la guerre, prirent cette redoutable maladie, & la porterent dans toutes leurs Iles. Elle se communiqua de même, chez les Espagnols & les Hollandois. Enfin il paroît qu'elle s'est affoiblie, puisqu'on a vû M. de la Condamine guéri, en 1735, dans l'espace de vingt-quatre heures, & par des secours fort simples (9).

(8) Labat, pendant tout le séjour qu'il fit aux Iles, ne connut que deux personnes qui eussent porté cette maladie pendant 15 jours.

(9) Voïez ci-dessus, Tom. LI. p. 324. Elle étoit peu diminuée en 1705. Labat en fut attaqué deux fois.

Labat, chaſſé de ſon Couvent par la crainte, n'en eut que plus de loiſir pour ſes obſervations. Elles commencent par la Deſcription du Bourg, ou de la Ville de Saint Pierre, qui prend ſon nom de celui d'un Fort, bâti en 1665, ſous l'autorité de la ſeconde Compagnie des Antilles. C'eſt un quarré long, dont un des longs côtés eſt ſur le bord de la Mer, & défend la Rade. Le côté oppoſé eſt ſur la Place d'armes; il eſt flanqué de deux Tours rondes, avec des embraſures dont chacune peut contenir quatre pieces de Canon. La muraille, qui joint ces Tours, eſt toute percée de meurtrieres, ſans foſſé, ſans chemin couvert & ſans paliſſades. Un des petits côtés, qui regarde l'Oueſt, eſt lavé par la Riviere de Roxelane, nommée à préſent *Riviere de Saint Pierre* ou *du Fort*, & préſente auſſi quelques pieces de Canon, qui battent dans la Rade. La porte du Fort eſt du côté qui regarde l'Eſt: elle eſt ouverte par une longue Cour, murée vers la Mer, avec des meurtrieres, & paliſſadée du côté de la Place. Le côté de la Cour, oppoſé à la Porte, eſt occupé par un Corps-de-Garde & une Chapelle. Ce Fort eſt commandé de toutes parts, excepté du côté de la

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA MARTINIQUE.

Deſcription de la Martinique par Labat.

Mer. L'Ouragan de 1695 aïant emporté la moitié de ce côté, avec la batterie de l'angle qui étoit proche de la Riviere, on s'est contenté de relever le mur, & de faire une Plate-forme sur l'angle, au lieu des Bâtimens qu'on y avoit élevés, & dont une partie servoit de logement au Gouverneur Général. La Place d'armes est un quarré d'environ cinquante toises. On conçoit que le Fort en fait un côté; les trois autres sont environnés de Maisons, avec cinq rues qui y répondent, & qui composent la Ville.

Elle peut être distinguée en trois Quartiers. Celui du milieu, qui se nomme proprement Saint Pierre, commence au Fort & à l'Eglise Paroissiale de même nom, desservie par les Jésuites, & va jusqu'à la Montagne qui est du côté de l'Ouest, où l'on trouve une Batterie à barbette d'onze Canons, nommée la Batterie de Saint Nicolas. Tout l'espace, entre cette Batterie & celle de Saint Robert, qui est à l'extrêmité du côté de l'Ouest, forme le second Quartier, qu'on a nommé *le Mouillage*, parceque c'est devant cette partie de la Ville que tous les Vaisseaux se tiennent à l'ancre : ils y sont plus à couvert que devant le Fort. L'E-

LA MARTINIQUE.

glise des Jacobins, dédiée à N. D. de bon Port, sert de Paroisse pour ce Quartier & pour les Habitans des petites Montagnes, qu'on appelle *Mornes* aux Iles Françoises. Le troisieme Quartier, nommé *la Galere*, offre une longue rue, qui borde la Mer, depuis le Fort jusqu'au pié d'une Batterie fermée, qui est à l'embouchure de la Riviere des Jésuites. Aussi ce Quartier est-il de leur Paroisse. A l'arrivée de Labat, on comptoit, dans les deux Paroisses qui forment ces trois Quartiers, environ deux mille quatre cens Communians, avec le même nombre de Negres & d'Enfans, en y comprenant les Soldars & les Flibustiers.

L'Eglise Paroissiale de Saint Pierre est de maçonnerie, le Portail, en pierre de taille, ordre dorique, avec une attique en second ordre : mais on reproche des fautes considérables au dessein. Cet Edifice a cent vingt piés de long, sur trente-six de largeur : deux Chapelles terminent la croisée ; les Autels, les Bancs & la Chaire évangélique y sont de bon goût, & le service s'y fait avec décence. Les Maisons de l'Intendant & du Gouverneur particulier, le Palais de la Justice, la Prison, les Fours & les Magasins de Munitions,

LA MARTINIQUE.

le Bureau du Domaine, le Monastere des Ursulines, une Rafinerie considérable, & les principaux Marchands, sont dans la Paroisse de Saint Pierre. L'Eglise de Saint Dominique, qui sert de Paroisse pour le Mouillage, est aussi de maçonnerie : son Portail est simple ; elle a quatre-vingt-dix piés de longueur, sur trente de large, avec deux Chapelles de vingt-quatre piés en quarré, qui font la croisée. On est redevable de sa construction, aux Officiers des Vaisseaux du Roi, particulierement au Comte de Grancey, aidé d'un Officier Calviniste (10) dont l'affection étoit si vive pour cet Ordre, qu'il emploïoit ses propres Domestiques au travail, & qu'il se chargeoit lui-même de faire porter les matériaux. En reconnoissance, les Dominiquains ont fait placer dans la plus honorable partie de l'Eglise, un Banc fort commode pour les Officiers de Marine, auxquels ils y ont donné aussi droit de sépulture. L'Eglise est au milieu du Cimetiere, qui est entouré de murs, & dont la porte répond à la principale rue du Mouillage. A côté du Cimetiere, on trouve une allée d'Orangers, qui mene au Couvent, éloigné d'environ trois cens

(10) M. de la Clocheterie.

LA MARTINIQUE.

pas : elle est coupée par deux autres, qui ont cent pas de longueur. Le pas de mesure, à la Martinique, est de trois piés & demi de Paris : c'étoit alors toute la largeur de ce terrein, qu'on n'a pas manqué d'étendre, lorsque l'occasion s'en est présentée. Le Couvent, qui termine cette allée, consiste en un Bâtiment quarré, de trente piés, qui contient une salle, trois petites chambres en bas, & le même nombre en haut. Derriere le corps-de-logis, & des deux côtés, deux Bâtimens détachés donnent les autres commodités. Au-delà de tous ces édifices, il y avoit un quarré, de toute la largeur du terrein, fermé par de doubles allées d'Orangers, qui renfermoient le Jardin : mais, depuis deux ou trois ans, il ne subsistoit plus : un déluge d'eau, tombé de la Montagne, avoit emporté quantité de pierres & de terre, qui avoient rempli le Couvent jusqu'à la hauteur de quatre piés. Il ne restoit qu'un petit Potager à côté du principal édifice, avec un Dattier, des Abricotiers de Saint Domingue, des Avocats, & quelques autres arbres. On pardonne au P. Labat la complaisance avec laquelle il s'étend sur les possessions de son Ordre.

LA MARTINIQUE.

Le Jardin de l'Intendant joint un Monastere d'Ursulines, originaires de Saint Denis en France, qui prennent des Pensionnaires, & qui instruisent les jeunes Filles du Bourg : elles sont sous la direction des Jésuites. Ce Monastere appartenoit autrefois aux Religieuses du Tiers Ordre de Saint Dominique (11).

Labat partit de Saint Pierre le 4 de Février, pour commencer ses observations dans l'intérieur de l'Ile. C'est lui-même que nous allons faire entendre, surtout dans quelques détails intéressans. Il partit avec un Religieux de son Ordre, qu'il nomme le P. Martelly. Nous montâmes, dit-il, sur de fort mauvais Chevaux, accompagnés de deux Guides Negres, qui étoient chargés de deux matelats & d'autant de couvertures, sans quoi nous aurions

(11) Leur avanture est singuliere, dans le récit de l'Auteur. Elles avoient porté, neuf ans entiers, l'habit de leur Ordre. On leur signifia qu'elles devoient le quitter & sortir de leur clôture ; ce qu'elles firent, avec des protestations inutiles. Les Dominiquains voulurent se mettre en possession des biens : ils n'y trouverent point la facilité qu'ils espéroient. Les Jésuites, que Labat traite toujours avec beaucoup de ménagement, firent nommer des Hospitalieres de Dieppe : s'ils ne réussirent point à les faire recevoir, ils éloignerent du moins l'Ordre de Saint Dominique ; & par un Arrêt du Conseil de l'Ile, les Ursulines de Saint Denis furent appellées.

LA MARTINIQUE.

couru risque de passer de fort mauvaises nuits. On compte huit grandes lieues du Fort Saint Pierre au Fond Saint Jacques de la Cabesterre, où notre Ordre possede une Habitation. En sortant du Bourg Saint Pierre, nous entrâmes dans une belle allée d'Orangers, longue d'un bon quart de lieue, qui sépare l'Habitation de la Marquise d'Angennes (12), de celle d'un Conseiller de l'Ile, nommé le Vassor. Il y a, sur l'Habitation d'Angennes, plus de trois cens Esclaves, deux Sucreries, une très belle Cacoïere, & la Raffinerie, qu'on a déja nommée dans le Bourg. Une demie lieue plus loin, nous vîmes l'Habitation, la Cacoïere & les deux Sucreries du Juge Roïal de l'Ile (13), possedée auparavant par Ben-

(12) La Marquise d'Angenes étoit fille de M. Giraud, Capitaine de Milice de l'Ile S. Christophe, qui s'étant distingué, en 1666, lorsque les Anglois furent chassés de cette Ile, avoit obtenu des Lettres de Noblesse. Le Marquis de Maintenon d'Angenes étant allé aux Iles avec la Frégate du Roi, *La Sorciere*, pour donner chasse aux Forbans, épousa une de ses filles, qui étoit d'une beauté achevée. Il obtint ensuite le Gouvernement de Marie Galante; mais quelques années après, aïant cedé ce Poste à M. Auger, dont le nom reviendra dans la suite, & qui avoit épousé sa Sœur, il se retira sur l'Habitation qu'il avoit achetée des Héritiers de M. du Parquet, premier Propriétaire de la Martinique. En mourant, il laissa deux Enfans; le Marquis d'Angennes, Capitaine au Régiment de la Couronne, & une Fille.

(13) M. Bruneau.

LA MARTINIQUE.

jamin d'Acosta, Juif célebre, qui avoit fait un grand commerce avec les Espagnols, les Anglois & les Hollandois, mais que la Compagnie de 1664, avoit fait chasser des Iles Françoises, dans la crainte que son commerce ne souffrît d'une si puissante concurrence. Après la paix de Riswick, les Héritiers de ce riche Négociant obtinrent du Roi la permission de redemander ce qui leur étoit dû; ils perdirent leurs peines, comme d'autres Hollandois, qui reclamerent des sommes considérables pour les avances qu'ils avoient faites aux Habitans, dans la naissance de la Colonie. La Cacoïere du Juge Roïal est environnée d'une double haie d'Orangers, dont l'allée se termine à un petit Morne, au sommet duquel on trouve une sorte de parapet. Il couvre une porte, qui est percée dans un petit pan de mur, appuïé d'un côté à la Montagne, & portant de l'autre sur un précipice très roide & très creux. Le chemin est taillé à mi-côte, dans la Montagne, qui est singulierement escarpée; il est encore fermé par deux autres portes, semblables à la premiere. Sa largeur est de quinze à seize piés. On donne, à ce lieu, le nom de *Réduit*: c'est là, que, dans la crainte d'u-

ne irruption, les Habitans du Quartier peuvent mettre en sûreté leurs Femmes, leurs Enfans, leurs Bestiaux & leurs meubles. Ils y font des cases, couvertes de cannes. Ce chemin nous conduisit dans une longue allée d'Orangers, bordée, de part & d'autre, par les Savanes & les Sucreries du Juge. Plus loin, nous entrâmes dans le Bois, qui dure plus de trois lieues. A l'entrée, nous vîmes une Croix, plantée par un des premiers Missionnaires de notre Ordre (14), en vertu de laquelle les Paroisses de la Cabesterre nous sont échues (15). Cabesterre & Basse-terre sont des noms en usage dans les Iles, & qui demandent d'être expliqués.

(14) Le P. Raymond Breton, qui a publié un Dictionnaire de la Langue des Caraïbes.

(15) L'Auteur nous apprend que les Dominiquains de la Province de Saint Louis, dont le Couvent principal est celui de la rue Saint Honoré, à Paris, ont été les Fondateurs des Missions de cet Ordre aux Iles. En 1658, le P. Raymond accompagnoit une partie des Habitans, qui alloient combattre les Sauvages, pour les chasser de la Cabesterre, tandis qu'une autre partie s'étant embarquée pour la même Expédition, devoit rencontrer ceux qui alloient par terre, dans le Quartier qui a pris, depuis, le nom de Fort *Sainte Marie*. Les Jésuites s'étoient joints à ceux qui s'étoient embarqués; & comptant d'arriver les premiers, ils se flattoient d'avoir l'administration du Spirituel de la Cabesterre, parcequ'on étoit convenu qu'elle appartiendroit aux plus diligens. Ils furent trompés; le vent contraire les retarda, & donna le tems au P. Raymond de planter la Croix.

On entend, par le premier, la partie d'une Ile qui regarde le Levant, & qui est toujours rafraîchie par les vents alisés, qui courent depuis le Nord jusqu'à l'Est-Sud-Est. La Basse-terre est la partie opposée. Dans celle-ci, les vents alisés se font moins sentir : elle est par conséquent plus chaude, mais en même-tems la mer y est plus unie, plus tranquille, plus propre pour le mouillage & pour le chargement des Vaisseaux. Ordinairement les Côtes y sont aussi plus basses qu'aux Cabesterres, où, pour la plûpart, elles sont composées de hautes Falaises, contre lesquelles la mer bat & se brise avec impétuosité, parcequ'elle y est sans cesse poussée par le vent.

Je ne pouvois assez admirer, continue Labat, la hauteur & la grosseur des arbres de ces Forêts, surtout de ceux qu'on nomme *Gommiers*. Nous vîmes, en passant au Morne rouge, l'Habitation des Religieux de la Charité, & celles de plusieurs Particuliers. On y éleve des Bestiaux, & des Cacaoïers. Du Morne de la Calebasse, où nous arrivâmes un peu avant midi, nous eûmes le plaisir de découvrir une grande partie de la Cabesterre, qui de cette élévation, nous parut un Païs

uni, beaucoup plus beau que celui que nous quittions, où l'on ne trouve que des Montagnes. On a taillé, dans ces Mornes, un chemin étroit, qui est, de ce côté-là, l'unique passage d'une partie de l'Ile à l'autre, & qu'on pourroit rendre impénétrable. Lorsque nous fûmes descendus au pié de ce Morne, nous nous reposâmes près d'une petite Fontaine, qui est à la gauche du chemin.

A trois quarts de lieue de la Fontaine, on trouve une seconde Croix, plantée par un autre Dominiquain, dans un petit terrein défriché, qui sert de Cimetiere pour les Negres Chrétiens du canton. Un peu plus loin, on descend, par un chemin étroit & taillé dans la pente d'un Morne, à la Riviere *Falaise*, après laquelle on entre dans une allée d'Orangers, qui sert de clôture à la cacoïere d'un Habitant (16). Enfin, l'on rencontre, presqu'à la sortie du bois, une troisieme Croix, nommée *Croix de la basse Pointe*, parcequ'elle est à côté du chemin qui conduit au Quartier & au Bourg de ce nom. Plus loin, on passe la Riviere *Capot*. Toutes les Rivieres de ce quartier ne sont que des Torrens qui tombent des Monta-

(16) M. Courtois.

gnes, & qui grossissent aux moindres pluies : elles n'ont ordinairement que deux ou trois piés d'eau. Celle du Capot est une des plus grandes de l'Ile : sa largeur est ordinairement de neuf à dix toises ; sa profondeur, de deux ou trois piés au milieu, & son eau très claire ; mais de grosses masses de pierres, & quantité de cailloux, dont elle est remplie, rendent son passage dangereux pour peu qu'elle s'enfle. De cette Riviere à la Paroisse de la grande Anse, on ne compte qu'une petite lieue, par une Savane qu'on traverse. Le chemin est agréable, bordé d'allées d'Orangers ; mais difficile par l'inégalité du terrein, où l'on ne fait que monter & descendre. De la grande Anse au Fond Saint Jacques, la distance est de deux lieues. On rencontre deux ou trois Mornes très hauts & très roides, jusqu'à la Riviere du Lorrain, qu'on ne passe point sans peine. On passe ensuite celle du *Macé*. Celle du *Charpentier*, qui la suit, n'est pas grande ; mais elle est fort dangereuse, parcequ'elle coule sur un sable mouvant. Un Morne fort haut, que les deux Voïageurs monterent pendant la pluie, leur fit faire plus d'une chute. Enfin, ils arriverent fort tard à leur Habitation. Labat la décrit.

Ce terrein, dit-il, qui s'appelle le Fond Saint Jacques, est situé dans la Cabesterre, à huit lieues du Fort Saint Pierre, à deux du Bourg de la Trinité, entre deux grands Mornes, qui laissent entr'eux un Païs plat d'environ deux cens cinquante pas de large, à côté duquel coule une petite Riviere qui porte le même nom. C'est un présent que le Général du Parquet fit à l'Ordre, en 1654. Il est large de six cens pas; & dans le tems de la donation, il avoit deux mille pas de hauteur, du bord de la Mer, vers les Montagnes qui sont au centre de l'Ile. La Maison, ou le Couvent, occupe un petit terrein uni, à côté de la Riviere, & n'est qu'à trois cens pas de la mer. Il consiste en trois édifices de bois, qui renferment une cour quarrée de dix à onze toises, ouverte du côté de la Mer, & terminée par un Jardin de dix-huit à vingt toises. La Chapelle est à gauche. Une Sucrerie de vingt deux piés de long sur vingt-quatre de large, les Cases aux Bagaces, & celles des Negres, avec un Moulin à eau, composoient le reste des Bâtimens. Les Negres étoient environ soixante, de différens âges. Un si beau fond avoit été presque ruiné, par la mauvaise œconomie des

LA MARTINIQUE.

Administrateurs (17). Labat, dont on reconnut bientôt les talens, fut destiné à le réparer : mais pour lui donner l'occasion de s'instruire des usages du Païs, on le chargea, pendant quelque tems, de la conduite d'une Paroisse.

Ce fut celle du Quartier de Macouba ; il s'y rendit, avec un Negre Créole, qu'on lui avoit donné pour le servir. Sa route fut celle qu'on a vue, jusqu'à la Riviere Capot, d'où il traversa deux Habitations (17), dans un terrein plat & uni, élevé de trois ou quatre toises au dessus de la Mer ; d'environ deux lieues d'étendue, depuis la Mer jusqu'au pié des Montagnes. Depuis la Riviere Capot, où commence la Paroisse de la *Basse-pointe*, jusqu'à la grande Riviere qui sépare celle du Macouba de la Paroisse du Précheur, on se trouve dans la meilleure & la plus

(17) Entre plusieurs dissipations, un Supérieur s'étant proposé de retirer du libertinage plusieurs Femmes de mauvaise vie qui étoient venues de France, en leur fournissant dequoi mener une vie honnête, leur avoit fait des Billets de Sucre, à prendre sur l'Habitation, sans se mettre en peine s'il s'en fabriquoit assez pour les acquitter ; ni s'il resteroit aux Religieux dequoi vivre eux-mêmes. Ces Femmes ne manquerent point de le tromper ; & le paiement des billets, qui étoient en très grand nombre, fut rigoureusement exigé. T. I. p. 115.

(18) Celles de M. Courtois & de M. Poquet, la premiere de six à sept cens pas de largeur, la seconde de douze cens, avec trois Sucreries.

belle partie de l'Ile. La plûpart des Habitations y sont séparées les unes des autres par de petites Rivieres, ou de profondes ravines, qui rendent à la vérité les chemins difficiles; mais qui sont des bornes fort commodes pour les terres, & des retranchemens très faciles à garder. Labat décrit sa propre Paroisse, avec des circonstances qui regardent son Office, & qui donnent une idée du Spirituel de la Colonie. Après avoir traversé, dit-il, le Quartier de la Basse-pointe; j'arrivai au Macouba. » J'y vis, fort près de l'Eglise, un petit Bâtiment de planches, de seize » piés en quarré, avec un petit appentis à côté, accompagné d'un autre petit édifice, couvert de paille. Je jugeai que l'un étoit la Maison du » Curé, & l'autre sa Cuisine. Le Maître d'Ecole demeuroit au bord de la » Mer; il avoit la clé du Presbytere, » parcequ'il y avoit quelques mois que » cette Paroisse étoit sans Curé, & que » celui de la Basse-pointe la desservoit » avec la sienne. Une Negresse d'une » Sucrerie voisine vint à moi, & me » dit de sonner la cloche, pour appeller le Maître d'Ecole, qui parut quelques momens après, apportant les » clés de l'Eglise & du Presbytere. Il se

LA MARTINIQUE.

» disposoit à m'aller chercher des œufs,
» pour mon souper, lorsque le Marguillier de la Paroisse arriva. Aïant
» entendu sonner, il venoit s'informer
» de ce qu'il y avoit de nouveau. Il me
» proposa d'aller souper & coucher
» chez lui, en attendant que mon logement fut préparé.

J'y consentis avec joie. Je montai sur mon Cheval, & lui sur le sien. La descente étoit très rude, pour arriver au bord de la Mer. J'avoue qu'elle me fit peur. C'étoit un chemin étroit, taillé dans un rocher de plus de quarante-cinq toises de haut, où je me serois cassé mille fois le cou, si mon Cheval s'étoit abbatu. Je voulus faire ce chemin à pié; mais le Marguillier s'y opposa, en m'assurant que les Chevaux du Païs étoient accoutumés à ces routes. Le bord de la Mer offroit la Maison du Maître d'Ecole, celle du Chirurgien, & quelques Magasins où les Habitans du Quartier renfermoient leurs Sucres & d'autres Marchandises, jusqu'à l'arrivée des Barques. Nous entrâmes dans une large ouverture, que deux Falaises escarpées laissent entr'elles. C'est dans cet espace que coule la Riviere du Macouba. On trouve, sous les Falaises, de grandes voûtes en arcades, avec des trous ronds

dans leur cintre, qui percent fort loin, & qu'on prendroit pour des tuïaux de cheminées. Je n'ai pû ſavoir d'où viennent ces trous; car, étant dans un rocher vif, ſur lequel il y a plus de vingt-cinq toiſes de terre, ou de pierre, on ne peut les attribuer aux racines des arbres. La Riviere a quarante piés de large, & ſa profondeur eſt ordinairement de deux piés. Nous arrivâmes à l'Habitation du Marguillier (19), où je fus bien traité.

Adminiſtration ſpirituelle de l'Ile.

A l'occaſion de ſa Paroiſſe, Labat continue d'expliquer comment le Spirituel eſt adminiſtré, dans les Iles Françoiſes. On y voïoit autrefois quelques Prêtres Séculiers; mais les Religieux de différens Ordres, qui avoient accompagné les premiers Colons, s'y ſont toujours maintenus; & depuis long tems, la Cour en exclut tous les autres Eccléſiaſtiques.

A l'arrivée de l'Auteur, toutes les Paroiſſes de la Martinique étoient deſſervies par des Jéſuites, des Capucins & des Dominiquains, qu'on nomme aux

(19) Nommé M. Dauville. Le Capitaine du Quartier ſe nommoit M. Michel. Labat loue beaucoup la politeſſe & la générosité de tous les Habitans de ſa Paroiſſe; mais en faiſant connoître leur naiſſance, leur caractere & leurs avantures, il ne fait pas grace à leurs ridicules. C'eſt ce qui l'a fait accuſer d'un peu de malignité.

LA MARTINIQUE.

Iles les Peres blancs, comme les Jésuites y sont nommés les Peres noirs. Les Jésuites desservoient cinq Paroisses; celles du Fort Saint Pierre, du Précheur, du Carbot, de la Case-Pilote, & du cul-de-sac à Vache : depuis, ils ont cedé cette derniere Paroisse aux Capucins.

Les Capucins avoient les Paroisses du Fort Roïal, du trou au Chat, du cul-de-sac Marin, & deux autres, qui sont aux Anses *Darlat*.

Les Dominiquains avoient la Paroisse du Mouillage, dont l'Eglise leur appartenoit; & six autres Paroisses à la Cabesterre, nommées Sainte Anne de Macouba, Saint Jean-Baptiste de la Bassepointe, Saint Hyacinthe de la grande Anse, Saint Paul du Marigot, Sainte Marie du même Quartier, & la Trinité, qui est un Port & un Bourg considérable de la Cabesterre.

A la Guadeloupe, il y avoit des Capucins, des Dominiquains & des Carmes chaussés, de la Province de Touraine. Ces Carmes faisoient passer aussi des Desservans, dans les Paroisses de Marie-Galante & des Saintes. Les Jésuites ont une Sucrerie & grand nombre d'Esclaves à la Guadeloupe, avec une belle Maison & une Eglise dans le

Bourg ; mais ils ne ſont chargés que du ſoin des Negres, qui ſe trouvent dans la Paroiſſe des Carmes. La Grenade eſt deſſervie par des Capucins, depuis 1664, que les Dominiquains en furent dépoſſédés. Avant la ceſſion de Saint Chriſtophe aux Anglois, cet Ile avoit des Jéſuites, des Capucins & des Carmes. Le Spirituel de Sainte Croix a toujours été adminiſtré par les ſeuls Dominiquains, juſqu'en 1696, que cette Colonie fut tranſportée à Saint Domingue. Les Iles de Saint Martin & de Saint Barthelemi ſont deſſervies par des Capucins, après l'avoir été fort longtems par l'Ordre de Saint Dominique. Les Jéſuites ont un Miſſionnaire dans l'Ile de Saint Vincent, pour la converſion des Caraïbes. On a vû, dans l'article de Saint Domingue, la diſtribution des Paroiſſes, & celle des Religieux qui les deſſervent.

C'eſt le Roi qui entretient les Religieux Curés des Iles du Vent, c'eſt-à-dire de toutes les Iles Françoiſes, à l'exception de Saint Domingue. Leurs penſions ſe prennent ſur le Domaine Roïal. Toutes les Cures anciennes ont douze mille livres de Sucre brut, & les nouvelles, neuf mille livres. Comme les Paroiſſes des Jéſuites, à la Martinique,

LA MARTINIQUE.

sont toutes anciennes, elles sont toutes à douze mille ; & celle du Fort Saint Pierre a de plus, neuf mille livres, pour un second Desservant. Les Paroisses des Capucins y sont toutes à neuf mille, excepté celle du Fort roïal, qui a vingt-un mille livres pour deux Desservans : ils ont d'ailleurs cinq cens francs en especes, en qualité d'Aumôniers roïaux du Fort. Les Paroisses des Dominiquains, dans la même Ile, étant de différente nature, leurs pensions different aussi : celle du Mouillage a vingt-un mille livres de Sucre pour deux Desservans ; celles de la Bassepointe & de Sainte Marie, chacune douze mille livres, & toutes les autres neuf mille : mais pour y mettre de l'égalité, les Supérieurs de l'Ordre prennent sur la plus forte, dequoi leur faire à toutes un revenu fixe de douze mille livres.

A l'égard du Casuel, il varie, suivant la différence des lieux. D'ailleurs il ne consiste que dans les droits de sépulture & de mariage, & dans la publication des Bancs pour les personnes libres. On n'exige rien des Esclaves, ni de leurs Maîtres pour eux. La levée des Corps, que le Curé doit prendre à leur Maison, est taxée, dans les Paroisses du Fort Saint Pierre, du Mouillage & du Fort

Roïal, à quinze livres; dans les autres, à six. On donne, dans les trois premieres, neuf livres pour une grande Messe; & dans le reste de l'Ile, quatre livres dix sols. Les Messes basses, les publications de Bancs, les certificats de Baptême, les Mariages & les Sépultures sont à vingt sols. A l'égard des autres fonctions, on prend, dit Labat, ce que les Fideles présentent; mais on ne demande jamais rien.

Les pensions se païoient d'abord en Sucre brut. La guerre le réduisit à si bas prix, qu'à peine pouvoit-il se négocier, en Marchandises, sur le pié d'un écu pour cent; tandis que toutes les provisions, qui venoient de France, étoient d'un prix excessif. Ensuite, le Sucre étant encheri du double en 1647, & plus encore après la paix de Riswick, les Fermiers du Domaine obtinrent un Arrêt du Conseil d'Etat, qui fixa toutes les Pensions du Clergé, comme celles de l'Etat-Major, à quatre livres dix sous le cent, quoiqu'en même-tems ils exigeassent six livres par cent de Capitation (20). Elles sont demeurées depuis, sur ce pié.

(20) Labat rejette cette injustice sur le Directeur du Domaine, qui se nommoit de la Brunelière, & qu'il traite d'insigne Maltotier.

LA MARTINIQUE.

Suite de la Description.

Les fonctions pastorales de Labat ne l'empêcherent point de visiter diverses parties de l'Ile, dont il donne la Description. Pour se rendre du Macouba au Fort roïal, qu'il étoit impatient de voir, il se rendit au Fort Saint Pierre, d'où l'on n'y compte que sept lieues par terre: mais le chemin étant des plus incommodes, parceque ce Païs n'est composé que de Montagnes, il prit le parti de le faire en Canot, le long de la Côte. Cette petite Voiture de Mer, établie à Saint Pierre, d'où l'on peut aller ainsi au Fort roïal & revenir en un jour, ne coûte qu'un écu pour chaque personne, ou six pour celui qui la loue toute entiere. Elle est couverte d'une grosse toile goudronnée, & gouvernée par un Negre, avec quatre ou cinq Rameurs. On part trois ou quatre heures avant le jour, pour arriver au Fort roïal sur les sept heures du matin; & l'on se met en Mer à quatre heures du soir, pour arriver à Saint Pierre sur les sept heures. Un autre avantage est de ne rien païer pour le Domestique, blanc ou noir, qu'on mene avec soi. Mais faisons parler Labat, qui a toujours l'art d'intéresser par un mélange de circonstances instructives ou curieuses. Nous eûmes, dit-il, un grain violent de vent & de pluie, qui nous obligea

obligea de mettre à terre dans une Anse, à deux lieues sous le vent du Fort Saint Pierre, & de nous retirer sous une grande voûte naturelle, qui s'offre dans une Falaise. La toile godronnée de notre Canot avoit été emportée par le vent. Nous nous rembarquâmes après cet orage. Quoique la distance de Saint Pierre au Fort roïal soit de neuf grandes lieues par Mer, il n'étoit qu'environ six heures & demie lorsque nous y arrivâmes. Ma premiere visite fut chez les Peres Capucins, qui sont Curés de la Ville & Chapelains du Fort. Ils desservent toutes les Paroisses, depuis le Fort roïal jusqu'à la Pointe orientale de l'Ile qui se nomme Pointe des Salines, & qui sépare leur Jurisdiction spirituelle de la nôtre.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA MARTINIQUE.

Le Comte de Blenac, à qui je me fis présenter ensuite, me proposa de demeurer au Fort, pour y prendre la conduite des travaux : je m'en excusai, par la dépendance où j'étois de mes Supérieurs ; mais l'opinion, qu'on lui avoit donnée de moi, lui fit souhaiter que je visse au moins la Forteresse. J'y trouvai l'Ingénieur, qui faisoit travailler à un grand corps de-logis, faisant face à la Mer, dont l'étage de dessous, qui étoit us terre, étoit destinée pour les Ma-

LA MARTINIQUE.

gasins des vivres, les Fours & d'autres besoins ; celui du rez-de-chaussée pour le logement du Général, & celui de dessus pour servir de Salle d'armes, avec des logemens pour les Officiers. Cet Ingénieur étoit un Gentilhomme de Languedoc (21), d'une expérience & d'une habileté distinguées. Si son conseil eut été suivi, le Fort roïal seroit imprenable ; mais les avis les plus sages ne sont pas toujours ceux qui prévalent. Je fis le tour de la Forteresse. Quoiqu'elle ait quelque apparence, à la premiere vûe, il ne faut pas la considérer longtems pour y remarquer de fort grands défauts. On en accusoit un autre Ingénieur (22), qui aïant été chargé d'exécuter le dessein qu'un habile Homme (23) avoit tracé en 1675, en avoit substitué un autre, sous prétexte d'éviter une dépense excessive, & n'avoit réussi au contraire qu'à l'augmenter, par des fautes qui ont coûté un travail & des sommes infinies, sans qu'il ait été possible de les réparer entierement.

Cette Forteresse est située sur une hauteur en forme de presqu'Ile, com-

(21) Nommé M. de Caylus.
(22) M. Payen.
(23) M. Blondel.

posée d'une roche tendre, ou d'un tuf, qui se creuse assez facilement quand on est un peu au-dessous de sa superficie. Ce terrein est élevé d'environ quinze à dix-huit toises au-dessus de la Mer, qui l'environne de toutes parts, à l'exception d'une petite langue de terre qui le joint à l'Ile, & dont la largeur est de dix-huit à vingt toises. Dans l'attaque des Hollandois, en 1674, cette motte de terre, qu'on nommoit déja le Fort roïal, n'avoit pour toute fortification qu'une double Palissade, qui fermoit cette petite langue par le bas, avec un autre rang sur la hauteur, & deux Batteries à barbette; une, sur la pointe, pour défendre l'entrée du Port, qu'on nomme le carenage, & l'autre du côté de la Rade. Le terrein, qu'occupe à présent la Ville, étoit un Marais plein de roseaux. On y voïoit seulement quelques mauvaises Cases, qui servoient de Magasins pour les Marchandises, lorsque les Vaisseaux étoient dans le carénage, pendant la saison des Ouragans.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA MARTINIQUE.

Fort roïal, & son attaque par Ruyter.

L'attaque des Hollandois, sous les ordres de l'Amiral Ruyter, me fut racontée par un si grand nombre de Témoins oculaires, sans aucune variation dans les circonstances, qu'on doit plus

LA MARTINIQUE.

de confiance à mon récit qu'aux Gazettes du tems. Tout eſt ſingulier dans cette avanture. Les Magaſins étoient pleins d'Eau-de-vie & de Vin, lorſque Ruyter fit deſcendre ſes Trouppes, ſous la conduite du Comte de *Stirum*. Ses Soldats n'y trouvant aucune réſiſtance, ſe mirent à les piller, & bûrent avec ſi peu de modération, qu'ils n'étoient plus en état de ſe tenir ſur leurs piés, lorſqu'il fallut marcher à l'aſſaut. Il ſe trouvoit, dans le carenage, une Flutte de vingt-deux pieces de Canon, & un Vaiſſeau de Roi de quarante-quatre, commandé par le Marquis d'Amblimont, ſucceſſeur du Comte de Blenac au Gouvernement Général des Iles. Ces deux Bâtimens firent un ſi terrible feu ſur ces Ivrognes, qui tomboient à chaque pas, qu'ils en tuerent plus de neuf cens. Leur Chef fut du nombre. Le feu des Vaiſſeaux, ſecondé par celui des Paliſſades, força l'Officier, qui avoit ſuccédé au Comte de Stirum, de faire battre la retraite: il fit un épaulement, avec les tonneaux que ſes gens avoient vuidés, pour mettre à couvert un reſte de vivans & de bleſſés, & leur donner le tems de revenir de l'ivreſſe. Ruyter, qui vint à terre le ſoir, après avoir paſſé tout

LA MARTINIQUE.

le jour à canoner ce Rocher, fut extrêmement surpris de voir plus de quinze cens Hollandois tués ou blessés. Il prit aussi-tôt la résolution d'abandonner une si funeste entreprise, & de faire embarquer le reste de son monde pendant la nuit.

Dans le même tems le Gouverneur de l'Ile (24) assembloit son Conseil, où l'on résolut d'abandonner le Fort, après avoir fait enclouer le Canon, parceque celui des Ennemis aïant abbattu la plus grande partie des retranchemens, il étoit à craindre qu'on ne pût résister à l'assaut, lorsque les Hollandois auroient achevé de cuver leur Vin. Mais cette résolution ne pût être exécutée avec tant de silence, qu'ils n'entendissent beaucoup de bruit dans le Fort: ils le prirent pour le prélude d'une sortie, dont Ruyter appréhenda les effets, dans l'état où ses gens étoient encore. Une partie étoit déja rembarquée. L'épouvante se répandit parmi les autres. Ils se jetterent avec tant de précipitation dans leurs Chaloupes, qu'ils abandonnerent leurs Blessés, leurs attirails de guerre, & même une partie de leurs armes; tandis que les Af-

(24) M. de Sainte Marthe. Le Gouverneur Général étoit alors M. de *Baas*.

1. A MARTINIQUE

ſiégés, allarmés auſſi du bruit qu'ils entendoient, & le prenant pour la marche de l'Ennemi qui s'avançoit à l'aſſaut, ne ſe preſſerent pas moins de paſſer dans leurs Canots. Enfin cette mutuelle terreur aïant fait fuir les uns & les autres, il ne reſta dans le Fort qu'un Suiſſe, qui s'étant enivré dès le ſoir, dormoit tranquillement, & n'entendit rien de ce qui ſe paſſoit autour de lui; de ſorte qu'à ſon réveil, il fut étonné de ſe voir tranquille poſſeſſeur de ce Poſte, ſans Amis comme ſans Ennemis. D'Amblimont, qui ne fut point averti de cette double retraite, recommença dès la pointe du jour, à faire jouer ſon artillerie: mais ne voïant paroître perſonne au Fort, & n'entendant plus rien dans le Camp des Ennemis, dont les roſeaux lui cachoient la vûe, il mit à terre un Sergent & quelques Soldats, pour aller aux obſervations. Ce petit Détachement ne trouva que des Morts, des Bleſſés, & quelques Ivrognes, qui dormoient encore dans les Magaſins: il en avertit le Capitaine, qui fit reprendre auſſi-tôt poſſeſſion de la Forteresse, par tout ce qu'il avoit de Trouppes à bord. Dès la même année, on commença des Ouvrages, dont une partie ſubſiſte encore,

& qui consistoient principalement en plusieurs batteries, les unes à barbette, d'autres à Merlons, qui environnoient toute la pointe, & qui battoient sur la Rade, sur la Passe & sur la Baie.

Aujourd'hui, la langue de terre, qui joint la Presqu'Ile où le Fort est bâti avec la terre de l'Ile, est fortifiée de deux petits demi-bastions, & d'une très petite Demi-lune, qui couvre la Courtine, avec un Fossé rempli d'eau de Mer, un chemin couvert palissadé; & un glacis. La porte du Fort est dans le flanc du demi-bastion, du côté du carenage, avec un Escalier fort étroit, qui conduit à une Platte forme, montée de quelques pieces de Canon. Au bout de cette Platte-forme, un autre Escalier en fait trouver une seconde. Tout le côté qui regarde le carénage est fermé d'un double mur, avec quelques flancs. Le côté de la Mer n'a qu'un parapet, avec des embrasures. On a formé, au-dessus de la Porte, une troisieme Platte-forme, avec du Canon, pour battre une hauteur qui commande la Forteresse de l'autre côté du Port. La Garnison ordinaire est d'environ quatre cens Soldats de Marine.

Le dessein de M. de Caylus étoit d'isoler entierement cette motte de

terre ; mais en y laissant un front assez large pour contenir deux bons Bastions, & une grande Demie-lune, avec un chemin couvert qui auroit eu pour avant-fossé le Canal même, qui auroit isolé le terrein. La dépense eut été beaucoup moindre, & la Place, sans comparaison plus forte.

Les rues de la Ville, qu'on a bâtie depuis, près du Fort roïal, sont tirées au cordeau, mais bordées de Maisons fort inégales. En 1695, on en voïoit plusieurs de maçonnerie, qui sembloient déja menacer ruine, parceque tout le terrein que la Ville occupe est un sable mouvant, où plus on creuse, moins on trouve de solidité. L'expérience a fait connoître que pour y faire des édifices durables, il falloit mettre le Mortier & les premieres assises, sur une sorte d'herbe, assez semblable au Chien-dent, dont ce terrein est couvert; & tous les Habitans ont adopté cette méthode. Malheureusement, au lieu de la suivre pour bâtir l'Eglise, on a fait un grillage, qui a demandé des frais considérables, & qui n'a point empêché que les murs, travaillant beaucoup, ne soient surplombés & ouverts, en plusieurs endroits. Cette Eglise est longue d'environ cent trente piés, sur

trente de large, avec deux Chapelles qui font la Croisée. Les fenêtres sont à-peu-près le même effet que le Capuchon des Religieux qui la desservent; c'est-à-dire qu'elles sont formées par deux arcs de cercle, qui forment un angle fort pointu. L'intérieur a peu d'ornemens; & pour augmenter la difformité on y a fait un Portail de pierre grise, dont les joints, larges de plus d'un pouce, sont remplis d'un Mortier fort blanc, qui est terminé en pointe comme le comble, sans amortissement & sans ordre.

Conseil Supérieur de la Martinique.

La Ville du Fort roïal est non-seulement la résidence ordinaire du Gouverneur Général, mais le siége du Conseil Supérieur. Il est composé du Gouverneur Général, de l'Intendant, du Gouverneur Particulier de l'Ile, de douze Conseillers, d'un Procureur Général, & des Lieutenans-de-Roi, qui y ont droit de séance & voix délibérative. L'Assemblée se tient de deux en deux mois, & juge en dernier ressort toutes les causes qui y sont portées directement, comme les appels des Sentences du Juge roïal & de ses Lieutenans. Le Gouverneur Général y préside; mais c'est l'Intendant, & dans son absence le plus ancien Conseiller, qui re-

LA MARTINIQUE.

cueille les avis & qui prononce. Dans l'abſence du Gouverneur Général, l'Intendant préſide & prononce. Les Charges de Conſeillers ne s'achetent point : elles ne doivent être données qu'au mérite, quoiqu'elles s'accordent ſouvent aux recommandations. C'eſt le Sécretaire d'Etat du Département de la Marine qui expédie leurs Brevets. Ils n'ont point de gages ; tous leurs profits ſe réduiſent à l'exemption du droit de Capitation pour douze Negres, avec quelques légers émolumens pour leurs vacations. Auſſi ces Places ne ſont-elles recherchées que pour l'honneur. On aſſure qu'elles donnent la Nobleſſe à ceux qui meurent dans l'exercice, ou qui obtiennent des Brevets de Conſeiller honoraire, après les avoir poſſedées pendant vingt ans. En revenant au Fort Saint Pierre, Labat vit de ſon Canot une belle Sucrerie (25), dans un lieu nommé la Pointe des Negres. Il vit enſuite le Bourg & l'Egliſe de la *Caſe-Pilote*. Tout ce terrein eſt fort élevé, & coupé ſans ceſſe par des Mornes ; la plûpart des fonds, qui les ſéparent, ſont en Savanes, où l'on voit beaucoup de *Canificiers* : c'eſt le nom qu'on donne

(25) On ne laiſſe pas d'en faire encore ; mais Labat aſſure qu'elle n'approche point de celle des Juifs.

aux arbres qui portent la Casse, Marchandise autrefois fort recherchée : mais tous les Habitans de la Basseterre aïant planté des Canificiers à l'envi, elle perdit sa valeur. On recueilloit plus de Casse, aux Iles Françoises, qu'on n'en pouvoit consommer dans toute l'Europe. D'ailleurs, elle n'est pas moins estimée que celle du Levant. Les Canificiers y sont naturels ; c'est-à-dire qu'ils n'y ont point été transportés. En 1705, lorsque Labat quitta tout-à-fait les Iles, la Casse n'y valoit que sept liv. dix s. le quintal ; & comme elle occupe beaucoup de place dans un Vaisseau, le partage, entre les Marchands & le Propriétaire du Navire est de moitié pour le fret. Pendant que les Juifs avoient la liberté d'être aux Iles, ils faisoient confire quantité de siliques de Casse, pour l'Europe. Leur méthode étoit de les cueillir extrêmement tendres, & lorsqu'elles n'avoient encore que deux à trois pouces de longueur ; de sorte qu'on mangeoit la silique même, avec tout ce qu'elle contenoit. Cette confiture étoit agréable, & tenoit le ventre libre. Les Juifs confisoient aussi les fleurs, & leur conservoient leur couleur naturelle, sous le Candi dont ils avoient l'art de les couvrir : elles pro-

Siliques de Casse confites.

duisoient le même effet que les Siliques. Mais depuis l'expulsion des Juifs, soit qu'ils aient emporté leur secret, ou qu'on n'ait pas pris la peine de l'emploïer, cette confiture a perdu sa réputation.

Bourg & Port de la Trinité.

Le Bourg de la Trinité, où Labat eut la curiosité de se rendre, du Fond Saint Jacques, en est éloigné de deux grandes lieues. Le chemin est assez beau, à l'exception de deux Mornes très hauts & très roides, qu'il faut traverser, d'une terre rouge, & fort glissante à la moindre pluie; sans compter la Riviere de Sainte Marie, qui changeant de lit pour peu qu'elle soit enflée des eaux de la Mer, est toujours fort dangereuse. Le Port de la Trinité est un grand enfoncement, qui forme une longue Pointe, nommée la Pointe de la Caravelle, dont il est couvert du côté du Sud-Est. De l'autre, il est fermé par un Morne assez haut, d'environ quatre cens pas de longueur, qui ne tient à la terre de l'Ile que par un Isthme, ou une langue de terre de trente-cinq à quarante toises de large. Le côté de l'Est, opposé au fond du Golfe, est fermé par une chaîne de rochers, qui paroissent à fleur d'eau en Mer basse, & sur lesquels Labat juge qu'on pourroit établir une bat-

terie fermée. C'eſt une opinion fauſſe, dit-il, que celle de quelques Philoſophes, qui n'admettent point de flux ni de reflux entre les deux Tropiques, ou qui l'y croient du moins preſqu'imperceptible. Le flux ordinaire, aux Iles de la Martinique & de la Guadeloupe, monte à quinze ou dix-huit pouces; & dans les *Sizigices*, c'eſt-à-dire les Nouvelles & les Pleines Lunes, il paſſe beaucoup deux piés. L'entrée du Port eſt à l'Oueſt de ces deux Récifs, entr'eux & la Pointe du Morne. Cette Pointe, qui eſt baſſe, & naturellement arrondie, eſt défendue par quelques pieces de Canon.

Le Bourg n'étoit alors compoſé que de ſoixante ou quatre-vingt Maiſons, bâties ſur une ligne courbe, qui ſuivoit la figure du Golfe ou du Port. L'Egliſe, qui n'étoit que de bois, & d'une grandeur médiocre, occupoit le centre de l'enfoncement. Mais la Trinité s'eſt conſidérablement accrue, depuis qu'on fabrique, dans ce Quartier, beaucoup de Sucre, de Cacao, de coton, & d'autres Marchandiſes, qui attirent un grand nombre de Vaiſſeaux, ſurtout de Nantes. Ils y trouvent un débit certain de celles qu'ils y apportent de l'Europe, parceque les Habitans des Quar-

LA MARTINIQUE.

tiers voisins, qui sont fort peuplés, aiment mieux se fournir près d'eux, que de faire venir leurs besoins de la Basseterre. D'ailleurs les Vaisseaux ont l'avantage d'y être en sûreté, pendant la saison des Ouragans, dans un Port très sûr : & lorsqu'ils le quittent, pour retourner en Europe, ils se trouvent au vent de toutes les Iles ; ce qui leur épargne plus de trois cens lieues, qu'ils auroient à faire pour aller chercher le débarquement ordinaire de Saint Domingue ou de Portoric.

La Paroisse de la Trinité comprenoit alors tout le reste de la Cabesterre, & s'étendoit depuis la Riviere salée, qui la sépare de celle de Sainte Marie, jusqu'à la Pointe des Salines ; c'est-à-dire l'espace de quinze lieues. Mais la difficulté du Service spirituel, dans une si grande distance, a fait établir, depuis, deux autres Paroisses ; l'une au cul-de-sac Robert, & l'autre au cul-de-sac François.

Le grand enfoncement, qu'on nomme le cul-de-sac Robert, a près de deux lieues de profondeur. Il est fermé par deux Pointes, ou Caps, dont celle de l'Est s'appelle *Pointe à la Rose*, & celle de l'Ouest *Pointe des Galions*. Son ouverture est couverte par un Ilet

d'une lieue de tour, qui se nomme l'Ilet Monsieur. Un autre, plus avancé en Mer, couvre la Pointe orientale du premier; de sorte que ne laissant entr'eux qu'un Canal, & servant tous deux à couvrir toute l'ouverture du cul-de-sac, ils rendent ce Port fort sûr. On n'y peut entrer que par trois passages; l'un, qui est entre les deux Ilets, profond, sans danger, & large de cinquante à soixante toises; les deux autres entre les extrêmités des Ilets & les Pointes de la terre de l'Ile, mais qui ne peuvent recevoir que des Barques & de fort petits Vaisseaux. Ce cul-de-sac forme naturellement un si beau Port, qu'il contiendroit la plus nombreuse Flotte, & qu'en plusieurs endroits les Vaisseaux peuvent y mouiller assez près de terre pour y descendre avec une planche. Ce Quartier offre quantité de belles Habitations (26).

Il s'en faut beaucoup que le cul-de-sac François soit aussi beau, pour la largeur, ou la profondeur; c'est-à-dire pour son enfoncement dans les terres, car l'eau n'y manqueroit point aux plus grands Navires, si l'entrée ne leur étoit fermée par une barre de sable mouvant, qui change de situation, suivant

(26) Surtout celles de MM. Monel & M. Ferrier.

LA MARTINIQUE.

le changement des Marées, ou suivant la violence de la Riviere. Dans un des Ilets, qui ferment ce cul-de-sac, on trouve une pierre de taille, blanche & tendre, qui, résistant assez bien au feu, sert à composer les Fourneaux des Sucreries. La Riviere n'a pas moins de trente-cinq à quarante toises de large, & porte le nom du cul-de-sac. Elle est d'une profondeur extraordinaire, & la Mer lui communique le goût de ses eaux, jusqu'à deux mille pas de son embouchure. Quantité de Mangles, qui la bordent des deux côtés, rétrécissent son lit, & la défendent heureusement contre les descentes. Elle est fort poissonneuse; mais les Requins & les Becunes y rendent la pêche très dangereuse. Entre plusieurs Habitations, Labat en vante une (27) qui est à cinq ou six cens pas de l'endroit où la Riviere cesse d'être navigable pour les Barques. Le Propriétaire a fait creuser un Canal de neuf ou dix piés de large, qui porte les Canots & les Chaloupes jusqu'à la porte de sa Sucrerie, avec des rigoles qui traversent sa Savane, & qui ont servi à dessécher les terres basses & noïées.

A l'occasion des descentes, que les

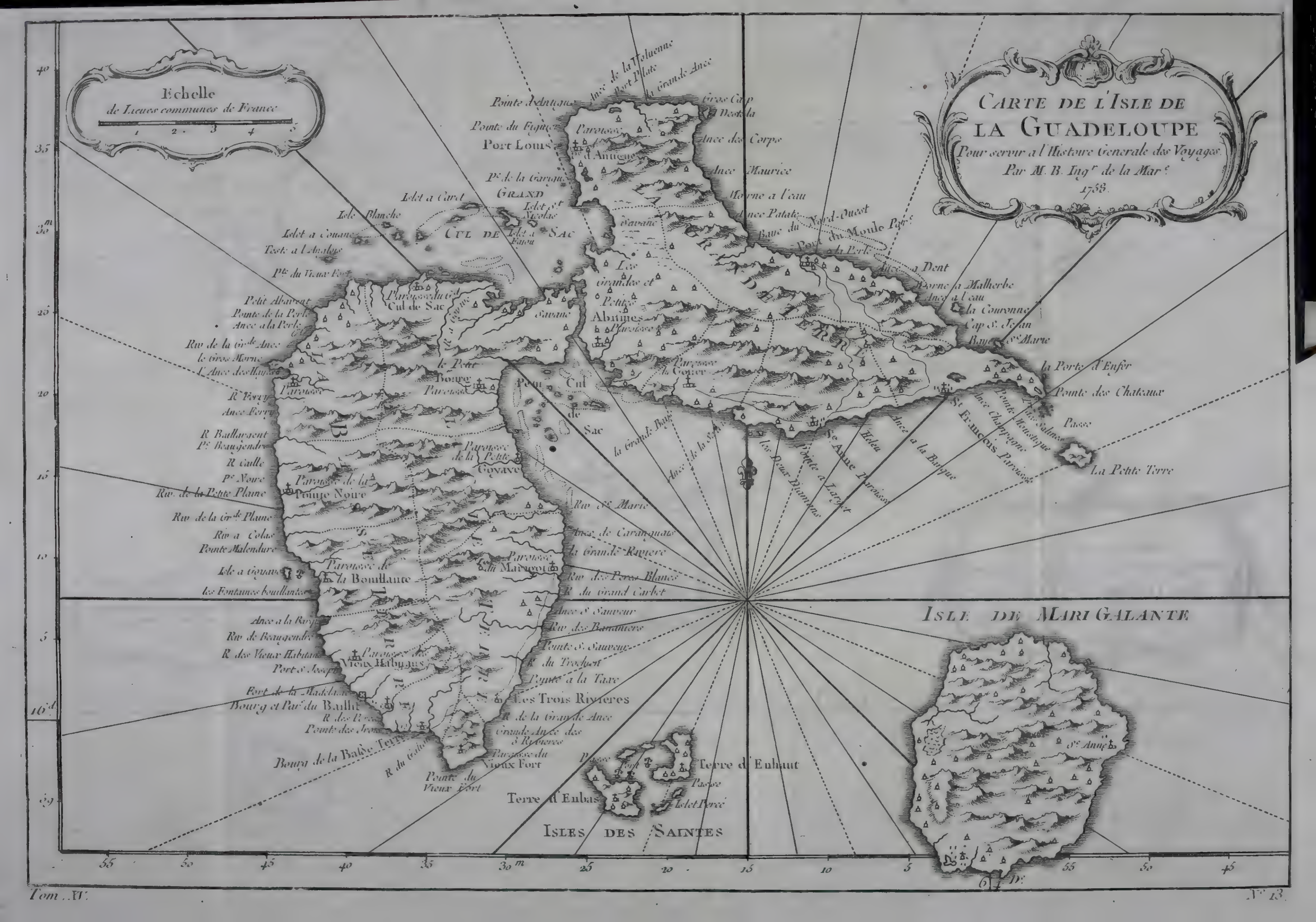
(27) Celle de M. Joyeux.

Caches de la Martinique.

Habitations peuvent craindre en tems de guerre, Labat nous apprend de quelle maniere on cache ce qu'on veut ſauver. Si ce ſont des meubles ou des proviſions, qui puiſſent réſiſter à l'humidité, comme de la Vaiſſelle, des ferremens, des uſtenſiles de Cuiſine, des Barils de Viande, de Vin, ou d'Eau-de-vie; on fait, au bord de la Mer, une foſſe de huit à dix piés de profondeur, afin que les Ennemis, ſondant avec leurs épées, ne puiſſent rien ſentir de plus dur que le ſable ordinaire. Lorſqu'on a mis dans la foſſe ce qu'on veut cacher, & qu'on l'a remplie du même ſable, on jette à la Mer ce qu'il y a de ſurplus, pour ne rien laiſſer d'élevé ſur le terrein. On y jette de l'eau, qui le rend plus ferme; & l'on n'oublie point de s'aligner à deux ou trois arbres des environs, ou à quelque groſſe roche, pour retrouver plus facilement le dépôt, à l'une ou l'autre de ces deux marques. Si les effets ne peuvent être tranſportés au bord de la Mer, on fait des trous en terre, dans un terrein ſec. Ceux qui choiſiſſent une Savane, levent adroitement la premiere couche de terre, comme on fait pour couper du gazon; & mettant des toiles autour du lieu qu'ils veulent creu-

LA MARTINIQUE.

ser, ils y posent la terre qu'ils tirent du trou, afin qu'il ne s'en répande rien sur l'herbe voisine. Ils donnent au trou, le moins d'ouverture qu'ils peuvent par le haut. Après y avoir mis leurs effets, ils le remplissent de terre, qu'ils foulent soigneusement ; ils y jettent de l'eau, ils mouillent l'herbe ou les Cannes, qu'ils ont levées. Tout reprend sa place, & son apparence naturelle. La terre qui reste est portée fort loin, & les environs, où l'herbe paroît foulée, sont arrosés plusieurs fois, afin qu'en se relevant elle reprenne bientôt sa verdure. A l'égard des toiles, ou des étoffes de Soie, des Papiers, & de tout ce qui craint l'humidité, on les met dans de grandes Calebasses, coupées vers le quart de leur longueur ; on en couvre l'ouverture, avec une autre Calebasse : & ces deux pieces sont jointes ensemble avec une ficelle de Pite. Cette espece de Boîte, qu'on appelle *Coyembouc*, est une ancienne invention des Sauvages. Lorsqu'elle est remplie & bien fermée, on l'éleve entre les branches de Châtaignier, ou des autres arbres à grandes feuilles, qui sont ordinairement couronnés de Lianes. On fait passer, par-dessus le Coyembouc, quelques Lianes, dont on tresse un peu les



Carte de l'Isle de la Guadeloupe
Pour servir a l'Histoire Generale des Voyages
Par M. B. Ingr. de la Marc.
1758.
Echelle
de Lieues communes de France
1 2 3 4 5
Pointe d'Antigue
Port Plate
la Grande Ance
Gros Cap
Ance des Corps
Ance Maurice
Morne a l'eau
Ance Patate
Nord-Ouest
Baye du Moule
Port du Moule
la Perle
Ance a Dent
Morne a Malherbe
Ance a l'eau
la Couronne
Cap S. Jean
Baye Ste Marie
la Porte d'Enfer
Pointe des Chateaux
Passe
La Petite Terre
Pointe du Figuier
Port Louis
Parroisse d'Antigue
Grand Cul de Sac
Islet a Caret
Isle Blanche
Islet a Couane
Teste a l'Anglois
Pte. du Vieux Fort
Petit Abaront
Pointe de la Perle
Ance a la Perle
Riv. de la Gr.de Ance
le Gros Morne
L'Ance des Hayes
Parroisse du Gd Cul de Sac
Savane
Les Grandes et Petites Abimes
Paroisse
La Grande Terre
Paroisse du Gosier
le Petit Bourg Paroisse
Petit Cul de Sac
la Grande Baye
Ance de la Saline
les Deux Diamans
Pointe a l'Argent
Ste Anne Paroisse
Ance a la Barque
St. François Paroisse
Ance Champagne
Pointe Haustique
R. Ferry
Ance Ferry
R. Baillargent
Pe. Beaugendre
R. Caille
Pe. Noire
Riv. de la Petite Plaine
Paroisse de la Pointe Noire
Paroisse de la Petite Goyave
Riv. Ste Marie
Ance de Carangaise
la Grande Riviere
Riv. de la Gr.de Plaine
Riv. a Colas
Pointe Malendure
Isle a Goyave
Paroisse de la Bouillante
les Fontaines bouillantes
Paroisse du Marigot
Riv. des Peres Blancs
R. du Grand Carbet
Ance St. Sauveur
Riv. des Bananiers
Pointe S. Sauveur
R. du Trochant
Pointe a la Tare
Les Trois Rivieres
Ance a la Barque
Riv. de Beaugendre
R. des Vieux Habitans
Paroisse des Vieux Habitans
Port S. Joseph
Fort de la Madelaine
Bourg et Par. du Baillif
R. des Peres
Pointe des Irois
Bourg de la Basse Terre
R. du Galion
R. de la Grande Ance
Grande Ance des 3 Rivieres
Paroisse du Vieux Fort
Pointe du Vieux Fort
Terre d'Enhaut
Passe
Islet Percé
Terre d'Enbas
Isles des Saintes
Isle de Mari Galante
Ste Anne
55
50
45
40
35
30m
25
20
15
10
5
16d.
Tom. XV.
N° 13.

bouts : ce qui le cache si bien, qu'il est impossible de l'appercevoir; & les feuilles, dont il est couvert, empêchent la pluie d'y causer la moindre humidité. Mais il faut que cette opération se fasse sans la participation des Negres : parceque l'Ennemi ne manque point de mettre à la gêne ceux qui tombent entre ses mains, pour les forcer de découvrir le trésor de leurs Maîtres.

§ II.

VOÏAGES A LA GUADELOUPE.

C'EST à l'Histoire générale des Antilles, qu'on renvoie ceux qui cherchent des informations purement historiques, sur l'Etablissement de cette Colonie. De longs démêlés, entre les premiers Propriétaires de l'Ile, intéresseroient peu la curiosité du Lecteur, surtout à la distance où nous sommes de cette contentieuse origine. Nous en avons dit assez dans l'introduction. Mais pour le compte que nous devons rendre des Relations de quelques Voïageurs, il est nécessaire de remonter à la premiere Description du P. du Tertre, sans quoi l'on entreroit mal dans les observations postérieures.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

Situation & grandeur de l'Ile.

Il place la Guadeloupe (28), par les quarante-six degrés de Latitude septentrionale. Des Voïageurs plus modernes la mettent à seize degrés vingt minutes : mais on conçoit que dans une grande Ile, ces mesures peuvent varier, suivant la différence des lieux où elles se prennent. Ce qu'on représente ici comme une seule Ile en forme réellement deux, puisque la Guadeloupe est divisée en deux parties, par un petit bras de Mer qui la traverse de l'Est à l'Ouest. Celle qu'on nomme la *Grande Terre* étoit cultivée, lorsque du Tertre étoit aux Antilles. Il en donne le Plan, sans en marquer plus particulierement l'étendue ; & se bornant à l'autre, qui s'appelle proprement *la Guadeloupe*, il commence par assurer que c'est la plus belle, la plus grande & la meilleure de toutes les Iles Françoises. Sa longueur, dit-il, depuis le *Fort roïal*, qui est à la Pointe du Sud, jusqu'à la Pointe sep-

(28) Les Sauvages la nommoient *Karahera*. On a remarqué, au tems de la Découverte, que les Espagnols la nommerent *Guadeloupe*, à cause de sa ressemblance avec les Montagnes de la Guadeloupe en Espagne. D'autres ont cru que c'étoit une corruption de l'*Agua de Lopez*, qu'ils regardent comme son premier nom Espagnol, venu, disent-ils, de l'excellence de ses eaux. On sait que pour vanter une chose, en Espagne, on dit qu'elle est de *Lopez*, fameux Auteur de cette Nation.

ntrionale, qui eſt celle du *petit Fort*, ſt d'environ vingt lieues; & de cette ointe juſqu'au Fort Sainte Marie, qui ſt à la partie orientale de l'Ile, il y a eize ou quatorze lieues au plus, comne il y en a dix ou onze juſqu'au Fort oïal : ce qui donne quarante-quatre u quarante-cinq lieues de circonférnce.

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

La Guadeloupe.

En 1645, année du premier Voïage e l'Auteur, la Cabeſterre de la Gueloupe, c'eſt-à-dire la partie qui fait ace à l'Eſt, & qui eſt une belle Plaine e ſept à huit lieues de long, ſur trois e large en divers endroits, étoit preſu'entierement habitée, depuis le fond u *petit Cul-de-ſac* juſqu'au *Trou au Chat*. Delà juſqu'à la Riviere du petit *Carbet*, c'eſt une Terre qui paroiſſoit nhabitable, parcequ'elle contient un *Piton* en forme de cône, qui s'éleve uſqu'au-deſſus des murs, & duquel, ntre ces deux Rivieres, qui n'ont qu'une bonne lieue de diſtance, coulent reize Ravines, accompagnées de preſqu'autant de Mornes, ou petites Monagnes, dont quelques-unes ſont d'un ccès difficile. Entre la Riviere du peit Carbet, & celle du *Trou aux Chiens*, on trouve une lieue d'aſſez bon Païs, où l'on voïoit déja pluſieurs Etages

Obſervations du P. du Tertre.

LA GUADELOUPE.

d'Habitations, quoiqu'il soit coupé de quelques bancs de roche. Ce qu'on nomme *Etage* est l'étendue de terre qui se donne ordinairement pour une Habitation, & qui est de cent pas de large sur mille de long. La longueur se nomme *Chasse*.

De la Riviere du Trou aux Chiens jusqu'à la grande Anse, on ne voïoit encore que deux Etages, quoique de côté & d'autre on y pût trouver place pour d'autres Habitations; & dans la grande Anse même, il y en avoit plusieurs qui n'avoient pas leur chasse entiere, parcequ'elles étoient bornées par des Montagnes ou des Rochers. Tout le reste, jusqu'au Fort roïal, est un Païs fort couvert de Mornes, & par conséquent très inégal, qui avoit d'abord été dédaigné, & qu'on commençoit néanmoins à cultiver. Dans le Quartier du Fort roïal, on trouvoit quelques Habitations sur les croupes des Montagnes, où la terre est excellente: mais depuis le Fort jusqu'à la Riviere salée, il n'y a point un pouce de terre habitable; ce ne sont que de hautes Montagnes à crêtes, & escarpées de toutes parts. De la Riviere salée à celle des Gallions, il y a mille ou douze cens pas de très bonne terre, qui for-

moient une belle Habitation, au-dessus de laquelle est la Montagne de *Four fous*, où l'on pouvoit prendre quelques Etages, dans un Païs fort uni. Tout le reste, jusqu'à la seconde *Riviere des Peres* est un très beau Canton, entremêlé de petites Collines, qui en augmentent les agrémens. Au-dessus de ses premiers & de ses seconds Etages sont les Montagnes de Belle-vûe & de Beau-Soleil, qui avoient déja plusieurs belles Habitations sur leur croupe. Au-delà de cette seconde Riviere des Peres, nommée auparavant la *Riviere du Bailli*, où l'on avoit construit un Fort régulier, il se trouve peu de terres habitables. De la *Riviere du Plessis* jusqu'à celle *des vieux Habitans*, toutes les Habitations des premiers Etages sont coupées de diverses Montagnes; mais au-dessous, on trouve une lieue d'excellent Païs. Tout le fond des vieux Habitans est un Païs plat, & fort agréable, où l'on pouvoit prendre deux ou trois Etages d'Habitations. Depuis l'*Anse à la Barque*, jusqu'aux Fontaines bouillantes, ce n'est que Montagnes, Rochers, & dangereux précipices, entre lesquels on rencontre néanmoins quelques Habitations, mais fort incommodes. Depuis les Fontaines

LA GUADELOUPE.

bouillantes jusqu'au *petit Ilet aux Goyaves*, tout étoit déja fort habité, quoique ce Canton passe pour le plus fâcheux de l'Ile; parceque toutes les Habitations, qui sont d'un seul étage, sont prises sur le penchant des Montagnes, où l'on ne peut sortir des Cases sans quelque danger.

Tels étoient les progrès de la Colonie en 1645: mais tout y avoit pris une nouvelle face en 1656, lorsque le même Voïageur y retourna. Toute la Côte étoit découverte & cultivée, surtout depuis l'Ile aux Goyaves. Vers le vieux Fort & jusqu'à la grande Riviere, on voïoit huit ou dix lieues d'un très beau Païs, rempli d'Habitations. A la vérité le fond des deux Culs-de sac, & la Savane, qui borde la grande Riviere salée, étoient encore sous l'eau, dans l'étendue d'une lieue, & par conséquent inhabitables.

A l'égard du cœur de l'Ile, c'est un composé de très hautes Montagnes, de Rochers affreux, & d'épouvantables précipices. Du Tertre en vit quelques-uns, & reconnut qu'un Homme criant de toute sa force ne pouvoit se faire entendre du fond, à ceux qui prêtoient l'oreille sur les bords. Au centre, tirant un peu vers le Sud, on trouve la célebre

célebre Montagne qu'on a nommée la *Soufriere*, dont le pié foule le sommet des autres, & qui s'éleve à perte de vûe dans la moïenne Région de l'air, avec une ouverture, d'où sort continuellement une épaisse & noire fumée, entremêlée d'étincelles pendant la nuit.

Les deux culs-de-sac sont, sans comparaison, la meilleure & la plus belle partie de l'Ile. Du Tertre les nomme deux mammelles, ou deux Magasins, dont les Habitans tirent leur nourriture. Le plus grand se prend depuis la Pointe du Fort Saint Pierre, jusqu'à celle d'Antigo; son étendue est de huit ou dix lieues de long, & de cinq ou six de large. Le petit n'en a pas plus de quatre, dans ces deux dimensions. Ils sont richement ornés l'un & l'autre, de quantité de petites Iles, de forme & de grandeurs différentes, éloignées entr'elles de cent pas, de deux cens, de cinq & de six cens, toutes couvertes, jusqu'aux bords, d'arbres à feuilles de Laurier, & de la plus belle verdure; ce qui leur donne l'apparence d'autant de Forêts flottantes. Ce qu'elles ont de plus remarquable, & que du Tertre observa soigneusement, c'est qu'il n'y en a pas une qui n'ait son avantage particulier, par lequel on la distingue des

LA GUADELOUPE.

autres, & dont elle tire son nom. *L'Ile aux Frégates* sert de retraite à cette espece d'Oiseaux, une autre aux *Grands-Gosiers*; une autre aux *Mouettes*, d'autres aux *Anolis*, aux *Lézards*, aux *Soldats*, aux *Crabbes blancs*, aux *Crabbes violets* &c. Du Tertre en nomma une, *Cancale*, parceque tous les arbres, dont elle étoit bordée, se trouvoient chargés de très bonnes huîtres. Ce spectacle, qui lui parut merveilleux, est fort commun sur les Côtes d'Afrique, & l'explication qu'il lui donne étoit déja fort connue. » Cela » vient, dit-il, de ce que les ondes » venant frapper les branches des ar- » bres, la semence des Huîtres s'y at- » tache & s'y forme comme sur les » Rochers; de sorte qu'à mesure qu'el- » les grossissent, leur poids fait baisser » les branches jusques dans la Mer, » où elles sont rafraichies deux fois le » jour par la Marée.

Quoique toute la Côte de l'Ile soit si saine, qu'on n'y connoît point de bancs, ni de rochers dangereux pour la navigation, on y trouve, en plusieurs endroits, ce qu'on nomme des *Moutons*, c'est-à-dire des lieux où les vagues qui ont frappé la rive, rencontrant à leur retour celles qui les sui-

vent, ſont choquées avec tant de force, qu'elles s'élevent quelquefois de la hauteur d'une pique; ce qui peut mettre les Barques & les Canots dans un grand danger. Du Tertre fit exprès le tour de l'Ile, pour en faire une ſcrupuleuſe recherche, qui lui donna occaſion de connoître, avec la même exactitude, les Rades & les mouillages. La Rade la plus ſûre & la plus fréquentée, de toute la Baſſe-terre, s'étend, dit-il, depuis les Montagnes du Fort-Roïal, juſqu'à la belle Maiſon du célebre Houel, un des premiers Propriétaires de l'Ile, qui, pour ſe rendre abſolument maître de cette Rade fit fortifier une Montagne de roche, qu'il nomma *Houelmont* : mais ſon exceſſive hauteur y rendant le canon inutile, elle fut bientôt abandonnée. Enſuite, juſqu'à l'*Anſe à la Barque*, on trouve un beau fond de ſable, où le mouillage eſt ſûr partout, quoique moins à l'abri que dans la grande Rade. Tout ce Canton, qui eſt d'environ trois lieues & demie, n'a point d'autre danger, pour les Barques & les Canots qui rangent la Côte, qu'un Mouton, qui s'éleve à la Pointe des *Vieux Habitans*, lorſque le vent eſt à l'Oueſt. L'Anſe à la Barque eſt un cul-de-ſac, ou plutôt un Havre na-

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

turel, où de tout autre vent les Navires sont en sûreté. De cette Anse jusqu'à mi-chemin des Fontaines bouillantes, le passage est encore assez sûr; & quoique la Côte ne soit que de roc, le fond est continuellement d'un beau sable; mais au milieu de cette distance, on découvre une barriere de roches, qui s'avancent d'environ deux cens pas dans la Mer, & qui laissent entre deux Pointes une ouverture de dix à douze piés: les Barques & les Chaloupes sont arrêtées, dans cet intervalle, par des roches qui ne se découvrent point, & les Canots seuls y peuvent passer.

La Baie des Fontaines bouillantes seroit une des bonnes Rades de l'Ile, sans une roche qui en occupe le centre, & qui coupe les cables. Delà, jusqu'au petit cul-de-sac, le passage est sans danger, à l'exception du gros Morne, où la rencontre de divers vents, & ce que du Tertre nomme un contre-tems de la Marée, excitent, dit-il, un *clabottement* d'eau incommode & dangereux, qui a fait nommer ce passage le *Cap enragé*. Au moindre vent, on attend le calme pour le traverser.

Entre l'*Ilet à la Rose*, & *l'Ilet à la Fortune*, on rencontre un Mouton as-

LA GUADELOUPE.

ſez périlleux. Il s'en trouve un autre, au-deſſus de l'Ilet aux Frégates: mais le plus terrible eſt celui du *Paſſage de l'Homme* : le vent, qui y ſouffle toujours de l'Eſt, ou de l'Eſt-Nord-Eſt, s'engouffrant dans ce Détroit, pouſſe les ondes avec une violence qui les reſſerre entre deux Bancs de roche, & qui les fait briſer impétueuſement. Ceux qui veulent faire un trajet ſi court, ſont obligés, en quittant la pointe des Rochers, de préſenter le bout du Canot au vent, juſqu'au milieu de l'eſpace; & là, de tourner adroitement entre deux lames, pour arriver tout-d'un-coup, en évitant, avec la derniere précaution, que le Canot ne ſoit pris de côté par les vagues. On trouve enſuite un très beau Havre, dont l'entrée eſt belle, mais la ſortie très difficile. Depuis le Fort Sainte-Marie, juſqu'à la Baſſe-terre, l'unique danger eſt un Mouton à la pointe du *Petit Carbet*, & une roche qui ne ſe découvre point, proche du premier Morne de la grande Anſe.

Deſcription plus moderne.

Cette idée générale de la Guadeloupe a paru d'autant plus néceſſaire, pour entrer dans les deſcriptions du P. Labat, qu'elles ne regardent que les Cantons particuliers dont on vient de mar-

14 GUADELOUPE.

quer les situations respectives & les anciens noms. Il arriva dans cette Ile, plus de quarante ans après le second voïage du P. du Tertre, c'est-à-dire dans un tems où la Colonie s'étoit fort accrue. Ce fut devant le Bourg de la Basseterre, qu'il descendit, avec le nouveau Gouverneur (29) que la Cour envoïoit à la Guadeloupe. Il se rendit d'abord à l'Habitation de son Ordre, qui n'est qu'à une petite lieue du Bourg. En y arrivant, on passe une assez grosse Riviere, qui se nomme *Saint Louis*, & plus ordinairement *Riviere des Peres*. Depuis l'irruption des Anglois, qui ruinerent, en 1691, le Couvent des Dominiquains, ces Religieux avoient bâti une Maison de bois au milieu de la Savane, à cent pas de leur Sucrerie. Ce Canton avoit été longtems le plus beau quartier de l'Ile : on y voïoit deux Bourgs considérables : l'un au bord de la Riviere des Peres, & l'autre sur les deux bords de celle du Baillif : mais, le premier aïant été emporté deux fois par de furieux débordemens de la Riviere, qui n'avoient laissé à sa place que des monceaux de rochers, les Habitans ne voulurent plus s'exposer aux mêmes disgraces. Le second a souf-

(29) M. Auger, auparavant Gouverneur de Marie-Galante.

LA GUADELOUPE.

ſert auſſi les ſiennes :il avoit été brûlé en 1691 par les Anglois ; & lorſqu'on travailloit à le rétablir il avoit été preſqu'englouti par les eaux , avec une partie de ſes Habitans. On verra qu'en 1703 , il fut brûlé une ſeconde fois par les Anglois.

Dès le ſecond jour de ſon arrivée, Labat eut la curioſité de viſiter le Fort avec le Lieutenant-de-Roi de l'Ile , dont il vante le mérite (30). Il eſt ſitué ſur un terrein plus élevé que le Bourg , & borné au Sud-Eſt par la Riviere des Gallions , qui coule au pié d'une ſuite de Falaiſes , très hautes & très eſcarpées , ſur leſquelles les murs du Fort ſont aſſis. Le côté du Sud-Oueſt regarde la Mer, dont il eſt ſéparé par un eſpace d'environ cent pas , dans lequel on a taillé un chemin qui deſcend au bord du rivage. Le côté du Nord-Oueſt regarde le Bourg & les Montagnes. Ce Fort n'étoit autrefois qu'une Maiſon de pierre , que Houel , Propriétaire de l'Ile , avoit fait bâtir , pour réſiſter aux incurſions des Sauvages. Dans la ſuite , il fit élever des angles ſaillans devant chaque face ; & l'édifice , qui étoit quarré , prit la forme d'une étoile à huit pointes , chacune de cinq toiſes

(30) M. de la Malmaiſon.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

& demie de long. On y ajouta deux murs, l'un parallele à la Riviere, l'autre au Bourg; & l'on y ménagea un petit flanc, dans lequel on fit la porte, avec un escalier pour monter sur la terrasse, qui donne entrée dans les appartemens. Telles étoient les anciennes Fortifications : mais depuis que l'Ile est entre les mains du Roi (31), on a revêtu la Maison & la terrasse d'un Parapet de terre & de fascines, au bas duquel on a creusé un fossé dans le roc, ou dans un terrein qui n'est pas moins dur. On a prolongé ce parapet & ce fossé, par quelques angles rentrans & saillans, jusqu'au pié d'une hauteur, éloignée du Donjon d'environ deux cens pas, & qui le commandoit absolument. Enfin, l'on a fait, sur cette hauteur, un Cavalier, fermé de maçonnerie, avec plusieurs embrasures : la face qui regarde le Bourg est longue de neuf toises; celle qui regarde les Montagnes, de cinq & demi, & celle qui répond au Donjon, de trois seulement : ce qu'on nomme le Donjon est l'ancienne Maison à huit pointes. On a mis, sur le Cavalier, huit pieces de Canon; deux de bronze, de dix-huit

(31) Elle fut achetée par la seconde Compagnie en 1664, & le Roi l'a retirée en 1674. Voiez l'Introduction.

livres de balle; le reste de fer, de différens calibres; & trois pieces sur la terrasse, à côté du Donjon. C'est toute l'Artillerie du Fort. Le logement a peu d'étendue. Une Salle de moïenne grandeur, deux Chambres & un Cabinet, composent le premier étage; le second est divisé en quatre Chambres, & le haut du Bâtiment, c'est-à-dire le galetas, sert de Salle d'armes. Les Cuisines & les Offices sont hors du Donjon. On a ménagé, dans le massif, sous le premier étage, une Citerne & deux Magasins à poudre, dont l'un tient lieu de Prison. Les Baraques des Officiers & des Soldats sont dans l'espace qui s'étend de la Terrasse au Cavalier. La Garnison ordinaire de cette Place, étoit d'une Compagnie détachée de la Marine, de cinquante à soixante Hommes, avec trois Officiers. Dans cet état, elle avoit soutenu, en 1691, un siége de trente-cinq jours, & donné le tems au Marquis de Ragny, Gouverneur Général des Iles Françoises, de venir de la Martinique avec quelques Trouppes de Milices & de Flibustiers, qui obligerent les Ennemis de se retirer, en laissant une partie de leur Canon, un Mortier, quantité de munitions, leurs Blessés & leurs Malades.

Ils avoient brûlé le Bourg ; mais, à l'arrivée de Labat, il étoit presqu'entierement rétabli. C'est une longue rue, qui commence au-dessous de la hauteur sur laquelle le Fort est situé, & qui s'étend jusqu'au bord d'une Ravine, qu'on nomme la *Ravine Billau*. Elle est coupée inégalement, aux deux tiers de sa longueur, par la *Riviere aux Herbes*. La plus grande partie, qui est entre cette Riviere & le Fort, conserve le nom de *Bourg de la Basse-terre* ; & celle qui est depuis la Riviere aux Herbes, jusqu'à la Ravine Billau, se nomme le *Bourg de Saint François*, parceque les Capucins y ont leur Eglise & leur Couvent. Ces deux Quartiers sont percés de cinq ou six petites rues, & contiennent quatre Eglises.

Celle des Jésuites est de maçonnerie, ornée en dedans de pierre de taille, avec une Corniche. Le grand Autel n'est que de Menuiserie ; mais le dessein en est beau & fort bien exécuté. Il est richement doré, comme la Chaire du Prédicateur, qui est d'ailleurs lambrissée en voûte, à plein ceintre, de ce beau bois d'Acajou que les Anglois nomment Cedre. Deux Chapelles font la Croisée, & la Sacristie est audessous du Clocher. Cette Eglise, dont

Labat releve la propreté, a deux fois eu le bonheur d'échapper à la fureur des Anglois. Le Portail est de pierre de taille, avec les Armes des Houels sur la Porte. Avant l'irruption de 1691, la Maison des Jésuites étoit sur une hauteur, à quatre cens pas de leur Eglise. Si cette distance étoit incommode, elle leur donnoit une très belle vûe, qui n'avoit pour bornes que l'horison de la Mer, un air frais & plusieurs Jardins. Leurs édifices ne consistoient qu'en deux ou trois Chambres de bois, un petit Pavillon quarré de maçonnerie, où ils recevoient les Etrangers, une Chapelle Domestique, & un autre Bâtiment qui contenoit leurs Salles communes. Ils avoient, derriere ce Bâtiment, une Cour quarrée, fermée de bons murs, & des appentis pour leurs Bestiaux & leurs Chevaux de Selle, un grand Colombier, dont le dessous servoit de prison pour leurs Negres. Leur Sucrerie étoit au-dessus du Bourg Saint François. Mais cet Etablissement aïant été brûlé par les Anglois, en 1703, ils ont acheté, de l'autre côté de la Riviere des Gallions, quelques Terres, où ils ont transporté leur Ménagerie. Labat, qui ne croit pas ces détails indignes de l'Histoire, nous ap-

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

LA GUADELOUPE.

prend que leur Office, à la Guadeloupe, est de prendre soin des Negres, particulierement de ceux qui sont dans la dépendance de la Basse-terre, & qu'ils touchent, pour cette fonction, vingt-quatre mille livres de Sucre sur le Domaine du Roi. Ils avoient une Paroisse, dans un Quartier qu'on nomme les *Trois Rivieres*, à trois lieues du Bourg, sur le chemin de la Cabesterre; mais ils l'ont cedée aux Carmes, qui desservent aussi la Paroisse du Bourg de la Basse-terre.

Ces Religieux furent appellés à la Guadeloupe par le premier Propriétaire, en qualité de Chapelains du Seigneur, & sans aucune Jurisdiction spirituelle: mais lorsque la guerre & les débordemens des Rivieres eurent obligé les Habitans du Bourg Saint Louis de transporter leur demeure près du Fort, les Carmes, en vertu du Privilége des Mendians, se chargerent des fonctions Paroissiales; & jusqu'à ce que les districts des Paroisses aient été reglés en 1681 par un ordre de la Cour, ils sont demeurés en possession de ce Quartier, sans que jamais ils aient obtenu de Rome des pouvoirs formels pour cette Paroisse, ni pour celles qu'ils desservent dans les autres Iles. Leur Couvent,

qu'ils ont rebâti depuis l'incendie de 1691, est situé un peu au-dessous de la Place d'Armes, derriere une Batterie qui porte leur nom.

L'Hôpital des Religieux de la Charité est deux cens pas au-dessous du Couvent des Carmes. Les anciens édifices, que Labat décrit avantageusement, ne furent point épargnés par les Anglois. Le Couvent des Capucins, qui est de l'autre côté de la Riviere aux herbes, l'avoit été en 1691 par le Général Codrington, qui l'avoit pris même pour son logement, comme le plus agréable édifice & le mieux situé de toutes les Iles Françoises. Sa Description donne l'idée d'un Palais, plutôt que d'un Cloître. Mais il ne fut point excepté en 1706, non plus que la Maison des Jésuites, par les ordres du Général Anglois, qui fit mettre le feu, en se retirant, à tout ce qui restoit d'entier dans le Bourg. L'Auteur ignore, si, depuis son départ, ces deux Maisons se sont relevées de leurs ruines.

Les deux Bourgs contiennent environ deux cens soixante Maisons, la plûpart de bois, mais fort propres. Tout ce Quartier est fermé, du côté de la Mer, d'un Parapet de pierres

seches, de fascines, & de terre, soutenu par des piquets. Cette espece de fortification commence à la Ravine Billau, & continue jusqu'à la Batterie des Carmes, qui est de maçonnerie à merlons, & d'où neuf pieces de Canon de fer, de différens calibres, battent dans la Rade. Depuis cette Batterie jusqu'au terrein élevé, où le Fort est situé, regne un gros mur, avec quelques flancs & des embrasures : il couvre la Place d'armes & les Maisons dont elle est environnée. On voit une autre Batterie à barbette, de trois pieces, sur la hauteur du Fort, au bord de la Falaise, & une autre de deux pieces, au-delà de la Riviere des Gallions. Mais Labat trouva toutes ces fortifications dans un grand désordre.

Après avoir passé un terrein assez haut, & difficile à monter, qui est derriere le Couvent de Saint Dominique, à huit ou neuf cens pas du bord de la Mer, on en trouve un autre, qui monte insensiblement vers les grandes Montagnes du centre de l'Ile ; & de tems en tems on rencontre des espaces considérables de plat Païs, dans quelques-uns desquels les eaux de pluie se rassemblent, particulierement en deux endroits, où elles forment deux petits

Etangs. Delà vient le nom de *Merigot*, que ce Quartier porte, & qu'on donne, dans les Iles Françoises à tous les lieux de cette nature. Les deux Etangs étant la seule ressource d'un Quartier si sec, pour abreuver les bestiaux & pour les autres nécessités, il étoit question d'y conduire d'autres eaux; & c'étoit dans cette vûe que Labat, Homme entendu pour toutes les affaires œconomiques, avoit été appellé de la Martinique à la Guadeloupe. Mais, pendant les préparations qui pouvoient faciliter son entreprise, il emploïa le tems à visiter le Quartier de l'Ilet à Goyaves, qui est à cinq lieues du Baillif, vers l'Ouest. Il se repentit d'avoir fait ce Voïage à cheval. La plus grande partie du chemin est dans des Mornes, qu'il faut sans cesse monter & descendre, au travers des rochers & des racines d'arbres qui les couvrent. Cette route est d'autant plus mauvaise, qu'elle est négligée; parceque la plûpart des Habitans se servent de leurs Canots pour aller à la Basse-terre & pour revenir.

Lorsqu'on a passé la Riviere du Baillif, qui se nommoit autrefois la petite Riviere, on trouve un Morne escarpé, au pié duquel il reste quantité de rui-

VOÏAGES ET ETABLISS^EM. AUX ANTILLES. LA GUADELOUPE.

nes des édifices qui ont été brûlés par les Anglois, & détruits ensuite par les débordemens de la Riviere. Le chemin, pour monter ce Morne, est dans la pente. On rencontre, sur la hauteur, les débris d'un ancien Fort, nommé *Magdeleine*. C'est un quarré long, dont le côté qui regarde la terre vers le Nord-Est, & celui du Nord-Ouest, étoient couverts par de petits Bastions, de quatre toises de flanc sur neuf de face, avec un Fossé large & profond. Cette Forteresse & la Maison qu'elle renfermoit ont été bâties par les Héritiers (32) du premier Propriétaire de la Guadeloupe, après leur partage, dont les bornes étoient la Riviere du Baillif à l'Ouest, avec une ligne imaginaire, tirée par le sommet des Montagnes jusqu'à la grande Riviere à Goyaves, autrement nommée *Saint Charles*, du côté de l'Est. Tous les Bâtimens avoient été bien entretenus jusqu'en 1691; mais les Anglois y mirent le feu en se retirant. Cent pas au-dessous, on trouve un terrein uni, & moins élevé de quatre toises, où l'on avoit commencé un Parapet avec des embrasures, sur le bord de la Falaise,

(32) MM. de Boisseret, Marquis de Sainte Marie, Neveux de M. Houel.

qui regarde la Mer & une grande Anse de sable, nommée l'*Anse du gros Françios*. Cette Anse a plus de cinq cens pas, d'une Pointe à l'autre; elle est bornée, sous le vent, par un gros Cap assez élevé, au pié duquel coule la Riviere du Plessis. On trouve quelques vieux retranchemens, de distance en distance, depuis le Fort Magdeleine jusqu'à la descente de cette Riviere.

Tout le terrein, qui est entre la Riviere du Baillif & celle du Plessis, se nomme la *Montagne Saint Robert*. Quoiqu'on ait multiplié les détours, pour en adoucir la pente, elle est encore d'une roideur extraordinaire. La Riviere du Plessis n'a pas plus de six toises de large: elle a beaucoup de pente, & par conséquent, peu d'eau; mais comme elle coule entre des Rochers & quantité de pierres, le passage en est toujours difficile. On vante les qualités de son eau. L'autre côté est encore une Falaise, aussi haute que la premiere; mais le chemin est plus commode, parcequ'il y est mieux ménagé sur la pente. Cette Riviere sépare la Paroisse du Baillif, de celle des *vieux Habitans*, dont l'Eglise est à plus d'une lieue de ses bords. Le chemin, qui y conduit, s'éloigne d'environ quatre

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

cens pas, du bord de la Mer. Tout ce terrein est assez uni, jusqu'à la moitié de la distance de la Riviere du Plessis à l'Eglise des vieux Habitans, où l'on rencontre un Vallon qui s'élargit à mesure qu'il s'approche de la Mer, pour y former une Anse, qu'on nomme l'Anse de *Vadelorge*. A cinq cens pas de l'Eglise, on trouve une descente assez aisée, au bas de laquelle est une Plaine, large de douze ou quinze cens pas, qu'on appelle le *Fond des Habitans*, & qui est divisée en deux parties presqu'égales, par une assez grosse Riviere de même nom. Ce sont les Capucins qui desservent cette Paroisse. L'Eglise n'est environnée que d'une vingtaine de Maisons.

Depuis la Riviere du Plessis jusqu'au Fond des Habitans, tout le terrein, à l'exception de quelques veines de terre grasse, est resté pour les Cannes à Sucre, dans un espace de huit ou neuf cens pas, qui est entre la Mer & la hauteur, ce qui n'empêche point qu'on ne l'emploie fort utilement en Cotoniers, en Pois, en Patates & en Manioc, dont il se fait un très bon Commerce. Le Fond des vieux Habitans tire son nom des premiers Engagés qui peuplerent l'Ile, & qui se retiroient

dans ce Canton, après avoir achevé leurs trois ans de service, pour y jouir de leur liberté sans être confondus plus longtems avec les serviteurs de la Compagnie. La terre y étoit autrefois meilleure qu'aujourd'hui, parceque les débordemens de la Riviere y ont apporté beaucoup de sable : mais on ne laisse point d'y cultiver des Cotoniers, du Mil, des Pois, des Patates & du Manioc, qui y croissent parfaitement. Cette Plaine a plus de mille pas de profondeur, depuis le bord de la Mer jusqu'au pié d'un Morne assez haut, qui la partage en deux fonds de grande étendue. La Riviere, qu'on nomme aussi *des Habitans*, passe dans le Fond de l'Est; & celui de l'Ouest est arrosé par une autre Riviere appellée *Beaugendre*, dont l'embouchure n'est éloignée que d'environ six cens pas de celle des Habitans. Elle coule au pié d'un Morne fort roide, qui termine la Plaine du côté de l'Ouest. La terre, depuis cet endroit jusqu'à l'Ilet aux Goyaves, est presque partout si seche, si maigre, & si remplie de pierres, qu'elle ne produit que cette espece d'arbres que leur dureté a fait nommer *Tendres à caillou*; & l'Ile entiere n'a pas de chemins plus raboteux.

Une lieue & demie au-delà de la Riviere Beaugendre, on descend dans une Vallée étroite & profonde, au milieu de laquelle passe un Ruisseau, qui se perd dans la Mer au fond de l'*Anse à la Barque*. La profondeur de cette Anse est d'un bon quart de lieue, depuis les pointes des Mornes qui la forment, jusqu'à l'extrêmité de son enfoncement dans les Terres; & sa largeur, d'environ quatre cens pas à son entrée. Elle s'élargit jusqu'à six cens, dans son milieu, & se termine en ovale. Sa situation, entre des terres fort hautes, la met à couvert de tous les vents, à l'exception de l'Ouest-Sud-Ouest, qui souffle droit dans son embouchure. Le fond est partout de sable blanc, net, sans roches; & sous des Falaises mêmes, on y trouve jusqu'à trois & quatre brasses d'eau. Ces commodités, joint à celle du fond de l'Anse, où le rivage s'abbaisse en pente douce, y attirent les Corsaires pour s'y carener, ou pour s'y mettre à couvert dans le mauvais tems. Ce fut dans ce fond, & vers la Pointe de l'Est, que les Anglois firent leur débarquement en 1691.

Après avoir passé le fond de l'Anse à la Barque, on monte un Morne fort

haut, qui eſt ſuivi, par intervalles, de quelques petites Habitations. Le chemin ſe rapproche peu-à-peu du bord de la Mer, par une Falaiſe eſcarpée, où s'offrent quelques Maiſons, qu'on appelle *le Duché.* Quinze cens pas plus loin, on en voit quelques autres, qui ſe nomment le *petit Village.* Tout ce chemin eſt pierreux, & coupé par quantité de ravines : mais la terre, ou du moins ce qu'on en peut découvrir entre les pierres, ne laiſſe pas d'être graſſe, noire, & très bonne. En général ce Quartier eſt fort mal peuplé ; & Labat obſerve ici, qu'il s'en faut bien que la Guadeloupe le ſoit auſſi bien que la Martinique : ce qui lui parut d'autant plus étrange, que la plûpart des terres y ſont bonnes, les eaux abondantes & fort pures, l'air très ſain, & qu'il y reſte un terrein immenſe, encore déſert ou ſans culture.

LA GUADELOUPE.

Il arriva ſi fatigué à l'Egliſe des Goyaves, qu'il compte cette journée pour la plus pénible de ſa vie. Son cheval & ſon Negre ne l'étant pas moins, un Religieux de ſon Ordre, qui deſſervoit cette Paroiſſe, fut obligé d'envoïer audevant de lui une autre Monture, pour le faire arriver à ſa Maiſon, qui eſt aux trois quarts de la hauteur d'un

Voïages et Établissem. aux Antilles.

La Guadeloupe.

Morne, dans un lieu ſi eſcarpé, qu'on n'y monte que par des détours qui ſont eux-mêmes fort roides. Mais lorſqu'on y eſt entré, rien n'y manque, dit-il, pour la commodité ni pour l'agrément, pourvû qu'on n'ait pas beſoin d'en ſortir. Il en fait une Deſcription fort riante. Une Terraſſe preſque naturelle, ſoutenue d'une haie vive, compoſe une cour large de ſept ou huit toiſes, & longue de vingt-huit à trente. On trouve, au milieu de ſa longueur, un Perron de pierres de taille, de ſept marches, qui donne entrée dans une Salle de dix-huit piés en quarré. Elle a deux fenêtres, du côté de la Montagne, avec une Porte vitrée, pour entrer dans une allée qui ſépare le Jardin de la Maiſon. Deux chambres, de dix-huit piés de long ſur quinze de large, accompagnent la Salle, c'eſt-à-dire une de chaque côté; & dans leur longueur, on a ménagé un petit eſcalier de bois, qui conduit à l'étage ſupérieur, compoſé auſſi de trois pieces. A vingt piés de ce Bâtiment, un autre, qui fait un retour, & qui a vingt-quatre piés de long ſur quatorze de large, contient les Offices & le Magaſin. Enfin, un autre édifice, parallele à celui-ci, & faiſant comme une autre aîle de la Mai-

ſon, ſert d'Ecurie & de Poulailler. Le Jardin eſt ſéparé de la grande Salle, par une allée de quatre à cinq toiſes de large, où l'on monte par ſix marches, & n'a point d'autre défaut que d'être un peu trop en pente. Dans une ſi belle ſolitude, on jouit d'une vûe, qui n'eſt bornée que par l'horiſon de la Mer. On découvre, au loin, les deux côtés de l'Anſe, par-deſſus les hautes Terres qui la forment. L'air y eſt d'une pureté & d'une fraîcheur égales.

L'Egliſe eſt au pié du Morne, adoſſée contre le roc. La porte regarde la Mer, dont elle n'eſt qu'à trois ou quatre cens pas; & tout ce terrein, qui eſt d'ailleurs fort uni, eſt ſi couvert de Roſeaux & de Mahotiers, qu'on ne peut découvrir, du bord de la Mer, ni l'Egliſe, ni quelques Maiſons voiſines. Mais, loin de vouloir ſe donner plus d'air, les Habitans conſervent avec ſoin cette eſpece de bois, qui leur ſert de défenſe contre les Anglois. Ils n'ont que deux ſentiers à garder, parceque les Mahotiers, s'entrelaſſant les uns dans les autres, rendent tout le reſte inacceſſible.

Eau de Mer chaude & bouillonante.

Le rivage d'une partie de l'Anſe, ſurtout aux environs de la Riviere, eſt

LA GUADELOUPE.

couvert de roches & de galets, de différentes grosseurs, tandis que tout le reste est d'un sable blanc & ferme, où la promenade est agréable. A trois cens pas de l'Eglise, vers l'Est, on fit remarquer au curieux Voïageur, que l'eau de la Mer bouillonne, dans un espace de cinq ou six pas. Il prit un petit Canot, pour observer s'il étoit vrai, comme on l'en assuroit, que cette eau étoit si chaude, qu'on y pouvoit faire cuire des œufs & du Poisson. » Je » m'éloignai, dit-il, d'environ trois » toises du bord du rivage, & je m'ar- » rêtai sur quatre piés d'eau, dans un » endroit où les bouillons ne me sem- » bloient pas si fréquens que vers les » bords. J'y trouvai l'eau si chaude, » que je n'y pus tenir la main; & j'en- » voïai chercher des œufs, que j'y fis » cuire, en les tenant suspendus dans » mon mouchoir. A terre, vis-à-vis » des bouillons, la superficie du sable » n'avoit pas plus de chaleur que dans » les endroits plus éloignés : mais, » aïant creusé avec la main, je ne fus » pas peu surpris de sentir, à la pro- » fondeur de cinq ou six pouces, une » augmentation considérable de cha- » leur; & plus je continuai de creu- » ser, plus elle augmentoit, de sorte

» qu'à

» qu'à la profondeur d'un pié, il me
» fut presque impossible d'y tenir la
» main. Je fis creuser, un autre pié
» plus avant, avec une pelle : le sable
» brûlant se mit à fumer, comme la
» terre qui couvre le bois dont on fait
» le charbon ; & cette fumée jettoit
» une odeur insupportable de soufre.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

Autres Phénomenes.

Ne détachons point d'ici deux autres Phénomenes de même nature. » On me
» fit voir, continue Labat, une es-
» pece de Mare, ou d'Etang, de sept
» ou huit toises de diametre, dont
» l'eau étoit blanchâtre, & me parut
» trouble : elle jettoit sans cesse des
» bouillons vers les bords, mais plus
» gros & moins fréquens au milieu.
» Il en paroissoit six ou sept de suite ;
» après quoi ils disparoissoient une de-
» mie minute. Je pris de cette eau,
» qui étoit réellement bouillante ; j'en
» goûtai, lorsqu'elle fut refroidie : elle
» me parut bonne, à l'exception d'un
» petit goût de soufre, auquel il seroit
» facile de s'accoutumer. Cette Mare
» forme un petit Ruisseau, qui perd
» quelque chose de sa chaleur & de
» son goût, à mesure qu'il s'éloigne
» de sa source, mais qui en retient
» toujours assez pour les faire sentir
» avant qu'il se perde, à deux cens pas

VOIAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

» delà, dans la Mer. On me fit voir » encore, à côté même de cet Etang, » un Marécage, qui produit quelques » herbes blanchâtres, & couvertes » d'une eſpece de pouſſiere de ſoufre. » Le ſable, qui eſt de même couleur, » eſt couvert en quelques endroits d'un » peu d'eau, & paroît, en d'autres, » comme de la boue qui commence à » ſécher. En d'autres, il paroît tout-» à fait ſec. Cependant il a ſi peu de » ſolidité, dans les endroits même qui » paroiſſent les plus ſecs, que les pier-» res qu'on y jette s'enfoncent & ſont » couvertes preſqu'à l'inſtant. Cette » lagune eſt très dangereuſe. Il eſt ar-» rivé, à des Etrangers trop hardis, » de s'y enfoncer, avec un grand dan-» ger de périr, s'ils n'euſſent été promp-» tement ſecourus. Il leur en a coûté » la peau de leurs jambes & de quel-» ques autres membres. On ne peut » douter qu'entre les mains de gens » qui ſauroient en faire uſage, ces eaux » ne fuſſent très utiles pour une infini-» té de maladies.

Le 10 de Mars, Labat partit en Canot pour le Quartier *des Plaines*, éloigné d'environ deux lieues de l'Anſe à la Barque. Après avoir doublé la Pointe de l'Oueſt, qui forme l'Anſe, il trou-

va, pendant plus d'une demie lieue, la Côte fort escarpée & pleine de roches, dont la continuité n'étoit interrompue que par les ouvertures des Ruisseaux & des Torrens, qui sont assez fréquens dans toute cette partie de l'Ile. La premiere Habitation, qu'il rencontra, fut celle de deux Officiers, nommés *de Lostau*, Freres; l'un Capitaine, l'autre Lieutenant des Milices du Quartier. Ce terrein, quoique pierreux, est noir, gras, & fort bon. Les Cannes y sont belles; le Sucre, beau & bien grené; les Bestiaux en bon état, & le Manioc gros, pesant & bien nourri. On passe delà aux Plaines: ce sont deux grands enfoncemens, séparés l'un de l'autre par un gros Cap, dont les pentes sont fort douces & de bonne terre. La plus petite des deux Plaines est à l'Est, & peut avoir six ou sept cens pas de large, sur onze ou douze cens pas de profondeur. La grande, large de mille pas, & beaucoup plus profonde, est arrosée d'une assez grosse Riviere. Ces deux Cantons sont assez peuplés, & la terre en est fort bonne. Labat, étant à dîner dans une Habitation (33), où l'on commençoit à faire

(33) Celle de M. Jolly, Neveu de M. de la Chardoniere de la Martinique.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

une Sucrerie, eut un ſpectacle qui appartient à l'Hiſtoire des mœurs de l'Ile, & qui en peint fort bien la ſimplicité. Un Officier de l'Anſe Ferry, aïant ſu qu'il étoit arrivé un Religieux aux Plaines, vint le prier d'aller dire la Meſſe à la Chapelle de ſon Quartier. C'étoit le Lieutenant (34) de la Milice du grand Cul-de-ſac. Ne changeons rien au récit du Voïageur, qui fait ici le Plaiſant. » La candeur du premier âge du » Monde reluiſoit dans ſa parure. Ses » jambes & ſes piés étoient couverts » des bas & des ſouliers qu'il avoit » apportés en naiſſant, excepté qu'ils » étoient un peu plus noirs & plus » vieux, car M. Liétard avoit plus de » ſoixante ans. Ses cheveux, blancs & » en petit nombre, étoient couverts » d'un chapeau de paille; & le reſte » de ſon corps, d'une chemiſe & d'un » caleçon de groſſe toile. Il portoit ſon » épée à la main : je crois bien qu'an» ciennement le fourreau avoit été » tout entier; mais le tems, les fati» gues de la guerre, la pluie & les » Rats en avoient conſumé une bonne » partie; ce qui laiſſoit paroître plus » de moitié d'un fer très rouillé. Une » bande de toile, couſue au côté gau-

(35) M. Lietard.

» che de la ceinture du caleçon, servoit, dans les cérémonies, à soutenir cette vénérable épée. Malgré cet ajustement négligé, M. Lietard ne manquoit pas d'esprit, de bon sens & de courage. Je m'embarquai avec lui pour son Quartier. Nous avions trois bonnes lieues jusqu'à Ferry. En passant devant le Quartier de Caillou, nommé aussi la Pointe noire, où depuis on a bâti l'Eglise Paroissiale, nous nous y arrêtâmes un moment. Ce Canton est coupé de Mornes & de petites Anses, plus habité, & mieux cultivé que celui des Goyaves. Ferry, où nous arrivâmes avant le soir, est une belle Anse, couverte, au Nord-Ouest, d'une Pointe de terre assez haute. Ma premiere curiosité fut pour la Chapelle, qui étoit à la gauche de l'Anse, sur un terrein élevé : elle étoit composée de simples fourches, palissadées de roseaux & couvertes de feuilles de Palmier, mais fort nette dans sa pauvreté. Je trouvai le Catéchisme de Grenade, avec la Vie des Saints, dans une petite Armoire à côté de l'Autel ; & j'appris que les Dimanches & Fêtes, ceux qui ne pouvoient aller entendre la Messe

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

» aux Goyaves s'y assembloient matin
» & soir ; qu'après avoir dit les prie-
» res, on lisoit un Chapitre de Gre-
» nade, qui étoit suivi de la récita-
» tion du Chapelet ; qu'on lisoit en-
» suite la Vie du Saint, & que le Lec-
» teur annonçoit les Fêtes & les jeû-
» nes de la semaine. C'étoit M. Lie-
» tard même, qui faisoit cet Office,
» auquel il joignoit celui d'avertir cha-
» ritablement ceux qui s'étoient ren-
» dus coupables de quelque faute. Sa
» Maison étoit à cinq cens pas du bord
» de la Mer. La Riviere passoit à côté.
» Quoiqu'elle fût bâtie aussi simple-
» ment que la Chapelle, elle me plût
» par sa situation & sa propreté. Ma-
» dame Lietard vint au-devant de
» moi : c'étoit une Negresse, d'envi-
» ron quarante ans, belle & bien fai-
» te, quoiqu'un peu trop chargée d'em-
» bonpoint. Elle avoit non-seulement
» de l'esprit, mais une politesse qui
» n'est pas ordinaire aux gens de sa
» couleur. C'étoit jour de jeûne : on
» me servit du Poisson de Mer & d'eau-
» douce en abondance, avec quelques
» fruits, de la Cassave fraîche & d'ex-
» cellent Ouycou. Je ne vis, dans l'Ha-
» bitation, que du Manioc, des Pois,
» des Patates, des Ignames, du Mil,

» du Coton & du Tabac : mais les » Bêtes à cornes & la Volaille ne man- » quoient point dans une Savane voi- » ſine. C'eſt le ſeul trafic de ce Can- » ton, où l'on ne trouve point de Su- » crerie; & quoiqu'il ſemble de peu » d'importance, il rend les Habitans » fort pécunieux. Il leur vient des Bar- » ques de la Martinique qui achetent » leurs Beſtiaux, leur Volaille & leur » coton ; trois choſes, qui ſont toujours » recherchées & bien vendues.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

La chaſſe eſt abondante, dans tous ces Quartiers. On y trouve encore quantité de ces Sangliers, qu'on nomme aux Iles Françoiſes, *Porcs Marons*. Les Perroquets, les Perriques, les Ramiers, les Tourterelles, les Grives, les Ortolans, les Oiſeaux de Mer & de Riviere y foiſonnent ; & les Ilets du grand Cul de-ſac, qui n'eſt pas fort éloigné, ſervant de retraite à quantité de Tortues & de Lamantins, cette partie de l'Ile peut paſſer pour une des meilleures, quoiqu'elle ne ſoit pas la mieux peuplée.

Voïage à la Montagne de la Soufriere.

Dans une autre courſe, qui obligea Labat de repaſſer par les mêmes lieux, il alla juſqu'aux Montagnes où la Soufriere ſe fait diſtinguer par ſon Volcan ; & ce ſpectacle picqua ſa curioſité.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

Il résolut de la satisfaire à toutes sortes de risques. C'est dans ses termes, qu'un Voïage si singulier doit être représenté. On ne rencontre, dit-il, sur toutes ces Montagnes pelées, que des Fougeres, & de misérables arbrisseaux chargés de mousse; ce qui vient du froid continuel qui y regne, des exhalaisons de la Soufriere, & des cendres qu'elle vomit fort souvent. Comme l'air s'étoit purgé, par une grande pluie qui étoit tombée la nuit précédente, il se trouva clair & sans nuages. A mesure que nous avancions en montant, nous découvrions de nouveaux objets. On me fit appercevoir la Dominique, les Saints, la grande Terre, & Marie-Galante, comme si j'avois été dessus. Plus haut, je vis clairement la Martinique, Montserrat, Nieves & d'autres Iles voisines. Le Monde n'a pas de plus beau point de vûe.

Après une marche d'environ trois heures & demie, en tournant autour de la Montagne que je voulois visiter, & montant toujours, nous nous trouvâmes parmi des pierres brûlées, & dans des lieux tous couverts d'un demi pié de cendres blanchâtres, qui jettoient une forte odeur de Soufre. Plus nous avancions, plus la cendre &

LA GUADELOUPE.

ſon odeur augmentoient. Enfin nous arrivâmes ſur la hauteur. C'eſt une vaſte Plate-forme, inégale, & couverte de monceaux de pierres brûlées, de différentes groſſeurs. La terre fumoit de toutes parts, ſurtout dans les lieux où l'on voïoit des fentes & des crevaſſes. Je ne jugeai point à propos de m'y promener ; on me fit prendre à côté, pour gagner le pié d'une hauteur, qu'on nomme le *Piton de la Soufriere* ; c'eſt un amas de groſſes pierres calcinées, qui peut avoir dix ou douze toiſes de hauteur, ſur quatre fois autant de circonférence. J'y montai ſans crainte, parceque je n'y voïois point de cendre ni de fumée ; & je vis au-deſſous de moi, du côté de l'Eſt, la bouche de la Fournaiſe. C'eſt une ouverture ovale, qui me parut large de dix-huit à vingt toiſes dans ſon plus grand diametre. Ses bords étoient couverts de groſſes pierres, mêlées de cendres & de monceaux de vrai ſoufre. L'éloignement où j'étois ne me permit pas d'en reconnoître la profondeur ; & je ne pouvois, ſans imprudence, m'en approcher davantage. D'ailleurs il s'en exhaloit, de tems en tems, des tourbillons d'une fumée noire, épaiſſe, ſulfurée, & mêlée d'étincelles de feu,

LA GUADELOUPE.

qui m'incommodoient beaucoup lorsque le vent les portoit vers moi. Je vis, à peu de distance, une autre bouche, plus petite que la premiere, & qui me parût comme une voûte ruinée : il en sortoit aussi beaucoup de fumée & d'étincelles. Tous les environs de ces deux ouvertures n'offroient que des fentes & des crevasses, qui rendoient une épaisse fumée ; ce qui ne me laissa aucun doute que toute la Montagne ne fût creuse, comme une grande cave, pleine de soufre enflammé, qui se consume peu à peu, & qui, faisant affaisser la voûte, y cause sans cesse de nouvelles ouvertures.

Nous passâmes environ deux heures à nous reposer sur le Piton ; nous y jouîmes de sa belle vûe en dînant, & nous y plantâmes une perche de douze piés, que j'avois fait apporter exprès, avec une vieille toile, pour servir de Pavillon. Ensuite il fallut descendre, par le même chemin qui nous avoit servi à monter. On peut croire qu'il ne s'y en trouve point de battus. Peu de Voïageurs se laissent tenter par une curiosité aussi dangereuse que la mienne. Je ne laissai point de m'approcher, autant qu'il me fût possible, de la grande bouche, dont l'accès m'avoit paru moins

difficile que celui de la petite; & j'y fis jetter de grosses pierres, par le plus robuste de mes Compagnons; mais je ne vis point augmenter, comme on me l'avoit annoncé, la fumée ni les étincelles. La terre retentissoit sous nos piés, & lorsqu'on la frappoit d'un bâton; comme si nous eussions été sur le Pont d'un Vaisseau. Si l'on remuoit une grosse pierre, la fumée sortoit aussitôt de sa place. Toutes les pierres de la Montagne sont légeres, & sentent beaucoup le soufre. J'en fis prendre quelques unes au sommet. Quoiqu'on fût alors dans la plus grande chaleur du jour, l'air étoit très frais sur le Piton; & je doute qu'on y pût résister pendant la nuit. Les Negres, qui vont prendre du soufre, pour le vendre après l'avoir bien purifié, se sont fait une route que nous n'avions pû trouver d'abord, mais que nous cherchâmes plus heureusement à notre retour, & que nous suivîmes. Elle étoit plus aisée que la nôtre, mais plus longue. Deux cens pas au-dessous de la grande bouche, nous trouvâmes trois petites mares d'eau chaude, éloignées de quatre à cinq pas l'une de l'autre. La plus grande, dont le diametre est à-peu-près d'une toise, est remplie d'une

LA GUADELOUPE.

eau fort brune, qui a l'odeur de celle où les Serruriers & les Forgerons éteignent le fer. La seconde, qui est blanchâtre, a le goût d'Alun. La troisieme est bleue, goût de Vitriol; & l'on y trouve, dit-on, d'assez gros morceaux de ce minéral: mais n'aïant point d'instrumens, ni de perche, pour chercher au fond, nous ne découvrîmes rien, & je ne pus même mesurer la profondeur des Mares, qui excédoit la longueur de nos bâtons.

Nous vîmes ensuite quantité de petites sources d'eau, qui forment, en s'unissant, des Rivieres, ou de gros Torrens. Un de ces rapides amas d'eau a reçu le nom de *Riviere blanche*, parceque les cendres & le soufre, qui s'y mêlent, lui donnent souvent cette couleur. Elle se jette dans la Riviere de Saint Louis, & n'aide pas à la rendre poissonneuse. A mesure qu'on s'éloigne de ces terres brûlées, en descendant la Montagne, le Païs devient plus beau: on revoit de l'herbe, des arbres chargés de verdure, des terres bien cultivées; & l'on se croit passé dans un nouveau Monde, en sortant d'une affreuse Montagne, toute couverte de pierres calcinées, de cendre & de soufre. Mes souliers s'en étoient ressentis,

& j'eus beſoin de quelques jours de repos.

LA GUADELOUPE.

Labat fit, dans une autre occaſion, le Voïage du grand Cul-de-ſac, avec le nouveau Gouverneur de l'Ile. Il s'étoit rendu à l'Anſe Fery, d'où étant parti après le dîner, il vit, en paſſant, l'Habitation du Capitaine de ce Quartier (55), à côté d'un gros Cap, nommé le gros Morne, qui ſépare la partie de l'Ile, qu'on nomme la Baſſe-terre, de celle qui porte le nom de *Grand Cul-de-ſac.* Cette Habitation eſt fort agréablement ſituée, & tire de grands avantages d'une jolie Riviere qui l'arroſe. Elle a, fort près d'elle, un bon mouillage, à couvert des vents du Nord par le gros Morne, de ceux de l'Eſt par les hautes Montagnes qui partagent l'Ile, & de ceux du Sud par les Mornes de Fery. Au-delà du gros Morne, on trouve de belles terres, vaſtes, unies, & bien arroſées. Du bord de la Mer juſqu'aux Montagnes, il y a trois ou quatre lieues d'un beau terrein en pente douce, dont la bonté ſe fait remarquer par de grands arbres, qu'il produit en abondance. Labat, toujours à la ſuite du Gouverneur, arriva le ſoir dans l'Habitation du Capitaine de

(55) M. de la Pompe.

LA GUADELOUPE.

ce Quartier (36), Hollandois, Catholique, & retiré à la Guadeloupe avec d'autres Fugitifs de sa Nation, qui avoient été chassés du Bresil (37). Il vint recevoir le Gouverneur à la tête de sa Compagnie. Labat, surpris qu'un si beau Païs fût très mal peuplé, en demanda la raison au Capitaine, qui lui en donna trois au lieu d'une. La premiere, c'est qu'il est trop éloigné de la Basse-terre & du petit Cul-de-sac, qui sont les lieux du commerce & du mouillage. La seconde, que tout ce Quartier, depuis le gros Morne jusqu'à la Riviere salée, qui sépare la Guadeloupe de la grande Terre, étant presqu'entierement dans les réserves des premiers Propriétaires, à peine s'y trouve-t'il une lieue de Païs qui n'appartienne à leurs Héritiers ; & qu'ils étendent si loin leurs prétentions, qu'on ne peut s'y établir sans acheter d'eux le terrein, ou sans le prendre à titre de rente seigneuriale, avec des lots & ventes, des hommages, & d'autres droits reconnus dans l'Ile, & fort opposés au goût des Habitans, qui ne veulent reconnoître d'autre Seigneur

(36) M. Van Despigue.

(37) Voïez d'autres éclaircissemens dans l'article de l'Ile de Saba.

que le Roi, dont ils tiennent leurs terres sans aucune condition de vente, d'hommage, &c, en un mot sans aucuns droits Seigneuriaux. La troisieme enfin, que ce Quartier se trouvant situé entre les Iles Angloises de Montferrat & d'Antigue, & couvert de plusieurs Iles, où les Anglois peuvent se tenir cachés en tems de guerre, pour venir surprendre les Habitations, enlever les Negres & piller les meubles, peu de François vouloient en courir les risques. Le Capitaine ajouta qu'il pouvoit rendre témoignage du danger, puisqu'il n'y avoit pas plus d'un an que les Anglois, aïant surpris la Garde du Port, avoient enlevé une partie de ses Negres, après avoir tué son Commandeur, & lui avoient cassé à lui-même le bras droit d'un coup de fusil. Cet avis fit prendre, au Gouverneur, des précautions qu'il avoit négligées jusqu'alors. Il ordonna deux Corps-de-Gardes, avec une Patrouille de quelques Cavaliers.

Le Capitaine Hollandois avoit fait un Plan du grand Cul-de-sac, dans lequel il avoit marqué les sondes; mais les Ilets & quelques Pointes y étoient si mal placés, que Labat entreprit d'y mettre plus d'ordre. Il parle avec ad-

LA GUADELOUPE.

miration, comme du Tertre, de la beauté de ce grand Quartier. Qu'on se figure, dit-il, huit ou neuf Ilets, de différentes grandeurs, avec trois ou quatre rangs de Caies, & de leurs fonds, qui forment un Bassin de cinq ou six lieues de longueur, depuis la Pointe du gros Morne, jusqu'à celle d'Antigo dans la grande Terre. Sa moindre largeur est d'une lieue, & la plus grande de trois. Les Vaisseaux de tous les ordres y peuvent être en sûreté : ils y entrent par deux passes, & les Barques par deux autres. Rien ne seroit si facile que de les défendre par une Batterie fermée, ou par un Fort sur la Pointe de l'Ilet à *Fangou* (38), où est la principale passe, avec une Redoute sur un petit Ilet qui en est voisin, & qui serviroit encore à défendre une des deux passes des Barques. Mais on pourroit prendre le parti de la combler, en y coulant à fond quelque vieux Vaisseau, maçonné à fond de calle, & retenu par des pieux jusqu'à ce que la Mer y eut apporté des pierres & du sable.

Nous visitâmes, continue le Voïa-

(38) C'est apparemment celui que du Tertre nomme Cancale : du moins Labat y fit couper des branches de Paletuvier chargées d'Huitres.

LA GUADELOUPE.

geur, la grande Riviere aux Goyaves, autrement nommée Saint Charles, qui séparoit autrefois la portion du premier Propriétaire (39), de celle de ses Neveux (40). Après l'avoir remontée environ deux mille cinq cens pas, depuis son embouchure, nous ne lui trouvâmes plus assez de profondeur pour un Vaisseau, quoique les Barques & les Chaloupes puissent remonter beaucoup plus loin. Le terrein, des deux côtés, est couvert de Mangles, qui avancent beaucoup dans la Riviere même. Son embouchure est d'environ cent cinquante toises. Le milieu n'a pas moins de sept ou huit brasses d'eau, mais elle diminue peu à peu vers les bords, surtout vers le côté oriental, dont le terrein est bas; & le côté occidental est une terre élevée d'environ quatre toises au-dessus de la surface de l'eau, & bordée d'une roche assez dure, au pié de laquelle il y a sept ou huit piés d'eau en basse Marée, & plus de dix lorsqu'elle est haute. Ce lieu semble fait pour y bâtir une Ville: c'est une Plate-forme naturelle, presque quarrée, longue de trois cens toi-

(39) M. Houel, dont une Fille épousa M. le Marquis de Senneterre.

(40) MM. de Boisseret.

LA GUADELOUPE.

ses sur une largeur à-peu-près égale ; qui a d'un côté la grande Riviere aux Goyaves, & de l'autre une petite Riviere d'excellente eau. Les environs sont naturellement fortifiés, & n'auroient besoin que d'un Parapet, avec des embrasures pour le Canon, qui défendroit la Rade & l'entrée de la Riviere. Entre les utilités qui reviendroient de cet Etablissement, Labat juge que pendant la guerre il seroit la ruine des Colonies Angloises de Montferrat, Nieves, Antigo & la Barboude.

Grande Terre de la Guadeloupe.

Tout ce qu'on a rapporté, jusqu'à présent, regarde la partie de l'Ile qui porte le nom de Guadeloupe, la seule à laquelle du Tertre s'est attaché. Ici Labat donne quelque idée de celle qu'on nomme la grande Terre, parcequ'elle est plus grande en effet que l'autre (41). On compte, dit-il, que la premiere a trente-cinq lieues de tour ; & les deux ensemble, environ quatre-vingt-dix. La Riviere salée, qui les sépare, n'est qu'un canal d'eau de Mer, qui passe entre ces deux terres. Sa largeur est d'environ cinquante toises à son embouchure, du côté du grand

(41) Celle-ci porte seule le nom de la Guadeloupe, parcequ'elle fut découverte la premiere.

Cul-de-ſac : elle diminue enſuite ; & lans quelques endroits, elle n'a pas olus de quinze toiſes. Sa profondeur n'eſt pas plus égale. Labat, en ſuivant e Canal d'un bout à l'autre, trouva que dans quelques parties il pouvoit porter un Navire de cinq cens tonneaux, & qu'en d'autres une Barque le cinquante ne paſſeroit pas facilement en baſſe Marée : mais ſa largeur étant rétrécie par les Mangles, ou Paetuviers, qui couvrent ſes bords, peutêtre y trouveroit-on plus d'eau ſi ces erres étoient défrichées. Mais Labat ne conſeille point d'entreprendre cet ouvrage avant que le grand Cul-de-ſac oit aſſez peuplé pour ſe défendre des rruptions des Anglois, qui deviendroient plus fréquentes, s'ils pouvoient paſſer dans la Riviere ſalée avec de grands Bâtimens.

Il fait d'ailleurs une peinture agréable de cette Riviere. La navigation, lit-il, y eſt charmante. L'eau eſt claie, tranquille, & toujours unie comne une glace. Elle eſt bordée de Mangles fort hauts, dont l'ombrage y donne une délicieuſe fraîcheur. Sa longueur eſt de plus de deux lieues, depuis ſon embouchure du grand Culle-ſac, juſqu'à celle du petit. Ce vaſte

terrein, jusqu'à la grande Riviere aux Goyaves, appartenoit alors au Fils aîné (42) du premier Propriétaire; & quoiqu'il n'y eût, ni Bourg, ni Village, il a été érigé en Marquisat sous le nom d'*Houelbourg* (43). Il est arrosé de deux petits Ruisseaux, qui se jettent dans la Riviere Salée, vers le milieu de sa longueur, & qui forment une petite chûte d'eau douce. La commodité de trouver de l'eau, dans un lieu si salutaire, lui a fait donner le nom de *Belle Hôtesse*; & l'on y voit deux gros arbres, sur l'écorce desquels tous les Passans ne manquent point de graver leurs noms. Un autre usage, pour ceux qui n'ont point encore passé ce Canal, est d'y faire quelques libéralités à leurs Conducteurs; comme l'on fait pour se dispenser du Baptême aux Tropiques & à la Ligne. Le terrein du Marquisat d'Houelbourg est couvert de bois, à l'exception d'une Savane de quatre ou cinq cens pas, vers le petit Cul-de-sac, qui s'étend depuis la Riviere du coin jusqu'à la Pointe de *Guigne au vent*.

De la Riviere salée, on entre dans

(42) M. Houel, alors Capitaine aux Gardes.

(43) En 1707. On le nommoit auparavant Saint Germain.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

le Golfe qui est entre les deux Terres de la Guadelonpe, & qu'on nomme le petit Cul-de-sac. Trois Canots, qui composoient le cortége du Gouverneur, allerent débarquer au Fort-Louis, dans la Grande Terre, & furent reçus, au bruit du Canon & de la Mousqueterie, par la Garnison (44). Ce Fort est un Parallelogramme de cinquante toises de long, sur dix à douze de large, composé d'un double rang de Palissades, à six piés l'un de l'autre, pour soutenir les terres & les fascines dont cette espece de Parapet est composé. Quelques angles saillans offrent des Plate-formes de bois pour le Canon. Il n'y a de maçonnerie, que les jambages de la Porte, un petit Magasin à poudre, qui est à côté, une Cuisine, un ou deux Fours, & une Citerne. La Maison même du Commandant est de fourches en terre, planchée néanmoins, & couverte de bardeaux : elle contient quatre Chambres de plein-pié. Les Baraques des Soldats & les autres Bâtimens ne sont que de roseaux & de paille. Ce Poste étant sur une hauteur, d'où il ne peut défendre les Vaisseaux qui mouillent au pié, on a fait en-

(44) C'étoit une Compagnie détachée de la Marine, commandée par M. de Maisoncelle.

LA GUADELOUPE.

bas une Batterie fermée, en forme de Redoute, d'où six Canons peuvent battre dans la Rade : mais elle résisteroit peu dans une descente, parcequ'elle est commandée ; de sorte que l'unique avantage du Fort est d'avoir une très-belle vûe. On y découvre la plus grande partie de la Cabesterre & du grand Cul-de-sac de la Guadeloupe, & tous les Ilets dont le petit Cul-de-sac est rempli. On voit les Iles de Samos, & dans un tems clair les Montagnes de la Dominique. On ne compte, dans la grande Terre, que trois Paroisses, dont celle qui porte le nom de Quartier *du Gosier*, est la plus voisine du Fort. Elles sont desservies par des Capucins.

Labat visita ce qu'on nomme les abîmes. Ce sont de grands enfoncemens que la Mer fait dans les Terres, où les Vaisseaux peuvent se retirer, pendant la saison des Ouragans, ou pour se mettre à couvert de l'Ennemi. L'eau y est profonde ; & si les terres voisines étoient défrichées, on y pourroit faire un excellent Fort, qui ne demanderoit qu'une Redoute pour le défendre. Un Ilet, qu'on nomme l'Ile à Cochons, couvre parfaitement la Rade. Enfin, le Fort Louis, transferé dans

LA GUADELOUPE.

ce Quartier, mettroit toute cette partie de l'Ile hors d'insulte (45).

Nous allâmes, raconte Labat, jusqu'à l'embouchure de la Riviere salée, pour chercher un lieu convenable au dessein que le Gouverneur avoit formé de faire un Corps-de-Garde sur Pilotis, avec une chaîne, ou une Estaccade, pour fermer aux Anglois l'entrée de la Riviere. Ce projet fut exécuté avec diligence, parceque les Habitans se chargerent des frais. Nous rangeâmes ensuite toute la Terre de Saint Germain, depuis la Pointe de Guigne au vent jusqu'à la Riviere du coin, qui la sépare d'une autre Terre, nommée Arnonville (46). Je me promenai dans cette Terre, que je trouvai parfaitement belle, ou du moins propre à le devenir. C'est une étendue d'environ deux mille pas de large, sur cinq à six mille de profondeur. Deux petits Ruisseaux la traversent ; l'un, qui se jette dans la Riviere du coin, & l'autre dans celle de Saint Paul. Cette seconde Riviere traverse une

(45) Le Chevalier Renaud, Ingénieur Général de la Marine, chargé en 1700 de visiter les Places de l'Amérique, projetta d'y faire un Fort, dont il donna même le Plan.

(46) Appartenante aux Héritiers de M. Baudoin, ancien Commis de la Compagnie de 1664 à la Guadeloupe.

LA GUADELOUPE.

Terre, qui se nomme *Trianon* (47). Nous quittâmes la Paroisse du petit Cul-de-sac, qui est mal peuplée, pour aller passer la nuit dans celle des Goyaves; il ne faut pas confondre ce Quartier avec l'Ilet aux Goyaves, qui est à la Basseterre, ni avec la grande Riviere aux Goyaves du grand Cul-de-sac : ce sont trois lieux différens, auxquels l'abondance des arbres de cette espece, qu'ils portent tous trois, a fait donner le même nom. Le Quartier des Goyaves est fort peu peuplé, comme deux autres Cantons, qui s'étendent depuis Arnonville jusqu'à la Ravine de la Briqueterie, où commence le Marquisat de Sainte Marie. Ils ont quelques Sucreries; mais le principal commerce des Habitans étoit alors le Gingembre, le Manioc, les Légumes, le Tabac, les Bestiaux & la Volaille. On compte jusqu'à huit Rivieres, & presqu'autant de Ravines qui donnent de l'eau, depuis la Riviere du coin jusqu'à celle de la Briqueterie, c'est-à-dire, dans un espace d'environ quatre lieues. L'Habitation de Sainte Marie fut érigée en Marquisat vers la fin du

(47) Elle fut achetée alors par M. Auger, Gouverneur de l'Ile, d'un Officier de Milice, nommé *Fillacier*.

dernie

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

dernier siecle, en faveur des Neveux du premier Propriétaire. Cette Terre est large d'une lieue, le long de la Mer, & n'a pas moins de trois lieues en profondeur, jusqu'aux grandes Montagnes qui séparent la Cabesterre de la Basseterre. On y voit encore les ruines du Château. De grandes allées de Poiriers, qui la traversent le long du chemin, & d'autres, qui divisent en plusieurs grands quartés toutes les terres qui sont emploïées, rendent témoignage à la magnificence des premiers Seigneurs (48). Les bords d'un Etang & sa Chaussée sont couverts de Poiriers. Enfin la quantité de ces arbres, qui sont plantés à la ligne, a fait oublier le nom de Marquisat à Sainte Marie, & nommer vulgairement ce Canton la Terre des Poiriers. Au reste ces arbres ne portent aucun fruit. On ne leur donne ce nom que pour leurs feuilles, qui approchent beaucoup de celles des Poiriers de l'Europe, quoiqu'elles soient plus longues, plus larges & plus épaisses. Leurs fleurs sont d'un violet clair.

(48) Labat dit plaisamment qu'on rétabliroit facilement cette Terre, si les Héritiers de M. de Boisseret, qui veulent être tous Marquis, ne se contentoient de déchirer chacun un petit morceau du titre, pour s'en parer, tandis que le fond demeure en friche.

Le bois eſt gris, liant, & facile à mettre en œuvre.

On trouve un fort bon mouillage, depuis les ruines du Château de Sainte Marie juſqu'au-delà de l'embouchure de la Riviere. Deux grands Rochers à fleur d'eau, qui en ſont éloignés d'un demi quart de lieue, & qu'on a nommés *l'Homme & la Femme*, y rompent la violence de la Mer. On y pourroit faire un excellent Port, avec d'autant moins de frais que la Chaux eſt en abondance dans tous les Quartiers, & que la Baſſe-terre peut fournir un Ciment rouge, qui ne differe point de la véritable Pouſſolane.

On commençoit fort heureuſement à faire du Sucre dans la grande Terre, & l'ardeur des Habitans s'y tournoit à former des Sucreries. Leur Sucre étoit beau, & fort bien grené, ſurtout dans ſa premiere fraîcheur : mais il devenoit cendreux, ou mollaſſe, lorſqu'il étoit gardé quelques mois. C'eſt le défaut de tous les Sucres des Iles Angloiſes. On a remarqué qu'à la grande Terre de la Guadeloupe il venoit de ce qu'un terrein ſi neuf étoit encore trop gras, d'autres diſent trop rempli de ſel & de nitre ; & l'on aſſure que l'uſage des Terres les a guéries de cette mauvaiſe

qualité. Il y croît d'ailleurs quantité de très bons arbres, qui ne se trouvent point dans l'autre partie de l'Ile.

LA GUADELOUPE.

En quittant Sainte Marie, on a les plus beaux chemins du monde jusqu'à l'extrêmité de ce Marquisat, par de grandes allées de Poiriers, où cinq Carosses peuvent marcher de front. Ensuite ils deviennent fort mauvais l'espace de mille ou douze cens pas, par la seule négligence des Habitans à les rétablir. On passe deux ou trois Ravines, ou petites Rivieres, avant que de rencontrer celle qu'on nomme *la grande Riviere*, parcequ'elle est en effet la plus grande de toute la Cabesterre. Sa largeur, dans l'endroit où les Voïageurs la passent, est de plus de trente toises; & dans le beau tems les Chevaux n'y ont l'eau que jusqu'aux sangles : mais pour peu qu'elle grossisse par les pluies, une infinité de grosses roches en rendent le passage fort dangereux, & souvent même impossible.

On passe ensuite par le Bourg du *Marigot*, qui ne consistoit alors qu'en vingt-cinq ou trente Edifices, Logemens, ou Magasins, avec quelques Boutiques, quelques Maisons d'Ouvriers, & des Cabarets, qui font, aux Iles, la partie essentielle des Bourgs. L'Eglise

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

Paroiſſiale étoit deſſervie par des Religieux de Saint Dominique. Un des Fils du premier Propriétaire (39) avoit, à moins d'une liene du Bourg, une Habitation nommée *Saint Martin*, & digne de ſon Pere, qui l'avoit formée dans l'éclat de ſa fortune. Toutes les dépendances d'un grand Etabliſſement y étoient d'une forme diſtinguée ; & l'on y voïoit encore quatre cens Negres, les plus beaux de toute la Colonie, avec des Beſtiaux en fort grand nombre & de toute eſpece. Du Marigot pour ſe rendre au Quartier des *trois Rivieres*, on paſſe une Riviere aſſez groſſe, qui termine l'Habitation de Saint Martin, & qui ſe nomme la Riviere du grand Carbet. Une demie lieue plus loin, on en trouve une autre, nommée la Riviere *des grands Bananiers*, qui termine le Quartier de la Cabeſterre ; c'eſt, ſuivant Labat, le plus beau de toutes les Iles Françoiſes. Depuis cette Riviere juſqu'au gros Morne, où commence le grand Cul-de-ſac, en le prenant du côté de l'Oueſt & de la Baſſe-terre, le Païs eſt un terrein uni, de près de vingt lieues d'étendue. Le long de la Mer, on monte fort doucement juſqu'au pié des Mon-

(39) M. Houel de Varennes.

LA GUADELOUPE.

tagnes, qui en ſont éloignées depuis une lieue juſqu'à quatre. Cet eſpace eſt arroſé d'un très grand nombre de Rivieres; & ſi l'on y faiſoit des Ponts, on y pourroit aller de toutes parts en Caroſſe. Quatre ou cinq cens pas au-delà des grands Bananiers, on entre dans des chemins coupés à mi-côte, le long des Montagnes qui ſervent comme de ſoutien à la Soufriere. En pluſieurs endroits, ces Montagnes ſont ſi eſcarpées vers la Mer, que dans l'eſpace d'une demie lieue, il n'y a de praticable que trois petits enfoncemens, qui ſervent de paſſage à des Ravines d'une eau ſale & bleuâtre, nommées les trois trous, & diſtinguées entr'elles par les noms particuliers de *Trou-Madame*, *Trou à Chien*, & *Trou à Chat*. A côté du dernier, & ſur la hauteur du Morne, on trouve un Païs plat, de cinq à ſix cens pas de longueur, qui s'étend enſuite dans quelques gorges des Montagnes, juſqu'au pié de la Soufriere. La terre y eſt noire & graſſe; & quoiqu'elle ſoit entremêlée de roches & d'éclats de pierres, la bonté du fond y attire des Habitans, qui emploient les pierres à faire des murailles ſeches, pour renfermer différentes pieces de leur terrein. La ſituation de ce Quar-

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

tier, qui eſt fort élevé, & couvert à l'Oueſt par de grandes Montagnes, y fait regner beaucoup de fraîcheur. L'herbe des Savanes y eſt touffue, déliée, toujours verte, & très propre à nourrir des Beſtiaux. On y plante auſſi du Maïz, du Manioc, du Rocou & du Cacao. Mais les Cannes de Sucre n'y peuvent mûrir.

Lorſqu'on a paſſé ce Païs plat, on rentre dans les détroits des Montagnes, toujours à mi-côte, juſqu'à la plus haute partie du chemin, où la vûe eſt fort ouverte & l'air extrémement frais. Mais ce lieu eſt également déſert & ſauvage. On deſcend enſuite par un chemin très long & très roide, au pié duquel coule une des trois Rivieres d'où ce Quartier tire ſon nom. Celle-ci eſt petite, étroite, reſſerrée par des Rochers; & ſans avoir plus de deux piés d'eau, elle eſt ſi remplie de Rochers, que le paſſage en eſt difficile. Le Quartier des trois Rivieres n'a pas plus de quatre mille pas de large: c'eſt une Plaine, diviſée par la pente d'un gros Morne, dont les enfoncemens contiennent pluſieurs belles Habitations. La terre y eſt bonne, & produit des Cannes, dont le Sucre brut n'a d'autre défaut que de blanchir difficile-

ment. On nomme la *grande* & la *petite* *Anse*, deux enfoncemens que la Mer fait dans les terres, depuis la premiere Riviere qu'on trouve à la descente du Trou au Chat, jusqu'aux Montagnes qui séparent ce Quartier de celui du vieux Fort. La grande Anse est separée de la petite par une cuisse de Morne, qui peut former un bon Poste: & comme la disposition de cette Côte est favorable aux descentes, on y a fait diverses Fortifications.

En sortant des trois Rivieres, on rentre dans les détours de plusieurs Montagnes, qui font partie de celle de la Soufriere. Ce sont des Ravines continuelles, & des hauteurs dont les descentes causent de l'effroi, avec des gorges où vingt Hommes arrêteroient une Armée. Delà, on monte une Côte fort difficile, par un chemin taillé dans le roc, mais étroit & rude, qui conduit enfin au *dos d'Ane*: c'est le nom qu'on donne à un Païs plat, où l'on retira les Femmes, les Enfans & les Vieillards, en 1691, pendant l'irruption des Anglois. Les Carmes y ont une petite Chapelle. Cet endroit est élevé, très sain, quoiqu'environné de Bois, & réellement impénétrable, pour peu qu'il soit défendu. Sa longueur est de

LA GUADELOUPE.

trois à quatre cens pas, ſur différentes largeurs. Plus loin, on recommence à monter, par un chemin aſſez doux; après lequel on en trouve un de dix à douze piés de large, ſur le côté même de la Montagne, & couvert, du côté oppoſé, par un terrein marécageux, où, dans la ſaiſon des pluies, les eaux de toutes les hauteurs voiſines ſe raſſemblent, & font un Etang, qui a toujours aſſez d'eau & de fange pour embourber une Armée. Ainſi le chemin qui mene au dos d'Ane eſt ſûr, vers la Mer, dont il eſt éloigné d'environ quatre mille pas. Il eſt terminé par deux pans de muraille qui le traverſent, & qui laiſſent une ouverture, fermée d'une Porte.

On entre delà dans une petite Savane, où l'on trouve encore les ruines d'un grand Magaſin, qui a ſervi, en 1691, à faciliter la diſtribution des munitions de guerre aux Habitans de la Riviere des Gallions. Une belle Habitation, dont les Bâtimens occupent deux hauteurs, commande tout le Païs voiſin; & l'on pourroit tirer, d'une de ces deux hauteurs à l'autre, un boïau, qui, faiſant face à la Plaine, mettroit ce Poſte à couvert d'inſulte. Le chemin, pour deſcendre dans la

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

la Guadeloupe.

Plaine qui est au-dessous, est sur la croupe du Morne, & d'une pente assez douce; mais les deux côtés en sont escarpés, & couverts de grands arbres. Là commence une belle Habitation, qui avoit appartenu au dernier Gouverneur de la Guadeloupe (50). On y fait du Sucre blanc, d'une parfaite beauté. On trouve ensuite une petite Riviere, nommée *la Sense*, qui, coulant au bas d'une Falaise fort escarpée, sépare cette Terre de celle de *Bisdari*, ancienne Possession du premier Propriétaire de l'Ile, qui renferme une Montagne ronde & très haute, nommée *Houelmont*, qu'Houel avoit fait inutilement fortifier (51). Huit cens pas plus loin, on trouve une belle Habitation (52). La Riviere des Gallions & celle de la Sense s'approchent si fort ici, que ne laissant entr'elles qu'un espace d'environ cent cinquante pas, escarpé des deux côtés par de profondes Falaises, on y a fait, en 1712, un retranchement bien fortifié, & très facile à défendre. De ce Poste, à la Falaise qui borde la Mer, il n'y a que cinq

(50) Le Chevalier *Hinsèlin*.

(51) Inutilement, comme on l'a dit d'après le P. du Tertre; parceque la hauteur y rendoit le Canon inutile.

(52) Celle de Mr. Milet, Conseiller & Capitaine de Milice.

LA GUADELOUPE.

ou six cens pas. On a pratiqué, dans cette Falaise, un boïau qui fait face à la Mer, avec deux angles saillans, dont l'un porte une Batterie à barbette, de trois pieces de Canon. Le chemin, qui descend à la Riviere des Galions, est taillé dans la pente du Morne : on passoit alors cette Riviere à gué, quoiqu'elle soit assez grande, & qu'étant la vraie route entre la Basseterre & la Cabesterre, elle demandât si nécessairement un Pont, qu'on y étoit souvent arrêté lorsqu'elle se débordoit. Son nom vient des Galions d'Espagne, qui étoient dans l'usage d'y prendre de l'eau & des rafraîchissemens, lorsqu'ils passoient par cette route, avant que les François fussent établis dans l'Ile. C'est une grande Anse, où le mouillage est sûr; & l'eau douce en abondance : mais celle de la Riviere même est mêlée de souffre & de vitriol, qui en rendent l'usage dangereux pour ceux qui n'en ont pas l'habitude. Un Fort qui est sur la hauteur de la Côte, & où l'on monte de la Riviere par un chemin qui conduit sur l'Esplanade, se nomme le Fort de la Basse-terre.

Labat s'embarqua ici, dans un grand Canot, pour retourner à la Basseterre en passant par le vieux Fort. Ses obser-

vations ſur la Côte (53) le convainquirent de l'impoſſibilité d'une deſcente, dans un Païs qui ſe défend de lui-même, depuis le Morne qui termine la petite Anſe des trois Rivieres, juſqu'à la Pointe du vieux Fort. On n'y trouve, partout, qu'une Falaiſe eſcarpée, & coupée par des précipices. La Pointe du vieux Fort eſt baſſe, aſſez unie, d'environ deux cens pas de large, ſur un peu plus de longueur, avec quelques enfoncemens dans les gorges des Montagnes. Elle paroît un amas de pierres, que les pluies ont détachées de la Montagne voiſine, & qui par ſucceſſion de tems ſe ſont couvertes d'un peu de terre. Sa ſituation eſt au Sud-Oueſt. Son Egliſe, ou plutôt ſa Chapelle, qui a titre de Paroiſſe, eſt deſſervie par des Carmes, c'eſt-à-dire par un Religieux qu'ils y envoient une fois le mois pour dire la Meſſe. Il ſe trouve, dans les gorges des Montagnes, & ſur la croupe des Mornes, ſept ou huit Habitations, d'où l'on tire du coton, du Manioc, du Maïz, & quantité de Volaille. On voit, ſur la Pointe, deux Canons de fer qui ſervent à donner avis, au Fort de la Baſſe-terre, de ce qu'on dé-

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

(53) Il étoit emploïé par le Gouverneur à tracer des Plans de Fortifications.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

couvre en Mer. Ce Quartier est hors d'insulte par sa situation, autant que par l'inutilité de toute entreprise, dans un Païs composé de Bois, de Montagnes & de précipices. Un Canot même n'y peut aborder jusqu'à plus d'une lieue & demie du vieux Fort, dans un lieu nommé l'Anse de la Croix, petit enfoncement, de vingt-cinq à trente toises de large, entre deux Pointes de Morne, qui tombent à plomb. Sa profondeur en a neuf ou dix, depuis le bord de la Mer jusqu'à une Falaise qui lui fait face. Un Ruisseau d'eau claire coule dans cet enfoncement, & forme une nappe dans sa chûte. Un Habitant s'étoit établi dans cette ouverture; & pour descendre au bord de la Mer plus facilement qu'avec une échelle, dont il s'étoit servi jusqu'alors, il avoit commencé à creuser un chemin à côté de l'Anse. Labat, aïant emploïé l'échelle pour aller dans l'Habitation & pour en revenir, la trouva jolie & fertile, avec des enfoncemens assez considérables dans les Montagnes, & même un sentier commode, qui menoit, par les contours des Mornes, aux Terres du Bisdari & d'Houelmont. L'importance de conserver ces deux Places, dont la perte laisseroit les bords de la Riviere

de l'Anse des Galions à découvert, obligea le Gouverneur de faire rompre le travail de l'Habitant, pour rendre à cette Côte son inaccessibilité naturelle. Elle ne finit qu'à l'Anse des Galions, près d'un Morne nommé *le Raby*, du nom d'un François qui s'y est établi. L'Anse des Galions a cinq ou six cens pas de large, depuis ce Morne jusqu'à la Riviere de Sense, qui se décharge dans la Mer au pié d'un autre Morne, dont la Pointe est fortifiée. La profondeur de cette Anse, depuis le bord de la Mer jusqu'à la Montagne, n'est que d'environ deux cens cinquante pas : le Païs est plat des deux côtés, dans le même espace ; mais les bords de la Mer même, dans une largeur de cinquante à soixante pas, sont couverts de gros cailloux, qui rendent la marche fort difficile. La commodité de ce grand nombre de pierres y a fait faire quelques angles saillans, qui couvrent l'entrée de l'Anse, & qui joignent d'assez près les ronces & les épaisses brossailles, dont ses bords sont bien couverts, jusqu'à ceux d'un Etang formé de plusieurs sources & d'une partie de la Riviere de Sense, qu'on y a conduite par une rigole. Le Morne, qui forme & qui borne le fond de l'Anse des Ga-

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GUADELOUPE.

lions, eſt défriché juſqu'à la moitié de ſa hauteur ; le reſte eſt revêtu d'arbres. Labat donna d'excellentes ouvertures au Gouverneur, pour la fortification de tous ces Poſtes, ou pour les rendre inacceſſibles par différentes coupures. Il décrit, à cette occaſion, pluſieurs Habitations voiſines. En général, le terrein, depuis la Riviere des Galions juſqu'à celle de Saint Louis, eſt de bonne terre, & tout-à-fait propre pour le Sucre blanc. Auſſi ce Quartier eſt-il celui de l'Ile où l'on voit des Sucreries en plus grand nombre. Leur défaut eſt de manquer de bois à brûler : mais comme les terres y ſont vieilles, c'eſt-à-dire, emploïées depuis long-tems, & que la ſéchereſſe y eſt plus ordinaire que la pluie, les pailles des Cannes & les bagaces tiennent lieu de bois.

La Riviere aux Herbes ſépare, en deux parties preſqu'égales, tout ce terrein, qui eſt d'une lieue de large, & qui porte divers noms. On appelle Montagne de *Beau-ſoleil*, la partie qui eſt entre la Riviere aux Herbes & celle des Galions. Au-deſſus de l'Habitation de l'Eſpérance, ſont celles de Sucre & des Gomiers ; à côté, celle de l'Ilet ; & la partie qui eſt renfermée entre la

Riviere aux Herbes & celle de Saint Louis, se nomment la Montagne de Belle-vûe. Au-dessus est l'Habitation de Saint Claude, qui appartient aux Jésuites : elle touche à celle du Parc, une des Terres réservées par le premier Propriétaire de l'Ile, ou n'en est séparée que par des Falaises de très difficile accès, & par une Riviere qui vient des Montagnes de la Soufriere, nommée la Riviere de Saint Claude, qui se jette dans celle de Saint Louis.

La Riviere aux Herbes est composée de deux branches, qui renferment un triangle appellé l'*Ilet* : c'étoit une autre réserve du premier Propriétaire. Nous visitâmes, raconte Labat, tous les lieux qui sont entre la Riviere aux Herbes & le Fort, & tout le terrein qui est à gauche de cette Riviere, depuis le bord de la Mer jusqu'à l'Ilet. Nous traversâmes ensuite les Habitations, jusqu'au bas de Saint Claude, pour connoître, en descendant, la droite de la Riviere Saint Louis, qui coule entre deux Falaises d'une extrême profondeur. Depuis la Riviere Saint Claude, qui se jette dans celle de Saint Louis à plus de trois mille pas du bord de la Mer, jusqu'un peu au-dessus de l'Ecluse du Moulin des Jacobins, éloi-

LA GUADELOUPE.

gné du bord de la Mer de ſept ou huit cens pas, & depuis l'Ecluſe juſqu'à la Mer, on peut la paſſer partout à gué, quoiqu'elle ſoit groſſe & large, remplie de groſſes roches, qu'elle ait d'aſſez grands baſſins, & qu'elle ſoit ſujette à ſe déborder, d'un moment à l'autre: mais, depuis l'Ecluſe juſqu'à la Riviere Saint Claude, elle ne peut être paſſée qu'en deux endroits. Le plus bas, qui ſe nomme le paſſage de *la Couliſſe*, eſt proche d'un Morne très long & très roide; & le ſecond, neuf cens pas plus haut. La deſcente du dernier eſt belle & facile; mais celle de l'autre eſt ſi eſcarpée, qu'elle fait peur, & qu'il n'y a que les Negres qui l'oſent tenter. Labat fit, dans tous ces lieux, le Plan des Fortifications qui ſubſiſtent aujourd'hui, ſurtout de celles qui furent prolongées le long de la Mer, par le Morne des Irois & le Morne doré, juſqu'à la Ravine Billau qui couvre l'entrée du Bourg Saint François.

D'autres ſoins rappellant le Voïageur à la Martinique, où il étoit chargé de la conduite d'une Paroiſſe, il termina cette longue courſe par une ſeconde viſite du Quartier des Habitans; & ſes lumieres n'y furent pas moins

LA GUADELOUPE.

utiles à la Colonie. Ensuite il revint à l'Habitation de son Ordre, c'est-à-dire au Marigot; & delà au *Parc*. Ce qu'on nomme le Parc est un lieu renfermé par des Rivieres profondes, adossé aux Montagnes qui portent la Soufriere. Sa plus grande largeur est de dix-huit cens à deux mille pas. Quoique de ce Poste, on pût faire une retraite aussi sûre que le dos d'Ane, le Gouverneur ne jugea point à propos d'en faire cet usage. Il défendit même, aux Habitans, d'y retirer leurs Familles & leurs effets, sous peine de ne trouver, ni protection dans leurs embarras, ni justice du pillage des Negres, qui dans ces occasions sont souvent plus redoutables que l'Ennemi. Les raisons du Gouverneur étoient, que le Peuple doit être réuni dans un même lieu, afin que ceux qui portent les armes soient également intéressés à sa conservation; que ce lieu doit communiquer avec la partie de l'Ile qui n'est point attaquée; qu'il faut mettre ensemble les Blessés & les Malades, l'Hôpital & les Chirurgiens, les Magasins des vivres & ceux des munitions, qui doivent être derriere le Camp, à portée d'y être conduits avec l'ordre & l'œconomie nécessaire, enfin, qu'on

LA GUADELOUPE.

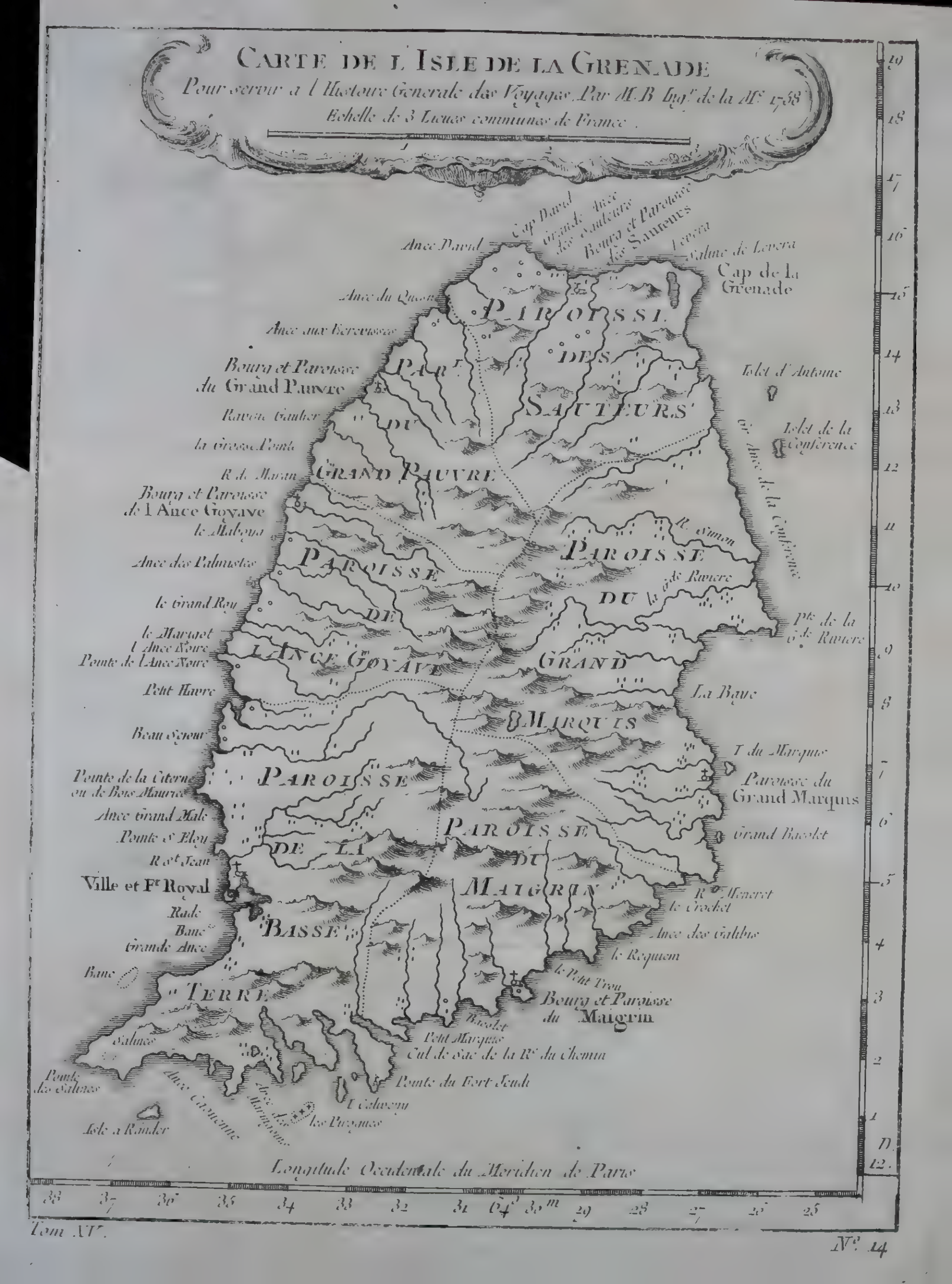
doit éviter que, ſous prétexte d'aller voir leurs Familles les Habitans ne puiſſent abandonner tout-à-fait le Camp, ou perdre l'envie d'y retourner; inconvéniens, qui ne ſont point à craindre, lorſque l'aſyle eſt derriere.

On ne peut douter que depuis le Voïage du Pere Labat, la Colonie Françoiſe de la Guadeloupe n'ait reçu beaucoup d'accroiſſement par la culture des Terres & la multiplication des Habitans; ſurtout dans ces dernieres années, ſous l'adminiſtration de M. de Bompar Gouverneur Général, & de M. de Crapado, Lieutenant-de-Roi de l'Ile. Le mérite & la réputation du Commandant ont eu ſouvent plus d'effet que la Nature & l'Art, pour le ſuccès d'une Colonie.

§ III.

ILE DE LA GRENADE ET GRENADINS.

DU Tertre s'étend peu ſur l'Ile de la Grenade. C'eſt la premiere, dit il, qui commence le demi cercle des Antilles, du côté du Midi. Elle lui ſembla plus grande, d'un tiers, que Saint Chriſtophe. Ses extrêmités, entre le Sud


CARTE DE L'ISLE DE LA GRENADE
Pour servir a l'Histoire Generale des Voyages. Par M. B. Ing.r de la M.e 1758
Echelle de 3 Lieues communes de France.
Cap de la Grenade
PAROISSE DES SAUTEURS
PAR. DU GRAND PAUVRE
Bourg et Paroisse du Grand Pauvre
Bourg et Paroisse de l'Ance Goyave
PAROISSE DE L'ANCE GOYAVE
PAROISSE DU GRAND MARQUIS
Paroisse du Grand Marquis
PAROISSE DE LA BASSE TERRE
PAROISSE DU MAIGRIN
Bourg et Paroisse du Maigrin
Ville et F.t Royal
Longitude Occidentale du Meridien de Paris
Tom XV.
N.o 14

pr
& l
der
du
l
Po
f
te
a
a
p
d
e
(

& l'Oueſt, forment un Croiſſant; & derriere la premiere Pointe, du côté du Nord, on trouve une des plus belles & des meilleures Baies des Iles. Le Port, qui en fait un coin, eſt d'un bon fond, ſans aucune roche, & peut contenir un grand nombre de Navires, avec cet avantage, que pouvant y être arrêtés par les ſeuls grapins, ils n'ont pas beſoin d'y mouiller l'ancre. A peu de diſtance eſt un bel Etang, qui n'en eſt ſéparé que par une langue de ſable, qu'on pourroit couper avec peu de travail, & qui formeroit un ſecond Port, de la grandeur du premier. Cette Colonie Françoiſe, que du Tertre viſita ſoigneuſement en 1656, n'étoit compoſée alors que de deux cens perſonnes, dont toutes les Caſes étoient autant de petits Forts de charpente, capables de réſiſter aux incurſions des Sauvages. Le Fort n'étoit auſſi qu'un grand Pavillon de charpente, entouré à huit ou dix piés de diſtance, d'une Paliſſade de gros pieux, fichés en terre & bien chevillés, avec pluſieurs pieces de Canon. Mais l'Etabliſſement touchoit encore à ſon origine. Labat, qui le viſita cinquante ans après, le repréſente tel qu'il étoit alors; & l'on n'en connoît point d'autre Relation.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GRENADE

Il place l'Ile à douze degrés & un quart de latitude Nord : c'est, dit-il, de toutes celles que les François possedent, la plus proche du Continent de l'Amérique, dont elle n'est éloignée que d'environ trente lieues. Elle est à 70 de la Martinique ; & de sa Pointe Nord-Est à la Pointe Est de la Barbade, on en compte environ quarante-cinq. Sa longueur, Nord & Sud, est de neuf à dix lieues ; sa plus grande largeur d'environ cinq lieues ; & sa circonférence de vingt à vingt-deux. Sa grande Baie, ou, suivant le langage des Iles Françoises, son grand Cul-de-sac, qui renferme son Port & son carénage, est à l'Ouest, & sa profondeur formée par deux grandes Pointes, qui s'avancent fort loin en Mer, donne à l'Ile la forme d'un croissant, comme le remarque du Tertre ; mais irrégulier, parceque la Pointe du Nord est beaucoup plus épaisse que celle du Sud. La véritable entrée du Port est à l'Ouest Sud Ouest (54).

(54) Labat accuse de Lisle de s'être trompé, sur de faux Mémoires, dans sa Carte des Antilles publiée en 1717, en plaçant à l'Est ce qui est à l'Ouest, & au Nord ce qui est au Sud. Pour mettre, dit-il, le Plan de la Grenade comme il doit être, il faudroit lui faire faire un demi tour à droite sur sa Carte, avec d'autres corrections qui ne sont pas de moindre importance. *Nouveaux Voïages aux Iles. Tom. 6 p. 214.*

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

LA GRENADE

La Grenade, raconte Labat, avoit toujours été habitée par les seuls Caraïbes, que sa fertilité & l'abondance de la Chasse & de la Pêche y attiroient plus que dans les autres Iles, lorsqu'en 1650, elle fut achetée des Sauvages par du Parquet, alors Propriétaire de la Martinique (55). Il y établit d'abord une Colonie de deux cens Hommes; & le premier Etablissement, que du Tertre vit en 1656, se fit entre l'Etang & le Port, aux environs d'une Maison de charpente que du Parquet avoit fait apporter en fagot, de la Martinique : c'est ce que du Tertre nomme un Fort, parcequ'il étoit revêtu d'une enceinte de Palissades, avec des embrasures pour deux pieces de Canon & quatre Pierriers. On l'avoit cru suffisant pour contenir les Sauvages. En effet, quoiqu'ils se fussent bientôt repentis de leur Traité, ils n'oserent attaquer cette misérable Forteresse; mais s'étant répandus dans tous les Bois, ils

(55) Du Tertre, qui étoit alors aux Iles, rapporte les conditions du marché. On donna aux Sauvages une certaine quantité de Merceries & d'Eau de-vie, pour laquelle *Kaierouane*, leur Chef général, céda tous leurs droits sur l'Ile, en s'y réservant leurs Habitations & leurs Carbets. Le Commandeur de Poincy en 1638, Aubert peu d'années après, & la Compagnie Françoise, en 1645, avoient formé, sans succès, le dessein de la peupler.

LA GRENADE

y tuerent tous les François qui s'éloignoient à la chasse. Du Parquet, informé de cette perfidie, fit passer dans l'Ile, trois cens Hommes bien armés, qui en détruisirent un grand nombre, & forcerent le reste à la fuite. On rapporte qu'une Trouppe de ces Barbares, aïant été poussée par les François sur une roche fort escarpée, aima mieux se précipiter de cette hauteur, que de prendre le parti de la soumission, & que ce lieu en a pris le nom de *Morne des Sauteurs*, qu'il conserve encore.

Quelques divisions, qui s'éleverent ensuite dans la Colonie, retarderent encore ses progrès : mais la prudence de *Valminier* (56), un de ses Gouverneurs, aïant calmé tous les troubles, elle s'accrut beaucoup dans l'espace de quelques années. Outre la fertilité du Païs & l'abondance des vivres, le Tabac qu'on y avoit commencé à cultiver étoit si parfait, qu'il se vendoit toujours le double ou le triple de celui des autres Iles. Enfin, Labat semble persuadé que la Grenade seroit devenue la plus riche des Colonies Françoises, si le Gouvernement de Valmi-

(56) Louis de Caqueray, sieur de Valminier, Capitaine de Cavalerie à la Martinique.

nier eût duré longtems. Du Parquet la vendit, en 1657, au Comte de Cerillac, pour la somme de quatre-vingt mille livres; & ce nouveau Maître en fit prendre possession par un Officier d'un caractere si dur, que la plûpart des Colons, révoltés contre sa tyrannie, abandonnerent leurs Etablissemens pour se retirer à la Martinique. Cette désertion n'aïant fait qu'aigrir sa mauvaise humeur, il poussa si loin la violence & la brutalité, que ceux qui restoient dans l'Ile, se saisirent de lui, lui firent son Procès dans les formes, & le condamnerent au Gibet. Cependant, comme il leur représenta qu'il étoit d'une naissance noble, ils consentirent à lui faire couper la tête; mais l'adresse manquant au Bourreau pour entreprendre cette exécution, ils le firent passer par les armes. On n'attribue ce coupable excès qu'au Peuple. Les honnêtes gens de l'Ile étoient passés à la Martinique; & l'on assure même que les Officiers, n'aïant pû s'opposer aux emportemens de la Populace, s'étoient éloignés du Fort. De toute la Cour de Justice, qui fit le Procès au malheureux Gouverneur, il ne s'en étoit trouvé qu'un, nommé *Archangeli*; & vraisemblablement Italien, qui

sût écrire. Celui qui fit les informations étoit un Maréchal ferrant, dont Labat vit la marque, qui se conservoit encore dans le Regiſtre du Greffe de la Grenade : c'étoit un fer à Cheval, autour duquel Archangeli, qui faisoit l'office de Greffier, avoit écrit : *Marque de M. de la Brie, Conseiller Rapporteur.* La Cour, informée de cet attentat, envoïa un Vaiſſeau de guerre, avec quelques trouppes, pour en prendre connoiſſance. Un Commiſſaire, qui les accompagnoit, fit des informations : mais lorſqu'on eut reconnu que les Auteurs du crime n'étoient que des Miſérables, dont la plûpart s'étoient déja mis à couvert par la fuite, les recherches ne furent pas pouſſées plus loin, & perſonne ne fut puni. Archangeli même, qui paſſoit pour le Chef du tumulte, en fut quitte pour être chaſſé de l'Ile, d'où il ſe retira dans celle de Marie-Galante ; & s'y trouvant encore en 1692, pendant l'irruption des Anglois, non-ſeulement il embraſſa leur parti, mais il leur découvrit le lieu où le Gouverneur s'étoit retiré avec les principaux Habitans. Le Major Holms, qui commandoit les Anglois, n'avoit point ignoré ce qui s'étoit paſſé à la Grenade : il ne vit cette nouvelle

trahiſon

trahiſon qu'avec horreur ; & ſur-le-champ, il fit pendre le perfide à la Porte de l'Egliſe, avec ſes deux Fils.

Le Comte de Cerillac fut obligé de vendre ſon Ile à la Compagnie de 1664, qui la rendit au Roi dix ans après ; mais le deſordre de la Colonie fut ſi peu réparé, qu'en 1705 Labat ne prit pas une haute opinion de cet Etabliſſement ; c'eſt à lui-même qu'il faut laiſſer raconter tout ce qu'il y obſerva. Il venoit de la Barbade.

En arrivant à la vûe de la Grenade, nous aimâmes mieux courir le long de la Cabeſterre, que paſſer au travers de quelques petites Iles, qu'on nomme *les Grenadins*, pour aller chercher le Cul-de-ſac. La côte eſt ſaine ; & la terre, dont nous étions à une diſtance raiſonnable, me parut belle, entrecoupée d'un grand nombre de Rivieres, unie même en quantité d'endroits ; & ſi l'on juge de la bonté du terrein, par les arbres qu'il produit, celui de la Grenade doit être excellent. Le Dimanche, 18 de Septembre, nous mouillâmes dans le Baſſin, ou au fond de l'Acul, ſous la Fortereſſe : il étoit ſix heures du matin ; j'allai ſaluer le Gouverneur. Il ſe nommoit de *Belair*. Je n'ignorois point ſa fortune : il étoit né

à Blaye, avec toutes les qualités du Païs. Dans sa jeunesse, il avoit trouvé le moïen d'entrer au service du Prince d'Orange, Roi d'Angleterre depuis, & de se mettre si bien dans ses bonnes graces, qu'il en avoit obtenu le Gouvernement de Berg-op-zoom, lorsque ce Prince s'en étoit emparé, en représailles de la Principauté d'Orange, dont la France s'étoit mise en possession pendant la guerre de 1688. Il y a beaucoup d'apparence que Belair avoit tenté de rendre quelque service à sa Patrie; & que son entreprise aïant été découverte, il n'avoit pas eu d'autre ressource, que de revenir en France. Il y fut aussi-tôt récompensé, d'une Commission de Capitaine de Vaisseau; & servant en cette qualité, dans l'Armée navale qui prit la Flotte de Smirne en 1693, il s'empara d'un riche Vaisseau de quarante canons, sur lequel il n'oublia point de prendre sa part du butin. Son équipage, & ses Officiers mêmes, furent d'ailleurs assez satisfaits de sa distribution: mais la Cour le fut beaucoup moins; & condamnant le pillage du Vaisseau, elle interdit Belair de ses fonctions, pendant un an, après lequel il fut rétabli. Quelques années de service firent oublier les sujets de plain-

re. Il demanda le Gouvernement de la Grenade, qui se trouvoit vacant, & qui lui fut accordé.

LA GRENADE.

Il me reçut bien. Il m'offrit sa table & sa Maison, pendant mon séjour dans l'Ile. J'allai visiter la Forteresse avec lui. Ce petit Fort n'avoit alors de considérable, que sa situation, qui étoit en bel air, & fort bonne, quoiqu'elle fût commandée par une hauteur, qui en étoit éloignée de trois ou quatre cens pas, & séparée par deux fonds. Le front de l'ouvrage est au Nord-Est. La distance des deux demi-bastions qui le composent est d'environ quarante-cinq toises, d'une Pointe à l'autre, avec un mauvais Fossé, sans chemin couvert, sans glacis, sans palissade; & le reste de l'enceinte n'offre que des angles rentrans & saillans, avec une espece de demi-bastion vers le mouillage, & une batterie de six canons. Trente-cinq ou quarante Soldats composoient alors la garnison. Ils étoient logés dans des Hutes, la plûpart appuïées au mur du Fort. La hauteur, sur laquelle ce Fort est bâti, est escarpée de toutes parts, à l'exception de celui du Nord Est, où l'on trouve une bonne esplanade, terminée par un ravin, au-delà duquel on voit, sur une

LA GRENADE

hauteur, la Maiſon du Curé. On avoit entrepris de tranſporter dans ce lieu celles de l'ancien Bourg, qui étoit entre un étang d'eau ſaumâtre & le carénage. Il ſeroit facile, comme du Tertre le fait obſerver, de joindre cet étang à la Mer par un Foſſé, d'autant plus qu'il eſt moins haut, & d'une extrême profondeur. Tous les environs du Port & du cul-de-ſac ſont fort hachés; & ſi les Mornes ne ſont pas fort hauts, ils ſont près les uns des autres, & ne laiſſent entr'eux que de très petits vallons.

Tout ce Païs eſt aſſez bien cultivé. On y fait de l'Indigo, du Tabac & du Roucou, On y éleve des Beſtiaux & de la Volaille. On y recueille quantité de mill & de bois. En général, les Habitans ſont aiſés; mais la plûpart ont l'air très ruſtique, ſans aucune apparence qu'il puiſſe changer. On regrette que ceux de Saint Chriſtophe ne ſe ſoient pas retirés chez eux, après leur diſgrace: ils auroient pû leur communiquer de la politeſſe, en leur apprenant à tirer meilleur parti de leurs Terres. C'eſt peut-être une des raiſons, qui ont fait tranſporter le Bourg auprès du Fort: on a cru que le voiſinage du Gouverneur & de l'Etat Major ſerviroit à les civiliſer.

Il feroit facile de mettre le carénage & le Bourg à couvert, en faifant une batterie fermée, en forme de redoute, fur la pointe la plus avancée qui forme le carénage, ou même fur les bas fonds les plus voifins du chenal, qui n'a gueres plus de foixante toifes de largeur; elle défendroit l'entrée, & mieux que le Fort. Il eft furprenant que M. de Caylus n'y ait pas fait attention (57). Les Anglois entendent bien mieux leurs avantages. S'ils étoient maîtres de la Grenade, il y a long-tems qu'elle auroit changé de face, & qu'elle feroit une Colonie floriffante (58); au lieu que jufqu'à préfent les François en ont tiré peu de fruit, & que malgré les anciennes efpérances, l'Ile eft encore déferte, pauvre & fans commerce. Les Maifons y font mal bâties, encore plus mal meublées, & prefqu'au même état ou du Parquet les avoit laiffées.

Je vifitai l'Habitation, que le Comte de Cerillac a donnée aux Miffionnaires de mon Ordre. C'eft une réferve qu'il fe fit par fon Contrat de Vente,

(57) Ingénieur Général, comme on l'a déja dit, des Iles & Terre ferme d'Amérique. C'eft lui qui a fait bâtir le nouveau Fort en 1706.

(58) On voit, au contraire, dans la plûpart des Relations Angloifes, que l'induftrie des François eft propofée pour modele.

LA GRENADE

& qui ne pouvoit être sujette à la loi générale des réunions au Domaine du Roi, pour les terres qui n'ont pas été défrichées dans le tems marqué par la concession. Elle se nomme le fond du *Grand Pauvre ;* nom dont l'origine est peu connue. Sa situation est dans la partie occidentale de l'Ile, à quatre lieues du Fort en allant au Nord. Elle a plus de mille pas de large, & sa longueur, depuis le bord de la Mer, n'est bornée que par le sommet des Montagnes, qui séparent la Basseterre de la Cabesterre. Comme cet endroit est un des plus larges de l'Ile, notre Habitation est d'une grandeur considérable. Je trouvai un Carbet de Caraïbes, qui s'y étoit nichés, & je sus qu'on en souffroit beaucoup d'autres à la Cabesterre, pour quelques petits avantages que la Colonie en retire : politique très-mauvaise, car est-on sûr qu'ils ne se révolteront point, & qu'ils ne recommenceront point leurs anciens massacres, quand on voudra leur faire quitter les lieux qu'ils occupent ? Ils sont plus en état de résister, qu'ils ne l'étoient autrefois : la Colonie est plus foible ; ils peuvent recevoir de puissans secours des Negres fugitifs qui se sont établis dans l'Ile de Saint Vincent, & qui,

multipliant beaucoup, feront un jour obligés de chercher de nouvelles terres pour fubfifter.

LA GRENADE

Avec ce Carbet, je trouvai trois Maifons de François qui avoient défriché quelques parties de notre terrein. Ils m'offrirent de fe retirer, lorfque nous voudrions nous y établir, comme ils m'en croïoient le deffein. Je ne leur ôtai point cette idée, & je pris même des mefures pour les engager doucement à chercher une autre demeure. La Riviere, qui paffe prefqu'au milieu de nos terres, porte le même nom: elle eft affez grande, & fort poiffonneufe, furtout en Anguilles, en Mulets & en Ecreviffes. Les Perdrix, les Ramiers, les Ortolans, les Grives, les Perroquets & les Perriques font en abondance dans le Canton; marque certaine qu'il eft peu peuplé. J'y tuai deux Ajetous, que les Efpagnols nomment Armadilles, & un Agouti. On m'avoit dit plufieurs fois que les écailles des Tatous réfiftent au plomb commun; mais, en aïant tiré un d'affez loin, je reconnus la fauffeté de cette opinion. Trois heures de marche me reconduifirent au Fort. Il eft certain que ce Païs eft très bon, & qu'il produiroit beaucoup, s'il étoit affez peu-

plé pour recevoir une meilleure culture. La terre en eſt bonne, arroſée d'un grand nombre de Rivieres, & plus belle, à meſure qu'on s'éloigne du Fort. Les chemins y étoient ſupportables; un peu de travail les rendroit commodes pour toutes ſortes de Voitures. On parle encore plus avantageuſement de la Cabeſterre, que je ne vis point.

En un mot, la Grenade feroit un ſéjour fort agréable, ſi l'Art y aidoit un peu la Nature. C'eſt au ſeul défaut de culture qu'il faut attribuer certaines fievres, qui portent le nom de l'Ile, & qui étant fort opiniâtres, dégénerent quelquefois en hydropiſie; car les eaux ſont excellentes, la groſſe Viande fort bonne, la Volaille graſſe, tendre & délicate, le Gibier, les Tortues, les Lamantins, & généralement toutes les eſpeces de Poiſſons, en abondance.

Iles nommées les Grenadins

Lorſqu'il manque quelque choſe à la Grenade, elle eſt environnée de quantité de petites Iles, qui ſont comme autant de Réſervoirs, où l'on eſt ſûr de trouver ce qu'on n'a point dans la grande. Je vis une bonne partie de ces Iles, qu'on nomme les Grenadins: nous les rangeâmes d'aſſez près, mais ſans y mouiller. Celle qu'on nomme

Voïages et Etablissem. aux Antilles. La Grenade

Cariacou (59) est partagée d'un Port excellent. Le plus grand des Grenadins, qui est le plus au Nord, & le plus voisin de Saint Vincent, se nomme *Beguia* (60). On lui donne le nom de *Petite Martinique*, parcequ'il nourrit, comme cette Ile, un grand nombre de Viperes; mais la même raison auroit pû le faire nommer aussi *Petite Sainte Lucie*; car, dans toutes les Antilles, on ne connoît que ces trois, qui produisent des Viperes. Il s'y trouve des couleuvres, qu'on nomme *Covresses*,

Serpens des Antilles.

(59) Du Tertre l'appelle *Kairryouacou*. Il s'y arrêta longtems. » C'est, dit-» il, une très belle & » bonne Ile, capable de » soutenir une Colonie. » Elle a huit ou neuf » lieues de circuit, & du » côté du Nord une très » belle Baie en demi » rond; au Nord de cette » Baie, il y a un gros » rocher, qui couvre un » des plus beaux Havres » qui se voient dans les » Indes. Assez proche, » on trouve un Etang » d'eau saumâtre, dont » l'eau est de couleur rou-» ge, comme du sang; » & même les Crabbes, » qui en sortent, en sont » colorés. Le fond est » pourtant de sable blanc, » mais couvert de limon » rouge; ce qui me fait » croire que cette eau » passe au travers de quel-» que Mine d'Ocre. Le » sol de l'Ile est noir, » avec toutes les apparen-» ces d'une terre très fer-» tile. J'y vis toutes sor-» tes de Gibier en abon-» dance, surtout une es-» pece de Faisans, qui » font des cris confus, » plus forts que celui des » Poules qui viennent de » pondre.

(60) Il y a, dit du Tertre, dix ou douze petites Iles que l'on nomme Grenadins, sans y comprendre Beguia. Entre ces Iles, il y en a cinq ou six, dont les plus grandes n'ont au plus qu'une ou deux lieues. Quelques unes n'ont point de bois, & sont couvertes d'herbe, semblable à nos joncs marins.

LA GRENADE

mais qui, loin d'être venimeuſes, ſont très utiles par la guerre qu'elles font aux Rats. La Dominique a de très gros Serpens, qu'on appelle *Tête de Chien*, parcequ'ils ont la tête groſſe, courte & ronde : ils n'ont pas non plus de venin, & leur graiſſe eſt excellente, pour toutes les douleurs des jointures, ſans en excepter la goutte. Ils font la guerre aux Rats & aux Poules.

§ IV.

ILE DE SAINTE LUCIE.

OU SAINTE ALOUSIE.

CETTE Ile, ſituée par les treize degrés quarante minutes, à ſept lieues de la Martinique & de Saint Vincent, & vingt-quatre de la Barbade, n'a pas moins de vingt-deux milles de long, ſur onze de large. Elle eſt montagneuſe en divers endroits, mais ſa plus grande partie eſt une fort bonne terre, arroſée de pluſieurs Rivieres & d'autres eaux. On y croit l'air fort pur & fort ſain, parcequ'aïant ſi peu de largeur, & ſes Montagnes n'étant pas aſſez hautes, pour arrêter les Vents de l'Eſt, qui ne ceſſent gueres d'y ſouffler, la chaleur n'y eſt preſque jamais exceſſi-


Carte de
l'Isle de Sainte Lucie
Pour servir a l'Histoire Generale des Voyages,
Par M. B. Ing. de la Marine 1758,
Lieues communes de France.
1 2 3
Nord
63 Deg. 30 M. de Longitude
13 Degrés 45 Min. de Latitude
le Cul de Sac
Pointe de Sable
Islet Maria
Pointe Moulacique
Vieux Fort
R. Vieux Fort
Ance Noire
Pointe a Duhamel
Islet a Caret
Ance a Charles
Ance Piaie
R. Bouchée
Petite Ance Noire
Ance Balenbouche
Riviere Dorée
la Petite Ance Citron
Ravine Citron
Grande Ance Citron
le Trou Marquis
Ance a l'Yorogne
Pointe du Gros Piton
le Gros Piton
Ance des Pitons
le Petit Piton
Ance de la Soufriere
la Grande Ance Mamin
Ance Mahaut
les Canaries
Ance de la Verdure
Pointe Chanachon
Ance de la Raye
Ance des Roseaux
Marigot des Roseaux
l'Ance Massacre
le Grand Cul de Sac
Ance Peret
Le Carenage
Petit Cul de Sac
Islet du Choc
R. du Choc
Islet au Boureur
le Trou Gascon
Ance du Gros Islet
le Gros Islet
Roche des Burgos
Ance Becune
le Cap
le Petit Cap
Cul de Sac de l'Esperance
Ance Galet
le Cap Marquis
Marigot de l'Esperance
Ance Nicolas
Ance Mouselle
Banc de Sable
la Grande Ance
Palmiste
Ance la Rivette
Ance de la Chaloupe
Ance Louvette
Ance Mabouya
Ance Canot
Carbet Caraubes
les Trois Islets
le Cul de Sac Tournassé
Ance Canelle
R. Volets
La Cabes Terre
Pais Plat
Chemin de la longue Chasse ou de la Soufriere
la Soufriere
Basse Terre
L'Islet de l'Ance aux Roseaux
Ancien Fort François
Etang
Tom. XV.
N° 15.

mais qui, loin d'être

ve. Elle eſt remplie de grands arbres, la plûpart d'un bois propre aux édifices. Ses Baies & ſes Ports ſont vantés pour le mouillage des Vaiſſeaux. Celui qu'on nomme le *petit Carenage*, où les Anglois ont tenté de ſe fortifier en 1722, paſſe pour le plus commode de toutes les Antilles, & tire ce nom de la facilité que les Vaiſſeaux trouvent à s'y carener.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

SAINTE LUCIE.

Il n'eſt pas ſurprenant qu'une Ile, ſi favoriſée de la Nature, ait cauſé des jalouſies, & que la poſſeſſion en ſoit conteſtée. Si l'on remontoit à l'origine, telle qu'on l'a rapportée dans l'Introduction, on trouveroit par les Mémoires des deux Nations, que les dates ſont en faveur des François (61).

La poſſeſſion de Sainte Lucie eſt conteſtée.

(61) La plus ancienne eſt ſans contredit celle de l'Acte d'Aſſociation & de la Commiſſion d'Enambuc, qui eſt du 31 d'Octobre 1626. Celle des Lettres de conceſſion du Comte de Carlile, que les Anglois font valoir, n'eſt que du 2 Juin 1627. A l'égard du droit qu'ils veulent tirer d'une prétendue découverte du Comte de Cumberland en 1593, il n'eſt pas mieux fondé, puiſque perſonne n'ignore que les Antilles avoient été découvertes par Chriſtophe Colomb en 1493. D'ailleurs il contredit les Lettres Patentes du Roi Charles I, accordées en 1627 au Comte de Carlile, qui lui attribuent auſſi fauſſement l'honneur d'avoir découvert les Iles Caraïbes. Purchas parle de ſoixante-ſept Anglois, qui deſcendirent à Sainte Lucie en 1605, dans leur route pour la Guiane: mais loin d'y avoir formé un Etabliſſement, ils y périrent preſque tous dans l'eſpace de trente-cinq jours. On remarque mê-

Voïages et Etablissem. aux Antilles.

Ste. Lucie.

Mais il paroît très certain qu'avant l'année 1637 ou 38, ni les François, ni les Anglois n'avoient songé à s'établir dans l'Ile de Sainte Lucie. Ils y alloient librement les uns & les autres comme dans une Ile qui étoit encore sans Maître, pour y faire des Canots, & pour y prendre des Tortues pendant la Ponte, sans qu'ils y eussent encore le moindre Etablissement. En 1639, un Navire Anglois, aïant mouillé sous la Dominique avec Pavillon François, attira par cette feinte plusieurs Caraïbes, qui ne firent pas difficulté d'y entrer & d'y porter des rafraîchissemens. Ils étoient accoutumés à rendre ce service aux François, avec lesquels ils vivoient alors en paix : mais les Anglois aïant tenté de les enlever, ils trouverent le moïen de se jetter dans les flots, & de se sauver, à l'exception de deux que les Anglois mirent dans les fers, & qu'ils vendirent ensuite pour l'esclavage. Les Caraïbes, irrités de cette perfidie, s'assemblerent en grand nombre, surprirent & massacrerent quantité d'Anglois à la Barbade, & dans d'autres Iles où ils commençoient à s'é-

me qu'ils ne s'y étoient fait entendre des Sauvages, qu'à l'aide de la langue Françoise ; ce qui prouve clairement que les François avoient fréquenté ces parages avant eux.

STE. LUCIE.

tablir ; & s'étant séparés après leur expédition, ceux de Saint Vincent passerent dans leur retour à Sainte Lucie, où ils trouverent quelques Anglois occupés à la pêche, qu'ils massacrerent aussi. On lit, dans le P. du Tertre, » que ces Anglois étoient à Sainte Lucie depuis dix-huit mois, & que » leur Nation fut si consternée de leur » tragique avanture, qu'elle ne pensa » plus à se rétablir dans la même Ile. » C'est la premiere trace d'une Colo- » nie, commencée à Sainte Lucie, » mais abandonnée presqu'aussitôt, » sans que dans la suite, pendant » plus de vingt ans, les Anglois aient » fait la moindre tentative pour y re- » tourner.

Longue possession des François.

Il est certain, au contraire, par tous les témoignages historiques, qu'après leur destruction ou leur retraite, du Parquet, Gouverneur de la Martinique, connoissant l'importance de l'Ile de Sainte Lucie pour la sûreté de la sienne, en prit possession comme d'une Terre inhabitée. Il n'y mit d'abord que quarante Hommes, sous la conduite de Rousselan, Officier de valeur & d'expérience, qui avoit épousé une Femme Caraïbe : cette espece de lien le faisoit aimer des Sauvages ; mais du

Parquet, qui connoiſſoit l'inconſtance de ces Barbares, n'en prit pas moins les précautions néceſſaires pour mettre ſa Colonie à couvert de leurs inſultes. Il fit conſtruire une Maiſon forte, environnée d'une double paliſſade, avec un Foſſé, & munie de toutes ſortes d'armes. Aux environs de cette Forteresſe, qui étoit voiſine du petit Cul-de-ſac & de la Riviere du carenage, on commença un grand défriché, où l'on cultiva diverſes ſortes de grains, & du Tabac, qui crût en perfection. Rouſſelan gouverna juſqu'en 1654, qu'il mourut, également regretté des François & des Sauvages. Dans un ſi long intervalle, les Anglois ne marquerent aucune prétention ſur l'Ile de Sainte Lucie, ſoit par des oppoſitions ouvertes, ſoit par de ſimples réclamations. *La Riviere* fut nommé pour ſuccéder au Gouvernement. C'étoit un Homme riche, qui voulut former à ſes propres frais une Habitation particuliere. Un excès de confiance, pour les Sauvages, lui fit négliger ſa ſûreté. Il laiſſa les Trouppes dans la Forteresſe, pour aller s'établir aſſez loin. Les Sauvages le ſurprirent dans ſa Maiſon, & l'y maſſacrerent.

Hacquet, qui lui ſuccéda, fut tué

par les mêmes Sauvages en 1656. Il eut pour ſucceſſeur, un Pariſien, nommé *le Brun*, fort brave, & d'une naiſſance ſans reproche, mais qui, s'étant engagé pour les Iles, avoit porté la livrée du Général. Cette tache le rendit odieux aux Soldats. Ils ſe révolterent, juſqu'à vouloir le tuer; & l'aïant forcé de ſe cacher dans les Bois, ils ſe ſaiſirent d'une Barque, dans laquelle ils paſſerent chez les Eſpagnols. Du Parquet n'eſpéra point de guérir l'averſion des Trouppes, pour un Homme qu'elles mépriſoient. Il envoïa, pour commander à Sainte Lucie, un autre Officier, nommé *du Coutis*, avec quarante Hommes, tant Habitans que Soldats. Du Coutis fut rappellé quelques mois après; & le Chevalier d'Aigremont, d'un mérite auſſi diſtingué que ſa naiſſance, fut nommé Gouverneur à la fin de 1657.

A peine eut-il pris poſſeſſion de ſon Emploi, qu'il fut attaqué par les Anglois. Labat raconte les circonſtances de cette invaſion, ſans expliquer ſur quel témoignage. Du Tertre n'en dit qu'un mot; & l'on n'en trouve aucune trace dans le Mémoire (62) ſur lequel la

(62) Il ſe trouve dans le *British Empire in America*. Tom. II. art. de Sainte Lucie.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES. STE. LUCIE.

Cour d'Angleterre fonda ses représentations en 1722 (63). Mais, soit que ce fût une entreprise de Forbans, qui vouloient profiter de la sécurité des François en pleine paix, soit qu'elle fût appuïée de l'autorité publique, elle ne prouveroit rien en faveur de l'Angleterre, parcequ'elle n'apporta point de changement à l'état de Sainte Lucie. Les Anglois l'aïant abandonnée depuis dix-sept ans, & la possession des François n'aïant point été contestée dans l'intervalle; pouvoit-il rester quelque droit aux premiers? Ils furent défaits par d'Aigremont, qui les força de se rembarquer, avec perte de leur Artillerie & de leurs munitions. Ensuite il continua de gouverner paisiblement sa Colonie, qui fit de nouveaux progrès jusqu'à sa mort. Les Caraïbes, avec lesquels il vivoit trop familierement, l'assassinerent deux ans après, d'un coup de coûteau dans la poitrine. Son Successeur fut Vanderoque, Oncle & Tuteur des Enfans de du Parquet qui étoit mort l'année précédente.

(63) Ajoutons que dans les Conférences tenues à ce sujet avant la guerre présente, les Commissaires Anglois, requis de produire quelques raisons ou quelques monumens pour faire voir que cette attaque avoit été autorisée par le Gouvernement d'Angleterre, ne l'ont ni fait, ni même tenté de le faire. *Précis du Mémoire des Commissaires du Roi*, p. 6.

Mais ce qui mit comme le sceau au droit de la France, fut un Traité conclu en 1660 avec les Caraïbes. La guerre, qui se faisoit vivement contre ces Barbares, finit alors par une réconciliation générale. L'Acte porte, pour date, le 31 de Mars. Il a toujours subsisté depuis. Les Anglois y furent compris; & les droits des deux Nations Européennes, sur les Iles qu'elles possedoient, acquirent, par le consentement des Sauvages, une autenticité qui leur avoit manqué jusqu'alors (64). Une des stipulations du Traité fut que les Caraïbes habiteroient seuls Saint Vincent & la Dominique, sous la protection de la France; ce qui détruit encore le droit que les Anglois s'attribuent sur ces deux Iles.

Sainte Lucie étant possedée par les François dans le tems de cette convention, il s'ensuit évidemment que non-seulement les Sauvages, mais les Anglois mêmes, qui concoururent au Traité & qui jouissent encore de la paix qu'il leur procura, reconnurent le

(64) Il paroît qu'aussi longtems que les Caraïbes ont eu la force ou la volonté de disputer le terrein, aucune Nation Européenne n'a pû se vanter d'une propriété que la guerre pouvoit lui enlever d'un moment à l'autre, d'autant plus que cette propriété étoit très récente, & qu'elle étoit principalement appuïée sur le droit de la guerre.

STE. LUCIE.

droit de la France ſur cette Ile. Il n'y eut point d'exception ; & l'effet de l'Acte fut ſi prompt & ſi réel, qu'immédiatement après ſa concluſion la Paix fut publiée dans toutes les Iles. Enſuite Sainte Lucie demeura ſur le pié des autres Colonies Françoiſes. On continua d'y envoïer des Gouverneurs ; la Lande & Bonnard, Beau-freres de du Parquet, furent nommés ſucceſſivement après Vanderoque. Il ſe fit, dans l'Ile, divers Contrats de vente, d'achat, & de réunion au Domaine de la Couronne ; opérations qui ſuppoſent des droits de propriété bien établis. Cette tranquillité dura juſqu'au mois d'Avril 1664. Le Roi d'Angleterre, Charles II, aïant nommé Gouverneur des Iles Caraïbes Mylord Willougby, eſprit ambitieux, & jaloux de réaliſer par toutes ſortes de voies les titres nombreux dont il s'étoit fait décorer dans ſes Patentes, on vit bientôt éclater des effets de ſon caractere. A la vérité, ſes Patentes (65) portoient, quoiqu'en pleine Paix, d'incommoder les Iles poſſédées par les François ; mais Sainte Lucie n'y étoit pas nommée particulie-

(65) Dans ces Conférences, un fragment de cette Piece a été produit par les Commiſſaires, mais imparfait & ſans date.

rement. Cependant Willougby, armé de pouvoirs qu'il n'auroit osé montrer, entreprit de s'en mettre en possession. Ce ne fut point par la voie des armes : il la fit acheter par ses Emissaires, sans paroître lui-même dans le Contrat. L'Agent principal fut un Métif, nommé Thomas Warner, fils naturel de ce Capitaine Warner, dont on a vû plusieurs fois le nom, & d'une Esclave Caraïbe (66) : c'étoit un vrai Sauvage,

Voïages et Etablissem. aux Antilles.
Ste. Lucie.

(66) Labat se trompe, comme la plûpart des autres Voïageurs François, en écrivant *Ouvernard*, au lieu de *Warner* : mais le portrait qu'il fait de cette Caraïbe paroîtra curieux. Ce fut le 9 Janvier 1700, qu'il mouilla sous la Dominique, devant le Carbet de Madame Ouvernard. » Cette Femme » Sauvage étoit alors une » des plus vieilles créatu» res du monde. On me » dit qu'elle avoit été » très belle, il y avoit » un peu plus de cent » ans ; qu'un Anglois » Gouverneur de S. Chris» tophe l'avoit entretenue » fort longtems, & qu'il » en avoit eu nombre » d'Enfans, entr'autres » un certain Ouvernard. » On avoit toujours con» tinué de l'appeller Ma» dame Ouvernard, de» puis que les Anglois » l'avoient renvoïée à la » Dominique, après la » mort de leur Gouver» neur. Sa vieillesse, » plutôt que sa qualité » de Maîtresse d'un Gou» verneur Anglois, lui » avoit acquis beaucoup » de crédit parmi les Ca» raïbes. Elle avoit eu » beaucoup d'Enfans, ou» tre cet Ouvernard ; de » sorte que son Carbet, » qui étoit fort grand, » étoit peuplé à merveille » d'une longue suite de » Fils, de Petits-fils & » d'Arriere petit-fils. Nous » ne manquâmes point » de l'aller saluer. Je por» tai la parole ; & l'on » doit croire que mon » compliment fut bien » reçu, puisqu'il étoit ac» compagné de deux bou» teilles d'Eau de-vie de » Cannes. Elle me deman» da quand viendroit le » P. Raymond : c'étoit

par la figure, les mœurs & la Religion, avec moins de bonne foi & de simplicité que les Sauvages dont il descendoit par sa Mere. Il eut l'adresse d'engager trois autres Caraïbes, pour quelques flacons de Liqueur forte, à vendre Sainte Lucie aux Anglois; c'est-à-dire, à quelques Particuliers de cette Nation, nommés dans l'Acte, & sans doute apostés par Willougby, mais

» un de nos Religieux, » qui avoit passé bien des » années parmi les Caraïbes, à travailler inutilement à leur conversion; mais qui étoit » mort depuis près de 30 » ans. Je lui dis qu'il reviendroit bientôt. Ma » réponse fit plaisir à cette » bonne Femme; car de » lui dire qu'il étoit mort, » c'est ce qu'elle & tous » les autres Caraïbes n'auroient pû croire, parce qu'ils sont entêtés » qu'une personne, qu'ils » ont connue, est toujours en vie, jusqu'à » ce qu'ils l'aient vûe » dans la fosse.

» Cette Femme étoit » toute nue, & tellement » nue, qu'elle n'avoit pas » deux douzaines de cheveux sur la tête. Sa peau » sembloit un vieux Parchemin, retiré & seché » à la fumée. Elle étoit » tellement courbée, que » je ne pus voir la figure » de son visage, que » lorsqu'elle se fut assise » pour boire. Cependant » elle avoit encore beaucoup de dents, & les » yeux assez vifs. Elle me » demanda si je voulois » demeurer dans son Carbet; & lui aïant répondu que j'y demeurerois pendant que le » Bâtiment seroit en rade, » elle me fit apprêter un » Hamac. Je la remerciai, car je n'avois pas » envie de me rocouer » comme un Caraïbe; » mais je choisis un quartier de son Carbet, où » je fis tendre le mien, » & je m'établis avec » cinq ou six de mes Compagnons chez Madame » Ouvernard, où nous » eûmes tout le loisir » d'observer les Usages » des Caraïbes, & de faire » connoissance avec eux, » puisque nous y demeurâmes dix-sept jours. *Ubi sup.* Tom. VI, ch. 6.

prêts à souffrir un désaveu de sa part, si les circonstances l'exigeoient. C'est ce qu'on vit arriver. Les Anglois armerent pour se rendre maîtres de l'Ile, commandés par le Colonel *Caron*; ils y firent une descente, & chasserent les François, pendant que Mylord Willougby, paroissant respecter la paix qui étoit entre les deux Couronnes, désavouoit l'entreprise. Mais bientôt la nouvelle Colonie fut réduite presqu'à rien, par les maladies, la disette, & les hostilités continuelles des Sauvages (67). Enfin, dès le 9 Janvier 1666, il ne restoit plus d'Anglois dans Sainte Lucie.

Les François y rentrerent aussi-tôt; & la Compagnie de 1664, qu'on nomme ainsi pour la distinguer de la premiere qui peupla les Iles, y envoïa des Gouverneurs jusqu'en 1674, que le Roi la remboursa, se mit en possession des Iles Françoises, & les fit gouverner par des Généraux & des Intendans, comme elles le sont encore. On ne voit, dans cet intervalle, aucune réclamation des Anglois, pas même au Traité de Breda, qui se fit en 1667.

(67) Cette derniere circonstance fait voir que la prétendue vente de l'Ile n'étoit point autorisée de la Nation Caraïbe, & que le Traité de 1660 étoit le seul qu'elle reconnut.

La décadence de la Compagnie Françoiſe entraîna celle de l'Etabliſſement de Sainte Lucie, pendant la guerre de 1673 & des années ſuivantes : cependant la France, dans le cours même de cette guerre, & pendant près de vingt ans, demeura tranquille maîtreſſe de l'Ile. En 1686, le Chevalier Temple y fit une deſcente, la pilla, chaſſa une partie des Habitans, & commit en pleine paix toutes les hoſtilités que la guerre ſeule autoriſe. C'eſt une ancienne conduite des Anglois. Mais l'invaſion du Chevalier Temple ne fut ſuivie, de leur part, d'aucun Etabliſſement dans Sainte Lucie. En France, on n'eut pas plutôt reçu cette nouvelle, que la Cour en fit porter des plaintes à celle d'Angleterre ; & bientôt après, on nomma, de part & d'autre, des Commiſſaires pour finir le différend. Ils ſignerent un Traité, qui aſſuroit, en termes généraux, leurs poſſeſſions actuelles aux deux Puiſſances. La guerre vint embraſer auſſi-tôt une grande partie de l'Europe, mais ſans troubler la paix de Sainte Lucie. L'Ile continua d'être habitée par des François, & les Anglois ne firent aucun mouvement pour s'y établir.

En 1700, ſur quelques menaces du

Colonel *Gray*, Gouverneur de la Barbade, qui ne voioit pas ſans chagrin la multiplication des Etabliſſemens François dans Sainte Lucie, le Marquis d'*Amblimont*, Gouverneur des Iles Françoiſes, fit une réponſe ferme (68), par laquelle non-ſeulement il ſuppoſoit les droits de la France inconteſtables, mais il menaçoit à ſon tour ceux qui entreprendroient de troubler les François dans la poſſeſſion de l'Ile. La guerre, pour la ſucceſſion d'Eſpagne, ſuivit bientôt; & pendant une longue ſuite d'années, ſi peu favorables à la France, l'Ile de Sainte Lucie n'en fut pas plus inquiétée. L'Angleterre ne la reclama, ni pendant ſes ſuccès, ni même au Traité d'Utrecht. Ce ne fut que vers 1719 & 1720, que ſes prétentions ſe ranimerent; & toujours au milieu de la paix. La Cour de France avoit donné Sainte Lucie au Maréchal d'Etrées: ce Seigneur ne fut pas plûtôt en état de faire valoir ſa conceſſion, que l'Angleterre en fit retentir ſes plaintes; ſurquoi le Duc Régent conſentit, non à l'évacuation de l'Ile, mais à la ſuſpenſion des nouveaux

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

STE. LUCIE.

(68) Elle eſt rapportée dans le Mémoire des derniers Commiſſaires François, & dans le Précis, en date du 13 Juillet 1700.

STE. LUCIE.

Etabliſſemens qu'on y méditoit. Mais la Cour Britannique, loin d'être piquée d'émulation par cette conduite, donna auſſi-tôt Sainte Lucie au Duc de Montaigu, qui emploïa les armes pour s'y établir. Les Trouppes qu'il y envoïa, en 1722, ſous le commandement du Capitaine Wring, publierent d'abord une déclaration, pour ordonner aux anciens Poſſeſſeurs François, qu'elle qualifioit d'Etrangers, de ſe ſoumettre au Gouvernement d'Angleterre, ou de faire une prompte retraite. Elle portoit auſſi que le droit de la Nation Angloiſe, ſur l'Ile, avoit été reconnu & confirmé par le Traité d'Utrecht & par diverſes autres conventions : mais c'étoit faire peu d'honneur à la bonne-foi de l'Angleterre, puiſqu'on ne lit pas un mot de cette Ile, ni dans le Traité d'Utrecht, ni dans aucun autre. Comme l'invaſion des Anglois, au nom de leur Duc de Montaigu, ne pouvoit être tolérée du Miniſtere de France, le Chevalier de Feuquieres, alors Gouverneur des Iles Françoiſes, eut ordre de forcer les nouveaux Colons d'évacuer l'Ile. Il le fit avec éclat ; mais les Marchands de cette Nation y retournerent bientôt, & trouverent le moïen d'y établir un

Commerce

Commerce en fraude, avec la Martinique. Nouvelles plaintes, du côté de la France. Enfin, la bonne intelligence, qui regnoit entre les deux Cours, ſuggéra un tempéramment paiſible, qui fut de faire évacuer l'Ile aux Sujets de l'une & de l'autre Couronne. Cet accord même, conclu en 1731, ne put arrêter la continuation du Commerce en fraude. Il fut renouvellé avec auſſi peu de ſuccès en 1740. Les Anglois, au lieu de s'y réduire, planterent alors leur Pavillon à Sainte Lucie; & les François, picqués de cette hardieſſe, planterent le leur à côté, en proteſtant contre une entrepriſe qui bleſſoit leurs droits. Pendant la guerre, qui ſurvint preſqu'immédiatement, la France fit paſſer à Sainte Lucie une forte Garniſon, qui termina la querelle, du moins juſqu'à la fin de la guerre: car on remarque toujours que durant les ruptures ouvertes entre les deux Nations, l'Ile de Sainte Lucie eſt demeurée conſtamment tranquille; au lieu que pendant la Paix, les Anglois ont fait renaître comme périodiquement les altercations.

Dernieres conteſtations ſur la propriété de Ste. Lucie.

C'eſt ce qu'on a vû en dernier lieu, après le Traité d'Aix-la Chapelle, en 1748. A peine la Paix a-t'elle été con-

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

STE. LUCIE.

clue, que l'Angleterre a recommencé à demander que l'Ile de Sainte Lucie fût évacuée. L'esprit de modération, qui regne depuis longtems dans le Gouvernement François, a fait accorder cette demande, avec déclaration néanmoins » qu'en se prêtant à l'évacua- » tion provisionnelle de Sainte Lucie, » le Roi n'a jamais entendu porter » le moindre préjudice à son droit. Ensuite, les deux Cours aïant nommé des Commissaires pour en discuter le fond, celle de France a déclaré encore » qu'elle n'avoit pas d'autre objet que » de faire mieux connoître à l'Angle- » terre la droiture de ses intentions, » la justice de ses droits, & le sincere » desir qu'elle a toujours de cultiver » & d'entretenir l'union & la bonne » intelligence entre les deux Cou- » ronnes.

Tout le monde a sû l'inutilité des Conférences ; quoique les Mémoires des Commissaires, qui ont été publiés de part & d'autre, aient mis toute l'Europe en état de juger des raisons & des titres. » Il paroît, suivant les obser- » vations d'un judicieux critique (69) » que les Commissaires Anglois se » sont repliés en mille manieres, pou

(69) Le Journaliste de Trevoux.

VOÏAGES ET ETABLISSEM. AUX ANTILLES.

STE. LUCIE.

» affoiblir les droits de la France, & » pour donner une couleur de justice » aux prétentions de l'Angleterre : mais » en examinant de près leur Mémoi- » re, on n'y trouve que des allégations » sans preuves, des conséquen- » ces émanées de principes insuffisans, » des indications de titres qu'ils ont » refusé de produire entiers, des Pie- » ces mal digérées, suspectes, incapa- » bles en un mot de faire foi dans un » Tribunal reglé. On voit, au con- » traire, dans les deux Mémoires des » Commissaires François, toute la for- » ce & toute la netteté qu'inspirent la » raison & la justice. Les Pieces qu'ils » citent sont toujours entieres; ce qui » marque & la bonne-foi des Com- » missaires, & l'exactitude des dépôts » d'où ils ont tiré ces monumens. » Quand l'occasion s'en présente, & » que la chose est possible, ils com- » pletent les citations des Anglois, » pour mettre toutes les Pieces de la » controverse dans un état convena- » ble à l'importance de l'objet. Mais » ce qui frappe le plus, dans leur Ou- » vrage, c'est l'usage le plus légitime » & le plus constant des meilleures » regles de la critique (70).

(70) Il y a, par exemple, une Enquête faite à la

La guerre s'est allumée, avec les circonstances que personne n'ignore, & le résultat en est encore incertain : mais de quelque maniere que les évenemens puissent tourner, on verra volontiers toutes les parties de ce grand Procès réunies sous un seul coup d'œil, dans la conclusion des Commissaires François.

» Ils craignent, disent-ils modestement, qu'on ne leur reproche avec » fondement de s'être livrés dans leur » Mémoire à beaucoup de discussions, » dont la décision n'est pas essentielle» ment liée à la cause qu'ils défendent. » Ils avoient à prouver que Sainte Lu» cie étoit abandonnée quand les Fran» çois s'y sont établis ; ils l'ont fait

Barbade en 1688, & produite avec beaucoup d'appareil, pour établir que les Anglois étoient à Sainte Lucie dès l'an 1626, & qu'ils l'habitoient en 1635, 1637, 1638, & même 1645. Cette Enquête est une suite de dépositions, remises au Bureau Commissorial du Commerce & des Plantations : mais ces Pieces ne peuvent soutenir la critique des Commissaires François. Ils trouvent, dans les dépositions, des faits qui sont détruits par d'autres Actes autentiques, des dates sans certitude, des circonstances contradictoires & d'autres infidélités, qui les autorisent à jetter des soupçons sur le Bureau même des Plantations. Ils assurent du moins, » que ce » Bureau n'est pas d'une » autorité qui exempte » d'apporter des preuves de » ses allégations, & que » les Pieces qu'il produit » n'exigent pas une foi » aveugle, ni pour les » faits, ni pour les préten» tions.

» dans leur premier Mémoire ; & dans
» le ſecond ils ont montré que l'aban-
» don des Anglois avoit duré dix ans.
» Les Commiſſaires Anglois ont avoué
» l'abandon de 1640, & n'ont rien à
» oppoſer aux preuves que l'on a don-
» nées de ſa durée ; ils n'ont pû pro-
» duire non plus aucune preuve de re-
» vendication légitime. Voilà donc le
» Procès terminé : il ſemble qu'on au-
» roit pû s'en tenir là ; car qu'importe,
» après tout, comment Sainte Lucie
» a été découverte, & qui ſont les
» premiers qui ont vainement tenté
» de s'y établir, dès qu'il eſt certain
» que les François l'ont occupée vacan-
» te, ou l'ont conquiſe ſur les Caraï-
» bes, anciens & actuels Propriétai-
» res ; que depuis ils n'en ont été dé-
» pouillés par aucun Acte légitime,
» & qu'ils la poſſedent actuellement ?
» Qu'importe auſſi de ſavoir quand &
» comment les François de Sainte Lu-
» cie ont été attaqués par des Anglois,
» ſi toutes ces attaques ou réclama-
» tions par voie de fait, comme ils les
» nomment, ont été vaines ou paſſa-
» geres, & ſi la France a pour elle tous
» les Traités & une poſſeſſion de plus
» d'un ſiecle ?

» Cependant les Commiſſaires An-

» glois ont tant exalté, dans leur Mé-
» moire, la priorité prétendue de leur
» découverte & de leur possession, &
» ont tant parlé de réclamation, qu'on
» a cru devoir les suivre dans cette
» discussion. On croit l'avoir fait de
» maniere, qu'un objet, si important
» au repos des deux Nations, se trou-
» ve pour jamais éclairci; & l'on se
» flatte d'avoir démontré :

1. Que les Anglois n'ont pas décou-
» vert Sainte Lucie, ni les autres Iles
» Caraïbes; 2. qu'il y a apparence que
» les François ont été à Sainte Lucie
» avant les Anglois; 3, que les soixan-
» te-sept Anglois, débarqués à Sainte
» Lucie en 1605, ne penserent point
» à y former une Colonie, & qu'ils
» en furent chassés sans retour, au
» bout de trente-cinq jours; 4, qu'il
» n'y a nulle preuve d'aucune entre-
» prise faite en Angleterre, ni dans
» les Colonies Angloises, pour établir
» Sainte Lucie avant 1639; 5, que
» les Anglois qui y furent envoïés, ou
» qui y passerent alors d'eux-mêmes,
» ne furent pas plus heureux que ceux
» de 1605, & furent chassés ou mas-
» sacrés, dix-huit mois après, par les
» Caraïbes; 6, que depuis 1640 jus-
» qu'en 1650, l'Ile est demeurée en-

» tierement abandonnée par les An-
» glois ; 7, qu'en 1650 les François s'y
» sont établis sans opposition ; 8, que
» quand l'abandon entier des Anglois,
» pendant dix ans, n'auroit pas suffi-
» samment autorisé les François à oc-
» cuper Sainte Lucie (71), la nécessi-
» té d'une juste défense contre les Sau-
» vages, les y auroit obligés ; 9, que
» quand la France ne seroit pas deve-
» nue Propriétaire de Sainte Lucie par
» sa possession, après l'abandon des
» Anglois, elle le seroit devenue par
» la guerre qu'elle y a soutenue contre
» les Sauvages, puisqu'on ne peut pas
» prétendre que la France l'ait soute-
» nue pour l'Angleterre ; 10, que depuis

(71) Elle doit avoir suffi, sans quoi il n'y auroit point de marques auxquelles on put reconnoître un bien tombé en déférence. Comment justifier autrement la plupart des possessions actuelles de l'Amérique ? Avant les Anglois, la France avoit fait des tentatives dans la Nouvelle Angleterre. Avant les Anglois encore, les François se sont réfugiés à Antigo & Montserrat, après avoir été chassés de Saint Christophe par les Espagnols. Avant les Hollandois, on a vu une Colonie Françoise dans l'Ile de Saint Eustache. On peut joindre à ces exemples celui de l'Ile Sainte Croix, que la France possede, après les Anglois, les Hollandois, les Espagnols, & celui de Saint Christophe, où les Anglois & les François sont rentrés, quoiqu'il y eût une Capitulation faite avec Dom Frederic de Tolede, Général Espagnol ; celui de la Caroline, où les François avoient bâti des Forts, & où les Anglois n'ont pas laissé de se placer, &c. Voïez ci-dessus tous ces noms dans leurs articles.

» 1650 jusqu'en 1686, on ne peut pro-
» duire aucune plainte, ni réclama-
» tion, ni proteſtation des Anglois,
» contre la poſſeſſion publique & avé-
» rée des François ; 11, qu'en 1655,
» au Traité de Londres, en 1660 au
» Traité fait avec les Caraïbes, enfin
» au Traité de Breda en 1667, & pen-
» dant ſon exécution, les Anglois au-
» roient dû revendiquer Sainte Lucie,
» s'ils avoient cru y avoir quelque
» droit ; 12, que quand la France n'au-
» roit point d'autre droit ſur Sainte
» Lucie, que la Paix Caraïbe de 1660,
» par laquelle chaque Nation a gardé
» ce qu'elle poſſédoit, ce droit ne pour-
» roit pas être attaqué, ſurtout par les
» Anglois, qui ont concouru au Trai-
» té, du bénéfice duquel ils ont joui ;
» 13, que l'attaque de 1657, & celle
» du Colonel Carera, en 1664, aïant
» été contraires aux Traités & à la foi
» publique, n'ont eu aucun fondement
» légitime ; 14, que celle de 1657
» aïant été ſans effet, & celle de 1664
» n'en aïant pas eu de durable, n'ont
» pû produire aucun droit ; 15, que
» l'entrepriſe de 1657 n'a pas été
» avouée, & que celle de 1664 a été
» déſavouée formellement ; 16, que
» l'abandon de Sainte Lucie par les

» Anglois, en Janvier 1666, aïant » été sans retour, les François s'y étant » établis sans opposition, & en aïant » joui paisiblement pendant vingt ans, » cette possession auroit conféré à la » France un nouveau droit, s'il en eût » été besoin ; 17, que les violences » exercées à Sainte Lucie en 1686 & » 1688, n'ont pû procurer à l'Angle- » terre aucun droit sur cette Ile, dont » la France est demeurée en possession ; » 18, que par ces violences, on n'a » pû parvenir à établir les Anglois à » Sainte Lucie, non plus qu'à Saint » Vincent & à Saint Dominique : en- » fin que l'Angleterre ne peut former » aucune prétention sur Sainte Lucie, » sans renverser toutes les notions du » droit des gens, & sans attaquer les » fondemens de toutes les possessions » des Puissances Européennes dans l'A- » mérique, & surtout des possessions » Angloises (72).

DIVERSES observations, sur quelques autres Iles que les François possedent aussi, ou dans lesquelles ils ont des Etablissemens, se trouveront mêlées dans les articles suivans.

(72) Second Mémoire, & Précis des deux.

Fin du Tome LIX.





